LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDITION DE MONT — 10¢ — Montréal, mardi le 1er juin 1965 / saint Pamphile / 81e année, No 124 / 4 cahiers / 44 pages / la météo: ensoleillé et frais / minimum 45 / maximum 65

AUJOURD'HUI

Fulton : il s... souvais d'imposer la formule F.-F. aux Québécois • En page 23

J. PATENAUDE
COMPTABILITE
REAL

Martineau: la Cour d'appel ordonne un nouveau procès

QUEBEC. (PC) — La Cour d'appel du Québec a ordonné hier la tenue d'un nouveau procès dans le cas de M. Gerald Martineau, qui avait été acquitté le 26 novembre dernier de l'accusation d'avoir fraudé le gouvernement du Québec d'une somme de $34,600. Le juge Albert Dumontier, de la Cour des sessions, avait acquitté M. Martineau en concluant qu'il n'était pas un fonctionnaire.

La couronne en avait appelé de la décision du juge Dumontier et trois juges de la Cour d'appel du Québec, les juges Pratte, Casey et Brossard ont rendu hier leur décision unanime ordonnant un nouveau procès.



M. Gérald Martineau

L'accusation portée contre M. Martineau comprenait 11 chefs résultant du versement de ristournes sur des achats faits par le gouvernement à la compagnie de peinture Sico Limitée sous l'ancienne administration de l'Union nationale entre 1955 et 1960.

Une divergence d'opinions

Dans ses notes, le juge Roger Brossard dit qu'il ne peut souscrire à l'opinion du juge de première instance, quand il dit "qu'il faut pour exercer une fonction publique avoir la responsabilité de l'application de la loi ou de l'administration de la justice".

"Si tel était le cas, de dire le juge Brossard, les députés seraient, aussi bien que les conseillers législatifs, soustraits à l'application de l'article 102 du code criminel et n'auraient, pas plus que les conseillers législatifs, à répondre "d'une collaboration, d'une aide ou d'un exercice d'influence concernant la conclusion d'affaires avec le gouvernement qui serait la considération d'un prêt, d'une récompense, d'un avantage ou d'un bénéfice de quelque nature que ce soit pour eux-mêmes ou pour toute autre personne."

L'intention de l'article 100 . . .

"Il me paraît encore une fois impensable, de dire le juge

Voir MARTINEAU en page 2

Les Eglises anglicane et unie du Canada sont au seuil de l'union

TORONTO (PC) — Dans un document conjoint rendu public aujourd'hui par l'Eglise anglicane du Canada et l'Eglise unie du Canada, on demande que des démarches immédiates soient entreprises en vue de l'union des deux plus grandes confessions religieuses du Canada après l'Eglise catholique.

Portant le nom de "Principes d'union", ce document de 4,000 mots, préparé par deux comités des Dix, recommande la formation d'une commission générale de 20 anglicans et de 20 membres de l'Eglise unie afin de préparer des plans concrets et détaillés préparatoires à l'union organique en une seule Elise de plus de 6,000,000 de personnes.

L'union de ces deux confessions placerait la nouvelle Eglise au deuxième rang, quant au nombre, au Canada, soit après l'Eglise catholique (8,342,000).

Les deux Comités des Dix des deux confessions chrétiennes ont approuvé unanimement les principes d'union après des pourparlers qui duraient depuis 1943.

Le document sera étudié par le synode général anglican, en août, à Vancouver, et par l'exécutif de l'Eglise unie, en octobre, avant d'être soumis à son concile général qui sera tenu à Waterloo, Ont., à l'automne de 1966.

En supposant que soient acceptés les principes de base de l'union, ont dit certains porte-parole, il faudrait encore quatre année avant de concrétiser l'union, soit après avoir planifié en détail les étapes de l'union. Des copies du document ont été envoyées à tous les ministres des deux religions.

Les membres des deux Comités ont dit s'être mis d'accord sur ce qu'est la religion chrétienne et sur une définition de l'Eglise et de son ministère.

L'Eglise unie n'a pas d'évêques mais la nouvelle Eglise qui sortirait de son union avec les anglicans comprendrait un épiscopat.

Ste-Thérèse: réouverture de l'enquête

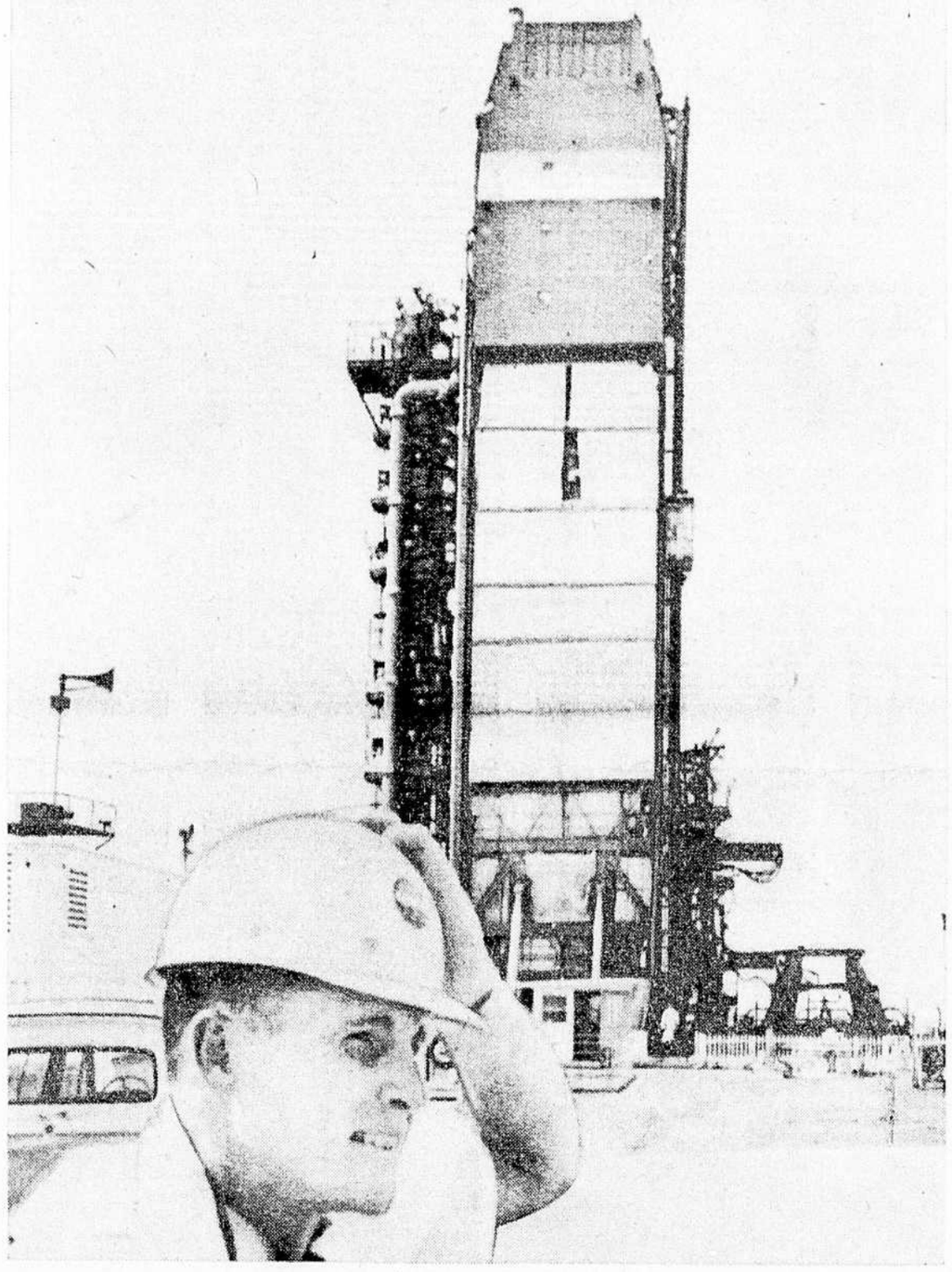
OTTAWA (DNC) — L'enquête publique sur la tragédie aérienne de Sainte-Thérèse-de-Blainville rouvrira mercredi prochain, le neuf juin, à Ottawa.

Le juge George S. Challies, de la Cour Supérieure de Montréal, avait interrompu l'enquête après quelques semaines d'audiences, au début de l'automne dernier; le huit avril, il laissait entendre qu'il prendrait une décision sur la façon de conclure l'enquête après avoir pris connaissance des résultats d'une autre enquête effectuée par le Civil Aeronautics Board américain sur l'écrasement d'un DC-8 des Northwest Orient Airlines dans le lac Pontchartrain, en février 1964.

Cette décision s'inspirait du fait que les experts ont rapidement établi une corrélation entre l'écrasement de l'avion d'Air Canada, qui avait fait 118 morts le 29 novembre 1963, et celui de l'avion américain qui s'était écrasé neuf minutes après avoir décollé de l'aéroport de la Nouvelle-Orléans.

Maintenant que le CAB américain a complété son enquête, le juge Challies estime qu'il sera possible de jeter enfin la lumière sur la cause de la pire tragédie de l'histoire de l'aviation canadienne.

Les experts croient, selon toute évidence, que le stabilisateur du DC-8, qui a d'ailleurs été modifié depuis, est responsable à part plus ou moins entière des deux tragédies.



A 48 heures du "grand départ"

L'astronaute américain Edward White attend avec impatience l'heure H du 3 juin où dans un infernal sifflement le vaisseau cosmique Gemini-4 le transportera, son camarade James McDivitt et lui, vers le cosmos et la gloire. Les contretemps sont finis, les pannes réparées et à Cap Kennedy c'est la fébrile expectative qui précède le moment fatidique. Tout est en place et le 3 juin approche à tics tacs rapides.

Silence absolu sur Sidbec

QUEBEC. (T. C.) — Rien n'a pu transpirer de la réunion du conseil des ministres qui a débuté hier à 4 h. de l'après-midi et qui ne s'est terminée qu'à une heure moins dix cette nuit.

Les ministres présents aussi bien que le premier ministre Jean Lesage, malgré les sept heures d'affilée qu'a duré cette réunion, semblaient détendus et tous souriaient et blaguaient avec les journalistes.

Interrogé par les journalistes, qui attendaient patiemment la fin de cette réunion, le premier ministre Jean Lesage à trois reprises, — une première fois vers 6 h. 15, une seconde vers minuit et la dernière à la fin de la réunion — a déclaré qu'il n'avait ni commentaires ni déclarations à faire sur cette réunion.

Tous les membres du cabinet étaient présents sauf un, M. Carrier Fortin, ministre du Travail, actuellement retenu à Genève pour trois semaines.

M. Filion, souriant, ne dit mot

Par ailleurs, vers 10 h. du soir, M. Gérard Filion, directeur général de la SGF et président de SIDBEC, est sorti, souriant. Il s'est refusé à toute déclaration.

Quant aux ministres, eux aussi se refusaient à toute déclaration, de quelque nature que ce soit. Tout en blaguant avec les journalistes, ils évitaient habilement les questions posées concernant SIDBEC.

"Cette réunion était-elle importante ?", a-t-il été demandé au premier ministre. "Tout dépend de ce que vous entendez par ce mot. Cette réunion n'est pas plus importante que d'autres. Ce qui peut être un sujet important pour vous, ne l'est pas forcément pour le cabinet ministériel, et ce qui est important pour nous, peut ne pas l'être pour vous."

"A-t-il été question de SIDBEC ?" "Je n'ai pas de commentaire à faire".

"La réunion continuera-t-elle demain ?", (soit aujourd'hui mardi). "Oui. Nous commencerons par le Conseil de la Trésorerie, et ensuite le conseil des ministres tiendra sa réunion habituelle".

L'ordre le meilleur

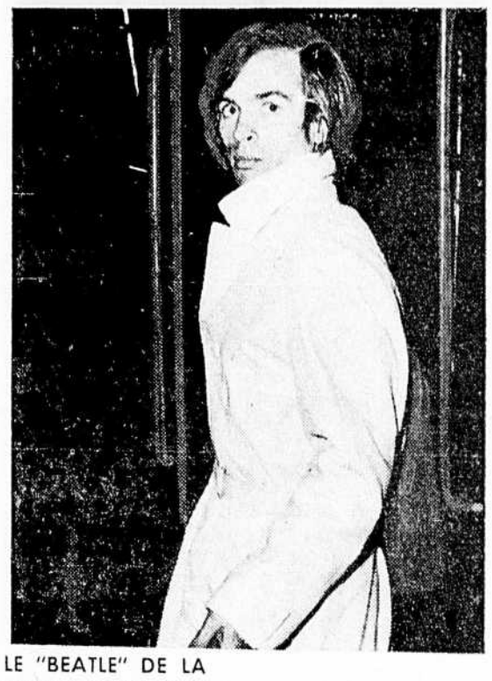
Quelques heures auparavant, le premier ministre Jean Lesage, lorsqu'on lui avait demandé si le cas de SIDBEC était à l'étude, avait répondu qu'il y avait un ordre du jour extrêmement chargé, et qu'il était libre de commencer l'étude d'un sujet dans l'ordre qui lui semblait le meilleur.

Toujours vers minuit, hier soir, le premier ministre a expliqué que vu le surcroit de travail administratif et législatif qui était imposé à son conseil, il fallait s'attendre à ce que dorénavant, les réunions du cabinet ministériel débutent tous les lundis vers quatre heures, reprennent vers hiut heures, et se continuent le lendemain matin mardi.

Cette situation, a ajouté le premier ministre, durera tout le temps de la session. Et entre ces réunions du cabinet ministériel se tiendront, le mercredi soir, les séances du comité de législation.

C'est donc dans une atmosphère pleine de mystère que

Voir SIDBEC en page 2



LE "BEATLE" DE LA DANSE CLASSIQUE

Le célèbre danseur d'origine russe, Rudolf Nureyev, qui a fausse compagnie à la police soviétique à Paris, en 1962, est arrivé hier à Montréal avec les autres danseurs du "Royal Ballet" de Londres. Nureyev a déjà déclaré, au cours d'une interview, qu'il "détestait les foules". A ce compte-là, il a dû goûter fortement la réception qu'il a eue hier à sa descente du train : un photographe et un journaliste, une représentante de "Canadian Concerts" et les employés du Pacifique Canadien. (Voir autre photo en page 8)

Tour de l'Expo: Drapeau lance un appel d'offres à titre personnel

par Raymond Masse

Me Jean Drapeau, c.r., pose aujourd'hui (1er juin 1965) un geste inusité dans les annales de la ville, non pas à titre de maire mais à titre d'"initiateur du projet de monument Paris-Montréal".

Le projet, comme bien l'on pense, est celui d'une tour qui serait érigée en aval de l'île Sainte-Hélène agrandie, à l'occasion de l'Expo, tour de 325 mètres, a-t-on déjà dit, plus haute que la tour Eiffel, au coût approximatif de $20,000,000.

C'est en effet aujourd'hui que "Jean Drapeau, c.r., initiateur du projet du monument Paris-Montréal", demande sans que le comité exécutif ait adopté de résolution à ce sujet, des soumissions aux entrepreneurs généraux en construction.

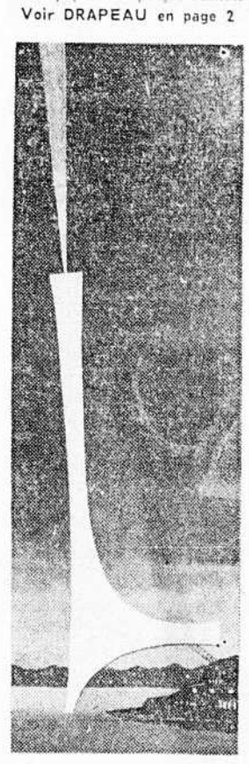
Les soumissions reçues d'ici 4 h. de l'après-midi, jeudi, (après-demain) seront ouvertes le même jour par Me Jean Drapeau, c.r., à son bureau de l'hôtel de ville.

Me Jean Drapeau, "initiateur du projet de monument Paris-Montréal", dit que l'avis publié aujourd'hui en vue de demander des soumissions l'est au nom de la société "à être constituée pour la réalisation du projet". Il ajoute que l'avis publié aujourd'hui "n'engage d'aucune façon la responsabilité de la ville de Montréal et de la ville de Paris".

Quand Montreal aura-t-elle l'autorité pour agir ?

Est-ce que, mercredi, le comité des bills privés de l'Assemblée législative, comité qui terminera probablement l'étude du bill de Montréal suspendue jeudi soir dernier, sera saisi d'un "papillon" (projet d'amen-

Voir DRAPEAU en page 2



Le projet original de la Tour de l'Expo : il a subi des modifications depuis

Le Canada offre de contribuer davantage aux forces de l'OTAN

PARIS. (UPI) — Le ministre canadien de la Défense Paul Hellyer a offert une plus grande participation canadienne aux forces tactiques de l'OTAN. L'offre pourrait s'étendre aussi bien à la fourniture de contingents qu'aux moyens de transport, y compris des avions.

On sait que le Canada a déjà assigné un bataillon de 1,000 hommes du régiment des Black Watch à la Force tactique du commandement européen unifié de l'OTAN. Ce bataillon reçoit actuellement un entraînement spécialisé au Camp Gagetown, au Nouveau-Brunswick.

De sources canadiennes, on précise que la force spéciale de 3,500 hommes, qui est actuellement mise sur pied par suite de la récente intégration du commandement de la Défense du Canada, pourra également être mise très rapidement à la disposition de l'OTAN, là où pourraient se créer des "points chauds".

La conférence des ministres de la Défense des pays membres de l'OTAN a tenu une réunion restreinte à huis clos, afin de discuter de l'offre du ministre canadien et d'examiner plus avant la proposition américaine de "cabinet nucléaire" en vue du contrôle effectif des armements nucléaires dont sont dotées les forces de l'OTAN.

Le Canada a accordé son appui à la suggestion de la création d'un comité de 5 membres formulée par le secrétaire américain à la Défense, Robert McNamara.

M. Hellyer, au sujet de ce "cabinet nucléaire", a déclaré qu'il aimerait être en possession de plus de détails, mais il pense que la suggestion obtiendra "un appui surprenant" de la part des pays membres de l'OTAN.

M. Hellyer s'est dit optimiste au sujet de l'avenir de l'OTAN

Voir OTAN en page 2

Les faux: trois ans de prison à Sauvé

Le juge recommande l'émission d'une carte d'identité obligatoire pour mettre fin au fléau des télégraphes

par Léopold Lizotte

En imposant une peine de trois années de pénitencier à l'ex-boxeur Marcel Sauvé, l'un des instigateurs de l'affaire des faux certificats d'électeur, le juge Jacques Trahan a fortement suggéré aux autorités, ce matin, d'instituer dans la province une carte d'identité obligatoire qui pourrait mettre fin au fléau des télégraphes, les jours de scrutin, et qui pourrait également éviter des "affaires" semblables à celle qui a agité constamment le monde politico-judiciaire depuis le 3 novembre 1962.

"De telles cartes, semblables à celles que l'on donne aux nouveaux citoyens canadiens, par exemple, avec photo et signature du porteur, élimineraient les abus que l'on a pu connaître jusqu'à maintenant les jours d'élection".

S'adressant plus tôt à l'accusé lui-même, le tribunal avait souligné que ses agissements avaient évidemment provoqué l'accusation de personnes absolument innocentes. De plus, dit-il, d'autres individus qui étaient beaucoup moins près que vous de cette affaire ont écopé de peines allant jusqu'à deux années de détention. Dans votre cas, donc, la sentence sera : trois années de pénitencier, $1,000 d'amende ou une année additionnelle de prison".

Le procureur de la Couronne, Me Louis-Philippe Landry, avait plus tôt invité l'accusé

Voir SAUVE en page 2

SOMMAIRE

Annonces classées / 24 à 33
Courrier de Pauline / 16
Décès, Naissances, etc. / 40
Editorial / 6
Finance / 18, 19
Horoscope / 22
Loisirs et récréation / 38
Mots croisés / 39
Nouvelles métro / 10
Radio et Télévision / 39
Session fédérale / 23, 34
Session provinciale / 23
Spectacles et Concerts / 8, 9
Sports / 35 à 38
Tribunaux / 20, 21
Vie féminine / 14 à 17
Vie mondaine / 15
Vie syndicale / 11
Votre médecin / 41

Ventes d'uranium: Ottawa imposerait des conditions aux USA

Au moment où les négociations avec la France sont engagées et où les accords de guerre avec la Grande-Bretagne et les USA approchent de leur terme, le Canada forcerait ces deux derniers pays à accepter les mêmes conditions qu'il tente d'imposer à la France

par Pierre O'Neil

OTTAWA. — Le Canada forcerait bientôt l'Angleterre et les Etats-Unis à accepter un contrôle sur les ventes d'uranium à ces deux pays.

C'est du moins ce que veut une rumeur persistante à Ottawa au moment où notre pays tente de conclure un accord avec la France au sujet de l'achat par la Commission française de l'énergie atomique de 100,000 livres d'uranium canadien.

Les négociations avec la France ont été engagées on le sait il y a plusieurs mois. Une entente commerciale aurait été conclue fin avril, et les discussions en sont maintenant au niveau politique.

La France se plaint de ce que le Canada exerce contre elle une certaine discrimination en exigeant qu'elle accepte des contrôles que le Canada n'impose pas aux Etats-Unis et à l'Angleterre.

Pendant que les négociations se poursuivent avec la France le temps passe et nos ententes de temps de guerre avec les Etats-Unis et la Grande-Bretagne atteindront bientôt leur terme.

Elles seraient alors renégociées et le Canada en profiterait pour imposer aux deux pays en question les mêmes contrôles qu'il a imposés à la Suisse, à la Suède, à l'Allemagne, au Japon . . . et possiblement à la France.

Si le principe de ces nouvelles négociations doit être soumis à la Chambre il y a tout lieu de croire qu'on assistera à un violent débat.

La semaine dernière lorsque le ministre du Commerce M. Mitchell Sharp a fait rapport de ses discussions avec les autorités françaises, M. Diefenbaker l'a encouragé à être ferme sur la question du contrôle et de l'utilisation pacifique du minerai par le pays acheteur mais à ne rien changer aux ententes avec les Etats-Unis et l'Angleterre simplement pour permettre la conclusion d'un accord avec la France.

Pour une politique sur l'uranium

Il est d'ores et déjà bien clair que l'absence d'une politique canadienne en matière de commerce de l'uranium est en voie de nuire à nos relations avec les trois grands de l'Occident ; c'est déjà un peu vrai pour la France. Ce le era dans le cas des deux autres pays dès que les ententes deviendront renouvelables.

Les tensions avec la France surviennent à contretemps juste au moment où le Québec exerce des pressions sur le cabinet fédéral pour que le Canada tiennent davantage compte dans ses relations extérieures de l'existence au pays d'une forte minorité française.

Quant aux Etats-Unis on voit mal qu'ils se laissent très volontiers imposer des contrôles par un petit pays dont toute l'économie est somme toute sujette aux décisions qui se prennent de Washington.

C'est d'autant plus vrai que l'énergie vendue aux Etats-Unis par le Canada sert en partie à la défense de notre pays.

Il est difficile de savoir avec précision quand prennent fin les ententes avec les Etats-Unis et la Grande-Bretagne mais dans les deux cas ce serait d'ici un an.

Il n'est donc pas impossible que des négociations soient entamées alors même que se poursuivent les discussions avec la France.

Il pourrait en effet se produire ceci.

Persuadé que la France ne se laissera pas traiter de façon qu'elle estime discriminatoire par rapport aux Etats-Unis et à la Grande-Bretagne, le gouvernement canadien pourrait provoquer une relâche — non et profiter de ce moment pour mettre ou point une politique un arrêt dans les négociations générale en matière d'exportation de l'uranium.

Au beau milieu des négociations, le Canada pourrait rendre publique sa politique en assurant la France qu'elle est traitée de la même façon que le seront les Etats-Unis et la Grande-Bretagne à l'avenir.

Au fond, bien que le Canada ait les atouts nécessaires pour mener les négociations avec la France comme il l'entend il n'en reste pas moins que la France se voit donner une autre chance de marquer indirectement des points contre les deux grands du monde anglo-

Voir VENTES en page 2

En faveur de Poisson, la défense invoque le doute raisonnable

Le meurtre du frère Lalonde

par Jacques Guay

RIMOUSKI. — Le verdict du jury est attendu aujourd'hui au procès du jeune Claude Poisson accusé du meurtre du Frère Oscar Lalonde, tué dans sa chambre au Collège de Matane dans la nuit du 20 avril 1964.

Le juge Georges Pelletier, de la Cour du Banc de la Reine, qui préside le procès, doit prononcer ce matin à 10 heures son adresse aux douze jurés pour leur expliquer les points de droit avant que ceux-ci se retirent pour deliberer et prononcer ensuite un verdict. S'il est trouvé coupable par ses pairs de l'accusation de meurtre qualifié qui pèse sur lui, Poisson sera passible de la peine capitale.

Hier soir, le procureur de la Couronne, Me Jean Bienvenue, a fait une plaidoirie qui a duré deux heures et quinze minutes. Durant l'après-midi, le procureur de Claude Poisson, Me René Letarte, a plaidé pendant trois heures.

"Le sang du Frère Lalonde ne demande que justice et non pas un coupable quel qu'il soit. Il ne demande que Justice. Le sort de Claude Poisson est entre les mains de ses pairs."

Dans un silence dramatique, ce furent, hier après-midi, les dernières paroles de Me René Letarte qui défendait Claude Poisson, 20 ans, accusé d'avoir tué, le 20 avril 1964, le frère portier du Collège de Matane, Oscar Lalonde, en tentant de commettre un vol à la comptabilité dans la pièce voisine de la chambre du frère.

"Le doute raisonnable"

Après avoir rappelé aux 12 jurés la théorie du doute raisonnable et avoir passé en revue les différents témoignages ainsi que la preuve offerte par la Couronne, Me Letarte avait demandé, avant de conclure: "Est-ce que c'est possible que ce ne soit pas Claude Poisson qui ait fait ça? Est-ce que c'est possible que le vol ne soit pas le mobile du crime?"

"Dans le cas de meurtre qualifié, avait également expliqué l'avocat, qui enseigne le droit criminel à l'Université Laval, il faut non seulement prouver, hors de tout doute raisonnable la culpabilité de l'accusé mais également le mobile".

Le vol est-il bien le mobile ?

Auparavant, baguette d'instituteur à la main et plan des différentes pièces attenantes et communicant avec les lieux du crime bien en évidence sur un chevalet de peintre, il avait édifié une hypothèse selon laquelle le meurtrier aurait pu venir de l'intérieur des différentes pièces attenantes, de la chambre du Frère Michaud à celle du Frere Lalonde. Et il avait posé la question suivante: Est-il possible que le Frère Lalonde soit mort pour une autre raison qu'un vol?"

Me Letarte avait fait remarquer qu'un ou des individus venant de l'extérieur de ces pièces (chambre du Frere Michaud, procure, comptabilite, bureau-chambre du Frere Lalonde) pouvait s'introduire à la comptabilité par deux portes donnant directement sur le couloir d'entree et par une troisième donnant sur la procure. "Pourquoi, a-t-il demandé, le ou les assassins auraient(ent)-ils(s) choisi le seul chemin où il lui ou leur aurait fallu forcer deux portes et passer à proximité de quelqu'un qui dormait (le Frere Lalonde)? Etait-il plus dangereux de rencontrer, peut-être, le gardien de nuit (en forçant l'une des trois autres portes) que de rencontrer certainement le Frère Lalonde?"

Outre les 12 jurés, une forte assistance suivait attentivement le plaidoyer de Me Letarte. Dans le public on pouvait voir quelques-uns des principaux témoins de la poursuite, tous religieux du Collège de Matane: le Pere Lucien Bellemare, supérieur, le Père Jean-Pierre Audet, directeur spirituel de l'accusé, le Père Lucien Lelièvre, directeur des élèves ainsi que le surveillant de chambre, le Frère Rosaire Dauphin.

Me Letarte a mis en parallèle les différents témoignages entendus au cours du proces qui a commencé le 10 avril dernier et qui est entré dans son dernier stade, hier matin, lorsque la défense a déclaré sa preuve close, causant une certaine surprise, car elle n'avait fait entendre que quelques témoins.

Hysterie collective

Me Letarte a rappelé "l'ambiance du Collège de Matane" ... "où, a-t-il dit, tout le monde jouait au détective et où tout le monde accusait tout le monde". Il a qualifié cette "ambiance" de "phenomène d'hysterie collective".

"Il faut noter, retourner un an en arrière au Collège de Matane, dans le milieu étudiant. Poisson comme bien d'autres a dit toutes sortes de choses ... Aujourd'hui chacun des mots qu'il a dit devient très important. Ça remplace le pantalon tache de sang disparu, les empreintes manquantes. On vous demande de les interpreter. Aujourd'hui parce qu'on n'a pas d'indices materiels on prend des mots ... parce que Claude Poisson, et non pas tel ou tel autre, est dans la boite des accusés tout ça revêt une grande importance. Ce qu'il a pu dire, l'attitude qu'il a pu avoir à tel ou tel moment, on s'en souvient parce que aujourd'hui c'est lui qui est dans la boite.

On cristallise aujourd'hui une foule de petites choses. Dans le temps les élèves ne s'en rendaient même pas compte".

Me Letarte a souligné également." Au début au collège, sur le moment, tout le monde était énervé. Les élèves l'étaient. Il ne faut pas oublier que ces jeunes c'étaient des enfants. On ne devient pas adulte du jour au lendemain parce qu'un meurtre a eu lieu."

De la soirée du "Holliday Inn" où Poisson se serait vanté du meurtre, Me Letarte a noté "c'est une attitude prise devant des adolescents. C'était sa soiree à Claude, un meurtre avait été commis au collège d'où il venait, tous les copains étaient là. Tout le monde était convaincu qu'il s'agissait d'une farce".

L'avocat de Poisson a fait remarquer que les deux seules personnes à qui Poisson a pu dire sérieusement qu'il avait tu étaient Marie-Claude Jean, avec qui il "voulait casser" et Steve Legendre, qui accompagnait, ce soir-là, la jeune fille.

Les pièces absentes

Il a rappelé que le lendemain même il avait confié à son grand ami, "Felb" ou Bellefeuille, que c'était une blague. Me Letarte a aussi souligné que tous les détails donnés par Poisson sur le meurtre sont ceux que le Père Lelièvre avait répétés aux élèves à l'epoque, et que Poisson n'a jamais mentionné les détails découverts par la suite.

Me René Letarte a insisté aussi sur le fait que plusieurs objets, qui se trouvaient sur les lieux du crime, n'ont jamais été amenés comme pièces à convictions.

"La Couronne, a-t-il dit, regrette que le pantalon ait été brûlé; que le rouleau de l'horloge poinçonneuse, le porte-folio de plastique, la serviette (perdue depuis l'enquête du Coroner) n'aient pas pu être déposés. Ne pensez-vous pas que Claude Poisson ne le regrette pas? Nous avions le droit de les avoir, ces pièces. Nous avions le droit d'examiner la camisole du Frère Lalonde ou, selon les photos, il y a des traces de doigts. Nous aurions aimé savoir ce que le Frère qui a nettoyé la pièce a retrouvé dans les poches du pantalon qui a été brûlé. Poisson aurait aimé que le verrou, qui a été prélevé après un an sur le battant supérieur de la porte à deux battants, le soit le jour du meurtre.

Poisson aurait aimé voir le rapport du laboratoire médico-legal concernant la masse. Est-ce que c'est seulement cette masse qui a tué? Poisson aurait aimé savoir quelles étaient ces empreintes qu'on aurait pu prélever?" Au sujet du fameux pantalon noir taché de sang, Me Letarte a dit "rien ne ressemble plus à un uniforme qu'un autre uniforme semblable." "Est-ce que c'est possible que quelqu'un qui a un pantalon noir assassine quelqu'un qui portait un pantalon noir."

Le juge interrompt le réquisitoire de Me Bienvenue et l'empêche d'invoquer la première déclaration d'Allaire

RIMOUSKI. — "Est-ce le frère Michaud ou Claude Poisson qui, sur la première déclaration de Allaire aux policiers, portait un sac de plastique sur la tête pour aller le réveiller?" Cette phrase de Me Jean Bienvenue, hier soir, a amené le juge Georges Pelletier à interrompre pour la première fois le plaidoyer de l'une des deux parties. Ce fut d'ailleurs la seule fois où le juge est intervenu. "Je ne crois pas, a dit le président du tribunal, que vous puissiez parler, Me Bienvenue, de la première déclaration de Allaire, il l'a niée".

Poursuivant plus tard ce qu'on pourrait, peut-être, qualifier de parallèle entre l'accusé Claude Poisson et le voisin de chambre du frère Lalonde, Me Bienvenue devait suggérer aux jurés de se poser la question suivante: "Le 10 mai à minuit, près du onze mai, Claude Poisson a fait, à Legendre, un récit du meurtre sans nommer Allaire. A 10 h. 30 le lendemain matin, à 250 milles de là, Allaire, (il l'a nièe comme l'a fait remarquer tantôt Sa Seigneurie, je n'en parle ici que sur le plan de la crédibilité), Allaire, dis-je, a fait la déclaration qu'il a niée par la suite. Ce hasard, c'est à vous de l'envisager en vous posant des questions sur la crédibilité de Allaire".

La déclaration de Allaire ne peut servir de preuve contre Claude Poisson, qu'elle soit ou non véridique. Elle ne peut être invoquée que pour juger de la crédibilité du témoin Allaire).

Plus tôt, le substitut du procureur général avait évoqué l'esprit de sacrifice des professeurs du collège de Matane qui donnent le meilleur d'eux-mêmes "pour former une élite et non pas des assassins et des voleurs". Après avoir dit: "Je ne puis m'empêcher à ce moment-ci de ne pas être touché quand je pense qu'on leur a ravi l'un des leurs", il a enchaîné, faisant, semble-t-il, allusion au plaidoyer de Me René Letarte, "demandez-vous, MM. les jurés, si au cours de ce procès l'accusé représente par ses procureurs ne cherche pas, après avoir supprimé la vie humaine de l'un d'eux, à atteindre la reputation et la vie morale d'un de ceux qui vivent encore". Il a ajouté: "Etait-il insuffisant de supprimer la vie physique, il fallait aller plus loin et tenter de faire croire que l'un de ceux qui vivent, le frere Michaud, je le nomme et je veux être bien compris, était-il necessaire de laisser croire que lui qui a eu la douleur de perdre l'un des siens, a pu être l'auteur de cette suppression de vie?" Me Jean Bienvenue a alors déclaré aux 12 jurés, face à eux, les mains appuyes sur le bord de leur boite: "Vous déciderez si c'est le frère Michaud (qui a tué)".

Au début de son exposé, dans le soleil couchant qui eclairait la cour et plus particulièrement les jurés, Me Bienvenue les avait invités, en présence d'un public très nombreux qui avait envahi les places réservées aux journalistes et aux avocats, à "essayer, un peu comme on le fait en famille, à revivre cette nuit tragique, (la nuit du meurtre), les événements qui l'ont précédée et ceux qui l'ont suivie". "En suivant, avait-il bien souligné, la théorie de la ligne droite, le plus court chemin entre deux points, qui est également le chemin le plus court de l'intelligence humaine et qu'on appelle la ligne de la logique".

Il avait ensuite insisté sur ce point: "Au nom du procureur général que je représente, je veux faire sans hypocrisie la lumière sur le meurtre du frère Lalonde, sans détours". Il devait ensuite parler des professeurs dans les termes rapportés ci-haut. Des élèves du collège de Matane, il a souligné qu'ils venaient de deux milieux, le milieu rural et le milieu urbain. "Les fils de milieu rural, vous savez qui ils sont (il y a six cultivateurs sur le jury). L'un a témoigné devant vous, Gratien Allaire. Il était quoi avant que l'accusé vienne au collège de Matane? Qu'est-ce que l'accusé en a fait de Gratien Allaire?".

Le procureur de la couronne a continué ainsi sa distinction sur la provenance des élèves. "Les élèves de la grande ville, Lussier et Poisson en étaient. Ils se tenaient ensemble. Vous qui savez que le meurtre a eu lieu à peine 10 ou 15 jours après l'arrivée de Lussier".

Après avoir brossé un tableau du frère Lalonde, gaillard joyial, aimant rendre service", Me Bienvenue a demandé: "Qui et pour quel motif odieux, affreux, pouvait être assez méchant, assez cruel pour lui arracher sa vie à ce religieux qui avait le droit de vivre comme tous et chacun d'entre vous, MM. les jurés?".

Et il a posé la question suivante: "Qui est cet assassin? Etait-ce un ami? Se sentait-il tant à l'abri de tout soupçon qu'il pouvait se vanter à ses plus grands amis?".

Il a conclu: "Nous allons le chercher ensemble, cet assassin ... dans l'intérêt supérieur de la justice". Me Bienvenue a ensuite affirmé (rappelant qu'il suivait la ligne droite de la logique) que le meurtre a été commis par quelqu'un de l'interieur ou par quelqu'un de l'exterieur, "du dehors ou du dedans".

Et il a noté: "L'accusé lui-même (selon les témoignages), au tout début, avant même son directeur spirituel qui disait que c'était quelqu'un de l'extérieur, je dis bien lui-même, disait que c'était le travail de quelqu'un de l'intérieur".

La lettre à Ole Felb

Il a ensuite exhibé la fameuse lettre à "Ole Felb". "Demandez-vous si vous, qui avez des fils, si vos fils écrivent des lettres comme celle-là". Et il a ensuite lu la lettre en posant des questions comme celle-ci: "Il ne se passa jamais rien dans ce collège monotone (phrase de la lettre). Qui est-il, lui, pour l'affirmer?". Ou comme celle-ci: "Ce n'est pas tombé dans l'oreille de sourds (phrase de la lettre). Qui est-il, lui, comment sait-il que ce n'est pas tombé dans l'oreille de sourds?".

La lettre à "Ole Felb" dit également: "Plus personne n'en parle (du meurtre)". Me Bienvenue a demandé: "Qui en parlait le 10 mai à Québec? Qui faisait des farces là-dessus à Québec?". Me Bienvenue a remis la lettre au greffier et il a dit: "Je voulais vous livrer l'opinion de l'accusé lui-même". Me Bienvenue a éliminé ensuite la possibilité que le meurtrier vienne de l'extérieur du collège: "Si c'était quelqu'un de l'extérieur, aurait-il couru la chance de rester là pour se laver dans le lavabo où on a retrouvé des serviettes et de l'eau teintées de sang?".

Et il a enchaîné: "Et si c'est de l'intérieur, je vais aller droit au but, ça ne peut être que deux groupes d'individus possibles, le frère Michaud ou un être humain d'ailleurs dans le collège. Si c'est le frère Michaud, il avait un lavabo dans sa chambre. Si ce n'est pas le frère Michaud, c'est quelqu'un d'autre du collège qui ne pouvait pas se payer le luxe de se promener dans les corridors taché de sang".

La fameuse porte

Il a, après, abordé la question de la porte séparant la pièce du frère Lalonde de la comptabilité et dont la serrure a été "forcée": "Croyez-vous que si c'est le frère Michaud il se serait donné la peine de pousser l'ignominie jusqu'à laisser croire que c'était d'autres en forçant la serrure? Ce n'est pas suivre la ligne droite que de poser cette hypothèse". Me Bienvenue a ensuite soutenu qu'il était impossible de se rendre à la comptabilité pour voler autrement qu'en passant par les chambres du frère Michaud ou du frère Lalonde, parce que les autres portes étaient munies de "barrures spéciales". "Si on avait choisi la porte de la chambre du frère Michaud, peut-être que ce ne serait pas le frere Michaud qui serait venu témoigner, mais le frère Lalonde".

Il a ensuite dit aux jurés: "Vous avez tous vu les stries sur le verrou de la porte à deux battants. Serait-ce le frere Michaud, qui, lui, a accès par l'intérieur à la porte, qui aurait fait le grand tour? Le procureur de la couronne est ensuite passé au mobile. "Demandez-vous ce qu'il y avait peut-être eu dans le porte-folio (qui a été brûlé) à part le permis de conduire? Qu'y avait-il dans les poches retournées du pantalon (brûlé)? Y avait-il de l'argent dans ces poches? Est-ce de l'homosexualite, des femmes ou non d'après la preuve faite?".

Et il a alors demandé: "Qui avait interet à voler? Le frere Michaud qui savait la combinaison de la voute? ... Est-ce le frere Michaud qui a demandé au gardien de nuit: Plante s'il était arme? ... Etaient-ce des jeunes qui couraient la veille du meurtre devant la comptabilite ou le frere Michaud devenu deux?".

Me Letarte, dans son plaidoyer, avait fait allusion" à de l'hysterie" qui aurait suivi la mort du frere Lalonde. Me Bienvenue a demandé: "Le frere Dauphin souffrait-il d'hysterie collective quand, la nuit du meurtre, il a entendu des bruits de pas et d'imperméable de plastique froisse? Ceux qui ont eu le genie de se garnir de gants (rien dans la preuve n'a etabli ce fait) pour ne pas laisser la moindre empreinte, souffraient-ils d'hysterie?".

Reparlant du temoignage du frère Dauphin, Me Bienvenue a dit: "Si vous croyez que le frère Dauphin s'est parjuré, faites-en bénéficier l'accusé. S'il a bien entendu un bruit de plastique, demandez-vous ce que portait sur la tête celui qui se dirigeait vers la chambre de Poisson au milieu de la nuit? "Etait-ce le frere Michaud que le frère Dauphin a entendu cette nuit-là? Etait-ce le frère Michaud qui avait demandé un sac de plastique à Serge Ouellet?".

Le courage d'une femme

C'est ici que Me Bienvenue a fait allusion à la déclaration faite au policier par Gratien Allaire.

Plus loin Me Bienvenue a relevé des détails sur le meurtre que le pere Lelievre n'avait pas donnés à Poisson et que Poisson a mentionnés. Ainsi le fait que Poisson a raconté qu'c'est Lussier qui aurait donné le premier coup de masse, ou que le frere Lalonde ronflait quand il serait entré dans la chambre.

Il était près de 10 h., Me Bienvenue parlait depuis 8 h., il s'est excusé auprès des jurés d'avoir été si long et, prenant la masse, il l'a tenue dans ses mains pendant qu'il prononçait les dernières phrases de son plaidoyer. "Vous vous demanderez qui un jour a tenu cet objet. Si vous arrivez à la conclusion que c'est un tel, c'est lui que vous devrez trouver coupable. Avez le courage qu'a eu peut-être la seule femme qui a témoigné, le courage de ce petit bout de femme (Marie-Claude Jean) qui rapportait les paroles de celui qu'elle aime encore".

Me Bienvenue a dit ensuite, en remerciant les jurés: "Je demande au juge et à celui qui a payé de sa vie (sans doute le frère Lalonde) de vous éclairer et de vous guider".

La météo

MINIMUM: 45
MAXIMUM: 65
Minimum cette nuit: 45
Maximum demain: 65

Bureau météorologique du Canada, Dorval, P.Q.: **Régions de Montréal et Ottawa; Estrie**: Ensoleillé sauf quelques intervalles nuageux, aujourd'hui et demain; nuages cette nuit. Frais. Brises légères. Minimum cette nuit et maximum demain: Montréal et Ottawa, 45 et 65; Sherbrooke, 40 et 65. **Laurentides et Mauricie, régions de Québec et du Lac-St-Jean**: Ensoleillé sauf quelques intervalles nuageux aujourd'hui et demain; averses éparses l'après-midi. Brises légères. Minimum cette nuit et maximum demain: Ste-Agathe, Québec et Chicoutimi, 40 et 60; La Tuque, 35 et 60. **Pontiac-Témiscaminque et Abitibi**: Ensoleillé sauf quelques intervalles nuageux aujourd'hui et demain. Frais. Brises légères. Minimum cette nuit et maximum demain: Témiscamingue, 40 et 60; Rouyn, Noranda et Val-d'Or, 35 et 60.

Permis: délai jusqu'au 20

Le ministre des Transports, et Communications du Québec, Mme Claire Kirkland-Casgrain, a confirmé que la date-limite pour le renouvellement des permis de conduire a été reportee au 20 juin.

Dans les conditions normales, tous les permis auraient dû être renouvelés au plus tard aujourd'hui, le premier juin.

Un communiqué du ministère explique que ce délai est motivé par un léger retard dans l'émission des permis, attribuable à la transformation complète d'une opération manuelle en une opération mécanisée.

Mme Kirkland-Casgrain a souligné que la Sûreté du Québec, de même que les autorités supérieures regissant la loi des véhicules-moteur dans chaque province canadienne et dans chaque Etat américain, ont été notifiées du délai accordé.

Catastrophe minière au Japon

TOKYO (Reuter, AFP) — Le coup de grisou survenu aujourd'hui dans une mine de charbon au sud du Japon aurait fait plusieurs victimes. Au moins 24 corps ont été recouvrés et 223 mineurs sont encore emprisonnés à 1,500 pieds sous terre.

Des 552 hommes qui travaillaient dans la mine au moment de l'explosion, 277 ont pu atteindre la surface et 28 blessés ont été ramenés par des secouristes. On croit qu'une centaine d'hommes seraient emmurés dans des cavités étanches sous le lieu de l'explosion.

Tandis que les secouristes s'affairaient dans les galeries sombres et envahies par les gaz, le ministre du Commerce et de l'Industrie, M. Yoshio Sakurauchi, responsable de la sécurité minière, remettait sa démission au premier ministre Eisaku Sato. C'est la troisième catastrophe minière qui se produit depuis qu'il occupe ses fonctions. Ces catastrophes ont suscité une vague de mécontentement dans le public.

OTAN

SUITE DE LA PAGE 1

et a déclaré qu'une solution serait trouvée pour mettre fin à l'impasse quant au contrôle des armes nucléaires par l'organisation.

Le ministre était persuadé depuis plusieurs mois déjà que les différends au sein de l'OTAN avaient été grandement exagérés, qu'ils étaient plus apparents que réels.

La présente rencontre, a-t-il dit, confirme cette impression.

OTAN: Paris accepte d'étudier le projet de cabinet nucléaire proposé par les USA —page 13

Il a déclaré durant la séance à huis clos que les buts de la force de l'OTAN devraient être plus réalistes.

Il ne sert à rien de mettre au point et d'imposer de grands programmes qui n'ont aucune chance d'être réalisés à cause de considérations économiques et de la nature changeante des menaces, a-t-il dit.

Peu de pays membres de l'OTAN ont rencontré les objectifs en hommes ou en équipement qui leur avaient été assignés depuis la signature du traité en 1949, et la Grande-Bretagne, croit-on, chercherait maintenant à réduire ses engagements.

SIDBEC

SUITE DE LA PAGE 1

s'est tenue la réunion du cabinet ministériel hier soir.

Sept ministres pour la nationalisation de Sidbec ?

On se rappelle qu'en fin de semaine dernière une nouvelle avait éclaté à l'effet que sept ministres étaient décidés, au vu d'un rapport de la Commission d'orientation économique, laquelle préconisait pour SIDBEC le statut d'une entreprise d'Etat et non d'une société mixte avec participation minoritaire de l'Etat, et majoritaire des particuliers, à batailler pour que cette suggestion soit choisie par le gouvernement, malgré le fait que la majorité des ministres, ainsi que le premier ministre Jean Lesage, s'opposaient à cette mesure, ce qui avait eu pour effet, disait-on, d'amener une crise au sein du cabinet.

MARTINEAU

SUITE DE LA PAGE 1

Brossard, qu'un simple employé du gouvernement agissant en collaboration avec un député ou un conseiller législatif ou même sur leurs instructions puisse être trouvé coupable d'une fraude en vertu de l'article 102 alors que ce député ou ce conseiller législatif ne pourrait l'être sous le prétexte que, n'étant pas à l'emploi du gouvernement, il n'est pas par ailleurs chargé d'une fonction ou devoir public. Je me refuse à prêter au législateur une telle intention non seulement aucun article du code criminel n'indique-t-il une telle intention mais, au contraire, une intention opposée apparaît clairement à l'article 100 du même code criminel.

Deux motifs mal fondés

"J'en viens donc à la conclusion que les deux motifs de droit sur lesquels le premier juge s'est appuyé pour acquitter l'accusé étaient mal fondés", a dit le juge Brossard tout en ordonnant un nouveau procès.

Dans le jugement qu'il avait rendu, le juge Dumontier avait dit qu'un conseiller législatif n'est pas un fonctionnaire au sens de l'article 102 du code criminel en vertu duquel l'accusation avait été portée et il avait également prétendu que même si un conseiller législatif est un fonctionnaire visé par l'article 102, l'article ne peut s'appliquer que si le geste qui lui est reproché a été posé par lui en sa qualité de conseiller législatif.

DRAPEAU

SUITE DE LA PAGE 1

dement révélé à la dernière minute, à brûle-pourpoint) en vue d'autoriser la ville à entreprendre, de concert avec la ville de Paris, la construction de la tour?

M. Saulnier, à qui l'on posait la question, hier, a répondu: "Je ne le pense pas".

On ne peut encore dire si c'est la ville de Montréal ou le gouvernement provincial qui prendra l'initiative de la "mesure législative" requise pour donner à la ville de Montréal le pouvoir de contribuer, à parts égales avec Paris, au coût des travaux.

Selon un observateur digne de foi, si le coût de la tour dépasse $20,000,000, la ville de Paris "ne marchera plus".

L'avis public du 7 avril

Faut-il rappeler qu'au début d'avril, un "avis public", publié par le greffier de la ville de Montréal, débutait en révélant que "la ville de Paris et la ville de Montréal ont accepté le principe d'une participation conjointe à l'Exposition universelle de 1967, à Montréal".

Le même avis du 7 avril ajoutait qu'"un appel d'offres public pourra être lancé au cours du mois de mai prochain".

Le greffier terminait: "Vu qu'il deviendra urgent de procéder, aussitôt que l'accord définitif Paris-Montréal sera conclu, et afin d'assurer à tous les entrepreneurs généraux en construction la même possibilité de soumissionner dans les mêmes conditions, le présent avis s'adresse à tous les entrepreneurs généraux en construction et les invite à faire savoir, par écrit, dès immédiatement, au greffier de la ville de Montréal, leur intention de soumissionner pour la construction de ce monument".

Une vingtaine d'intéressés et l'accord définitif

Or l'on apprend de source digne de foi qu'une vingtaine d'entrepreneurs généraux en construction ont jusqu'ici fait connaître "leur intention de soumissionner".

Ils ont sans doute reçu depuis "les renseignements utiles à la préparation de leur offre".

L'on apprend également que l'"accord définitif Paris-Montréal" n'est pas encore conclu. Les dirigeants municipaux n'en ont du moins pas encore soufflé mot. On ne connait aucune résolution du comité exécutif à ce sujet. Et le conseil municipal n'a pas été jusqu'à maintenant saisi d'un projet d'"accord définitif".

VENTES

SUITE DE LA PAGE 1

saxon avec lesquels elle a eu maille à partir depuis plusieurs mois.

Bref on n'attend pas pour bientôt l'aboutissement des négociations avec la France.

Mais quelle que soit l'issue de ces négociations, l'avenir de l'industrie de l'uranium au Canada n'en est pas moins assuré.

D'ici à ce que les cours du marché de l'uranium aient monté en flèche, on s'attend en effet à ce que le gouvernement pratique la politique du stockage pour maintenir les mines en état d'opération et permettre aux populations minières du nord de l'Ontario de continuer à vivre.

Le revenu des fermes augmente au Canada

Le revenu des fermes au Canada s'est chiffré par $3,455,000,000 en 1964, soit 8½ pour 100 de plus qu'en 1963.

SAUVE

SUITE DE LA PAGE 1

lui-même à venir dire au tribunal quels étaient les véritables instigateurs de cette affaire, lorsque le procureur de Sauvé, Me Raymond Daoust, avait soutenu devant la cour que l'ex-boxeur n'en était pas un.

Devant son silence, Me Landry avait enchaîné:

"Rien ne peut donc nous porter à croire cette allégation.

"Mais, d'autre part, il faut se rappeler que ses gestes ont conduit directement cinq autres personnes, dont deux étaient sans aucun dossier antérieur que ce soit, à la prison ou au pénitencier. Il faut se rappeler aussi qu'au courant de toute l'affaire, Sauvé n'a pas levé le petit doigt pour tenter de faire disculper MM. Lagarde et Sauvé, dont il connaissait l'innocence, et que, au contraire, il a trouvé contre eux un faux témoin qu'il a amené à déposer. Il faut se mettre dans la peau de ces deux hommes. Il faut deviner la situation tragique dans laquelle ils se sont trouvés, alors qu'aucune défense possible ne leur était ainsi laissé.

"Il s'agit finalement, de dire Me Landry, d'une attaque très profonde à notre système démocratique, puisque ce faisant, on a ainsi tenté de tromper la population. De plus, on a réussi à laisser planer sur un certain nombre de personnes, des soupçons qui ne se dissiperont peut-être jamais.

Me Daoust, de son côté, a tenté d'obtenir la clemence de la cour en représentant qu'à 33 ans, son client n'avait qu'un dossier léger, "comparativement" à certains autres, et qu'il n'avait définitivement pas été celui qui avait machine cette affaire.

Il avait également tenté de démontrer qu'il s'agissait d'un malade, et, pour ce faire, il appela dans le box le chiropraticien Gilbert Croteau.

Mais lorsque ce dernier déclara que son dernier examen remontait à ... trois ans, alors qu'il avait passé des examens radiographiques à l'inculpé, et qu'il avait "analysé" sa colonne vertébrale, le juge Trahan déclara cette preuve "hors-d'ordre". Si l'on peut dire.

Multiples usages de la pulpe du bois

La pulpe du bois sert à fabriquer des explosifs, des imitations de cuir, de l'encre à imprimer et de l'alcool à friction.

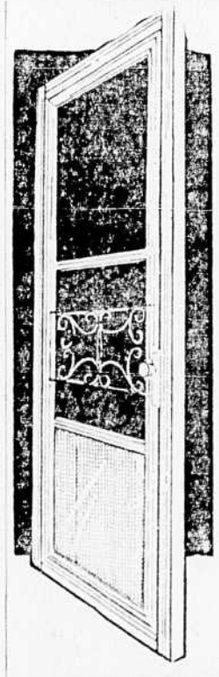
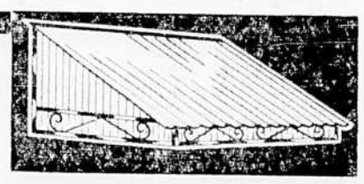


POUR SA PROTECTION ET SA BEAUTÉ votre
PISCINE
a besoin de
SICOCEAN
UN ÉMAIL AQUAPHILE INVULNÉRABLE À L'EAU
Demandez notre dépliant explicatif GRATUIT.
SICO INC.
C.P. 1546, Québec 2, P.Q.
C.P. 89, Longueil, P.Q.
Veuillez m'envoyer GRATUITEMENT votre dépliant sur l'émail SICOCEAN pour piscines.
NOM .....
ADRESSE .....

SÉCURITÉ
en plus d'un intérêt plus élevé
SUR DES BILLETS FIDUCIAIRES GARANTIS
MAINTENANT 7% D'INTÉRÊT
POUR FONDS PLACÉS À 365 JOURS
ENTIÈREMENT GARANTIS
• Les fonds investis le 10 de chaque mois rapportent de l'intérêt à partir du 1er du mois.
De l'avis des avocats-conseils, ces billets garantis seront des investissements pour lesquels la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques (Canada), stipule que toute compagnie enregistrée en vertu de la Partie III de la dite Loi, peut investir ses fonds sans recourir aux clauses de l'alinéa (4) de la section 63 de la dite Loi.
PRUDENTIAL FINANCE CORPORATION LIMITED
1255, rue Université, Montréal, Tél. 866-6672
Veuillez m'envoyer la brochure explicative GRATIS
NOM: .....
RUE: .....
VILLE: ..... PROV. ..... TÉLÉPHONE: .....

VOTRE ARGENT vous rapporte jusqu'à 5½ POUR CENT D'INTÉRÊT avec les CERTIFICATS DE PLACEMENTS GARANTIS de la SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE
41 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal 1.
TÉL.: 845-3291

COURS D'ÉTÉ DE CONVERSATION ANGLAISE
"Être bilingue est un atout précieux!"
Institut de CONVERSATION ANGLAISE
OFFICIELLEMENT RECONNU ET DE HAUTE RENOMMÉE INC.
Vous parlerez couramment grâce à
LA METHODE EXCLUSIVE I.C.A.
QUI MET L'ACCENT SUR LA CONVERSATION.
CHOIX DE COURS: JOUR OU SOIR
Progrès rapides:
1. Elèves classés en petits groupes: 3 degrés.
2. Professeurs bilingues de compétence reconnue.
3. Cours pratique et moderne, résultat d'expériences aux Etats-Unis et en Europe.
ENTREVUES DU LUNDI AU VENDREDI, de 7 h. 30 à 9 h. 30, et le SAMEDI, de 2 h. à 4 h.
au Centre Immaculée-Conception
4265, rue Papineau, près Rachel
au Collège Saint-Ignace
1700 est, boul. Henri-Bourassa, près Papineau
279-0678 OU 321-0013

PROPRIÉTAIRES
Maintenant à prix sensationnel!


Directement du manufacturier
FENETRES ou PORTES en ALUMINIUM
AUVENTS en FIBRE de VERRE
CLAPBOARD en ALUMINIUM
APPELEZ
ALSCO
279-8551
24 HEURES PAR JOUR
1530 est BEAUBIEN


LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION VI. 9-4711 / LIVRAISON A DOMICILE VI. 9-1138

MONTREAL, MARDI 1er JUIN 1965 — 81e ANNEE — No 125



photo LA PRESSE

Accueil au premier recteur laïc

Le vice-recteur de l'Université de Montréal, M. Lucien Piché, présente à la foule rassemblée dans le hall d'honneur, le nouveau recteur, M. Roger Gaudry, que l'on voit à gauche.

Cinq cagoulards armés volent une remorque et $120,000 de cigarettes

Cinq cagoulards, tous armés de revolvers, ont volé durant la matinée une remorque remplie de $120,000 de cigarettes.

L'attentat s'est déroulé sur le boulevard Métropolitain, à peu près en face des entreprises Miron.

Le sergent-détective Mike Moriello, de la sûreté de Ville d'Anjou, n'a eu qu'indirectement à se mêler à cette enquête, mais a pu en donner une version fort cohérente en se basant sur la version des deux principales victimes.

"Vers 10 h. ce matin, a-t-il relate un gros camion de Du-Mont Express, conduit par les conducteurs Lucien Mondou, 64, rue Genest, Ville Jacques-Cartier et Laurier Fontaine, 38, rue Dubuc, de la même ville, roulait sur le boulevard Metropolitain, quand un camion un peu plus petit, l'a soudainement doublé et lui a barré la route.

"Cinq hommes, la figure recouverte d'une cagoule et brandissant chacun un revolver, en sont sortis et ont cerné en un tournemain la cabine de le remorque.

"Ils ont sommé MM. Mondou et Fontaine de ne pas esquisser de faux gestes et de les suivre dans leur propre camion."

Dans ce second véhicule, ils leur ont passé des menottes et ont couvert leur figure avec des bandeaux blancs :

"Puis le camion s'est ébranlé cependant que deux des bandits se plaçaient au volant de la remorque et prenaient une direction inconnue."

Pendant ce temps, le petit camion parcourait plusieurs rues de la ville et finalement pénetrait dans une sorte de garage :

"On nous a enlevé notre bandeau, precise l'une des victimes, et j'ai pu voir que les murs de l'endroit étaient faits en gros blocs de béton, cependant que le plafond de bois craquait comme s'il y avait eu un étage au-dessus où des hommes vaquaient à leurs occupations."

Après une certaine attente,

Voir CAGOULARDS en page 4



Le feu jette une famille de 14 personnes sur le pavé

par Martin Pronovost

M. et Mme Alfred Leroyer, du 202 rue Paul, à Jacques-Cartier, et leurs douze enfants ont tout perdu dans l'incendie qui a complètement détruit leur maison de deux étages, hier matin vers 10 h.

Mme Leroyer, qui était à la maison avec ses plus jeunes enfants, a eu tout juste le temps de quitter les lieux lorsque les flammes ont pris naissance près de la porte d'entrée.

Pas d'assurance

"J'ai pas une cenne d'assurance" de dire le père, employé de la compagnie Swift.

"J'ai déjà voulu m'assurer, confie-t-il, lorsque j'avais la petite maison que je possédais avant celle-ci mais ils 'ont refusé. Je l'ai démolie et je me suis bâtie celle-là. Elle n'était même pas finie et j'attendais qu'elle le soit pour faire une autre demande pour l'assurer".

Qu'arrive-t-il alors ?

On se demande ce qui arrive en de telles circonstances dans une ville de l'importance de Jacques-Cartier.

Le service de police de cette municipalité, dirigé par M. Paul Charron, s'est occupé des sinistrés dès la première heure et leur a trouvé un gite temporaire chez des voisins.

Le service du Bien-Etre Social, que dirige M. J. Lachapelle, s'avisait, dès hier midi, de trouver un logement convenable à cette famille nombreuse dont la mère attend un treizième enfant d'ici quelques jours.

Pour sa part, l'abbé Marcel Lecavalier, desservant de la paroisse Sacré-Coeur et remplaçant le curé malade, avec l'aide de quelques femmes, s'est occupé de nourrir toute la marmaille. Un restaurateur des environs a fait parvenir gratuitement les victuailles nécessaires.

Hier après-midi, quelques dons parvenaient déjà au poste de police. Cette famille avait besoin de tout, de meubles et de lingerie pour tous. Les enfants sont âgés de 2 à 16 ans.

La famille Leroyer compte deux couples de jumelles, Jeanne et Jeannette, âgées de 12 ans et Sylvie et Sylvianne, âgées de 2 ans.

Le médecin de Mme Leroyer croit possible l'arrivée de nouveaux jumeaux. Le couple avait perdu un fils, âgé de 9 ans, l'année dernière dans un accident de la route.

Le nouveau recteur entre en fonction à l'Université

Le nouveau recteur laïc de l'Université de Montréal, M. Roger Gaudry, est entré en fonction ce matin, à 9 h. 30.

Dans le Hall d'honneur, il a été accueilli par les doyens, le corps professoral, des étudiants et le personnel administratif de l'institution dont il va maintenant diriger les destinées, comme premier recteur laïc.

Au pied des marches de pierre, à l'extérieur de l'université, il a été reçu par le vice-recteur, M. Lucien Piché et par M. Léon Lortie, secrétaire général et membre du Conseil des gouverneurs.

A l'intérieur, une foule assez nombreuse l'attendait. M. Piché a dit quelques mots de bienvenue, auxquels M. Gaudry a répondu aussi brièvement.

La tâche de recteur d'université, a-t-il dit, est maintenant

Voir RECTEUR en page 4

Verdun: 2,000 étudiants songent à faire la grève

Nouvel épisode du conflit syndical qui a cours dans les écoles de Verdun, 2,000 étudiants du cours secondaire se réunissent à midi, aujourd'hui, dans une vaste assemblée générale en plein air, afin de décider des mesures à prendre pour appuyer leurs professeurs dans le litige qui les oppose à la Commission scolaire catholique de Verdun.

Les représentants de tous les conseils de classe des étudiants se sont réunis hier soir et, après avoir étudié la situation, ont décidé de ne prendre officiellement position dans le conflit, tout en notant par ailleurs qu'ils ne comprennent pas certaines attitudes des commissaires.

Les étudiants appréhendent que le conflit fasse perdre à Verdun plusieurs professeurs qualifiés. Ils signalent que plusieurs professeurs ont déjà re-

Voir VERDUN en page 4



photo LA PRESSE

Le sourire malgré le sinistre

Les jumelles Jeanne et Jeannette, âgées de 12 ans, et, Sylvie et Sylvianne, âgées de 2 ans, ne semblent pas trop s'en faire, malgré l'incendie qui a détruit leur maison, hier, rue Paul, à Jacques-Cartier, et dans lequel elles ont tout perdu.

Réélection en bloc du conseil municipal de Laval-des-Rapides

Le maire Claude Gagné a été réélu par acclamation, hier, ainsi que tous les conseillers de l'administration sortant de charge à Laval-des-Rapides.

La mise en nomination avait lieu entre midi et 2 h. de l'après-midi. Aucune autre candidature n'ayant été enregistrée, le président d'élection, Me Gilles Duchesne, a déclaré qu'il n'y aurait pas d'élection et que le maire Claude Gagne était réélu pour un quatrième mandat, ainsi que les conseillers sortant de charge, MM. Noël Dubé et Roland Nadon, quartier ouest ; Rosaire Filiatreault et Paul-Marcel Maheux, quartier centre ; Roland Roy et Marcel Bourdages, quartier est.

Le maire Gagné a déclaré qu'il s'agissait d'une "victoire morale" qui créait un précédent, étant donné que c'était probablement la première fois sur l'île Jésus qu'un conseil municipal était réélu en bloc.

"Je demeure absolument contre toute formule de fusion ou d'annexion. Par contre, je suis disposé à dialoguer avec Pont-Viau, et si des mesures avantageuses se dessinaient, alors nous poserons un geste, mais pas avant d'avoir reçu l'approbation des contribuables par voie de référendum."

Interrogé par LA PRESSE à savoir pourquoi le bilan de 1964 et le budget de 1965 n'étaient pas encore déposés, le maire Gagné a répondu qu'il y aurait du nouveau à ce sujet d'ici peu, et qu'il en fournirait les raisons.

D'autre part, le Comité civique de Laval-des-Rapides, organisme fondé il y a plus d'un an dans le but de surveiller l'administration municipale et d'étudier la question de la fusion, a déclaré, hier soir, à la suite de la reélection de l'administration actuelle du maire Gagné, qu'il était sage dans les circonstances de ne pas avoir présenté de candidats oppositionnistes, à cause de l'état inquiétant des finances de la ville et de la création possible d'une ville unique pour toute l'île Jésus.

Par ailleurs, s'inquiétant de l'état des finances de la ville, sous l'administration du maire Gagné, le Comité dit redouter que la ville tombe en tutelle à brève échéance.

Enfin, revenant sur la question de la fusion des municipalités de l'île Jésus, l'organisme se dit justifié de croire qu'un projet de loi sera bientôt présenté, faisant ainsi suite à une declaration en ce sens du ministre des Affaires municipales, M. Pierre Laporte, d'où l'inutilité pour le Comité de présenter des candidats oppositionnistes aux élections d'hier.



ANDRE LA RIVIERE
PSYCHANALISTE CONSULTANT
de Montréal
Auteur de 82 volumes

Etes-vous nerveux !

(Nevrosé ?)

(timide, angoissé, obsédé, scrupuleux, mélancolique, etc.)

"GRATUITEMENT" faites venir le catalogue de 100 pages (résumé de chacun des 1500 textes) nature et remède à la Nervosite (Névrose).

EDITIONS PSYCHOLOGIQUES ENRG.
(Lucille Tremblay, directrice générale)
3426 av. Marcil, Montréal 28
488-0374 ou encore 488-4312

Avec le temps, des empreintes apparaissent sur le colis de $40 millions d'héroïne

par Léopold Lizotte

On dit souvent, et avec raison, que le temps efface bien des choses.

Dans le cas de deux individus qui subissent présentement leur procès devant le juge Jean Tellier sous l'accusation d'avoir conspiré pour introduire illégalement au Canada quelque $40,000,000 d'héroïne, c'est exactement le contraire qui se produit.

Un expert de la Gendarmerie royale, M. Austin E. Trainor, a en effet déclaré, hier après-midi, que des empreintes digitales qu'on n'avait pu discerner sur le précieux colis, le lendemain de l'arrestation des deux individus et de leurs trois compagnons deviennent très claires avec le temps.

Et interrogé par le procureur spécial de la police fédérale, Me Pierre Lamontagne, il a ajouté qu'avec encore plus de temps d'autres empreintes apparaîtront sur le papier et le carton qu'on a traités au nitrate d'argent.

Et que, plus on attendra, plus il sera facile de les identifier.

Le policier Trainor a fait cette étonnante révélation au moment où il témoignait au procès d'Emile Sérafin, ex-employé de la compagnie Air-France, à ses bureaux de l'aéroport de Dorval.

C'est de Sérafin que l'expert en empreintes digitales a trouvé le plus d'empreintes légalement identifiables.

En fait, il en a trouvé une vingtaine, soit de doigts, soit de la paume de l'une ou de l'autre de ses mains.

A une question de Me Lamontagne, il a de plus précisé que de la façon dont la trace de ses mains avait été laissée sur le colis, il semble évident que l'accusé le transportait alors. Et que le contenu était particulièrement lourd.

Rien ... d'Aubert

Sur la boite où se trouvaient douze contenants plus petits, il dit avoir relevé l'empreinte de ses paumes cinq fois.

Dans un cas, il a même pu trouver 150 points de comparaison entre les empreintes qu'on a prises de lui et celles-là. Il a illustré 18 de ces points

Voir HEROINE en page 4

Offre "finale" de la CTM

La Commission de transport de Montréal a soumis, hier, au syndicat de ses 3,900 employés, ses offres monétaires qu'elle considère comme "finales". Le comité exécutif du syndicat affilié à la Confédération des syndicats nationaux en a pris connaissance en soirée, et doit faire rapport ce soir a ses membres.

Le président du syndicat, M. Yvan Blain, a refusé de faire des commentaires sur ces offres. Le directeur des services administratifs de la CTM, M. J.-G. Lagacé, a laissé au syndicat le soin de rendre publiques les offres de l'entreprise.

M. Lagacé a déclaré, à une question de notre reporter, que les offres de l'entreprise étaient assez éloignées des demandes syndicales. D'ailleurs le syndicat s'attendait à cet écart, et

Voir OFFRE en page 4

NOUVELLE ADRESSE
6741 ST-HUBERT

PAUL-E Talbot Bachelier en optométrie

EXAMEN DE LA VUE
•
PRESCRIPTION DES VERRES
OPTOMETRISTE-OPTICIEN DIPLOME DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL
•
AUTREFOIS
OPTOMETRISTE CONSULTANT
A L'HOPITAL SAINTE-JUSTINE
272-7611 • 272-7616

L'HOMME L'AUTRE BORD DU PONT VEND MOINS CHER



Médard DÉNIGER
Président

Agent distributeur :
DODGE - CHRYSLER
VALIANT - SIMCA
Vaste terrain d'autos usagés
Location à court ou long terme

Longueuil AUTOMOBILE LTÉE

268 ouest, rue St. Charles, Longueuil

Inauguration à la Place de la Bourse

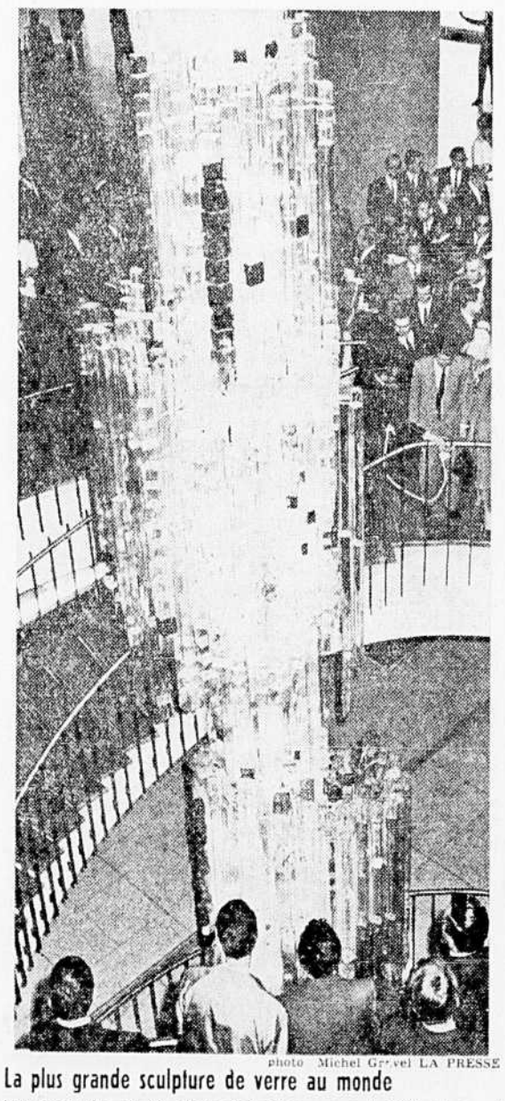


photo Michel Gravel LA PRESSE

La plus grande sculpture de verre au monde

Mesurant plus de 42 pieds de hauteur, pesant 6,200 livres et comportant quelque 3,000 pièces de verre taillées à la main, la nouvelle sculpture à l'intérieur de la Tour de la Bourse est la plus grande pièce de verrerie d'art du monde. La couleur fondamentale du verre est le rose pâle rehaussé de tons d'aigue-marine, d'améthyste orientale, de rubis et de bleu royal.

"Cette splendide sculpture sera le symbole de la grande collaboration qui existe entre la haute finance et le petit commerce", a déclaré hier le président de la Place de la Bourse, M. Paul Bienvenu, en inaugurant la plus grande sculpture de verre au monde.

Formée de quelque 3,000 pièces de verre taillées à la main en une variété de subtils coloris, la sculpture de la Tour de la Bourse descend du plafond du hall d'entrée, à travers le vaste escalier elliptique jusqu'à la promenade et l'arcade du métro. Dans son ensemble, la

Voir INAUGURATION en p. 4

FAITS divers

Arrestation imminente des quatre bandits

La Sûreté provinciale croit imminente l'arrestation des quatre bandits qui ont perpétré un hold-up jeudi dernier à la Caisse populaire de St-Léonard-de-Port-Maurice, blessant grièvement un passant et une caissière qu'ils avaient emmenée comme otage.

Plusieurs raids ont été effectués au cours de la journée d'hier, à la suite d'informations recueillies par les policiers au cours d'une descente dans un chalet de St-Calixte, vendredi dernier.

Les policiers avaient cerné ce chalet, dans une tentative de

Voir FAITS DIVERS en page 4



UN NOUVEAU SERVICE
"LAFOREST"
SANS CHARGE SUPPLÉMENTAIRE

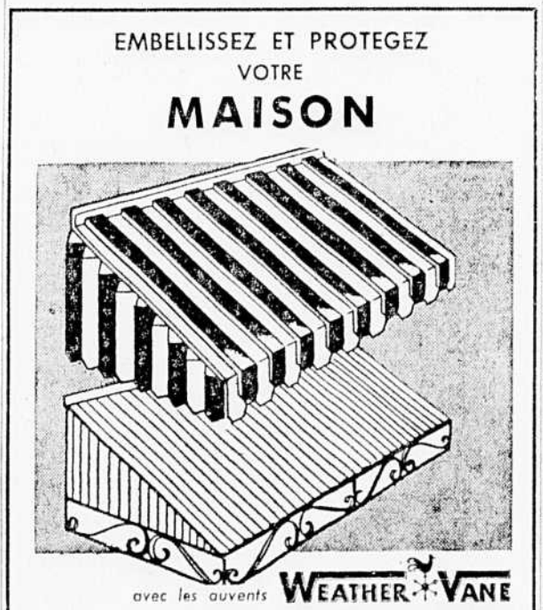
Soucieux de faciliter un choix parfaitement adéquat aux besoins de l'acheteur de couvre-planchers, la direction de Nap. Laforest & Fils Ltée est fière de vous offrir les services de

MLLE CLAUDETTE MARTINEAU
D.I.A.A.
conseillère en décoration

Venez donc, dans l'atmosphère calme du nouveau Studio Laforest, Place Crémazie, faire un choix judicieux grâce aux sages conseils de Mlle Martineau.

NAP. LAFOREST & FILS LTÉE
50 PLACE CRÉMAZIE — SUITE 1219 — 384-0440

EMBELLISSEZ ET PROTEGEZ VOTRE
MAISON



avec les auvents WEATHER-VANE

ACHETEZ
MAINTENANT
PAYEZ
PLUS TARD

Auvents Weather-Vane
3055, av. Verdun
VERDUN — Tél. 769-3853
S.V.P., me fournir tous renseignements et votre offre de paiements différés.
NOM .....
ADRESSE .....
VILLE ..... TEL. .....

☐ Auvents
☐ Portes
☐ Fenêtres
☐ Clapboard d'aluminium

FUTURES MARIEES



UN CADEAU VOUS ATTEND ...

CHEZ
Lemieux
A. LEMIEUX CADEAUX INC.

En effet, voilà une chance inespérée pour vous futures mariées. La Maison du Cadeau offre gratuitement un magnifique cadeau de noces à toutes les jeunes fiancées qui viendront s'enregistrer à notre magasin.

Renseignez-vous auprès de notre personnel au sujet de ce nouveau service A. LEMIEUX le seul magasin de cadeau à conserver le fichier personnel de chacune des futures mariées.

Profitez de ce service personnel et recevez un cadeau pratique offert gracieusement par LA MAISON DU CADEAU à toutes les nouvelles mariées.

L'ENDROIT IDEAL POUR UN CADEAU SANS EGAL

765, rue BEAUBIEN (près de St-Hubert)
Téléphone : 274-6529

FAITS divers

SUITE DE LA PAGE 3

surprendre les bandits, mais l'endroit était désert.

Armés d'une mitraillette, les voleurs n'avaient pas hésité à faire feu sur un passant en sortant de l'établissement, ce qui porte la police à croire qu'ils pourraient également faire feu s'ils se sentent cernés.

Les bandits ne s'étaient pas fait de scrupules pour assommer à coups de revolver la caissière qu'ils avaient détenue comme otage. Ils l'avaient ensuite jetée hors de la voiture.

On croit qu'il pourrait exister un lien entre le vol de St-Léonard-de-Port-Maurice, le vol de l'automobile du procureur général, Me Claude Wagner, et le vol de 12 coffrets de sûreté à la succursale de St-Polycarpe de la Banque Provinciale, le 20 mai dernier.

Hold-up raté : le gérant de la banque blesse un cagoulard

ST-LAMBERT. (PC) — Deux cagoulards armés ont dû prendre la fuite les mains vides, tôt hier matin, alors qu'ils ont tenté de cambrioler la succursale de la Banque Provinciale du Canada, dans le village de St-Lambert, sur la rive sud, près de Québec.

En plus d'avoir les mains vides, l'un des cagoulards a été ramené par son compagnon, ayant été blessé sérieusement au dos par le gérant de la banque, M. Fernand Boutin, qui lui a asséné un coup violent à l'aide d'un banc de bois.

La police monte présentement la garde auprès d'un suspect hospitalisé à Québec pour une blessure semblable à celle du cagoulard. L'automobile des suspects avait été retrouvée en face de cet hôpital.

Une femme aurait également été complice dans cette tentative de vol. Elle était demeurée au volant d'une automobile pendant que les deux bandits entraient dans l'établissement.

Les deux cagoulards s'étaient introduits par effraction dans le logement de M. Boutin, où se trouve la banque, vers 1 h. hier matin. M. et Mme Boutin ont été surpris dans leur sommeil.

Le couple a refusé d'ouvrir le coffre-fort, expliquant qu'il était muni d'un mouvement d'horlogerie ne permettant pas de l'ouvrir avant le matin.

Les bandits ont tenté d'emporter le coffre-fort de 3,000 livres, mais ont renoncé à cet exploit. Ils ont finalement compris qu'ils étaient vaincus et ont tenté de s'enfuir. C'est à ce moment que M. Boutin s'est emparé d'un banc et a violemment frappé l'un des cagoulards. Ce dernier s'est écrasé au sol et il a été ramassé par son compagnon et la femme dans la voiture qui est venue à sa rescousse. Puis ils ont pris tous trois la fuite en auto.

Double évasion au centre fédéral de réhabilitation

Deux détenus se sont évadés, vers 2 h. 10 la nuit dernière, du Centre fédéral de réhabilitation de St-Vincent-de-Paul.

Ce sont : Pierre Therrien, 21 ans, six pieds, trois-quarts de pouce, 190 livres, teint medium, cheveux et yeux bruns, qui purgeait une peine de deux ans, et Paul Fosso, 19 ans, cinq pieds huit pouces et demi, 155 livres, cheveux blonds et yeux bruns, qui avait été condamné à quatre ans de réclusion.

Une auto capote : un mort et un blessé

COATICOOK. (PC) — Une Américaine a été tuée et sa compagne a été blessée lorsque l'automobile dans laquelle elles prenaient place a capoté, hier, près de Coaticook, dans les Cantons de l'Est.

Mme Adrienne Brien, âgée de 50 ans, domiciliée rue Bleason, à Attleboro, Mass., qui conduisait l'automobile, a été tuée sur le coup.

Sa compagne, Mme Dorothy Waralo, âgée de 63 ans, domiciliée au 116 Rose Garden, à Providence, R.-I., blessée dans l'accident, a été transportée à l'hôpital de Sherbrooke.

Hold-up de $45 dans un restaurant

Deux individus, dont l'un était armé d'un revolver noir, ont pris la fuite avec une somme de $45, vers 9 h. 10 hier soir, après avoir perpétré un hold-up dans un restaurant sis au 4418 rue DeLanaudière.

Les deux bandits ont fait irruption dans l'établissement au moment où le propriétaire, M. Jos Honorius Faucher, se trouvait seul sur les lieux. Sous la menace, M. Faucher a remis aux malfaiteurs le contenu du tiroir-caisse.

Les deux bandits ont pris la fuite à pied.

Saisie d'un "alambic-maison" à Côte-des-Neiges

Un citoyen de Côte-des-Neiges, âgé de 43 ans, qui était soupçonné de distiller de l'alcool au moyen d'un "alambic-maison", d'une capacité approximative d'un gallon par jour, devait comparaître aujourd'hui relativement à cette affaire.

Et les policiers s'amenèrent au domicile du prétendu fabricant d'alcool, où ils trouvèrent effectivement un alambic d'une capacité d'un gallon par jour, sur un poêle.

Et comme la distillation illicite de l'alcool relève d'une loi fédérale, les policiers firent appel à la RCMP, qui opéra dans cette affaire.

Vol à main armée de $800 au restaurant St-Louis-de-France

Deux bandits, dont l'un était armé d'un revolver, ont perpétré un hold-up, vers minuit 45 la nuit dernière, au restaurant St-Louis-de-France, situé au 503 est, rue Roy.

C'est le propriétaire lui-même, M. Marcel Lavigne, qui a dû remettre le contenu du tiroir-caisse aux suspects, soit $800. Les bandits lui ont de plus ordonné de leur donner sa bague, un diamant d'une valeur de $950, dont il lui a fallu se départir.

Les suspects ont pris la fuite dans une direction qui n'a pas été déterminée, puisque M. Lavigne avait été enfermé à clef dans une pièce attenante à son restaurant et qu'il lui a fallu un certain temps pour sortir de là.

Transformé en une torche humaine

VALLEYFIELD. (J.-D. G.) Un jeune homme de Coteau-du-Lac, dans le comté de Soulanges, a momentanément été transformé en une torche humaine, hier matin, quand la flamme d'une cuisinière à gaz s'est communiquée à ses vêtements. Jean-Robert Guibord, âgé de 18 ans, qui était seul au logis familial à ce moment-là, courut sur une distance de plusieurs centaines de pieds avant de se jeter à la rivière qui coule à cet endroit. Il a été sauvé par des voisins et transporté d'urgence à l'Hôtel-Dieu de Valleyfield. Un examen a révélé des brûlures au troisième degré. Son état est grave.

Convoi immobilisé sous le mont-Royal

Plusieurs centaines de banlieusards ont mis une heure de plus à regagner leur domicile après leur journée de travail, hier, alors qu'un train des Chemins de fer nationaux est demeuré immobilisé sous le tunnel du Mont-Royal, la locomotive étant en panne.

Selon un porte-parole de la compagnie, le convoi s'est immobilisé au centre du tunnel, vers 5 h. 30 hier après-midi. La cause de l'arrêt est imputable à un dynamo qui a brûlé, immobilisant le moteur de la locomotive.

Tout a été assez rapidement remis à l'ordre, mais une panne de courant a occasionné un autre retard. Le train s'est finalement remis en marche vers 6 h. 30.

Un porte-parole a déclaré que le convoi comprenait une douzaine de wagons et qu'il s'agissait de l'un des plus achalandés de la journée. Les usagers ont pris leur mal en patience et ont attendu calmement la remise en marche du train. On n'a eu à déplorer aucun incident découlant de cet arrêt.

On repêche le corps d'un enfant

La police municipale a repêché ce matin le cadavre du jeune Alain Desaulniers, âgé de 10 ans, noyé le 24 mai dernier, dans la rivière des Prairies, près du Pont Pie IX.

HEROINE

SUITE DE LA PAGE 3

de comparaison, alors qu'il suffit d'en trouver dix, selon la loi, pour que l'expertise puisse être acceptée par la cour.

Le témoin n'a cependant pas trouvé d'empreintes de Sérafin sur aucun des colis ouverts.

En fait, un seul des petits colis était entrouvert, le sac de plastique de l'intérieur pouvant être aperçu entre les cartons mal joints.

Et c'est une empreinte d'un doigt de Delecolle qu'il a trouvée sur ce contenant.

Il n'a cependant trouvé aucune empreinte des doigts de Georges Aubert, le seul des 5 accusés qui ait témoigné pour la Couronne, jusqu'à maintenant, et qui, de son propre aveu, a lui-même placé le colis de $40 millions à l'avant de la carlingue du Boeing 707, au départ d'Orly, dans la banlieue de Paris.

La boîte avait été fabriquée de toutes pièces par l'expéditeur, de même que les douze contenants plus petits qui se trouvaient à l'intérieur.

Le tout avait été reconstitué avec précision devant la cour et Trainor a expliqué au tribunal de quelle façon, très exactement, les douze petits colis (qu'Aubert a dit avoir pris pour des . . . livres à l'index) se trouvaient logiquement, à l'intérieur.

Les empreintes toujours une preuve valable

Contre-interrogé par le procureur de l'accusé, Me Raymond Bernier, le témoin soutient que le papier d'emballage a pu être utilisé auparavant, mais qu'il n'a certainement pas été employé pour recouvrir un colis de même dimension.

Une brève discussion s'est alors engagée entre le témoin et l'avocat de Sérafin quant à la "valeur" probante des empreintes.

Montrant du doigt un ouvrage sur la question, qui se trouvait devant le procureur de l'accusé, M. Trainor a dit que l'une des théories exposées dans ce livre était difficilement acceptable.

"Il faudrait que nous recensions plusieurs fois la population entière du globe, dit-il, pour trouver deux personnes ayant exactement les mêmes empreintes digitales."

Pour sa part, l'expert a dit avoir consacré trois semaines entières de travail aux diverses pièces à conviction et il a souligné une fois de plus que certaines des empreintes présentées à la cour n'étaient apparues que depuis deux semaines ou moins.

En matinée, le procureur de Jacques Borelle, Me Jacques Bédard, avait terminé le long contre-interrogatoire d'Aubert.

Il avait particulièrement tenté de trouver des contradictions entre certains des dires du témoin, depuis mercredi, et la teneur d'une déclaration faite à la police, le lendemain même de son arrestation.

Lorsque, ainsi mis en contradiction à deux reprises, Aubert a dit finalement à Me Bédard reconnaître qu'il avait pu se glisser ainsi des erreurs bénignes dans ce qu'il avait pu raconter aux policiers de la Gendarmerie royale peu après sa mise sous arrêt.

Le procès, qui a débuté lundi dernier, durera très probablement toute la présente semaine, et il s'est poursuivi aujourd'hui.

OFFRE

SUITE DE LA PAGE 3

c'est pourquoi depuis plusieurs mois, on parle, à la CTM, d'une grève possible qui pourrait être déclenchée au début de ce mois.

La CTM n'a toutefois pas été informée encore de la tenue de la grève. En vertu du Code du Travail, un syndicat qui désire faire une grève dans un service public doit en informer le ministre du Travail huit jours à l'avance. Cet avertissement n'a pas encore été formulé.

M. Blain trouve anormales les conditions de travail de tous les employés de la CTM: chauffeurs, mécaniciens et caissiers. Il désire la parité de salaires entre ceux versés à ses membres et ceux des policiers et des pompiers de la Ville de Montréal.

Les structures de grève sont sur pied. Le directeur de l'arrêt de travail sera M. Raymond Couture, l'un des plus habiles directeurs de grève de la CSN. Il sera assisté de M. Jacques Dupont.

Les chauffeurs d'autobus se réuniront ce soir pour prendre connaissance des dernières offres de la compagnie. On s'attend qu'ils les rejettent et se prononcent en faveur de la grève.

INAUGURATION

SUITE DE LA PAGE 3

sculpture représente une étincelante stalactite translucide.

Au moins 36 caisses renfermant les 3,000 cubes et parallélépipèdes de verre ont été nécessaires pour transporter le tout de la verrerie Barovier et Toso, de Murano, près de Venise, où sa fabrication avait débuté en janvier dernier.

D'une ampleur de huit pieds à son plus large et d'un poids de 6,200 livres, la sculpture forme la plus grande pièce de verrerie d'art du monde. Elle est une inspiration de Luigi Moretti, architecte principal de la Tour de la Bourse de 47 étages. Le dessin en a été exécuté par Roberto Morisi. L'assemblage de l'oeuvre à Montréal a été effectué sous la direction de M. Italo, de la verrerie de Murano.

C'est une équipe de 15 artisans, assistés chacun de trois aides, qui ont façonné à la main chaque pièce pour lui donner l'une des deux formes de base, cubique ou parallélépipédique. La couleur fondamentale du verre est le rose pâle rehaussé de tons d'aquamarine, d'améthyste orientale, de rubis et de bleu royal.

RECTEUR

SUITE DE LA PAGE 3

"très difficile dans le monde entier". Depuis quelques années, a-t-il poursuivi, l'Université de Montréal a grandi de façon remarquable. "Mais cela n'est que le commencement d'une oeuvre extraordinaire".

Le nouveau recteur, après après avoir affirmé que l'université de Montréal est "la plus belle et la plus grande du Canada français", a exhorté ses auditeurs à être fiers de leur institution. "Ne permettez pas qu'on la critique à tort".

Et sur ces mots, a-t-il enchaîné, "je vais maintenant entrer en fonction".

VERDUN

SUITE DE LA PAGE 3

mis leur démission et que d'autres se proposent de la faire bientôt.

Les représentants des étudiants s'étonnent que les commissaires "aient accepté en principe les demandes des professeurs pendant 24 séances de négociation pour les rejeter à la 25e, au moment de signer l'accord."

Les 2,000 étudiants des trois écoles secondaires catholiques de Verdun qui se réunissent à midi pourraient peut-être, a-t-on indiqué hier, décider de poursuivre leur séance durant les heures de classe, ce qui reviendrait à déclencher une grève de sympathie d'une demi-journée.

CAGOULARDS

SUITE DE LA PAGE 3

les deux chauffeurs ont reçu l'ordre de remonter dans le camion et après plusieurs autres détours, ont finalement été descendus dans un terrain vague, près du boul. Leduc qui est la continuation de la rue Henri-Bourassa, dans l'extrême est de la ville.

Menottes aux mains, ils ont marché durant quelques instants et de Rivière-des-Prairies, ont marché jusque dans le territoire de Ville d'Anjou, où ils ont alerté la police.

"C'est ainsi que nous de Ville d'Anjou, nous devons nous occuper d'un attentat commis dans les limites de la ville de Montréal et qui a partiellement abouti dans celles de Rivière-des-Prairies, le boul. Leduc étant situé dans les limites de ce nouveau quartier de la métropole."

Dès que la police a appris la nouvelle, elle a ordonné la fermeture des ponts autour de l'île et a commencé de minutieuses recherches.

CE SOIR

Nouvelle série rafraîchissante pour l'été

"ANDY WILLIAMS SHOW"

mettant en vedette cette semaine Jonathan Winters et Polly Bergen. Si vous aimez la musique, la danse, la comédie, ne manquez pas cette émission ce soir à 8 heures 30 au canal 12.

CANAL 12

Une double indemnité serait-elle avantageuse dans votre cas?

C'est fort possible. Il en coûte vraiment très peu d'ajouter le bénéfice de la double indemnité à votre police d'assurance de base de la Manufacturers. Dans le cas de mort accidentelle, ainsi que le définit le contrat, votre assurance paierait alors le montant de la double indemnité en plus de la somme qu'elle paierait normalement. Voilà pourquoi la double indemnité intéresse tant de personnes—celles en particulier qui voyagent beaucoup.

Mais la double indemnité ressemble plutôt à un accessoire facultatif sur une nouvelle voiture . . . un "extra" que vous pouvez choisir selon vos besoins particuliers. Il se peut très bien qu'un autre "accessoire facultatif" vous paraisse plus indispensable. Une clause d'invalidité qui paierait votre prime si vous étiez empêché de travailler, par exemple. Ou encore, si vous êtes jeune, il pourrait être plus logique d'assurer votre "assurabilité", c'est-à-dire de pourvoir à l'augmentation future de votre assurance-vie même si une santé précaire vous empêchait alors de l'augmenter normalement.

La double indemnité est-elle la solution la plus avantageuse dans votre cas? Cela dépend entièrement de vos besoins . . . vous êtes le meilleur juge. Mais cela dépend aussi des possibilités offertes et pour cela la Manufacturers peut vous aider. Consultez le représentant de la Manufacturers. Il est à votre disposition.



G. J. Israel
Représentant
MONTREAL
Tél: 875-5540



Roger Lelièvre
Représentant
REPENTIGNY
Tél: 381-9101



François Faugère
Représentant
MONTREAL
Tél: 381-9101



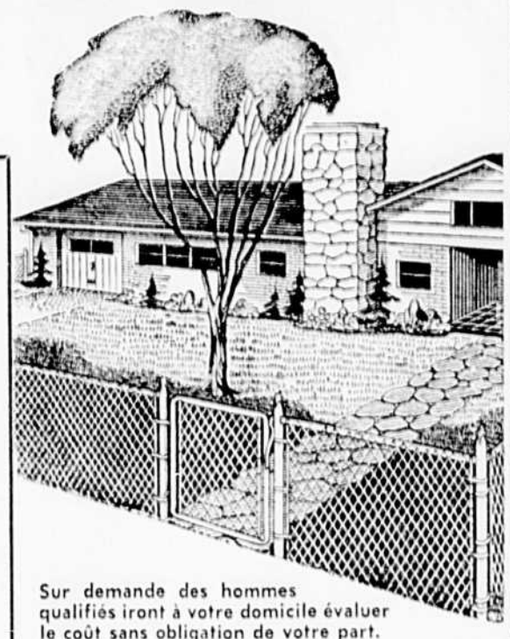
Jacques Ouimet
Représentant
MONTREAL
Tél: 381-9101

La Compagnie d'Assurance-Vie
MANUFACTURERS

47F-65



Faites installer votre clôture résidentielle . . .

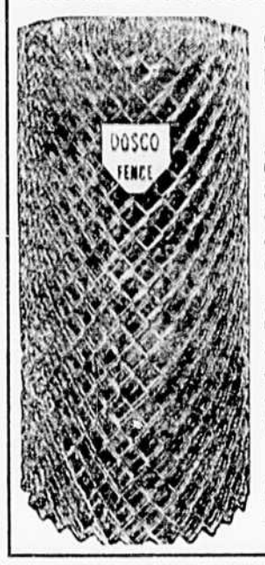


Sur demande des hommes qualifiés iront à votre domicile évaluer le coût sans obligation de votre part.

Clôture à maille de chaine, pour terrasses, parterres.
Acier galvanisé. Hauteur 36", 42" et 48".
Calibre 13 et 11.
Maille 2 pouces.

SIGNALEZ 288-0251

BROCHE DE FABRICATION CANADIENNE



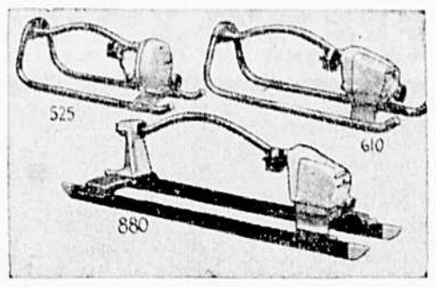
galvanisée 2 fois pour une plus longue durée

Maille 2" Haut	Au pi.	Calibre 11 Roul. 100'
36	31	$20.75
42	36	$23.90
48	42	$27.25
60	52	$38.80

Maille 2" Haut	Au pi.	Calibre 13 Roul. 100'
36	20	$13.95
42	24	$16.40
48	27	$18.70
60	34	$24.70

Poteau en "T"
6' 1.00 — 7' 1.20 — 8' 1.35

POUR UNE BELLE PELOUSE



choix de gicleurs "Melnor"

No 525 — Couvre une surface de 1575 pieds carrés. Gicleur oscillant. $7.50
No 610 — Gicleur oscillant. Arrose une surface de 2,000 pieds carrés. $9.50
No 880 — Gicleur oscillant avec contrôle pour superficie à arroser 2400 pieds carrés d'arrosage. $13.95

TAILLE-HAIE ET EMONDOIR
électrique à scie d'égalage exclusif

Sunbeam



- Moteur, transmission et lame protégés par un embrayage à patinage exclusif.
- Dents de prise sûres.
- Interrupteur.
- Léger
- Bien équilibré.
- Ne chauffe pas.
- No de cat. A 164 A

$37.95

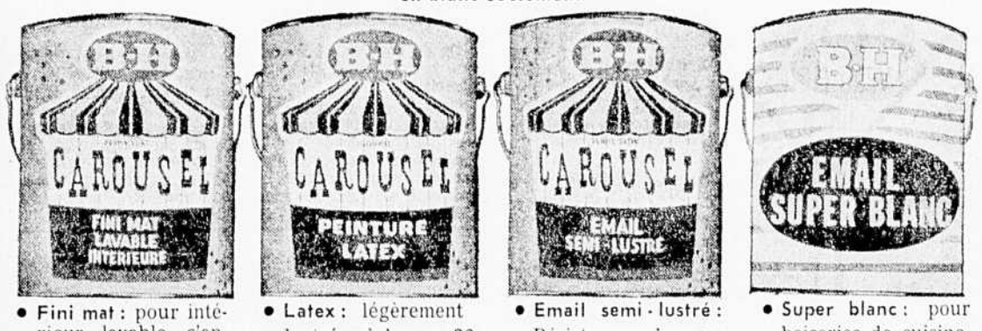
LA QUINCAILLERIE DE RENOM . . . OU LE SERVICE PRIME ET LA QUALITE DOMINE.

1406 ST-DENIS
COMMANDES TELEPHONIQUES 288-0251
OUVERT LES JEUDI ET VENDREDI SOIRS JUSQU'A 9:30

OMER DeSERRES

6955 ST-HUBERT
CENTRE D'ACHAT WILDERTON
FACILITES DE STATIONNEMENT GRATUIT

PRIX VEDETTES sur peinture B-H
en blanc seulement



- **Fini mat :** pour intérieur, lavable, s'applique au pinceau, fusil ou rouleau no 5600. Rég. $9.35 SPECIAL $6.95
- **Latex :** légèrement lustré, sèche en 30 minutes, lavable, no. 5500. Rég. $9.80 SPECIAL $6.95
- **Email semi-lustré :** Résiste aux lavages répétés, no. 5400. Rég. $10.25 SPECIAL $7.45
- **Super blanc :** pour boiseries de cuisine, salles de bain, no. 5307. Rég. $14.05 SPECIAL $8.95

Pour l'extérieur, le sous-sol

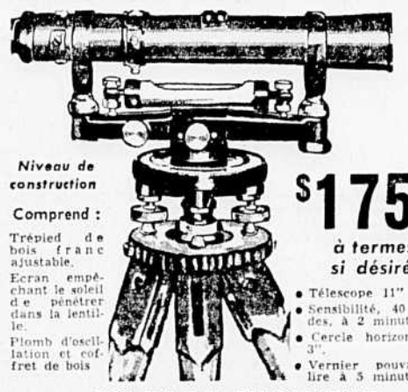


Séchoirs à linge avec tube de sol

- Tout aluminium.
- Equivaut à 130 pieds de corde.
- Se replie comme un parapluie.
- Corde plastique comprise.

SPECIAL $8.95

Pour faciliter les alignements sur chantier



Niveau de construction

Comprend :
Trépied de bois franc ajustable.
Ecran empêchant le soleil de pénétrer dans la lentille.
Plomb d'oscillation et coffret de bois

$175.00 *à termes si désiré*

- Télescope 11"
- Sensibilité, 40 secondes, à 2 minutes.
- Cercle horizontal de 3".
- Vernier pouvant se lire à 5 minutes.

343 EST, RUE STE-CATHERINE

PRIX de RABAIS sur POUBELLE "RUBBERMAID"

Reg. $5.49 SPECIAL 4.37
No 2977



- Capacité de 8½ gallons
- Se nettoie aisément.
- Ne rouille pas.
- Légère.
- Couvercle avec fermeture à même.
- Couleur attrayante.

Aubaine sur boyau d'arrosage



- En plastique résistant
- Longueur 50'
- Diamètre 7/16"
- Noir seulement

Spécial $1.39

La comédienne la plus âgée du monde

NEW YORK. (PA) — Ethel Griffies, qui célébrait récemment son 87e anniversaire de naissance, est la comédienne la plus âgée au monde à poursuivre sa carrière par ailleurs formidable. Mme Griffies commence sa 85e année au théâtre.

Elle débutait en Angleterre, son pays d'origine, à l'âge de deux ans, dans la pièce "East Lynne". Elle jouait son plus récent rôle le mois dernier dans "Billy Liar", à New York, qui lui a valu d'excellentes critiques. A l'automne, elle doit interpréter un rôle important dans "A Very Rich Woman" aux côtés de Ruth Gordon.

En 1962, elle apparaissait sur une scène de Broadway dans la pièce "Write Me A Murder", avec Torin Thatcher, et elle a fait également partie de la distribution du film à succès "The Birds".

A Hollywood

L'infatigable, la joyeuse et spirituelle actrice s'était rendue pour la première fois aux Etats-Unis au cours des années 1920, avec son mari, Edward Cooper, également comédien. A Hollywood, ils tournèrent plusieurs films durant les années 1930.

"Puis, on se fatigua de voir nos visages pour ne plus nous offrir que des rôles sans importance", raconte Ethel Griffies qui, à cette époque, décida de tenter sa chance à New York. L'un des meilleurs spectacles ce cette actrice à Broadway fut son numéro "Only For American" dans "Miss Liberty", d'Irving Berlin.

En 1951, après la pièce "Autumn Garden", de Lillian Hellman, Ethel Griffies et son mari décidèrent d'abandonner leur carrière et retournèrent en Angleterre pour s'installer dans une villa à la campagne.

Wellington est au musée et le voleur au large

LONDRES. (AFP) — Presque quatre ans après avoir été dérobé par un voleur non encore identifié, le "Portrait du duc de Wellington", par Goya, a réintégré sa place habituelle à la "National Gallery", le "Louvre" de Londres. Il est désormais l'objet d'une surveillance discrète, et est protégé par une enveloppe transparente en plastique, tout comme "Les Grandes Baigneuses" de Cézanne, récente acquisition du grand musée britannique.

Entre-temps, le voleur du célèbre portrait court toujours. Non seulement il déjoue toutes les polices lancées à ses trousses, mais il les nargue en continuant d'envoyer des lettres aux agences et aux journaux. L'agence "Exchange Telegraph" a ainsi reçu une nouvelle lettre. Datée, comme celle de mercredi, de Newcastle-Upon-Tyne, elle était également écrite au crayon sur du papier rayé, et contenant aussi un fragment d'un dessin humoristique du "Daily Mirror", le signe toujours employé par le voleur pour se faire reconnaître.

Comme il le faisait dans sa lettre précédente, le voleur présumé se plaint de n'avoir pas été récompensé de son "honnêteté". "Je n'ai pas volé le portrait, écrit-il. Je l'ai simplement mis en sûreté pour le rendre plus tard".

Ecrites dans un style qui dénote une certaine éducation, ces lettres n'en paraissent pas moins assez décousues, et trahissent une certaine agitation. La police, faute d'indices suffisants, en est réduite à analyser toutes ces lettres, en espérant que leur auteur finira, un jour, par livrer un détail qui permettra son arrestation.

...CE SOIR !

PARTICIPEZ AU MATCH

JEANNE MOREAU

contre

J.-P. BELMONDO

à l'affiche : "EVA"

avec Virna Lisi, Stanley Baker

Un film de Joseph Losey

et votre 2e film

"LETTRE D'UNE NOVICE"

d'Alberto Lattuada

• VERDI •

CINEMA D'ART et D'ESSAI

5380 boul. ST-LAURENT

Tél. 277-4800

La Poudrière

Du 25 mai au 5 juin

Une création canadienne

UN COUPLE PARFAIT

d'Eugène Cloutier

avec

NATHALIE NAUBERT

LUCE GUILBAULT

FRANÇOIS CARTIER

GEORGES CARRERE

Mise en scène : Jean Faucher

Du mardi au samedi à 8 h. 40

Tél. 526-0821

$2. – 2.50 – 3. – 3.50

(l'autobus Longueuil 74 partant de Ste-Catherine-Papineau vous conduit directement à l'entrée de l'Ile Ste-Hélène).

HORAIRES

ALOUETTE : "My Fair Lady" : 8.00. Matinees : mer., sam., dim. et jours de fête : 2.00.

AVALON : "Le monde de Suzie Wong", "Sous dix drapeaux" : 6.00.

AVENUE : "French dressing" : 1.40, 3.40, 5.25, 7.30, 9.30.

BIJOU : "L'ange noir du Mississipi" : 12.20, 3.38, 6.36, 9.54. "L'inconnue de Hong-Kong" : 1.56, 5.14, 8.32.

BROADWAY : "Pleasure seekers", "Rhino" : 6.00.

CANADIEN : "Le gondolier" : 12.00, 3.20, 6.30, 10.00. "Au nom de Dieu" : 1.30, 4.50, 8.10.

CAPITOL : "Girl Happy" : 10.40, 12.50, 3.05, 5.15, 7.25, 9.45.

CAPRI : "L'empreinte de Frankenstein", "Le monstre immortel", "Hurler de peur" : 6.00.

CHAMPLAIN : "La stripper" : 12.15, 3.31, 6.47, 10.03. "Accusé, levez-vous" : 1.15, 5.07, 8.20.

CINEMA DE MONTREAL : "Harlow" : 1.00, 4.45, 8.20.

CINERAMA - THEATRE IMPERIAL : "Circus World" : tous les soirs à 8 h. 30. Merc., sam. : 2.00. Dim. : 1.00, 4.45, 8.30.

CREMAZIE : "Accusé, levez-vous" : 1.31, 5.07, 8.23. "La stripper" : 12.15, 3.31, 6.47, 10.03.

DAUPHIN : "Le gros coup" : sam. et dim. : 1.00, 3.10, 5.25, 7.30, 9.30. Sur semaine : 7.30, 9.30.

DORVAL : Salle Dorée : "Slave trade in the world today" : 7.50. Matinees : merc. sam. dim. : 1.00. Dimanche : 1.00. Salle Rouge : "Father Goose" : 7.30. "Send Me no Flowers" : 9.25. Matinées : merc. sam. dim. : 1.00. Dimanche : 1.45.

ELECTRA : "Allo Brigade spéciale" : 12.37, 4.20, 8.03. "Les diables du Sud" : 2.44, 6.27, 10.10.

ELYSEE Salle Resnais : "Le désert rouge" : du lundi au vendredi : 7.30, 9.30. Samedi : 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30. Dimanche : 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.

Salle Eisenstein : "Festival Humphrey Bogart" : du lundi au vendredi : 7.30, 9.30. Samedi : 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 10.00. Dimanche : 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.

EMPIRE : "Harlow" : 1.00, 2.55, 4.20, 6.25, 8.25.

FESTIVAL : "Peau de banane" : sur sem. : 7.30, 9.30. Dim. : 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 8.30.

FRANÇAIS : "Call girls société anonyme" : 10.15, 1.30, 4.45, 8.05. "Lana, déesse blonde de la jungle" : 11.50, 3.00, 6.20, 9.40.

GRANADA : "Lana deesse blonde de la jungle" : 1.30, 4.30, 8.15. "Call girls societé anonyme" : 3.00, 6.25, 9.45.

JEAN-TALON : "Peau de banane" : sur sem. : 7.30, 9.30. Dim. : 1.30, 3.30, 7.30, 9.30.

KENT : "One Potato, two potato" : 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.

LA SCALA : "La Môme Pigalle" : 12.45, 5.23, 10.00. "Pigalle à Tokyo" : 2.15, 6.50. "La difficulté d'être adulte" : 3.50, 8.25.

LAVAL : "Nick Carter va tout casser" : 2.45, 6.05, 9.30. "Hercule à la conquête de l'Atlantide" : 1.00, 4.20, 7.45.

LOEW'S : "The amorous adventure of Moll Flanders" : 9.40, 11.55, 2.10, 4.25, 6.50, 9.15.

MERCIER : "Les Diables du Sud" : 12.35, 4.20, 8.05. "Hello Brigade Spéciale" : 2.05, 5.50, 9.30.

MONKLAND : "Sex and the single girl" : 1.00, 5.10, 9.50. "Young Blood Hawke" : 2.50, 7.30.

ORPHEUM : "La chasse à l'homme" : 10.50, 1.30, 3.10, 5.20, 7.35, 9.30.

OUTREMONT : "Sex and the single girl" : 1.05, 5.20, 9.35. "Young Blood Hawke" : 3.00, 7.15.

PALACE : "The truth about spring" : 10.30, 12.40, 2.55, 5.05, 7.15, 9.25.

PAPINEAU : "Lana deesse blonde de la jungle" : 1.25, 4.50, 8.20. "Call girls société anonyme" : 2.55, 6.25, 9.45.

PARISIEN : "Wonderful Life" : 10.10, 10.10, 12.25, 2.40, 4.55, 7.10, 9.25.

Place VILLE MARIE : "Zorba the Greek" : 1.05, 3.45, 6.25, 9.05.

PLACE VILLE MARIE : Petit cinéma : "Marriage italian style" : 12.55, 2.55, 4.55, 6.55, 8.55.

PLAZA : "Le gondolier" : 12.00, 3.20, 6.30, 10.00. "Au nom de Dieu" : 1.30, 4.50, 8.10.

RIALTO : "Slave trade in the world today" : 1.00, 3.55, 6.50, 9.50.

RITZ : "Blonde, brune, ou rousse", "Docteur Jerry et Mister Love", "Le cavalier de la terreur" : du lundi au vendredi : 5.00. Sam. et dim. : 1.00.

RIVOLI : "Call girls, société anonyme" : 1.25, 4.50, 8.20. "Lana déesse blonde de la jungle" : 2.55, 6.25, 9.55.

SAINT-DENIS : "L'inconnue de Hong-Kong" : 12.30, 3.48, 6.46, 10.04. "L'ange noir du Mississipi" : 1.52, 5.10, 8.28.

SAVOY : "Sex and the single girl" : 1.05, 5.20, 9.35. "Young Blood Hawke" : 3.00, 7.15.

SEVILLE : "The Sound of Music" : 8.15. Matinees : merc., sam. : 2.15.

SNOWDON : "Young Cassidy" : 1.00 3.00, 5.05, 7.05, 9.15.

STRAND : "Slave trade in the world today" : 10.40, 12.50, 3.05, 5.20, 7.35, 9.50.

VERDI : "Eva" sur semaine : 6.05, 9.45. Sam. et dim. : 2.25, 6.05, 9.45. "La novice" : sur semaine : 8.10. Sam. et dim. : 12.50, 4.30, 8.10.

VERSAILLES : Salle bleue : "Signpost to murder" : 6.15. Sam. et dim. : 1.25, 6.15. "Quo Vadis" : Salle Rouge : "Nick Carter va tout casser" : 6.15, 9.40. Sam. et dim. : 2.50, 6.15, 9.40. "Hercule à la conquete de l'Atlantide" : 7.55. Sam. et dim. : 1.00, 4.30, 7.55.

VIAU : "Conquérants héroiques". "Carnets de jeune fille". "L'attaque du San Cristobal" : 6.00.

VILLERAY : "Les diables du Sud" : 12.30, 4.13, 7.50. "Hello Brigade speciale" : 2.07, 5.50, 9.33.

WESTMOUNT : "Mary Poppins" : 1.00, 3.30, 6.00, 8.30.

Une peinture de Hubert Robert au Musée

Le Musée des Beaux-Arts de Montréal a acquis, de la succession de feu Lady Davis, un tableau exécuté en 1798 par le peintre français Hubert Robert alors qu'il était âgé de 65 ans.

Cette composition romantique montrant des danseuses, des musiciens et autres personnages minuscules dans un décor de pyramides et d'obélisque brisée, symbolise la petitesse de l'homme devant les reliques et la grandeur du passé.

Robert a peint ce tableau la même année où il a décoré l'hôtel Richelieu à Paris.

En annonçant la nouvelle acquisition, le directeur du Musée, M. David G. Carter, a déclaré :

"On aurait cru que cet artiste qui demeurait au Louvre et qui possédait un atelier, des collections d'art, une épouse, des amis et des confrères réputés se serait senti sûr de sa situation. Pourtant, il y avait quatre ans à peine qu'il était sorti de la prison de Saint-Lazare où il avait été détenu comme suspect en 1793.

"Le jour du 9 Thermidor (27 juillet 1794), un autre Robert avait été guillotiné à sa place. Durant sa captivité, il rencontra le poète André Chenier, Madame de Coigny et Roucher. Il ne cessa pas de dessiner, faisant de nombreux croquis de la vie de prison mais à sa sortie, il trouva ses bienfaiteurs, et parmi eux Marie-Antoinette et Louis XVI, morts ou exilés.

"En 1798, un an après la destitution de la république de Venise par Bonaparte, Hubert Robert peignait de monumentales fantaisies architecturales, non sans quelque ressemblance avec le Romain Giovanni Pannini. Mais les toiles de Robert reflètent en outre le nouvel engouement de l'époque pour l'archéologie, suscité en partie par les fouilles de Pompéi. Dix ans auparavant, il avait peint, avec beaucoup de minutie, des événements comportant également un important élément architectural, tels que la destruction du pont de Neuilly.

"Il se distingue ici de ses contemporains vénitiens en ce qu'il dispose ses personnages en choregraphe alors que les Vénitiens soulignaient invariablement l'aspect anecdotique aux dépens d'un décor plus éphémère. Le sens de la perspective, de l'espace et de la lumière chez Robert égale souvent le talent des meilleurs Vénitiens."

Le tableau, une huile sur toile, mesure 46 pouces sur 38.

Deux films canadiens à Pesaro

Le premier Festival international du nouveau cinema a débuté, samedi, à Pesaro, près de Rimini, en Italie. Quatorze films et 10 courts métrages représentant 15 pays sont en compétition pour le "prix de la critique" et le "prix du public". Deux entrées du Canada : dans la catégorie du long métrage, "Le chat dans le sac", de Gilles Groulx qui a été présenté à Cannes pendant la semaine de la critique, et "La Beauté même", de Monique Fortier, un court metrage qui met en vedette Monique Miller.

VILLE DE PINCOURT
Comté de VAUDREUIL

DEMANDE DE SOUMISSION

Le soussigné recevra, sous pli cacheté, des soumissions pour les projets suivants, mardi, le 15 juin 1965, entre 8:00 P.M. et 10:00 P.M., à la salle de l'Ecole Notre-Dame de Lorette, Ville de Pincourt, coin Bellevue Drive et avenue Lussier.

L'ouverture des Soumissions sera à 10:00 P.M.

Contrat no 273-28 :
Egoût : approx. 5,100 pi.l.
Aqueduc : approx. 14,000 pi.l.

Contrat no 273-29
Pavage : approx. 21,700 v.car.
Bordures en béton : approx. 13,000 pi.l.

Les soumissionnaires pourront se procurer les plans, cahiers des charges, et formules de soumissions chez Beauchemin-Beaton-Lapointe, Ingenieurs Conseils, 6655 Chemin de la Côte des Neiges, Montreal, sur dépot de $100.00 pour chaque contrat, lequel dépot sera remis aux soumissionnaires sur retour en bon état des documents en dedans de 7 jours de l'ouverture des soumissions.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque certifié tiré sur une banque à chartre au montant de 10% de la soumission payable à la Ville de Pincourt.

La Ville de Pincourt ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Marcel Guérin,
Secretaire-Tresorier,
161, Boul. Duhamel,
Co. Vaudreuil, P.Q.

CITE DE JACQUES CARTIER

DEMANDE DE SOUMISSION

Travaux d'égouts, pavage, trottoir sur diverses rues de la Paroisse St-Romain dans la Cité de Jacques-Cartier.

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

Contrairement à l'avis dans les journaux paru recemment relativement à la demande de soumission couvrant les travaux ci-haut mentionnés, les soumissions seront rapportables à 4:00 P.M. le 15 juin 1965 au lieu du 1er juin 1965, tel que mentionne.

LALONDE GIROUARD
& LETENDRE,
Ingénieurs Conseils.

VILLE DE DOLLARD DES ORMEAUX

SOUMISSION PUBLIQUE

Les soumissions publiques seront soumises dans des enveloppes avec l'indication "Soumission — Patrouille de Police" — et seront acceptées jusqu'à cinq heures (5 h. p.m.) le mardi, 15 juin 1965, pour une patrouille de police, telle que mentionnée ci-haut, à 4139, montée des Sources, Dollard-des-Ormeaux, P.Q.

Les caractéristiques de la voiture ainsi que le modèle de soumission pourront être obtenus du soussigné le ou après le 1er juin 1965, à 4139, montée des Sources, Dollard-des-Ormeaux, P.Q.

Chacune des soumissions sera accompagnée d'un chèque certifié tiré d'une banque à charte et payable à la Ville de Dollard-des-Ormeaux pour un montant équivalent à 10% du montant total de la soumission.

La Ville ne s'engage aucunement à accepter la soumission la plus basse ou aucune des soumissions et ce sans obligation de la part de la municipalité.

Les soumissions seront ouvertes à une assemblée du Conseil à huit heures (8 h. p.m.), le même jour, et l'endroit sera établi prochainement.

R.D. O'Neill,
gérant des ventes.

Cité de JACQUES-CARTIER
PROVINCE DE QUEBEC

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le scrutin est nécessaire pour l'élection maintenant pendante pour le quartier No 4 de la Cité de Jacques-Cartier et que ce scrutin sera ouvert en conséquence le cinquième jour de Juin mil neuf cent soixante-cinq, et, de plus, que les personnes dûment présentées comme candidat à cette élection, et pour lesquelles seulement les votes seront admis, sont :

Election d'un échevin

QUARTIER No 4

Arthur Cumunel, rentier
3130, rue St-Georges

Marcel Daudelin, électricien
871 ouest, Boul. Curé-Poirier

Laurette Genest-Rémillard, ménagère
2133, rue Notre-Dame-de-Grâce

Le relevé du scrutin et la proclamation du candidat élu se feront le cinquième jour du mois de juin mil neuf cent soixante-cinq, à six heures du soir (heure avancée de l'est) à la Salle du Conseil Municipal, 350 ouest, Boulevard Curé-Poirier.

Ce dont tous les intéressés sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

Donné sous mon seing,
à Jacques-Cartier,
ce vingt-neuvième jour de mai 1965.

ROBERT BOITEAU,
Officier-Rapporteur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No. 672705

LAURENTIEN LEBEL, en sa qualité d'executeur testamentaire à la succession de feu Dame Marie Anne Lebel épouse de Martin Hayes et en sa qualité de tuteur à ses enfants mineurs Murielle, Michel et Diane résidant à St-Félix de Valois, district de Joliette,

Demandeur

vs

Me RODRIGUE FORGET, notaire, résidant et demeurant à 1346 est, rue Belanger, app. 1, à Montréal, dans le district de Montréal,

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR :

il est ordonné au défendeur Me RODRIGUE FORGET de comparaitre d'ici un mois.

Montréal, 20ème jour de mai 1965.

Député-Protonotaire
RAOUL CREVIER.

ANDRE JOLY, avocat,
4, Place Bourget sud,
Joliette, P.Q.
Procureur du demandeur.

LOI SUR LA PROTECTION DES EAUX NAVIGABLES

S.R.C. 1952, CHAPITRE 193

La Compagnie de Téléphone Bell du Canada donne avis par les présentes qu'elle a, conformément à l'article 7 de ladite loi, déposé chez le Ministre des Travaux Publics, à Ottawa, au bureau du Registrateur de la division du comté de Laval, à Ste-Rose, province de Québec, et au bureau du Registrateur de l'Ile de Montréal, à Montréal, province de Québec, une description du site et le plan concernant la pose d'un cable sous-marin dans, sous et en travers la Rivière des Prairies, parallèle au cable sous-marin existant, à partir d'un puits d'accès existant situé sur la rive nord de la rivière, sur la rue publique lot 5-9 (rue Monty), trois pieds au sud-ouest des lots 5-15, 5-11 et 5-10, dans la paroisse de St-François-de-Sales, Ville de St-François, comté de Laval, jusqu'au bord de la rivière, de là en direction approximativement sud, à 10 degrés 15 minutes est, pour une distance de mille trois cent cinquante pieds (1,350'), à un point sur la rive sud de la rivière, sur la 60ème Avenue, lot 83-6, quatre pieds (4') de la ligne de propriété sud-ouest du lot 83-7. Paroisse de Rivière-des-Prairies, Cité de Montréal, Ile de Montréal, comté Bourget, province de Québec, et continuant sur la 60ème Avenue à un puits d'accès existant sur le boulevard Gouin.

Avis est aussi donné qu'à l'expiration d'un mois de la date de publication des présentes, La Compagnie de Téléphone Bell du Canada s'adressera conformément à l'article 7 de ladite loi, au Ministre des Travaux publics, à son bureau en la cité d'Ottawa, pour l'approbation dudit site et dudit plan.

Daté à Montréal le 21ème jour d'avril 1965.

LA COMPAGNIE DE TELEPHONE BELL DU CANADA
S.C. Scadding
Secrétaire.

ETES-VOUS UN JEUNE HOMME D'INITIATIVE ?

VOICI UNE EXCELLENTE OCCASION POUR VOUS !

Importante manufacture de vêtements de qualité pour hommes offre excellente occasion à un jeune homme bilingue de 20 à 25 ans. Le candidat doit être déjà vendeur chez un détaillant et doit être brillant, dynamique, de bonne présentation et doué pour la vente.

Ecrire fournissant tous détails et expérience à :

Jack Victor & Sons Ltd.
1250, rue St-Alexandre, Montréal

MASSEY-FERGUSON

Nous sommes à la recherche de candidats sérieux pour devenir revendeur autorisé à Joliette.

Ecrivez directement au Gérant des Ventes, 6080 Côte-de-Liesse, Montréal 9, donnant détails de qualifications et solvabilité financière.

Case 7039 LA PRESSE



CE SOIR À 8H.15

Blue Bonnets

(Courses tous les soirs, sauf le dimanche)

Cuisine réputée au restaurant *"LE CENTAURE"* dominant la piste. Réservations : 735-2680. Immense terrain de stationnement. Venez donc!

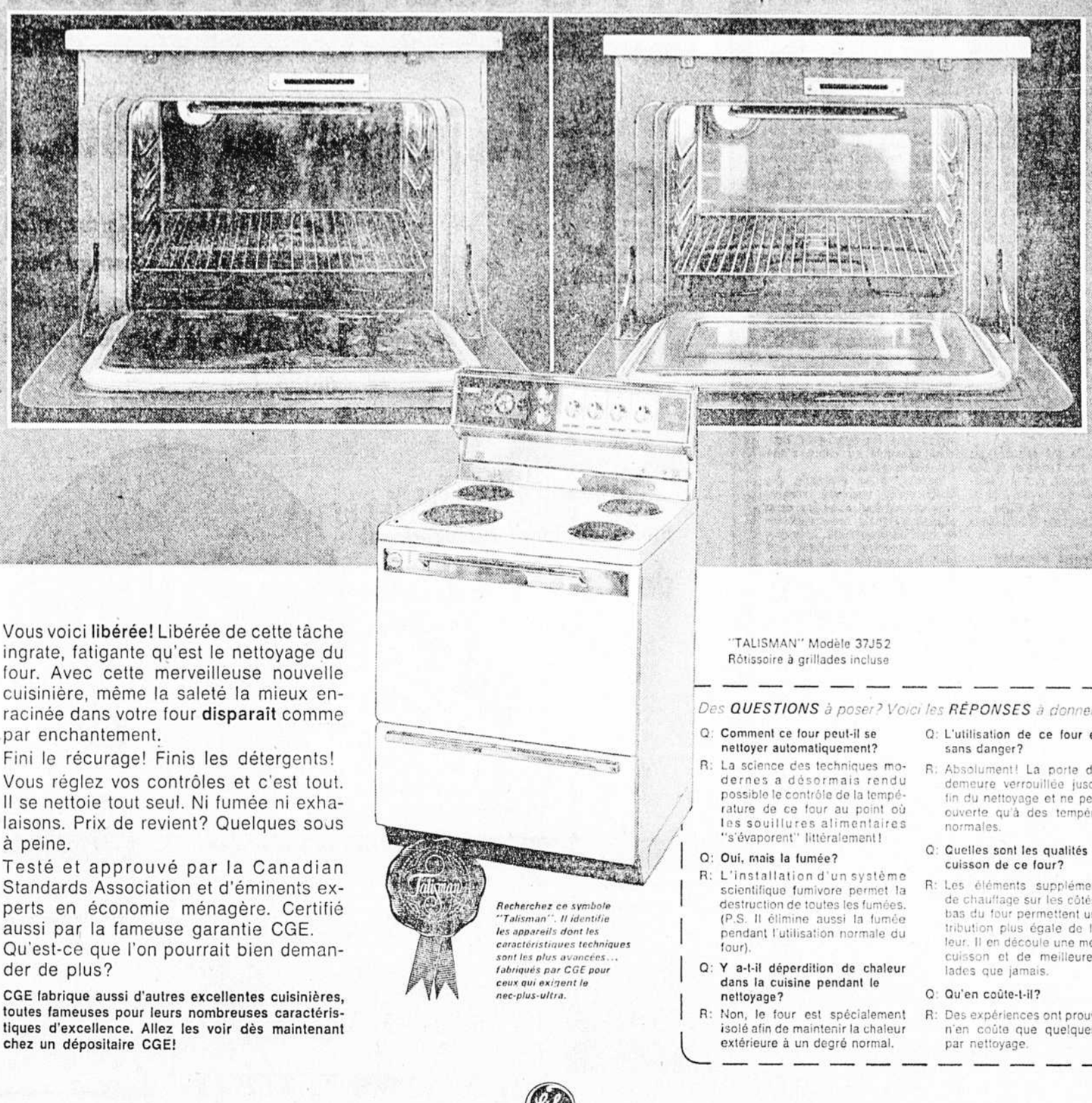
ET VOICI! Une autre "primeur" pour les maîtresses de maison canadiennes.

De CGE

une cuisinière avec

FOUR À NETTOYAGE AUTOMATIQUE

Le nouveau four sensationnel qui se nettoie automatiquement à l'électricité!



"TALISMAN" Modèle 37J52
Rôtissoire à grillades incluse

Vous voici **libérée!** Libérée de cette tâche ingrate, fatigante qu'est le nettoyage du four. Avec cette merveilleuse nouvelle cuisinière, même la saleté la mieux enracinée dans votre four **disparaît** comme par enchantement.

Fini le récurage! Finis les détergents!

Vous réglez vos contrôles et c'est tout. Il se nettoie tout seul. Ni fumée ni exhalaisons. Prix de revient? Quelques sous à peine.

Testé et approuvé par la Canadian Standards Association et d'éminents experts en économie ménagère. Certifié aussi par la fameuse garantie CGE. Qu'est-ce que l'on pourrait bien demander de plus?

CGE fabrique aussi d'autres excellentes cuisinières, toutes fameuses pour leurs nombreuses caractéristiques d'excellence. Allez les voir dès maintenant chez un dépositaire CGE!

Recherchez ce symbole "Talisman". Il identifie les appareils dont les caractéristiques techniques sont les plus avancées... fabriqués par CGE pour ceux qui exigent le nec-plus-ultra.

Des QUESTIONS à poser? Voici les RÉPONSES à donner...

Q: **Comment ce four peut-il se nettoyer automatiquement?**

R: La science des techniques modernes a désormais rendu possible le contrôle de la température de ce four au point où les souillures alimentaires "s'évaporent" littéralement!

Q: **Oui, mais la fumée?**

R: L'installation d'un système scientifique fumivore permet la destruction de toutes les fumées. (P.S. Il élimine aussi la fumée pendant l'utilisation normale du four).

Q: **Y a-t-il déperdition de chaleur dans la cuisine pendant le nettoyage?**

R: Non, le four est spécialement isolé afin de maintenir la chaleur extérieure à un degré normal.

Q: **L'utilisation de ce four est-elle sans danger?**

R: Absolument! La porte du four demeure verrouillée jusqu'à la fin du nettoyage et ne peut être ouverte qu'à des températures normales.

Q: **Quelles sont les qualités de cuisson de ce four?**

R: Les éléments supplémentaires de chauffage sur les côtés et au bas du four permettent une distribution plus égale de la chaleur. Il en découle une meilleure cuisson et de meilleures grillades que jamais.

Q: **Qu'en coûte-t-il?**

R: Des expériences ont prouvé qu'il n'en coûte que quelques sous par nettoyage.

CANADIAN GENERAL ELECTRIC

MONTREAL

NORD

AMEUBLEMENT CLERMONT
7195, rue St-Hubert

AMEUBLEMENT JEAN-GUY HOGUE
2525 est, rue Fleury

AMEUBLEMENT J.-C. LEBLANC INC.
5826, rue St-Hubert

A. BELANGER (DETAIL) LTEE
3275, rue Masson

BROWN'S DEPT. STORE
3780, boul. St-Laurent

CANADIAN OUTFITTING CO. LTD.
4416, boul. St-Laurent

F. COURTEMANCHE LTEE
6729, rue St-Hubert

J.-O. DESJARDINS
12265, boul. Reed, Cartierville

FINO FURNITURE LTD.
6811, boul. St-Laurent

A. FORGET INC.
6739, boul. St-Laurent

FORTY-SIX FORTY-SIX FURN. HOUSE
4646, av. du Parc

JEAN GERVAIS
5270, rue Henri-Julien

GORDON VACUUM CLEANER CO. LTD.
4111, boul. St-Laurent

HOUSECRAFT CO.
3033, rue Masson

SABATINO FURNITURE LTD.
7119, rue St-Hubert

J.-A. ST-AMOUR LTEE
6575, rue St-Denis

TV RADIO & APPLIANCE CO.
1448 est, rue Fleury

TECHNIVISION TV ENRG.
10734, boul. St-Laurent

EST

AMEUBLEMENT LAVAL Enrg.
3570 est, rue Ontario

AMEUBLEMENT G. LEROUX
1257 est, avenue Laurier

J.-E. AUDET INC.
1481 est, rue Mont-Royal
353 est, rue Ste-Catherine

A. BELANGER (DETAIL) LTEE
1950 est, rue Ontario

BILODEAU FURNITURE Enrg.
1840 est, rue Beaubien

BRAULT & MARTINEAU Inc.
4696 est, Ste-Catherine

LES FRERES DUVAL
2151, rue Frontenac

ROGER FONTAINE
2885, rue Gilford

ROLAND GAGNE LTEE
1695 est, rue Laurier
4020, rue Dandurand

LAFLAMME ELECTRIQUE
1581, rue Amherst

LAURENTIDE TV ENR'G.
1308 est, rue Beaubien

LEGAULT ELECTRIQUE ENR'G.
6274 Christophe-Colomb

LORD & DESROCHERS
8420, boul. St-Michel

HERVE OUELLETTE LTEE
3475 est, rue Ontario

LEO POULIOT LTEE
1337 est, rue Ontario

MIRACLE MART
7455 est, rue Sherbrooke

ROYAL TELEVISION Enrg.
951 est, rue Rachel

STEINHOUSE REG'D.
1852 est, rue Ste-Catherine

J.-ROMEO VINET INC.
520 George-V, Montréal-Est

CENTRE

ARCO APPLIANCE CO.
118, rue Windsor

ALWIN REFRIGERATION & APPLIANCES
1926 ouest, Ste-Catherine

GUSSMAN'S LTD.
1642 ouest, rue Notre-Dame

SUD

ALLIES FURNITURE STORE INC.
4409, rue Wellington, Verdun

A. BELANGER (DETAIL) LTEE
5201, rue Wellington, Verdun

MAISON PERRAS FURNITURE
7635, av. Centrale, Ville LaSalle

MIRACLE MART
7850, rue Champlain
Ville LaSalle

POINT RADIO REG'D.
1905, rue Wellington

VIM'S FURNITURE STORE
4702, rue Wellington

OUEST

A & S HOME FURNITURE
907, rue Girouard

ALWIN REFRIGERATION & APPLIANCES
6177 ouest, rue Sherbrooke

J.-R. BROUILLETTE
6200, boul. Monk

CORRIVAUX INC.
3415 ouest, rue Notre-Dame

COSMOPOLITAN HOUSE FURNISHERS LTD.
890, rue St-Louis, Lachine

FINO FURNITURE
6610, boul. Monk

MITCHELL'S ELECTRICAL APPLIANCES
1271, av. Greene, Westmount

J. & R. TESSIER LTEE
2475, Notre-Dame, Lachine

EN DEHORS DE MONTREAL

BEAUHARNOIS

J.-M. LEGER INC.
3, rue Charest

CHOMEDEY

MIRACLE MART
1101, boul. Curé-Labelle

CHATEAUGUAY

AMEUBLEMENT FILIATRAULT
35, boul. d'Anjou

COTEAU-DU-LAC

ROLAND LECOMPTE

DORION-VAUDREUIL

AMEUBLEMENT HENAULT
300, rue St-Charles

FARNHAM

J.-L. AUCLAIR
430, rue Principale

GREENFIELD PARK

CHAMPION DU MEUBLE
260, boul. Taschereau

MIRACLE MART
399, boul. Taschereau

HEMMINGFORD

L. G. SIMPSON

HUDSON

THE WILSON COMPANY

HUNTINGDON

BRAITHWAITE BROS.

JACQUES-CARTIER

LA FIRME DEMERS LTEE
2166, Marie-Victorin

JOLIETTE

LIONEL CREPEAU
110, Place Bourget N.

L'ANNONCIATION

JACQUES DENIS

LACHUTE

J.-W. LEFEBVRE LTEE
575, rue Principale

JOS. MALAKET & FILS
350, rue Principale

LAPRAIRIE

LUCIEN PAQUETTE
1008, boul. Ste-Elizabeth

LAVAL-DES-RAPIDES

M.-D. VAILLANCOURT
317 Montmorency

LAVAL-OUEST

J.-G. BIGRAS LTEE
5150, boul. Sauvé

L'EPIPHANIE

J.-H. ROCH

LONGUEUIL

Y. GARIEPY
70A Guillaume

LASALLE FACTORIES
210, rue St-Jean

MARIEVILLE

G. CHOQUETTE

MONT-LAURIER

EMILE LAUZON INC.

ORMSTOWN

B. L. McGERRIGLE

POINTE-CLAIRE

MAISON H. LABROSSE
260 Bord-du-Lac

REPENTIGNY

FRANK LIMA
220, rue Notre-Dame

SHERRINGTON

LAURIER TETREAULT

STE-ADELE

J.-G. LEGAULT

STE-AGATHE

R. CLOUTIER ELECTRIQUE

STE-ANNE-DE-BELLEVUE

MAISON H. LABROSSE
85, rue Ste-Anne

STE-GENEVIEVE

ANDRE THEORET & Cie Ltée
15757 ouest, boul. Gouin

ST-HILAIRE

J.-A. FRECHETTE & FILS

ST-HYACINTHE

GOBEILLE & BROUILLETTE INC.

ST-JEAN

LEOPOLD DEXTRAZE
278, rue Laurier

ST-JEAN-BAPTISTE

NOEL VINCENT

ST-JEROME

LE FOYER DU CADEAU
291, rue de Villemure

2049, boul. Labelle

POIRIER & FRERES
563, rue Labelle

ST-JOSEPH-DE-SOREL

MAURICE DELAGRAVE
709, rue Montcalm

ST-JOVITE

R. LABELLE & FILS LTEE

ST-LAMBERT

SOUTH SHORE ELECTRIC
42, rue Green

ST-LUC

LEOPOLD LAURENT

STE-MARTINE

ANDRE DUBOIS

ST-PAUL ILE-AUX-NOIX

ROGER FLEURY

STE-ROSE

STOLLAND VERDON LTEE

STE-SCHOLASTIQUE

JACQUES SAVAGE

ST-ZOTIQUE

J.-U. BOURGON

STE-THERESE

MAURICE CLOUTIER
42, rue Turgeon

TERREBONNE

AMEUBLEMENT R. OUIMET

VALLEYFIELD

MARCHAND & FRERES
209, rue Victoria

LOYAL GAZ
2003, boul. Ste-Marie

L.-J. MASSE
16, rue du Marché

VALOIS

LUCERNE LIGHTING

VILLE LEMOYNE

LEFEBVRE RADIO ET MEUBLES
1502, rue St-Paul

140 professeurs démissionnent à la régionale Honoré-Mercier

SAINT-JEAN, (R. P.) — Au moins 140 des 170 professeurs du niveau secondaire à Saint-Jean ont fait parvenir leur démission à la commission scolaire régionale Honoré-Mercier.

D'après leur contrat, les enseignants qui ne démissionnent pas avant le 31 mai sont automatiquement réengagés. Ne connaissant pas les conditions nouvelles de travail et de traitement auxquelles ils seront soumis à l'automne les enseignants ont en bloc pris la décision de démissionner.

Le syndicat des professeurs avait, il y a quelque temps, présenté un projet de contrat de travail. Le texte fut lu lors d'une rencontre entre les négociateurs du syndicat et ceux de la régionale, mais ses clauses ne furent jamais discutées. On attendait les nouvelles normes de l'enseignement. Celles-ci furent transmises le 1er mai, mais depuis aucune rencontre ne fut convoquée.

En somme, cette démission des enseignants ne vise qu'à éviter un réengagement automatique. En pratique et pour le moment, rien ne change. Tous les professeurs continueront leur travail jusqu'à la fin de l'année scolaire. Dès cette semaine, le syndicat demandera une rencontre avec les dirigeants de la régionale, pour discuter le projet soumis.

...46 à la régionale des Laurentides

MONT-ROLLAND, (par Claude Brun). — Quarante-six professeurs de l'école secondaire Augustin-Norbert Morin, de Mont-Rolland, ont remis collectivement et individuellement hier leur démission à la commission scolaire régionale des Laurentides. Le corps professoral de cette école comptait 54 membres. Deux religieuses n'ont pas démissionné, deux professeurs ont été nommés directeurs et quatre autres n'ont pas été réengagés. L'Association des enseignants catholiques de St-Sauveur, qui groupait 254 instituteurs et institutrices dans son syndicat, a posé ce geste pour dénoncer l'attitude des commissaires relativement aux négociations pour le renouvellement de leur contrat d'engagement.

Les instituteurs concernés se sont rendus en groupe chez le secrétaire, M. Gaston Leduc, pour remettre individuellement leur démission. Toutefois cette démission en bloc n'entraînera pas un arrêt de travail à l'école secondaire ; les professeurs ont consenti à terminer le programme académique de cette année.

Bien que le mécontentement remonte à plusieurs semaines, le geste a été posé officiellement hier du fait de l'expiration de la période légale, le 31 mai, où commissions scolaires et instituteurs doivent décider des emplois pour l'an prochain. Autrement, s'ils n'avaient pas démissionné hier, leur réengagement se serait fait automatiquement et il leur aurait fallu, à cause de la législation actuelle, s'en remettre à un tribunal d'arbitrage pour régler le différend.

Le principal grief des démissionnaires à l'endroit de la commission scolaire régionale des Laurentides concerne sa volte-face récente quand, après avoir fait une offre sur laquelle tous étaient tombés d'accord, les commissaires l'ont suspendue sans reprendre les négociations pour autant.

L'offre de la commission scolaire régionale faisait suite à plusieurs mois de négociations entre les parties. Elle a été suspendue moins d'une semaine après que les syndiqués l'eurent acceptée au cours d'une assemblée générale.

Depuis, à la demande des instituteurs, quelques rencontres ont eu lieu avec les commissaires, mais sans apporter de solution immédiate. A la dernière rencontre, vendredi dernier, les commissaires ont proposé à l'association syndicale une reprise des négociations le 10 juin avec un représentant de la Fédération des commissaires scolaires du Québec.

Les professeurs ont posé leur geste collectif au terme d'une "conférence", qui les a mobilisés durant plus de trois heures pendant que leurs élèves étaient confiés à la surveillance des membres de la direction de l'école.

L'attitude des commissaires, qualifiée d'inconséquente par les professeurs, s'expliquerait par un manque de cohésion au sein de l'administration. Le comité de négociation aurait fait une offre sans avoir préalablement consulté le comité de financement de la régionale.

La signature du contrat de travail aurait entraîné une hausse des frais qui, à son tour, aurait commandé une hausse de la taxation.

Pour la commission scolaire régionale, le problème se complique du fait qu'elle procède actuellement au regroupement des professeurs du secondaire de Ste-Agathe-des-Monts et de St-Jovite, dont les commissions scolaires ont adhéré tout récemment à la régionale des Laurentides. Ces professeurs, bien qu'ils n'appartiennent pas pour le moment au syndicat de Mont-Rolland, auraient été, l'an prochain, automatiquement compris dans le nouveau contrat.

Le projet sur lequel commissaires et instituteurs étaient tombés d'accord comportait une augmentation annuelle de salaire de $400, une reclassification des années de scolarité, une assurance-groupe, l'établissement de 25 périodes d'enseignement pour les instituteurs et, dans certains cas, la parité complète de salaire entre instituteurs et institutrices.

Nécrologie

M. J.-A. Courteau

M. J.-Arthur Courteau, directeur général de la Coopérative fédérée de Québec, est décédé le 30 mai, à l'âge de 64 ans. Le défunt était également membre du Conseil économique du Canada.



M. Courteau se joignit à l'industrie des salaisons dès l'âge de 11 ans. Il y exerça toutes les fonctions, de simple commissionnaire au poste de directeur général.

Il fut nommé directeur général de la Division des salaisons de La Fédérée en 1954. Trois ans plus tard, la direction de la Coopérative Fédérée le nommait au poste de directeur général adjoint de cette institution. Il se retira le 1er mars 1960 pour accepter la candidature libérale dans le comté de Lotbinière. Il y fut défait.

En 1962, il revint à la Coopérative Fédérée à titre de directeur général, poste qu'il occupait au moment de son décès.

M. J.-Arthur Courteau laisse sa femme, née Germaine Germain, ses deux filles, Mme G. McMahon (Denise), et Christiane, et son gendre, M. G. McMahon.

La dépouille est exposée au 1111 ouest, rue Laurier, et les funérailles auront lieu à l'église St-Louis-de-Gonzague, à 10 h. jeudi matin. L'inhumation se fera au cimetière St-Vincent-de-Paul.

M. Gérard Mercier

M. Gérard Mercier, époux de Fleur-Ange Lalonde, est décédé dimanche, à Sainte-Adèle, après une longue maladie ; il était âgé de 49 ans.

Il laisse sa femme, ses enfants, Jacques et Renée Mercier ; sa mère, Mme Emile Mercier (Antoinette Lefebvre), de Sainte-Thérèse ; ses soeurs, Mmes Marc Leclerc (Jeanne), de Granby, Roland Gravel (Madeleine) et Paul-Emile Thibault (Lucille) ; ses frères, MM. Guy et Gaston Mercier ; ses beaux-frères et ses belles-soeurs, MM. Marc Leclerc, Roland Gravel et Paul-Emile Thibault, Mme Marcel Mercier (Claire Lemarbre), MM. et Mmes Armand Lalonde (Hermance), Arthur Mercier (Annonciade), Laurient Lalonde (Hélène Doster) et Gérard Blais (Madeleine), ainsi que ses oncles et tantes, cousins et cousines.

La dépouille mortelle est exposée à 745 est, boulevard Crémazie ; les funérailles auront lieu jeudi matin, à 9 h. 30, à l'église du Christ-Roi, rue Lajeunesse. Inhumation au cimetière de la Côte-des-Neiges.

M. Hermas Perras

M. Hermas Ferras, homme d'affaires bien connu, est décédé le 29 mai à la suite d'une courte maladie, à l'Hôtel-Dieu



de Montréal. Il était âgé de 79 ans.

Syndic de Montréal depuis plus de 25 ans, M. Perras a été durant plus de 15 ans président du Club Canadien de Montréal.

Il laisse sa femme, née Lucille Colette, six enfants : Guy, Me Yvon Perras, c.r., Dr Collette Perras, Claude, Gilbert et Michèle.

La dépouille est exposée au 5660 Côte-des-Neiges. Les funérailles auront lieu demain matin à 9 h. à l'église Notre-Dame-des-Neiges.



CHASSEZ LA DOULEUR LANCINANTE DE L'ARTHRITE ET DU RHUMATISME

Massez les parties douloureuses avec l'onguent blanc de Buckley. A mesure qu'il pénètre les minuscules vaisseaux sanguins, la circulation s'accélère, une chaleur bienfaisante se dégage de l'épiderme, et la douleur s'atténue. Vous pouvez alors mieux vaquer à vos travaux journaliers et mieux vous reposer la nuit. En vente partout à 25¢ Faites-en l'essai.

Fermeture de la voie sud du boul. Crémazie

A compter de 9 h. demain matin, la voie "sud" du boulevard Crémazie sera fermée à la circulation entre les rues Saint-Denis et Lajeunesse.

On a recours à cette mesure en raison de travaux exécutés relativement au métro.

Les travaux durent jusqu'au 15 juillet.

Selon M. Jean Lacoste, directeur du service de la circulation : "Le détournement de la circulation s'effectuera par les rues Henri-Julien, Liège et Foucher. On voudra bien noter, de plus, que la rue Liège sera établie temporairement à sens unique en direction "est", entre les rues Henri-Julien et Saint-Hubert, et que de nombreuses restrictions seront apportées au stationnement le long des rues précitées afin de faciliter l'écoulement de la circulation".

Quatre campagnes de souscriptions en juin

Il y aura quatre campagnes de souscriptions au cours du mois de juin à Montréal, apprend-on du Service municipal du bien-être social.

Le total des objectifs de ces quatre appels atteint $130,000.

Les campagnes seront celles de : Dalse Welfare Club ($35,000), Fresh Air Fund Inc. ($25,000) et Thomas More Institute of Montreal ($50,000), du 1er au 15 juin; puis Canadian-Polish Welfare Institute Inc. ($20,000), du 15 au 30 juin.

Une collision fait deux morts et un blessé à St-Jean

ST-JEAN, (PCf) — Deux personnes ont perdu la vie et une troisième a été sérieusement blessée hier soir lors d'une collision entre deux automobiles survenue près de cette localité située à environ 30 milles au sud-est de Montréal.

Les morts sont Norman Lapointe, 38 ans, de St-Grégoire, et Bernard Isabelle, 44 ans, de Pointe-aux-Trembles. Mme Isabelle a été transportée à l'hôpital où l'on a révélé que son état était critique.

Fabrication du sirop d'érable

Il faut de 30 à 35 gallons d'eau d'érable pour faire un gallon de sirop.

CONFEDERATION

SUITE DE LA PAGE 7

tout, cela va de soi, serait sujet à négociation. Pour s'associer dans une "confédération" il faut être au moins deux et dire "oui" tous les deux.

La Confédération, comme on le voit, a certains points en commun, avec la Fédération, que nous connaissons mieux. La différence fondamentale réside dans le concept de souveraineté. Les Etats confédérés sont des Etats à souveraineté illimitée. Les Etats fédérés, comme les dix provinces canadiennes, ne jouissent que d'une souveraineté limitée.

Les Etats-Unis ont connu, pendant quelque temps, au début, un régime de type confédératif. Ils se sont vite transformés, toutefois, en une fédération. Il en fut de même de la Suisse. Larousse nous dit d'ailleurs que "toute confédération d'Etats tend à se transformer en Etat fédéral..."

Ne vous lassez pas de faire le bien.

(II Thess 3, 13)

ANNONCE

Nouvelle substance curative rétracte les hémorroïdes apaise la démangeaison

Une substance cicatrisante exclusive provoque la rétraction des hémorroïdes et la cicatrisation des tissus.

Un grand institut de recherche vient de mettre au point une substance cicatrisante sans pareille pour la rétraction des hémorroïdes, le soulagement de la démangeaison et la cicatrisation des tissus.

L'une après l'autre, les histoires de cas d'hémorroïdes ont rapporté "une amélioration évidente". On a pu observer un soulagement rapide de la douleur, une rétraction notoire des hémorroïdes.

Ces histoires de cas avaient été choisies en fonction de leur diversité. Même dans des cas anciens, on a observé un bienfaisant soulagement. Mieux encore, ce soulagement s'est maintenu durant plusieurs mois.

Cette nouvelle substance dont les résultats sont si merveilleux se nomme la Bio-Dyne; elle a pour effet de hâter la cicatrisation des cellules atteintes et de stimuler la croissance des tissus nouveaux. La Bio-Dyne est offerte soit en onguent, soit en suppositoires, sous le nom de Preparation H.

En plus d'aider les hémorroïdes à se rétracter, la Préparation H agit comme lubrifiant et rend l'élimination moins douloureuse. Enfin, elle diminue les risques d'infection, l'une des principales causes d'hémorroïdes.

Demandez à votre pharmacien la Préparation H sous forme de suppositoires ou d'onguent (avec accessoire spécial). Satisfaction garantie ou remboursement.

CKAC / 73 AU CADRAN

... le seul pour tous !

QUÉBEC NO 1

Le journal du matin...

Un petit déjeuner d'information et de musique, essentiel pour bien commencer la journée, voilà l'émission "Le journal du matin" !
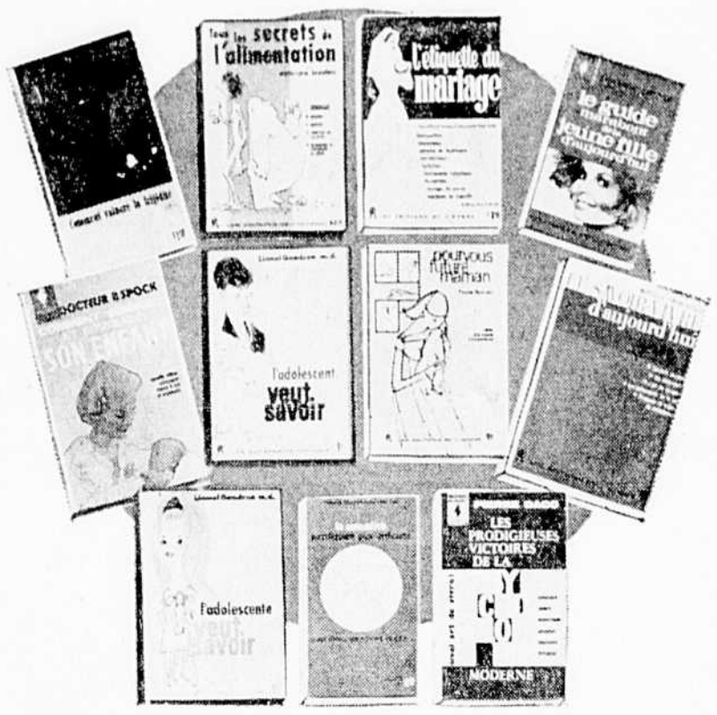
Jacques Proulx vous y invite du lundi au vendredi

de 5 h. 55 à 8 h. a.m.



110

EATON



Livres récents très demandés pour leurs sujets d'actualité

La plupart des questions que l'on se pose à notre époque devraient être exposées dans des volumes qui seraient à la portée de tout le monde. C'est ainsi que récemment, plusieurs publications sur des sujets d'actualité sont sorties et font l'objet d'une très grande demande.

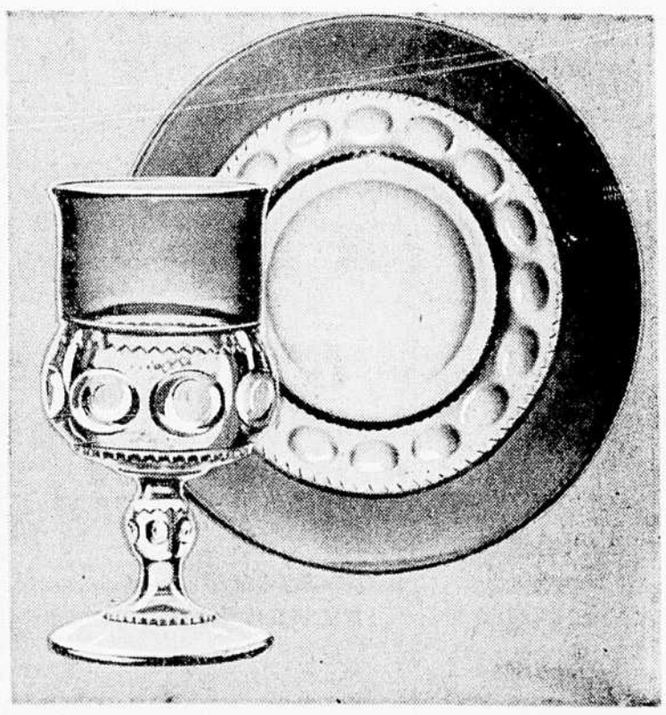
- Tous les secrets de l'alimentation. — M. J. BEAUDOIN 2.50
- Le savoir-vivre d'aujourd'hui. — M. F. JACQUES 1.00
- L'étiquette du mariage. — M. F. JACQUES 1.00
- La sexualité expliquée aux enfants. — Françoise C. PERUSSE 1.00
- L'épanouissement sexuel de l'épouse. — Dr ROBINSON 1.50
- Comment soigner et éduquer son enfant. — Dr SPOCK 1.95
- Les prodigieuses victoires de la psychologie moderne. — DACO 1.95
- Le guide de la jeune fille d'aujourd'hui. — Collection MARABOUT 1.75
- L'adolescente veut savoir. — Dr GENDRON 1.00
- L'adolescent veut savoir. Dr GENDRON 1.00
- Pour vous future maman. — TRUDE SEKELY 1.00

COMPOSEZ 842-9211

EATON — Livres (rayon 205), au rez-de-chaussée

EATON est ouvert jeudi et vendredi soir jusqu'à 9 h.





Collection de gobelets Au p'tit café Eaton

En vedette Au P'tit café cette semaine, une collection de gobelets à café en faïence, provenant de différents pays. Puissent les prix intéressants vous inciter à commencer votre propre collection ! Différents motifs vous sont offerts : noir et blanc, imprimés éclatants, motifs amusants pour ville et chalet, etc. Une façon à la mode de prendre le café, une façon amusante de donner des réceptions.

A. South Wind — Imprimé éclatant.
B. "Op Art" — Rayures vertes pâles et vertes foncées sur fond blanc.
C. Coq Rouge — Motif éclatant sur blanc.
D. Drama — Extérieur noir, intérieur blanc.
E. Holiday — Bateau à voile.
F. Java — Non conformiste, amusant.
G. Jumbo — Format géant.
H. Executive — L'allure de la poterie.
J. Country style — Motif vieillot.

6 pour 5.94 .99 chacun

COMPOSEZ 842-9211

EATON — Vaisselle (rayon 252), au quatrième étage

⅓ de rabais ! La verrerie "Colony"

Un achat spécial d'EATON pour sa clientèle ! EATON offre en spécial cette semaine une verrerie de style antique à l'allure riche et élégante ... le complément tout indiqué à votre service à dîner de style traditionnel. Verre transparent avec large bordure rubis ou verre unicolore ambre ou olive. Disponibles : gobelet, Bordeaux, coquetel, liqueur fine, assiette de 8", sorbet, verre de 10 oz.

ORDINAIREMENT 1.49 chacun
SPECIAL 6 pour 5.94 .99 chacun

COMPOSEZ 842-9211

EATON — Verrerie (rayon 252), au quatrième étage

HEURES D'AFFAIRES EATON : 9 h. 30 à 6 h., SAMEDI COMPRIS — JEUDI ET VENDREDI : 9 h. 30 à 9 h. — LE STANDARD DES COMMANDES TELEPHONIQUES OUVRE A 8 h. 30 TOUS LES MATINS : 842-9211 — POUR UN RAYON DETERMINE : 842-9331

Le gouvernement du Québec a subi, hier, sa première grève

par Jacques Lafreniere

DRUMMONDVILLE — Probablement pour la première fois dans son histoire, le gouvernement provincial du Québec a été éprouvé par une grève hier : celle de ses 300 ingénieurs syndiqués qui se sont réunis en "journée d'étude d'avertissement", à mi-chemin entre Montréal et Québec, soit à Drummondville.

Les ingénieurs affirment que c'est le premier geste concret posé par les fonctionnaires provinciaux, et ils croient que des arrêts de travail semblables auront bientôt lieu, impliquant les quelque 30,000 employés de l'Etat du Québec. Il faudra alors se réunir sur les plaines d'Abraham," disait ironiquement l'un des ingénieurs.

En effet, une résolution adoptée hier après-midi demande au comité exécutif du Syndicat professionnel des ingénieurs du gouvernement provincial (CSN) de faire en sorte qu'"une action concrète avec les autres syndicats de fonctionnaires soit entreprise en vue d'obtenir une législation satisfaisante dès la présente session".

Cette résolution rappelle dans ses "attendus" que les séances devant le Comité d'étude des relations de travail dans la fonction publique n'avaient rien apporté de constructif, et qu'en conséquence il importe maintenant de passer à l'action.

Les ingénieurs présents à l'assemblée, hier, ont adopté à l'unanimité la résolution qui réclame du comité exécutif "d'entreprendre le débat public" et l'autorise à utiliser tous les moyens nécessaires, tels que conférences de presse, communiqués dans les journaux, journées d'études, etc. "pour éveiller l'attention publique et faire connaître nos aspirations".

Un membre a suggéré la tenue de "journées d'étude par rotation", c'est-à-dire qu'au lieu d'inviter les 30,000 fonctionnaires à retirer leur service au gouvernement en même temps, on choisirait certains services.

La plupart des "professionnels" font partie de syndicats, sauf que seuls les ingénieurs sont prêts à entamer des négociations, après qu'ils auront obtenu, tout comme leurs confrères de l'Hydro-Québec, la reconnaissance de leur unité de négociation.

Les professeurs de l'enseignement spécialisé sont aussi groupés en syndicat. Il y a également les quelque 26,000 autres fonctionnaires qui font partie du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec.

Le comité d'étude des relations de travail dans la fonction publique devait soumettre son rapport hier au conseil des ministres, soit à l'expiration de son mandat. Les représentants du gouvernement et ceux des fonctionnaires n'ayant pu s'entendre sur tout le processus de la négociation collective dans le fonctionnarisme provincial, le comité a dû préparer deux mémoires. C'est donc le gouvernement qui devra trancher la question.

Il semble, selon certaines déclarations faites hier, que sur plusieurs points, les parties soient très éloignées. Il en est ainsi par exemple sur le rôle qu'on réserve à la Commission du service civil. Les syndicats voient dans la CSC une régie centrale du personnel des employés du gouvernement, tandis que les représentants du gouvernement veulent lui confier un rôle plus grand que celui qui lui est présentement dévolu.

Sur le droit de grève, le droit d'affiliation, les critères d'exclusion pour les "professionnels", etc, les points de vue sont aussi divergents.

Un ingénieur a résumé la pensée de plusieurs de ses collègues hier quand il a déclaré que "pour le politicien, ça prend quelque chose de très concret qui lui frappera l'imagination". On étudiait alors les mesures à prendre pour amener le gouvernement à adopter le plus tôt possible une législation qui permettra la négociation collective chez les fonctionnaires.

La menace d'autres "journées d'étude" plane sur le gouvernement. Le président du syndicat des ingénieurs, M. André Marcoux, a déclaré hier qu'un syndicat (il n'a pas dit lequel) voulait commencer "coûte que coûte" ses négociations en août. On a cru comprendre qu'il s'agissait du Syndicat des fonctionnaires.

La FTQ: il faut étatiser l'assurance-automobile

Le président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Louis Laberge, vient de réclamer l'étatisation de l'assurance-automobile "de manière à réduire le coût prohibitif et sans cesse croissant des primes.

Selon lui, si on compare ces primes aux tarifs en cours en Saskatchewan, par exemple, elles ne peuvent s'expliquer que par une mauvaise administration, par les frais inutiles des commissions à la vente, de la publicité et des contestations judiciaires et même par l'existence d'un véritable "racket" entre certains experts en évaluation des dommages (ajusteurs) et certains garagistes."

Soulignant qu'il ne relève pas essentiellement du syndicalisme de protéger les automobilistes, le président de la FTQ a néanmoins soutenu qu'en raison du nombre croissant des travailleurs qui accèdent à la propriété d'automobiles, la centrale syndicale croit de son devoir d'intervenir et de suppléer à la carence des pouvoirs publics "qui ne nous en donnent pas pour notre argent".

M. Laberge estime que la situation désastreuse qui est faite à l'automobiliste à tous égards justifierait amplement l'ouverture d'une enquête royale qui lui vaudrait, à lui aussi, sa "grande charte" de la route.

De l'espace à la route

Le président de la FTQ a aussi souligné que chaque fin de semaine vient nous rappeler tragiquement que si nous sommes en train de conquérir l'espace, nous n'avons pas encore appris à maîtriser la circulation automobile.

M. Laberge soutient qu'après cinq années de gouvernement libéral et de révolution tranquille, le réseau routier de la province, à quelques dizaines de milles près, constitue toujours le raccourci le plus rapide à prendre pour se rendre au cimetière.

A peine carrossables, dit-il, trop de nos routes sont encore équipées d'indications défectueuses ou carrément trompeuses et sont encore dépourvues, à l'approche de juin, des "lignes blanches" qui sont un guide précieux pour l'automobiliste.

ANNONCE

Nombre de personnes portent
LEURS DENTIERS
Confortablement

FASTEETH, une poudre alkaline (non acide) qui maintient les dentiers en place plus solidement. Pour manger ou parler avec une parfaite assurance, saupoudrez votre dentier avec FASTEETH. Ne forme jamais pâte ni gomme, ne laisse aucun goût. Assainit l'haleine. FASTEETH se vend à tous les comptoirs de produits pharmaceutiques.

MAL DE TÊTE MATINAL?

Grâce à ASPIRIN, vous vous sentirez bien dès le déjeuner!

ASPIRIN Comprimés d'Acide Acétylsalicylique Bayer Véritable SOULAGEMENT RAPIDE MAUX DE TETE RHUMES

Aspirin est la marque déposée de The Bayer Company, Limited, Aurora, Ontario

Pas de mal de dos lancinant!

Autrefois, il souffrait de mal de dos et d'une sensation de fatigue. En apprenant que l'irritation de la vessie et des voies urinaires peut causer ces malaises, il prit des Pilules Doan's pour les Reins. Avec raison, car les Pilules Doan's stimulent les reins, ce qui aide à soulager la cause du mal de dos et la sensation de fatigue. Bientôt, il se sentit mieux et son repos s'améliora. Si vous souffrez de mal de dos, les Pilules Doan's pour les Reins vous soulageront peut-être aussi. Vous pouvez compter sur Doan's.

Achetons en toute confiance — EATON vend aussi bon marché que n'importe qui — en toute connaissance de cause, bien entendu

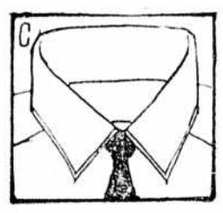
Bonne fête gentil papa!

SUGGESTIONS-CADEAUX À PRIX SPÉCIAL

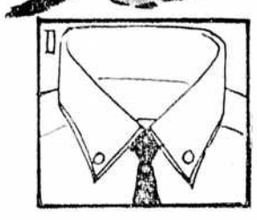




B. Col à patte et bouton-pression



C. Col souple



D. Col à pointes boutonnées

Légères chemises blanches d'été offertes à un prix exceptionnel!

Spécial mercredi

2.89 — 3 pour 8.50

Confectionnées au Canada dans un fin piqué de coton

Grâce à son grand pouvoir d'achat, Eaton vous offre des chemises confectionnées selon ses normes rigides par un grand manufacturier canadien, afin de vous procurer une qualité et confection supérieures. Les chemises sont en frais piqué de coton pré-rétréci, à manches courtes et elles existent en 4 modèles courants de col :

A. Col à pointes.
B. Col à patte et bouton-pression.
C. Col souple.
D. Col à pointes boutonnées.

Encolures : 14 à 16½

COMPOSEZ 842-9211

EATON — Chemises pour hommes (rayon 228), au rez-de-chaussée

Peignoirs de bain en coton éponge

Pour la plage, après le bain et même pour la détente, l'homme de la maison sera heureux de revêtir cette robe douillette, en épais coton éponge assouffé. Détails mode : col châle, 3 poches appliquées, ceinturon. Choix de pastels : blanc, bleu poudre, maïs. Un grand achat spécial Eaton explique ce bas prix! Tailles : petite, moyenne, grande, très grande. *SPÉCIAL MERCREDI* 9.49

Pyjamas courts d'été

Un achat spécial Eaton en vue de la fête des pères. Les pyjamas sont coupés dans un fin broadcloth de coton : la veste, sans col et à manches courtes ; la culotte droite avec taille élastifiée, siège ballon pour plus de confort. Ils existent imprimés menus sur fond clair : bleu, gris, brun, marron. Tours de poitrine A (36), B (38), C (40-42), D (44), E (46).

SPÉCIAL MERCREDI

2.89 — 2 pour 5.59

EATON — Vêtements pour hommes (rayon 226), au rez-de-chaussée

Les marchands Carrier vous assurent expérience et service de

Spécialistes en climatisation

Lorsque vous faites installer un système de climatisation, votre placement vaudra d'autant plus que vous aurez un système conçu spécialement pour vos besoins avec le meilleur équipement possible. Quels que soient vos besoins, vous pouvez compter sur Carrier pour vous fournir la meilleure installation.

Nos marchands possèdent une longue expérience et un personnel expert qui fait du beau travail et, si vous veniez à en avoir besoin, le service de réparation est bien organisé. Ils emploient le système Carrier, le meilleur qui soit et le plus complet des équipements de climatisation du monde.

Carrier

HOWE EQUIPMENT OF CANADA LIMITED
1500 ouest, rue SHERBROOKE, Montréal, P.Q.

Appelez l'un des spécialistes ci-dessous en systèmes de climatisation Carrier qui vous fera voir ce qu'il peut faire pour vous.

Carrier
AIRCO
INSTALLATION LIMITED
391 ave NORMAN
Ville St-Pierre — 482-2100

Carrier
AUDET
REFRIGERATION INC.
200 ST-PAUL OUEST
842-6441

Carrier
CORDEAU
AIR CONDITIONING
2699 rue ORLEANS
256-7558

Carrier
JARMAC LTEE
5569 PARE
735-3683

Carrier
LAYTON BROS. LTD.
SERVICE de VENTES et LOCATION
1170 ouest, rue STE-CATHERINE
866-7791

Carrier
LEONARD ELECTRIC
MONTREAL INC.
5667 ouest, rue SHERBROOKE
481-1101

Carrier
V. L. SAVAGE & CO. INC.
4606 ouest, STE-CATHERINE
937-9234

Carrier
SMITH HEATING REFRIGERATION & AIR CONDITIONING INC.
1960, rue MANUFACTURERS
937-6129

La grande vente EATON de 3 jours d'appareils électriques débute jeudi

Un événement à ne pas manquer! Des centaines et des centaines d'aubaines opportunes! Des appareils ménagers et électriques de première qualité. Des marques renommées, et en vedette : "VIKING" d'EATON. Faites votre choix dès maintenant pour la maison et en prévision de vos cadeaux de mariage pour la saison. Recherchez les étiquettes et pancartes spéciales aux 4ième, 5ième et 6ième étages chez EATON, elles vous guideront vers des aubaines sûres, dès jeudi!

- Combinés stéréo "VIKING"
- Téléviseurs-console 23" "VIKING"
- Téléviseurs portatifs 19" "VIKING"
- Radios-transistors "FIDA" de poche
- Climatiseurs compacts "VIKING"
- Réfrigérateurs-congélateurs 12.3 pi. cu. "VIKING" "sans givre"
- Congélateurs-coffre "VIKING" 15 pi. cu.
- Déshumidificateurs compacts "VIKING"
- Machines à laver "VIKING" à essoreuse
- Cuisinières électriques 25" "VIKING"
- Machines à laver la vaisselle "VIKING", sur roues
- Aspirateurs "VIKING" complètement équipés
- Polisseuses "VIKING" à 2 brosses
- Machines à coudre "Zig-zag" "IMPERIAL"
- Balais à rouleaux "MERCURY" de luxe
- Grille-pain automatiques "EATONIA"
- Poêles électriques "BERKELEY"
- Fers à repasser à sec et à vapeur "MARY PROCTOR"
- "Massage-A-Belt" portative par "LADY TORCAN"
- Poêles électriques "LASKO"

Pour plus de détails, consultez les 2 pleines pages dans LA PRESSE de demain (mercredi)

HEURES D'AFFAIRES EATON : 9 h. 30 à 6 h., SAMEDI COMPRIS — JEUDI ET VENDREDI : 9 h. 30 à 9 h. — LE STANDARD DES COMMANDES TELEPHONIQUES OUVRE A 8 h. 30 TOUS LES MATINS : — 842-9211 — POUR UN RAYON DETERMINE : 842-9331

CAHIER No 2 / PAGES 13-22 LA PRESSE VIE FEMININE / VIE SOCIALE / FINANCE

MONTREAL, MARDI 1er JUIN 1965 — 81e ANNEE — No 125

VU DE WASHINGTON

L'Américain appuie la politique étrangère de Johnson

par M. P. DEAN
exclusif à LA PRESSE

La radio et les journaux chinois, vietnamiens et même russes affirment quotidiennement que Johnson sera forcé de battre en retraite en Asie du sud-est, parce qu'il n'a pas l'appui du peuple américain. Cela est complètement faux. Il faut le répéter de temps en temps : comme je l'avais écrit à l'occasion des élections, le président Johnson est le président le plus représentatif du peuple américain.

La moyenne des Américains se considèrent comme la nation la plus puissante au monde; ils n'aiment pas être "agacés" par des nations moins puissantes ou moins méritoires — car l'Américain moyen se croit l'homme le plus méritoire du monde. Si le Français estime être le plus civilisé, si d'autres se croient les plus malins, d'autres, encore, les plus démocratiques, les Américains, eux, pensent fermement qu'ils méritent bonheur, succès et respect des autres, qu'ils méritent d'être imités.

En dépit du fait que leur presse — relativement très libre — dit très souvent aux Américains qu'ils sont dans l'erreur, ils n'en demeurent pas moins fermement convaincus qu'ils ont raison. Par conséquent, un pays qui se montre antiaméricain est un pays subversif . . .

Si l'Américain était un impérialiste-né comme l'Allemand, s'il n'était pas imbu d'une vieille tradition d'isolement, il aurait tenté d'imposer ses idées par la force beaucoup plus qu'il ne l'a fait jusqu'ici. S'il ne le fait pas, cela ne signifie pas pour autant . . . qu'il ne le pense pas. Aussi, lorsque le président Johnson se sert de ses fusiliers marins contre les rebelles qui ne semblaient pas assez proaméricains, ses concitoyens applaudissent.

Johnson a le peuple avec lui

Quand Johnson dit que l'Amérique ne permettra pas l'avènement d'un autre Castro dans l'hémisphère occidental, ses concitoyens approuvent.

Les théoriciens politiques de l'Amérique latine ont beau être choqués par ce qu'ils considèrent être "la présomption américaine de vouloir leur dicter quel régime politique ils peuvent instaurer" : l'Américain est tellement convaincu d'avoir raison que rien d'autre n'importe.

Pourtant, la tradition anticolonialiste, les décennies que l'Amérique passa à critiquer l'empire britannique, tout cela a servi à freiner la tendance interventionniste des Américains. Il faut néanmoins distinguer entre cette tendance — qui est le vrai sentiment des Américains — et les doutes intellectuels que l'intervention leur inspire.

En bons calvinistes, les Américains se croient le Peuple Elu. En grands amateurs des sociétés missionnaires, ils se croient obligés d'enseigner la "vraie foi" au reste du monde, cette foi qu'ils appellent "The American Way of Life"; cela, on le ressent clairement dans les petites villes. L'étranger y est reçu avec une gentillesse et une hospitalité incomparables; mais tout cela fait partie d'une mise en scène, d'une tentative en vue de prouver que l'Amérique constitue le pays le plus aimable et le plus hospitalier au monde. Le meilleur remerciement qu'on puisse faire, c'est de dire à ses hôtes qu'ils ont, en effet, prouvé leur supériorité; ils sourient alors avec la plus grande bienveillance !

Un conférencier étranger et éloquent pourrait faire fortune aux Etats-Unis en chantant les louanges du peuple américain. L'auditoire paierait le prix fort pour l'écouter, tant les Américains ont besoin de se faire approuver.

Johnson estime qu'il a raison

Quelques petites nations réagissent de la même manière, ce qui n'est pas grave et se comprend. Mais dans le cas des USA, la chose constitue un facteur international important.

M. Johnson représente tout cela. Il est très intelligent. Il est parfaitement capable de comprendre que ce qu'il a fait en République dominicaine pourrait déplaire aux Latino-Américains ou aux Français. Mais cette compréhension est purement intellectuelle. Au fond de son coeur, il sent que seul son pays a raison, et que toute intervention américaine est justifiée. Par conséquent, les objections d'autres pays, ne s'appuyant pas sur les justifications morales, sont fâcheuses et mal intentionnées.

Pour le président Johnson, les autres nations (et surtout une alliée comme la France) sont égoïstes, malveillantes et peu honnêtes quand elles laissent l'Amérique porter seule tout le fardeau de la défense de la liberté.

Que la liberté puisse être défendue autrement que de la manière choisie par les Américains, voilà qui est inimaginable, puisque l'Amérique constitue la liberté !

Ces idées choquent un peu, car il est malaisé de croire que le pays le plus puissant de la terre puisse se montrer tout aussi "patriotard" qu'une république arabe — ou que le général de Gaulle. Mais les communistes commettraient une très grave erreur en ne tenant pas compte du caractère national américain, qui est le caractère propre de M. Johnson . . . et de M. Goldwater aussi, du reste. La seule différence entre les deux, c'est que Johnson est beaucoup plus intelligent.

OTAN: Paris accepte d'étudier le projet de cabinet nucléaire proposé par les USA

PARIS. (AFP, UPI, PC, Reuter) — Le gouvernement de la France a accepté aujourd'hui d'étudier le projet américain visant à former un "cabinet nucléaire" composé de cinq pays membres de l'OTAN, et chargé de trouver le moyen de garantir à tous les membres de l'Alliance atlantique une voix plus déterminante dans le choix d'une politique nucléaire commune.

C'est au cours de la séance restreinte qui a suivi, ce matin, la séance plénière des ministres de la Défense de l'OTAN, que le ministre français des Armées, M. Pierre Messmer, a annoncé cette nouvelle.

La décision de la France d'étudier la possibilité de créer un cabinet nucléaire semble avoir agréablement surpris les participants aux assises de Paris, lesquels s'attendaient à ce que le gouvernement de Gaulle n'endosse aucun projet susceptible de mettre des bâtons dans les roues de la force de frappe française, ou encore, de contrecarrer la stratégie nucléaire du Quai d'Orsay.

C'est le secrétaire américain à la Défense, M. Robert McNamara qui a proposé la création de ce "cabinet nucléaire", et l'on croit comprendre que le Canada, la Grande-Bretagne, l'Allemagne de l'Ouest et la Belgique sont disposés à l'accepter.

Avant de formuler sa proposition, M. McNamara a tenté de faire comprendre à l'OTAN que la défense collective ne devait plus s'articuler en fonction d'une attaque improbable de l'URSS, mais bien davantage en fonction des frictions constantes à Berlin ainsi que des troubles en Europe orientale. Il faut se débarrasser de préjugés "désuets", a dit le secrétaire américain à la Défense; il faut convenir désormais que l'URSS a changé d'attitude depuis la crise cubaine de 1962.

La proposition McNamara

Le cabinet nucléaire que propose M. McNamara serait en fait un comité "sélectif" composé de cinq ministres de la Défense, dont celui des Etats-Unis.

Le comité, a précisé M. McNamara, étudierait les moyens d'améliorer et d'étendre la participation alliée dans les plans d'utilisation de la force nucléaire, y compris la force stratégique, ainsi que les moyens d'assurer une consultation aussi rapide que peuvent le permettre les possibilités technologiques de communication, pour décider de l'utilisation des forces nucléaires.

Le secrétaire américain à la Défense n'a pas précisé, à part les Etats-Unis, quels seraient les autres membres du comité "sélectif", qui, a-t-il dit, devrait pouvoir se réunir aussi promptement et aussi fréquemment qu'il serait nécessaire. Une réunion des ministres de la Défense pourrait ensuite examiner les mesures spécifiques proposées par le comité.

Autres propositions

M. Robert McNamara a fait d'autre part les propositions suivantes :

1. Toute revision du potentiel de la force devrait s'inspirer d'une façon pragmatique de toutes les éventualités de la situation plutôt que de se baser sur un débat sur des concepts stratégiques.

2. Le groupe de travail d'organisation de la défense devrait poursuivre ses études par l'examen des moyens de faire face à une éventuelle attaque sur les flancs de l'OTAN : évaluer l'ampleur que pourrait avoir cette éventuelle attaque eu égard à la puissance totale du pacte de Varsovie, et enfin, étudier les moyens d'établir entre les membres de l'alliance une division du travail permettant la meilleure utilisation possible des dépenses budgétaires.

3. Les membres de l'OTAN devraient collaborer à développer le mécanisme des consultations, en particulier dans le domaine de la politique nucléaire.

M. Denis Healey, ministre de la Défense britannique, a développé au cours de son intervention les conceptions qui ont été exposées dans la presse ces derniers jours.

Les Canadiens sont mécontents de leur politique extérieure, selon La Pravda

MOSCOU (PC) — Dans une dépêche de son correspondant à Ottawa, la "Pravda", organe du parti communiste soviétique, souligne que les Canadiens sont de plus en plus mécontents de la politique extérieure de leur gouvernement.

Le correspondant, V. Ozerov, note les demandes persistantes formulées aux Communes en faveur d'un débat général sur la politique internationale du Canada, au sujet notamment des questions vietnamienne et dominicaine.

Ces demandes, selon lui, sont le résultat des critiques formulées depuis quelque temps contre le gouvernement canadien.

Les Canadiens désirent recevoir une explication plus cohérente aux questions qui les troublent, a-t-il dit. Ils refusent de se contenter des vagues arguments avancés par le premier ministre Pearson pour justifier l'appui inconditionnel que le gouvernement libéral donne à l'agression américaine au Vietnam.

Les Canadiens sont également intrigués, a dit M. Ozerov, par le silence opiniâtre que garde leur gouvernement au sujet de l'intervention des Etats-Unis en République dominicaine, qui, ajoute la dépêche, en fin de compte, met en cause la politique étrangère du Canada.

Et Tass de poursuivre :

L'intervention armée dans les Caraïbes, écrit M. Ozerov, a pris le Canada à l'improviste et sème la confusion dans les cercles politiques canadiens. Le gouvernement du Canada est actuellement le seul de tout l'hémisphère occidental qui n'a pas fait connaître publiquement son attitude envers l'agression américaine.

L'article de la "Pravda", que rapporte l'agence Tass, déclare que l'intervention des Etats-Unis en République dominicaine a clairement démontré que l'Organisation des Etats américains (OEA) n'est rien d'autre que le département des colonies du secrétariat d'Etat américain et qu'en devenant membre de l'organisation, le Canada serait impliqué dans cette politique des Etats-Unis.

Ozerov note que "les arguments invoqués contre l'adhésion du Canada à l'OEA l'emportent sur les arguments favorables. Le fait que le Canada ne fasse pas partie de cette organisation lui permet de suivre une politique indépendante".

Et l'agence Tass conclut : "Naturellement, Ozerov écrit que . . . le public désire connaître le point de vue du gouvernement canadien."



Le chancelier Erhard aux Etats-Unis

C'est en tirant énergiquement sur son cigare que le chef du gouvernement ouest-allemand, M. Ludwig Erhard, a pris pied, hier, sur le sol américain, à l'aéroport Kennedy de New York. Le chancelier, qui est accompagné de son ministre des Affaires étrangères, M. Schroeder, et du secrétaire d'Etat Von Hase, séjournera jusqu'à jeudi à New York où il rencontrera le secrétaire général des Nations unies, M. Thant. Au cours de son séjour à New York, M. Erhard recevra un doctorat honorifique de l'Université Columbia. Le renforcement de l'Alliance atlantique, y compris l'association de l'Allemagne de l'Ouest à la défense nucléaire, et le problème de la réunification allemande seront au centre des entretiens que M. Erhard aura, jeudi et vendredi prochains, à Washington avec le président Johnson. En effet, les observateurs ont noté que le chancelier avait insisté, au cours d'une interview donnée la veille de son départ, sur la nécessité de considérer l'Alliance atlantique comme "indéfectible" et de lui donner un caractère "supranational" et "intégré".

Découverte de dix otages européens massacrés au Congo

LEOPOLDVILLE (PA) — On apprend de sources militaires à Leopoldville que dix otages européens ont été trouvés morts, leur corps transpercé de coups de javelots, dans le secteur nord du Congo.

Des bandes de mercenaires, effectuant une battue en vue de réduire des îlots de résistance rebelle, ont fait la macabre découverte dans la région de Buta. Trois des victimes sont de nationalité portugaise, et ont été trouvées par le commando du colonel Michael Hoare à Likati, 36 milles au sud de Bondo. Sept autres cadavres, dont on ignore la nationalité, ont été retrouvés à environ trois milles au sud de Likati.

Selon des rapports de dernière heure "plusieurs autres otages mutilés" ont été rescapés, mais on ne fournit aucun détail.

Un commando belge a investi Titule, à l'ouest de Paulis, lundi, et a détruit des camions appartenant à des rebelles, effectuant un nombre indéterminé de prisonniers.

Il semble toutefois que la résistance rebelle va diminuant.

Johnson poursuivra sa politique étrangère malgré les critiques

WASHINGTON. (UPI) — Le président Johnson a déclaré aujourd'hui que les critiques de sa politique étrangère sont les bienvenues, mais s'est dit déterminé à agir au meilleur de son jugement sans se soucier de quel côté "soufflent les vents passagers de l'opinion".

Faisant apparemment allusion aux gestes posés récemment par les Etats-Unis au Sud-Vietnam et en République dominicaine, le président s'est dit convaincu que la grande majorité des Américains appuient les efforts déployés par les Etats-Unis sur tous les fronts pour bloquer l'agression.

Il n'en reste pas moins, dit-il, que les critiques de la politique américaine aident à évaluer cette politique. Mais elles ne signifient pas que la nation est divisée sur les objectifs globaux.

M. Johnson a fait ces remarques dans une allocution prononcée à la cérémonie de collation des diplômes de l'école "National Cathedral", où sa fille Luci est au nombre des finissantes.

Le président a fait porter ses remarques principalement sur les critiques de la politique étrangère des Etats-Unis. Il a déclaré que la récente discussion sur la politique étrangère (tenue par des universitaires américains) a prouvé la grande puissance de la démocratie américaine à débattre d'importants problèmes à l'heure du danger.

"Nos soldats tombent au Vietnam et montent la garde en République dominicaine afin que les hommes puissent émettre des critiques avec toujours plus de sécurité et tenter d'influencer leur gouvernement", a dit M. Johnson.

Il a ajouté : "En soumettant les idées à la libre discussion de la nation, nous pouvons ainsi découvrir leur force et leur valeur . . .

"Aussi, nous souhaitons et demandons que les diverses personnes concernées, hommes et femmes, à l'université, parmi les journalistes et autres tribunes publiques, dans l'ensemble du pays, émettent de nouvelles idées. Nous sommes constamment à la recherche d'idées et de propositions qui pourraient aider le gouvernement . . ."

"Et surtout, que personne ne croie qu'un débat national signifie la division nationale. Car la plupart de ceux qui divergent d'opinion tentent d'influer sur le processus démocratique — ils n'agissent pas en aparté", a dit le président.

Abordant la question du "leadership", M. Johnson a commenté : "Il n'est guère difficile d'agir lorsqu'on sait que l'on a raison. Il est beaucoup plus ardu d'agir en croyant avoir raison, mais en sachant qu'on pourrait avoir tort . . ."

USA: les ouvriers de l'aluminium signent un nouveau contrat

NEW YORK (AFP, PA, UPI) — La plus puissante compagnie productrice d'aluminium aux Etats-Unis, "The Aluminum Company of America" (ALCOA), et quatre autres sociétés ont conclu un accord, aujourd'hui, sur le renouvellement d'un contrat collectif de trois ans avec les syndicats des ouvriers de l'acier et de l'industrie automobile, éloignant ainsi la perspective d'une menace de grève dans toute l'industrie. Cependant, l'ALCOA a aussitôt fait savoir que tous ses produits subiraient une hausse de prix, allant dans certains cas à un cent la livre, à partir d'aujourd'hui.

Cet accord aura naturellement des répercussions sur les autres compagnies d'aluminium. On prévoit qu'une hausse générale de l'aluminium va s'ensuivre.

Pendant ce temps, le syndicat "The Aluminum Workers International", représentant environ 15,000 ouvriers de l'ALCOA et de la "Reynolds Metals Company Plants", poursuit ses négociations en vue du renouvellement de son propre contrat collectif, expiré à minuit.

Quant au nouveau contrat qui vient d'être signé, il prévoit une augmentation de 50.1 cents du salaire horaire, répartie sur trois ans, et certains autres avantages. Il prévoit aussi la mise en place d'un nouveau plan de pension à partir du 1er juin 1966.

Ce contrat intéresse 12,500 employés, répartis dans dix usines de la société ALCOA aux Etats-Unis. Deux autres sociétés ont accepté des contrats semblables. Trois autres compagnies sont sur le point de signer de nouveaux contrats, indique-t-on.

Nasser: la Ligue arabe n'est pas en mesure de libérer la Palestine

LE CAIRE. (AFP) — Dans un important discours prononcé hier devant le Congrès palestinien, le président Nasser a invité les Arabes à mettre fin aux "surenchères" en ce qui a trait à la question de la "libération" de la Palestine et il a ouvertement admis que la Ligue arabe n'était pas en mesure actuellement de libérer des territoires arabes.

Le Congrès palestinien réunit environ 400 délégués venus de tous les pays arabes. La présence du chef de l'Etat égyptien n'était pas prévue et on s'attendait encore moins à ce qu'il prononce un discours. Le président Nasser a confirmé, au cours de son allocution, plusieurs rumeurs qui avaient circulé lors de la dernière conférence des représentants des chefs d'Etat arabes.

En premier lieu, le président Nasser a fait état des divergences d'opinions qui le séparent de la Syrie au sujet des questions de défense. Le gouvernement de Damas a demandé des avions à l'Egypte, mais cette dernière préférerait disposer d'une base aérienne en Syrie.

Par ailleurs, la Syrie a repris ses violentes critiques à l'égard de l'état-major conjoint arabe.

En deuxième lieu, la Jordanie et la Syrie sont hostiles à l'Organisation de libération palestinienne dont les cadres sont réunis actuellement au Caire.

En troisième lieu, le Liban ne veut pas de forces arabes sur son territoire.

Selon les observateurs, le président Nasser a tenté dans son discours de rassurer l'opinion publique arabe, déçue par les résultats du dernier "petit sommet" du Caire. D'autre part, le chef de l'Etat égyptien a laissé entendre que la modération actuelle de son pays était attribuable à des raisons tactiques. "La révolution arabe, a-t-il dit en substance, peut compenser au moment opportun les faiblesses de la Ligue arabe.

Quant à une initiative unilatérale égyptienne à défaut d'une action de la part de la Ligue arabe, le président Nasser a rappelé que, aussi longtemps que les 50,000 militaires égyptiens n'étaient rapatriés du Yémen, il est vain de parler d'attaquer Israël.

Puissante contre-attaque de l'armée au Vietnam

SAIGON. (AFP-UPI) — Les "marines" sud-vietnamiens ont lancé aujourd'hui une contre-attaque contre des forces communistes qui retraitaient après avoir encerclé presque totalement deux bataillons de troupes gouvernementales dans la région côtière de Quang Ngia.

Tôt ce matin, une patrouille vietcong s'est introduite dans la ville de Quang Ngia et a attaqué à la grenade le quartier général de la police provinciale. Un des policiers a été grièvement blessé.

Un bataillon complet de "marines" sud-vietnamiens est impliqué dans la contre-attaque d'aujourd'hui. Ils ont été amenés sur place par hélicoptères. Les soldats n'ont rencontré que peu de résistance alors qu'ils manoeuvraient pour reconquérir le terrain perdu durant la fin de semaine. Il semble que pour le moment, les forces communistes aient décidé d'abandonner leur tentative de s'emparer de la capitale provinciale, Quang Gia, ce qui aurait pour effet de couper le Sud-Vietnam en deux parties.

Pékin soutient qu'il a désormais le droit d'intervenir au Vietnam

PEKIN. (AFP, UPI, Reuter) — Les autorités de Pékin ont déclaré aujourd'hui que le Nord-Vietnam avait dorénavant le droit d'envoyer des troupes régulières combattre au Sud-Vietnam. D'autre part, la Chine communiste soutient qu'elle a acquis désormais le droit d'appuyer le régime de Hanoï en vue de contenir les "agresseurs américains".

Dans un article publié par le "Quotidien du Peuple" signé "L'Observateur", les autorités chinoises affirment que la "ligne de démarcation provisoire du 17e parallèle a cessé d'exister ainsi que les restrictions qu'observait le peuple du Nord-Vietnam dans son assistance à ses compatriotes du Sud-Vietnam", après avoir souligné que les Etats-Unis bombardent maintenant jour et nuit le territoire nord-vietnamien.

La signature "L'Observateur" serait le pseudonyme utilisé par un haut dignitaire du parti communiste chinois.

"Un changement dramatique a lieu actuellement dans la situation au Vietnam, ajoute le journal chinois, qui estime que l'administration Johnson se prépare à faire dans ce pays une guerre localisée du type de celle de Corée". Le "Quotidien du Peuple" affirme qu'il existe des signes prouvant que les Etats-Unis préparent l'extension de la guerre du Vietnam à l'échelle de l'Indochine entière, à l'Asie du Sud-Est et même à la Chine.

Comme dans le passé, la déclaration d'aujourd'hui ne fait état d'aucune menace spécifique d'intervention directe de la Chine dans la guerre du Vietnam, mais les observateurs soulignent que c'est la première fois que Pékin considère que cette guerre constitue un danger direct à sa sécurité.

"Les 30 millions de Vietnamiens et les 650 millions de Chinois, ajoute le journal chinois, dans la haine de leur ennemi commun, sont décidés à se battre jusqu'au bout afin de chasser les Américains du Vietnam".

Menace à la Chine

En conclusion, "Le Quotidien du peuple" déclare : "La Chine, liée par les accords de Genève, est dans l'obligation d'aider le Vietnam. Aucune menace ou intimidation ne l'empêchera d'agir ainsi. Maintenant que les Américains renforcent leurs troupes au Sud-Vietnam, poursuivent leurs bombardements du Nord-Vietnam et menacent la sécurité de la Chine d'une manière sans cesse plus grave, le peuple chinois se trouve obligé de prendre toutes les mesures supplémentaires nécessaires. La Chine est pleinement consciente de la gravité des dispositions agressives de l'impérialisme américain au Vietnam."

Deux nouveaux ambassadeurs canadiens

OTTAWA. (PC) — Le ministère des Affaires extérieures a annoncé hier la nomination de nouveaux ambassadeurs en République arabe unie et en Afrique du sud.

M. Ralph Edgar Collins, 50 ans, actuellement ambassadeur en Afrique du sud, est muté à la République arabe unie avec accréditation au Soudan. Il aura pour successeur en Afrique du sud M. Charles James Woodsworth, 56 ans, depuis 1961 directeur adjoint de la division américaine au ministère des Affaires extérieures.

Né en Chine, M. Collins entrait au service du ministère en, 1940 après avoir terminé ses études à l'Université de l'Alberta, à Genève, à Harvard et à Oxford. Il fut attaché à la légation de Chunking de 1943 à 1945 puis transféré à Washington où il demeura jusqu'en 1950.

A son retour à Ottawa il fut désigné conseiller d'ambassade à Londres en 1953, puis transféré à Moscou.

Il devenait agrégé au Centre des affaires internationales de Harvard en 1960-61, puis ambassadeur en Afrique du sud. Il est marié et père de trois enfants.

M. Woodsworth est originaire de Winnipeg. Il est diplômé de l'Université du Manitoba et de l'Ecole d'économie de Londres, ancien éditorialiste du "Winnipeg Tribune" et du "Vancouver Province". Il passa au "Citizen", d'Ottawa, en 1946 comme rédacteur. Deux ans après il en devenait le rédacteur en chef.

Il entra au ministère des Affaires extérieures en 1956. Il fut consul et officier d'information à New York jusqu'en 1960. En 1960-1961, il devenait commissaire canadien auprès de la commission internationale de contrôle au Vietnam. Il est marié et père de trois enfants.



Charles J. Woodsworth
en Afrique du sud



Ralph E. Collins
en RAU

Le gén. Caamano rejette l'idée d'un référendum à Saint-Domingue avant la remise en vigueur de la constitution de 1963

SAINT-DOMINGUE. (AFP-PA-UPI) — Le colonel Francisco Caamano, chef des insurgés constitutionnalistes, a réaffirmé hier "qu'un référendum ayant pour but de permettre au peuple dominicain de se prononcer sur son avenir ne pourrait intervenir qu'après la remise en vigueur de la constitution de 1963 pour laquelle nous combattons".

Le président du "gouvernement" constitutionnaliste, qui a fait cette déclaration au cours d'une conférence de presse tenue dans son camp retranché, entendait ainsi répondre à la suggestion formulée dimanche par le secrétaire d'Etat américain Dean Rusk.

Cette conférence de presse du colonel insurgé a surtout tourné autour du différend qui oppose le gouvernement constitutionnaliste au Dr José Mora, secrétaire général de l'OEA.

Les rebelles reprochent au Dr Mora sa prise de position en faveur du général Imberto Barreiras et de son "gouvernement" de reconstruction nationale.

On a appris d'autre part qu'un accord négocié par les représentants de l'ONU et de l'OEA serait sur le point d'intervenir entre Caamano et son adversaire, le général Barreiras, accord selon lequel le palais national, enclave impertiste en zone rebelle, serait occupé par les troupes de l'organisation interaméricaine.

Mi-résidence, mi-forteresse construite par Trujillo, le palais national est, depuis la trêve, la "zone chaude" de la capitale dominicaine. Entre cet édifice où sont retranchés 300 soldats impertistes appuyés par un char et la place de l'Indépendance, seuil du camp retranché, les adversaires ne cessent de s'affronter à distance. Hier, dans la rue Jules Verne — qui coupait directement du palais à la place — une jeune femme a été tuée par une rafale de fusil mitrailleur.

Si l'accord intervient

Si l'accord intervient, comme l'espèrent les négociateurs, caamanistes et imbertistes seront désormais séparés en tous les points de la ville par un fort cordon de troupes de l'OEA, ce qui éliminerait les possibilités d'incidents entre les hommes armés des deux factions.

Il n'est cependant pas assuré qu'on en vienne à une entente sur ce point. Pour sa part, le général Barreiras a déclaré hier que jamais la junte civile et militaire qu'il dirige ne permettra à l'OEA d'occuper le palais.

Barreiras a nié qu'un accord en ce sens ait été conclu.

C'est le secrétaire général de l'OEA, José Mora, qui avait révélé dimanche soir aux journalistes qu'une entente de principe était survenue sur ce point.

Barreiras, tout en reconnaissant qu'on avait discuté de la possibilité d'étendre la zone de protection autour du palais, a affirmé avec force que "seuls les représentants et les soldats de la junte auront la permission de pénétrer dans le palais et dans le territoire avoisinant".

Caamano critique l'OEA

Quant au colonel Caamano, il a envoyé samedi soir au secrétaire général des Nations-Unies et à l'OEA à Washington une "protestation solennelle" contre les activités de l'OEA à St-Domingue.

Le document proteste particulièrement contre la décision de Mora de prendre le contrôle de la banque centrale dominicaine pour effectuer le paiement des salaires des fonctionnaires, des militaires et des forces de police dominicains, et contre "l'orientation dangereuse" des activités de l'OEA à St-Domingue, qui "sont en opposition aux principes d'indépendance et d'autodétermination des peuples reconnus par la charte de l'ONU".

Départ prochain des "Marines"

Enfin, les "Marines" américains se préparaient hier à quitter la république dominicaine, mais les milieux officiels n'ont pas divulgué la date de leur départ, ni l'identité de ceux qui prendraient la relève pour surveiller la zone de sécurité internationale.

Environ 4,200 "Marines" occupent présentement le territoire dominicain. Ni les chefs militaires américains ni l'OEA n'ont voulu commenter un départ massif prochain, mais plusieurs témoins affirment que les soldats ont entrepris des préparatifs qui ne laisseraient aucun doute quant à leurs intentions.

Déficit record de nos échanges

Laurent Lauzier



La statistique fédérale vient d'indiquer une fois de plus que les objectifs de plein emploi poursuivis plus ou moins fortement par les autorités fédérales introduisent dans l'économie des éléments d'instabilité. On a fait et on fait encore grand état, dans la capitale, des mesures prises pour stimuler l'industrie afin de hausser le produit national brut à l'échelle des prévisions formulées au début de l'année; mais alors qu'il se donne à une fin aussi louable, le gouvernement central ne semble plus capable d'agir efficacement au niveau de notre commerce extérieur aux fins d'y maintenir un équilibre raisonnable dans la balance de nos comptes internationaux.

Le phénomène, qui s'est déjà produit plusieurs fois dans la vie économique canadienne, semble avoir pris une ampleur dangereuse au cours des derniers mois alors que le déficit de nos comptes, pour le premier trimestre de 1965, pourrait atteindre $500,000,000 lorsque les compilations définitives auront été complétées.

• • •

Les rapports préliminaires du bureau fédéral de la Statistique indiquent déjà que ce déficit sera probablement l'un des plus élevés jamais enregistrés dans l'histoire de notre commerce extérieur. Il dépasserait celui du premier trimestre de l'an dernier par plus de 50 pour cent et il serait même supérieur à celui de $453,000,000 enregistré l'an dernier. Le dernier record de $1,504,000,000 à la balance annuelle de nos comptes avait été marqué en 1959.

Les chiffres publiés récemment ne permettent pas encore de fixer dans quel secteur la détérioration de notre balance des comptes s'est le plus aggravée. Il semble toutefois que la hausse considérable des importations ait joué un rôle d'importance dans le déficit prévu. Celles-ci ont haussé de 12 pour cent dans le premier trimestre et même de 27 pour cent en mars. Cette augmentation des achats à l'extérieur s'est surtout concentrée aux Etats-Unis où l'accroissement a été de 31 pour cent en mars seulement. Elle a également été observée dans nos relations commerciales avec les autres pays, notamment avec la Grande-Bretagne.

• • •

Au regard des résultats obtenus l'an dernier dans nos échanges commerciaux, les chiffres que nous venons de mentionner sembleraient indiquer un renversement complet d'une situation jugée hautement favorable. L'écart dans le bilan des deux trimestres sous revue apparaît plus considérable du fait même que les résultats de 1964 ont été tout à fait exceptionnels à cause de nos ventes de blé à la Russie. Il faut aussi tenir compte dans l'appréciation du déficit actuel des surcharges imposées par le gouvernement de Grande-Bretagne sur les importations du Canada. Il est certain que celles-ci ont abaissé le volume possible de nos ventes vers ce pays.

• • •

Même si les autorités fédérales n'ont pas encore laissé voir d'inquiétude sur cette augmentation rapide de notre déficit avec l'étranger, on peut être certain que ce dernier est envisagé sérieusement à Ottawa et que des mesures sont certainement à l'étude actuellement pour corriger cette situation qui revient comme un mal chronique dans l'économie nationale. Il a quelques années et même encore tout récemment, le gouvernement canadien pouvait compter sur l'apport des capitaux étrangers, notamment des capitaux américains, pour abaisser le déficit de nos échanges. Une telle possibilité apparaît maintenant fort réduite depuis que le gouvernement américain pratique une politique assez sévère de contrôle sur le mouvement des capitaux vers notre pays. On ne saurait donc prévoir, pour le moment, vers quels éléments nouveaux de solution se pencheront les experts de la capitale fédérale pour conjurer ce nouveau danger.

C. J. HODGSON & CIE INC.



M. LUC LEHOUX

Monsieur J. A. Hodgson, président de C. J. Hodgson & Cie Inc., agents de change, est heureux d'annoncer que Monsieur Luc Lehoux a été nommé administrateur de la compagnie. Monsieur Lehoux possède plusieurs années d'expérience dans le domaine du placement et se spécialise dans le service des comptes institutionnels et individuels. •

Québecair enregistre des profits nets de $150,838

La société Québecair, publiant son rapport financier annuel, souligne qu'elle a mis à la disposition de sa clientèle une capacité de 6,177,500 tonnes-milles, dont 62,348,000 sièges-milles. Quelque 3,841,000 tonnes-milles ont été utilisées, dont 33,386,000 sièges-milles. Il en est résulté des coefficients d'utilisation de 62.2% en charge payante et de 53.5% en passagers.

Au terme de l'exercice, les revenus d'exploitation atteignaient $3,669,496 et les dépenses $3,334,135. Les dépenses additionnelles étaient de $425,909 et les régularisations extraordinaires de $247,302. Il en est donc résulté un bénéfice net de $150,838, soit d'environ $0.30 par action ordinaire. Le tout a porté le solde des bénéfices non répartis à $472,838, ou à environ $0.95 par action ordinaire.

En décembre, la société a vendu ses propriétés immobilières à Les Immeubles Québecair Inc., une filiale formée à cette fin. C'est aussi au cours de ce mois que le capital-actions autorisé de Québecair a été augmenté par la création de 100,000 actions privilégiées de deuxième rang, d'une valeur au pair de $10 chacune. Ces actions ont été émises aux détenteurs d'actions ordinaires, à titre de dividende représentant une distribution partielle de gains de capital.

En 1964, souligne d'autre part le rapport, les avions de Québecair ont transporté 106,267 passagers. Le courrier transporté représente 59,000 tonnes-milles, et le fret 375,000 tonnes-milles.

Abordant l'avenir de l'exploitation, le rapport de Québecair note en premier lieu que le territoire desservi par Québecair couvre une superficie d'environ 400,000 milles carrés. La distance, par voie des airs, qui sépare Montréal du point extrême de son réseau est de quelque 700 milles. Une partie de ce territoire est composé de régions récemment mises en valeur dont la principale liaison rapide avec l'extérieur est l'avion.

Formation de "La Stabilité, Compagnie d'assurance-vie"

M. Hubert Godin, président de Zodiac Ltée, annonce la formation de "La Stabilité, Compagnie d'Assurance Vie". Les fondateurs ont versé au trésor de la compagnie, qui a obtenu sa charte en date du 18 mai dernier, la somme de $1,748,250.00. La nouvelle compagnie obtenait, le 28 mai, du surintendant des Assurances du Québec, le permis d'effectuer des opérations d'assurance-vie de tous genres.

M. Tancrède Sicard, C.L.U., vice-président exécutif et directeur général de la compagnie, soulignait que la compagnie projette de porter, sous peu, son capital à environ $4,000,000.00. C'est la première fois au Canada, croit-on, qu'une compagnie d'assurance-vie débute en affaires avec un capital aussi important.

La nouvelle société comptera parmi ses administrateurs MM. Paul A. Dionne, président de Dionne Ltée; Guynemer Giguère, professeur de finance à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal; Hubert Godin, président de Zodiac Ltée et de Société de Placements Ltée; Sévère Godin, financier bien connu de Montréal; Tancrède Sicard, vice-président exécutif et directeur général de La Stabilité; Jean Thérien, président d'Alliance Crédit Corporation; Roland Thérien, premier vice-président de Zodiac Ltée et Paul G. Vien, vice-président (finances) de Zodiac Ltée.

M. Roland Thérien sera le président du conseil de La Stabilité tandis que M. Hubert Godin détiendra le poste de président. La Compagnie sera sous la direction expresse de M. Tancrède Sicard qui en sera le vice-président exécutif et le directeur général. M. Sicard est bien connu dans le domaine de l'assurance-vie ayant accumulé plusieurs années d'expérience dans divers postes de commande.

La compagnie, qui a obtenu sa charte de la Province de Québec le 18 mai dernier, aura son siège à Montréal; elle concentrera ses efforts, au début, dans la province de Québec. La Stabilité offrira des polices d'assurance-vie de tous genres, y compris les plans d'assurance-vie collective et des fonds de retraite.

Ventes au détail de nouveau favorisées, faillites en baisse

Le temps a de nouveau favorisé les ventes au détail, dans le district de Montréal, sur tout chez les détaillants et les spécialistes, et les magasins à rayons, qui ont annoncé que les affaires avaient été bonnes, relate le bulletin hebdomadaire de Dun & Bradstreet of Canada.

Aucun changement appréciable n'a été enregistré dans le commerce en gros, resté stable, et la production industrielle s'est maintenue à des niveaux satisfaisants.

D'autre part, on a enregistré 13 faillites commerciales, dans le district de Montréal avec des passifs engagés pour $998,585, et des actifs pour $380,532, contre 20 faillites, des passifs pour $1,675,668 et des actifs pour $1,556,197 dans la semaine correspondante de 1964.

Le total des faillites, d'après les chiffres compilés par Dunn & Bradstreet, pour le mois de mai se montent à 87, avec des passifs de $6,873,826 et des actifs de $4,263,154.

Les chiffres correspondants, en mai 1964, avaient été de 83 faillites, $3,735,402 de passifs et $2,431,634 d'actifs.

N. Ont. Natural Gas alimentera la région de Rouyn-Noranda

TORONTO — Northern Ontario Natural Gas Company Ltd a annoncé des plans pour une extension de son réseau d'une valeur de $4 millions en vue de transporter le gaz naturel jusqu'à la région de Rouyn-Noranda, au delà de la frontière de l'Ontario avec le Québec.

M. Edmund C. Bovey, président de la corporation, a annoncé qu'une filiale, Champion Pipe Line Corp. Ltd, a reçu un certificat de la Commission nationale de l'Energie, l'autorisant à construire une ligne de transmission depuis Earlton, Ont., jusqu'à Rouyn-Noranda, soit à environ 60 milles de là.

Ce pipeline recevra le gaz naturel dans les installations de NONG de la zone d'Earlton, et l'acheminera à la compagnie filiale distributrice, Le Gaz provincial du Nord de Québec Ltée, qui a acquis les droits de distribution du gaz naturel dans la région de Rouyn-Noranda, pour desservir une population globale de près de 30,000 habitants, et un vaste complexe industriel.

On s'attend que les profils et le cahier de références relatifs à ce projet soient déposés aux autorités compétentes, et que les travaux préliminaires pour la construction de la ligne commencent dès réception de l'accord de la Commission nationale.

La construction du réseau de distribution local dans la région de Rouyn-Noranda, sujet à l'accord de la Régie de l'Electricité et du Gaz du Québec, ne commencerait qu'après le 6 juillet.

WILLIAM SOFIN et COMPAGNIE



Monsieur Lucien Ayoub a dernièrement été désigné directeur général de la société William Sofin & Cie Ltée, dont les bureaux sont situés à Montréal. M. Ayoub a eu une longue expérience bien variée dans l'industrie du parfum et articles de toilette. Il dirigera les ventes et la promotion des parfums Christian Dior, parfums Raphael, parfums Weil, Tabac Original Produits de Toilette pour hommes, Produits cosmétiques du Dr N.-G. Payot, Produits pharmaceutiques Schieffelin, Produits hypo-allergiques Almay, Vaporisateurs Step, Aqua Lavanda Puig, Dinalon et des produits Ambray pour le bain. •

Le manque de compétence et la pénurie de capitaux empêchent les Canadiens de contrôler leur économie

STILLWATER, OKLA. (AP) — Un économiste, canadien de naissance, affirme que l'absence de compétence en matière d'administration et la pénurie de capitaux constituent les principaux facteurs qui empêchent l'économie canadienne de se développer par elle-même.

Le Dr A. Gordon Ball, maintenant professeur à l'Université d'Iowa, a fait ces commentaires à la première séance de l'Assemblée inter-américaine sur les relations canado-américaines. M. Paul-A. Bridle, directeur de la division pour les Etats-Unis du ministère canadien des Affaires extérieures, a également adressé la parole.

M. Ball, qui fut un temps économiste à l'emploi du gouvernement canadien, a dit qu'un certain nombre de Canadiens se plaignent des actes des Américains en les qualifiant "de la plus haute forme d'impérialisme", parce qu'ils entraînent le contrôle de l'économie du Canada au moyen de prêts commerciaux et d'investissements industriels.

Mais M. Ball a enchaîné en disant que le Canada manque de compétence et d'argent pour développer ses propres ressources et que les Etats-Unis ont comblé ces lacunes.

"Si le Canada désire maintenir son rythme de croissance et de progrès, a-t-il dit, il ne pourra certainement pas le faire en remplaçant les Américains par des Canadiens moins bien préparés à administrer de façon à rencontrer la concurrence, ni en refoulant le capital américain qui assure cette croissance."

Pour sa part, M. Bridle a dit que les investissements américains sont bénéfiques au Canada en contrebalançant, d'une certaine façon, l'imposant déficit de notre balance commerciale avec les Etats-Unis. Toutefois, il a ajouté que la nature et l'importance de ces investissements préoccupent plusieurs Canadiens.

M. Bridle a par ailleurs expliqué que les mesures de contrôle des investissements récemment adoptées au Canada visent, non pas à restreindre la participation des Etats-Unis, mais à encourager les Canadiens à investir davantage.

Il a enfin souligné que la Société de développement du Canada a été conçue dans le but de grouper des fonds suffisants pour favoriser le développement d'importantes entreprises canadiennes et, en particulier, pour permettre à la Société de développement d'empêcher que des entreprises canadiennes déjà existantes tombent aux mains de non-résidents.

Le huitième congrès de l'Institut des comptables agréés se tiendra à Sherbrooke du 6 au 8 juin

Le huitième congrès annuel de l'Institut des Comptables agréés de la province de Québec se tiendra, les 6, 7 et 8 juin prochains, à Sherbrooke. A cette occasion, l'Institut sera l'hôte de la Faculté de Commerce de l'Université de Sherbrooke. Les réunions et les manifestations du congrès auront lieu dans les locaux de cette faculté, sur le campus sherbrookois. Le congrès se déroulera sous la présidence de M. Marcel Caron, C.A., qui est également président de l'Institut.



M. Marcel Caron, C.A., président de l'Institut des comptables agréés de la province de Québec.

Dès dimanche soir, le 6 juin, les assises de l'Institut prendront un grand départ; l'Université de Sherbrooke, lors d'une cérémonie académique, décernera un doctorat honorifique en Sciences commerciales à M. C. Douglas Mellor, C.A., directeur-administratif de l'Institut. L'Université a voulu saisir l'occasion de reconnaître et souligner les mérites de M. Mellor; en plus de sa participation au développement de la profession de comptable, il a donné une collaboration particulièrement fructueuse aux écoles de commerce pour le perfectionnement de la formation académique des spécialistes en comptabilité et administration. La remise des honneurs académiques sera faite par le recteur de l'Université, Mgr Irénée Pinard, P.A.

Les journées de lundi et mardi seront remplies par un programme de travail et d'étude avec la participation d'experts et invités. Les présidents-conjoints du comité du congrès, MM. V. Assaly et G. Chabot prévoient, par le nombre d'inscriptions déjà reçues, que le congrès réunira le plus grand total de participants depuis le début de cet événement annuel. Toutes les régions de la province seront représentées.

MAGNIFIQUE COTTAGE

14 pièces — $55,000.

Vue magnifique, face au fleuve et parc. Riche façade en granit, belles grandes fenêtres. Situé dans le meilleur secteur résidentiel de Verdun au:

6425 boul. Lasalle
COTE & FILS COURTIER
769-6660

PROTEGEZ LA SANTE DE VOTRE PERSONNEL C'EST PROTEGER VOTRE CAPITAL

... Sur rendez-vous,
"SERVICES DE BILAN DE SANTE"

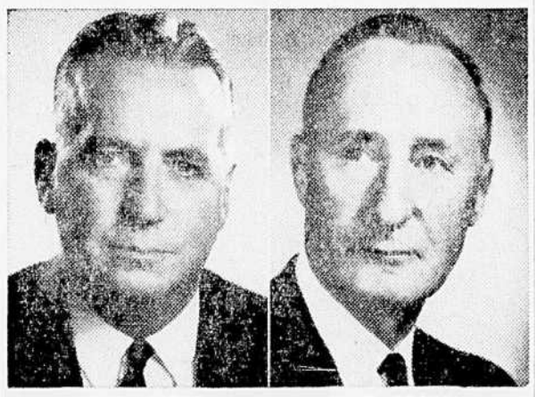
Villa Medica INC.

Hôpital pour convalescents

Pour tout renseignement concernant le PLAN DE BASE et le PLAN SPECIAL, pour des examens médicaux, écrivez ou téléphonez:

225 est, rue SHERBROOKE, MONTREAL 288-8201

Nominations à la Banque Toronto-Dominion



M. A. E. WOODS — M. E. BROWN

La Banque Toronto-Dominion annonce que M. A. E. Woods a été nommé gérant général adjoint de la division Est. Lorsqu'il entrera en fonction à la fin de l'année, il succédera à M. E. Brown qui prend sa retraite après 46 années de service. M. Woods, qui aura ses bureaux à Montréal, occupe le poste de gérant général adjoint de la division d'Ontario depuis deux ans et demi; précédemment, il était surintendant de la division du crédit corporatif, au siège social. La division de l'Est comprend toutes les succursales du Québec et des provinces Maritimes.

M. Brown est gérant général adjoint de la division de l'Est depuis dix ans. En prenant sa retraite, il compte aller s'établir à Kingston. •

Jean Mehling câble de Paris

Importance capitale d'une conversion au système métrique

La nouvelle de l'acceptation du système métrique par la Grande-Bretagne a produit une profonde impression en France. Si les Anglais cherchaient à prouver leur appartenance à l'Europe en renonçant à des siècles de tradition, ils ont réussi au-delà de tout espoir. Rien ne pouvait frapper davantage une opinion publique pourtant blasée! On n'hésite pas à voir, dans la décision prise, la preuve d'une bonne volonté méritoire, d'un profond sens des réalités, d'une nouvelle phase de la "politique de la main tendue"; bref, une étape absolument décisive. Les esprits malveillants disent que les Anglais sont allés à Canossa! Les anglophiles sont prêts à pavoiser. Tout le monde est d'accord sur un point au moins: l'événement est d'une importance capitale. Il ne s'agit donc pas de tenir des propos désabusés dans une atmosphère d'euphorie, mais de ramener la décision anglaise à des proportions raisonnables. Les premières remarques rejoignent donc celles des Anglais eux-mêmes: l'adoption du nouveau système demandera des années; elle rencontrera, longtemps encore, de farouches opposants.

Sous cette réserve malgré tout minime, je partage en la matière l'optimisme général. Nous venons d'assister — au seul plan des conséquences économiques — à un événement de première importance. Dire que les Anglais ont fait acte de bonne volonté, pour apporter la preuve de leurs liens avec l'Europe, est exact mais insuffisant. Parmi les innombrables partisans d'une adhésion anglaise à la Communauté des Six — et au sein même de l'A.E.L.E., — bien des gens déploraient que rien ne pût être fait en Grande-Bretagne "comme sur le Continent".

Des hommes d'affaires, et non des moindres, hésitaient à ajouter, aux difficultés d'une langue qu'ils connaissent mal, celles de mesures où le technicien le plus averti se perd. Les principaux exportateurs anglais ont su, depuis toujours, s'adapter aux réactions psychologiques de leurs clients européens. Mais l'opinion publique joue un rôle primordial dans les flux commerciaux, et son aversion avouée pour les "singularités anglaises" a joué de mauvais tours aux vendeurs britanniques. J'en suis absolument convaincu, l'acheteur français — par exemple — cessera d'ici quelques années de rechigner devant le produit anglais, par la seule vertu de la décision dont il vient d'être parlé.

N'oublions pas que, depuis plusieurs années, la plupart des commentaires malveillants faits sur la Grande-Bretagne, en Europe, s'appuyaient sur des considérations quelquefois très subjectives: impossibilité de se comprendre "prouvée" — disait-on — par l'hermétisme des "signes", quels qu'ils soient. Dans la querelle qui oppose, à propos de son admission, l'Europe continentale à la Grande-Bretagne, l'un au moins des obstacles vient d'être levé. Peut-être les Anglais se préparent-ils eux-mêmes, psychologiquement, à souscrire aux conditions du Traité de Rome. Ils affirment leur vocation européenne chaque jour plus clairement. Leur décision prouve qu'ils renoncent à leur "isolement". En tout cas, la "manoeuvre" traduit un intense désir de vendre davantage aux continentaux.

Sur ce point, les Anglais n'ont pas caché leur objectif. Personne ne les en blâmera. Aucun des six pays de la Communauté n'accepte de renoncer à certains de ses vieux privilèges pour une autre raison. Pourquoi Londres ferait-elle exception à la règle? Je crois d'ailleurs que le vrai problème est celui-ci: la demande de produits anglais augmentera parce que les Européens cesseront de croire — sans l'avoir vérifié — qu'ils sont différents des leurs!

En conclusion, il faut bien reconnaître que la décision anglaise est capitale, non pas pour ce qu'elle apporte de nouveau sur le plan concret, mais pour le choc psychologique qu'elle crée. Les produits anglais vendus à Paris sont exprimés en litres ou en kilos! Les produits français vendus à Londres mentionnent, eux, leur correspondance en poids anglais! Pratiquement, rien n'est tellement changé. Seule la machinerie d'une certaine importance conserve encore, parfois, ses mesures nationales. Par contre le choc psychologique donnera aux acheteurs européens récalcitrants l'impression d'une transformation. Suprême habileté qui relève de la grande stratégie commerciale. Il y a des siècles qu'on admire, en Europe, l'aptitude des Britanniques à se plier aux circonstances passagères, lorsque leurs intérêts commerciaux sont en cause. Il n'y a que peu d'années, néanmoins, que les Anglais ont compris ce phénomène majeur.

ROYALITE OIL COMPANY, LIMITED

DIVIDENDE
ACTIONS PRIVILEGIEES
NO 43

AVIS est par les présentes donné qu'un dividende trimestriel de 32.8125 cents l'action a été déclaré sur les actions privilégiées 5¼% première série de la compagnie, payable le 1er juillet 1965, aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 10 juin 1965.

D'ORDRE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION,
Le secrétaire,
R. C. SMITH.

Calgary, Alberta,
27 avril 1965.

UNITED SHOE MACHINERY COMPANY



M. G.-V. KNOWLES

L'élection de M. G.-V. Knowles au poste de vice-président de la section de la manufacture de la United Shoe Machinery Company of Canada Limited, vient d'être annoncée par la compagnie. M. Knowles, diplômé de l'Université Queen's, en génie mécanique, est au service de la USMC depuis 18 ans et était auparavant surintendant de la manufacture. •

Elections au Canadian Wine Institute



W. D. HATCH

Lors de l'assemblée annuelle du Canadian Wine Institute, M. W. D. Hatch a été élu président. M. Hatch est président de Bright's Wines Ltd. A la même assemblée, M. Philip Torno, président de Jordan Wines Limited, a été élu vice-président de l'Institut; et M. Frank J. Cooper, vice-président de Welland Winery Limited, a été élu secrétaire.

Le Canadian Wine Institute est l'association en gros de l'industrie canadienne du vin. •

PARKWAY INDUSTRIAL PARK

A VILLE D'ANJOU, QUEBEC

TERRAINS ET BATIMENTS INDUSTRIELS
A VENDRE OU A LOUER
TOUS SERVICES

TEL.: RE. 1-2721

Les compagnies
TRUST ROYAL
et
NIAGARA
consentent maintenant des
HYPOTHÈQUES
de 87½%

Pour achat, vente ou réparation d'habitations.

Coût modique: taux d'intérêt raisonnables.

Pour vous renseigner: écrivez ou téléphonez au plus proche bureau de prêts hypothécaires du Trust Royal ou de la Niagara.

TRUST ROYAL
630 ouest, boul. Dorchester—849-4741

PLAN D'HYPOTHÈQUE COMBINÉE

LA COMPAGNIE DE PRÊTS ET D'HYPOTHÈQUES NIAGARA LTÉE
Bureau 540
615 ouest, boul. Dorchester—866-1846

Un seul service réunissant tous les corps de métiers... créations originales ...prestige accru

LE SERVICE D'AGENCEMENT ET D'AMEUBLEMENT DE BUREAUX EATON PAR CONTRAT

Si vous projetez d'emménager vos bureaux dans un nouveau local ou si vous songez simplement à moderniser ceux déjà existants, consultez le personnel expérimenté d'EATON, sans obligation et à votre commodité.

Affiches et lettrages
Agencement de couleurs
Air conditionné
Accessoires de bureau
Boiseries
Classeurs
Classeurs d'archives
Couvre-plancher
Eclairage
Eléments de cuisine
Eléments encastrés
Etagères
Luminaires
Mobilier de bureau cafétéria
Mobiliers de salles de conférences
Mobiliers de salles de repos
Murales, papier-tenture
Murs de division
Parois de séparation
Peintures
Placards-remise
Plan d'intérieur
Plafonds insonorisés
Portes
Répartition d'espace
Rideaux
Stores
Tableaux et photos
Tapis
Tentures
Vestiaires

EATON — Service d'agencement et d'ameublement de bureaux par contrat (rayon 670), au septième étage

COMPOSEZ 842-9331, POSTE 297 ou 298

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	11.00
1025	Abitibi	13	12¾	13
—	Allian CCA	13	13	—
275	Algoma	72	72	72
320	Alumin	32¼	32¼	32¼
—	id 4¼ Pr	41¾	41½	—
—	Alcan L Pr	22¾	22¾	—
—	id 2 Pr	48½	48½	—
—	Anglo CP	12½	12½	—
—	id Pr	23	23	—
—	AngT 4½ Pr	47	47	—
—	id 265 Pr	52½	52½	—
—	id 200 Pr	53	53	—
100	Argus	20¾	20¾	20¾
—	id 2.50 Pr	51¼	51¼	—
100	Arg C Pr	14¾	14¾	14¾
25	Asbestos	28¾	28¾	28¾
—	Bq CN	73½	73	—
25	Bq Imp	68¾	68¾	68¾
150	Bq Mont	66	66	66
—	Bq N E	73¼	73¼	—
—	Bq PC	54¾	54	—
80	Bq Nov	74½	73½	73½
25	Bq Tor D	66	66	66
—	Bath P	27½	27½	—
—	id wts	14¼	14¼	—
—	id (A)	62½	62½	—
567	Bell Phone	60¾	60¼	60¾
—	Bow M Pr	31½	31½	—
—	Bow Paper	6¼	6¼	—
—	Brazil	7½	7¾	—
—	BA Bk N	69	69	—
225	BA Oil	33¼	33	33¼
—	BC Forest	29¾	29¾	—
—	BC Phone	69½	69½	—
—	BC Ph 4½	91	91	—
—	BC Ph 36 pr	98	98	—
2200	Brinco	6¼	6¼	6¼
—	Bruck (A)	33	33	—
—	Bruck (B)	17¾	17¾	—
—	Bulolo	9	9	—
200	Cal Pow	22	22	22
—	Can Cem	58	57¾	—
—	Can C Pr	28	28	—
—	CD Sugar	26¼	26¼	—
¼¼	Can Ir	54½	54¼	—
—	Can L P	95½	95½	—
—	Can Malt	25¾	25½	—
—	C S L	33½	33	—
—	C S L P	67¼	67¼	—
50	C Aviat E	19	19	19
200	C Brew	9¾	9¾	9¾
—	C Brew A	47	47	—
—	C Brew R	54	54	—
—	C Bron P	100	100	—
—	C Chem w	11½	11½	—
—	C Fndtn	9¼	9¼	—
106	C Hydro	32	32	32
—	C I L	22¾	22½	—
—	C I L P	32	32	—
200	CI Pow	25¼	25	25¼
—	CI P P	50¼	50¼	—
100	C Marconi	5¾	5¾	5¾
—	C P R	62¼	62¼	—
—	C Ptlna	13½	13½	—
—	CPP S A	24¾	24½	—
—	C Vickers	24	24	—
—	Central Del	11¼	11	—
100	Chemcell	18¾	18¾	18¾
—	Chem 1.75 p	32½	32½	—
—	Coghlin	17	17	—
—	Col Cell	9¼	9¼	—
100	Cons MS	43¾	43½	43¾
40	Cons Paper	42¾	43¼	43¾
—	Cons Text	26¼	26¼	—
—	Consd Glass	16	16	—
—	Corbs A	21½	21½	—
—	Corbs B	21½	21½	—
—	Coronation	40¾	41¼	—
—	Crain RL	27¼	27¼	—
—	Cré Foncier	73	69½	—
—	Cr Cork	120	120	—
—	Cr Zell A	36	36	—
200	Crush Int	15¾	15¾	15¾
—	Cyanus A	500	500	—
—	Cynus B	7	7	—
—	Denison	31	31	—
400	Dist Seag	39¾	39¾	39¾
300	Dome Pete	18¾	18¾	18¾
330	D Bridge	28½	28½	28½
—	D Coal p	7	7	7
—	D Corset	13½	13	13
—	D Dairies	16½	16½	16½
—	Du Fasco	28½	28½	28½
600	D Glass	15¾	15¾	15¾
—	D Glass p	18¾	18	18
—	D Lime	6¾	6¾	6¾
50	D Lime w	22	22	22
—	Dosco	15½	15½	15½
—	D Stores	25¾	25½	25¾
710	D Tar	22	21¾	22
500	D Text	37¾	37½	37¾
200	Donohue	9¾	9¾	9¾
—	Du Pont	51¾	51½	51½
—	Dupuis (A)	12¾	12¾	12¾
—	Eddy Match	40	40	40
—	Enamel (A)	8¾	8½	8½
—	Enamel (B)	5	5	5
100	Falcon	102	102	102
—	Fam Play	25¾	25¾	25¾
—	Fleetwood	21	20¾	20¾
—	Fraser	35	35	—
—	Fireman	5¾	5¾	—
800	Fr Pete Pr	575	570	575
—	Frost A	22½	22½	—
—	G Dyman	46¾	46¾	—
—	GS Wares	13½	13	—
—	GR BRCI Pr	51	50¾	—
—	Gr Wpg G	18¾	18¾	—
—	GL Paper	23¼	23¼	—
—	Hdy Andy	6¾	6¾	—
—	Hendrie	6¾	6¾	—
—	Hawk Sidd	6¾	6¾	—
—	Hawk S Pr	102	102	—
—	Hollinger	28¼	28¼	—
—	Holt Ren	22	20	—
—	Home O A	20¾	20¾	—
—	Home B	22	22	—
—	Horne Pf	37½	36½	—
200	Hud Bay M	78	78	78
125	Hud's Bay	13¾	13½	13¾
—	Husks O	13¾	13¾	—
55	Imp Oil	55¾	55¾	55¾
275	Imp Tob	14¾	14¾	14¾
200	Ind Accep	26¾	26¼	26¾
—	Inland C pr	19	19	—
—	Inland Gp	16	16	—
—	Int Bronze	27¾	27¾	—
—	Int Nickel	98½	98½	98½
—	Int Pap	36¾	36¼	—
—	Int Util	33¾	33¾	—
—	Intrepid PL	91¾	91	—
—	Jamaica PS	14¼	14¼	—
—	Labatt	21¾	21½	—
—	Laur Fin	19¾	19¾	—
—	Laur F 1.25	21¾	21¾	—
—	Laur F 2.00	42	42	—
—	Loblaw (A)	10¾	10	—
400	Loblaw (B)	10¾	10¾	10¾
—	Loeb M	16	16	—
—	MacLar A	23	23	—
—	MacLar B	24¼	24¼	—
—	MacMillan	32¾	32	—
—	MacMill Pa	32¾	32	—
—	Maritime E	20½	20½	—
10005	Maritime T	21	21	21
100	Mass F	31¼	31	31¼
—	McAllister	7¾	7¾	—
—	Miron 6%	13½	13½	—
—	Mitchll (A)	13¾	13¾	—
—	Molson A	40¾	40¾	—
—	Molson B	41¾	41½	—
—	Mtl Loco	13¾	13½	—
—	Mtl Trust	25	25	—
125	Moore Crp	71	71	71
—	Morse A	16¾	16¾	—
—	Morse B	14¾	14¼	—
—	Mossens	25½	25¾	—
—	Nat Drug	15½	15½	—
20	NFLD Light	10½	10½	10½
240	Noranda	53¾	53½	53¾
—	N Ont NG	20½	20½	—
—	N Ont Util	20	20	—
—	NS Light	35½	35	—
—	Ocean Fish	8¼	8¼	—
400	Ogilvie	13¾	13¾	13¾
—	Ogilvie Pr	36½	36½	—
—	Ont Steel	37½	37½	—
125	Pac Pete	11¾	11¾	11¾
—	Penman P	121	121	—
—	Placer	26	26	—
360	Power Corp	15¾	15¾	15¾
—	Price Br	42¾	42¾	—
—	Price Pr	86¾	86¾	—
—	QN Gas	11¾	10¾	—
—	QNG Pr	99½	99	—
10	Que Phone	25	25	25
—	Q PH4¼ 63	19¾	19¾	—
1000	Reitman's	10¾	10¾	10¾
100	Rio Algom	18¾	18¾	18¾
—	Rockwell	31	31	—
—	Rolland A	12¾	12	—
—	Rolland Pr	90	90	—
—	Ronalds	15	14¾	—
75	Rothmans	26	26	26
—	Royal T S	22¾	22¾	—
—	St L Cem A	42	41	—
—	St L Cem w	22	21	—
—	St L Cor A	103¾	103¾	—
100	Salada E	12¾	12¾	12¾
—	Scott LaS	14½	14½	—
—	Shell Can	17¾	17¾	—
—	Shell I Pr	25¾	25¾	—
—	Sher W	41	41	—
—	Shop Save	16¾	16¾	—
—	Simp Sears	20½	20½	—
—	Sicard	7¾	7	—
—	Simpsons	30	29¾	—
—	Soc GF	7¾	7	—
50	Southam	39½	39½	39½
—	SS Steel	24	24	—
390	Steel Can	32	31¾	32
55	Steinbg A	47	46¾	47
—	Texaco Can	36½	36	—
—	T Fin (A)	16¾	16	—
—	Trd Corp	13¾	13½	—
—	Tr C Pf	37½	37½	—
—	Tr Mt PL	21¾	21½	—
—	Triad Oil	237	237	—
—	Turnbull	12	12	—
—	Turnbull Pr	21½	21½	—
50	Un Carbide	30¾	30¾	30¾
—	Un Gas	14	14	—
—	Walk GW	40¼	39½	—
—	Weldwood	12¾	12¾	—
400	WCoast Tr	16	16	16
—	W Pac Pd	18	18	—
—	Weston (A)	21	21	—
—	Weston (B)	22¼	21½	—
225	Zellers	18	18½	18½

Bourse Canadienne

Ventes		Haut	Bas	11 h.
—	Alax	9½	9	—
—	Alpha A	20	20	—
—	Alscope	130	103	—
—	Alsof	13½	13	—
—	Am B Ref	39	39	—
—	Ameramium	5	5	—
—	AA Molyb	255	255	—
—	Anthonian	9½	9	—
—	Arno	5	5	—
1500	Augustus	32	32	32
—	Baker Talc	9	9	—
—	Band-Ore	18	18	—
—	Bateman	6	6	—
—	Beauce Pt	13	13	—
31100	Black Hak	400	370	390
1000	Black River	26½	26½	26½
—	Blue Bon	400	400	—
—	Bluewater	47	47	—
—	Burnite	6½	6½	—
—	Bruce Prest	15	15	—
3500	Bruneau	26	26	26
—	Burnt Hill	40	40	—
—	Calumet	6	6	—
—	Canflo	260	260	—
—	C Interurb	350	350	—
—	C Magnesite	45	45	—
300	C Sec Und	250	230	250
—	Cantexas	165	165	—
—	Carbec	11	11	—
—	Cartier Que	10½	10½	—
—	Cassavant	475	475	—
—	Cassiar	14¼	14¼	—
—	Cessland	595	590	—
300	Chemalloy	174	174	174
—	Chib Kay	29	29	—
—	Chipman	19	18	—
—	Com H&M	105	100	—
—	Con O&G	40	40	—
—	Commodore	7¾	7¾	—
—	Commod w	450	450	—
8500	Cominaq	16	16	16
—	C Canorama	32	32	—
—	C Manitoba	41	41	—
4000	C Mortgage	42	41	42
—	C New Pac	16	16	—
—	C Persh	20	19	—
—	CQ Yell	8	8	—
—	C Virginia	41	37	—
—	Constream	13	13	—
50	Courvette	8	8	8
—	Cr Stl (A)	12½	12½	—
500	Crownbridge	49	49	49
—	Crusade	13	13	—
3000	Dauphin	27	27	27
—	Delta Elect	285	275	—
—	Denault (A)	15½	15½	—
—	Denault w	10	10	—
13000	Dolsan	51	50	51
100	Delta Min	34	34	34
—	Dom Exp	12	12	—
—	Dom Lease	31½	31½	—
—	D Oilcloth	32¾	32¾	—
—	Drum Weld	11	11	—
—	Dumagami	55	54	—
—	Dumont	30	29	—
—	East Sull	750	750	—
3000	East Vent	56	56	56
—	Electrolier	9½	9½	—
94000	Equity E	80	77	80
1000	Fab Met	25	25	25
32000	Fano	12	11½	12
—	Fiscal	9	9	—
—	Fontana	4	4	—
—	Ft Berthan	56	55	—
17000	Fox Lake	30	30	30½
—	Frizistors	46	46	—
—	Fundy	5	5	—
—	Garney	47	47	—
5500	Ghislain	42	41	43
500	G Astoir	250	225	250
—	Glacier	16	15	—
—	Glen Lake	152	150	—
200	Grissol	260	260	260
—	Gui P Ur	30½	30½	—
—	Hastings	350	350	—
—	Inspiratn	185	185	185
—	Int Atlas	140	130	—
—	Int Ceram	6	6	—
5000	Into Dredg	31	31	—
—	Inv Found	54	54	—
—	Israel Oil	13	13	—
—	James Bay	42	42	—
7000	Jubilee	415	405	415
—	K Desmond	43	43	—
—	Kiena	275	275	—
—	Lilembe	15½	15½	—
100	Kodiak Pet	335	335	335
—	Kontiki	6	6	—
—	Lab Ace A	11¼	11¼	—
—	Ladubord	35	35	—
—	Lait Lect A	13	12¾	—
—	Lambt A	19	19	—
—	Lamontag A	17	17	—
—	Lingside	4½	4	—
—	Lithium	10	10	—
1000	Louvana G	15	15	15
—	Malartic HY	23	23	—
—	Massval	9	9	—
—	Matachewan	33	33	—
—	McAdam	110	105	—
—	McIntsre	82	82	—
—	McKinney	24	21	—
—	Melchers	19	19	—
—	id Pr	5¾	5¾	—
—	Merc Chip	11	11	—
—	Merrill	80	80	—
—	Mid-Chib	22	22	—
—	Miro Mines	32	32	—
11250	Mogensa	415	405	415
4300	Mistango	19	19	19
1500	Molyb	75	75	75
—	Monpre	13	12	—
—	Mt Costigan	23½	23½	—
2300	Mt Pleast	102	102	102
—	MR Rice	18	18	—
13500	Mt Pleast	101	101	101
—	NAnt Vend	135	130	—
—	N Orive Min	11½	11½	—
—	N Forman	6	6	—
1200	N Imperial	215	210	215
—	Newrich	18	16	—
—	NW Amulet	5½	5½	—
—	Nocana	13	13	—
—	NA Rare M	25	25	—
200	NorthEx	160	160	160
500	NW Canalas	13	13	13
2000	Norvalie	6	6	6
—	Opems Ex	13	13	—
—	Pat Silver	21	21	—
—	Paudash	14½	14½	—
—	Peace Riv	425	425	—
4360	Pennbec	21	21	21
—	Peso S	140	140	—
—	Phoenix O	72	70	—
—	Pitt Gold	4½	4	—
8500	Porcupine	39	38	39
—	PowC 1 Pr	46	46	—
—	PowC 2 Pr	16¾	16¾	—
—	Provo G	265	265	—
1500	Que Ascot	5½	5½	5½
—	Que Chib	16	15	—
—	Q Cobalt	190	190	—
10000	Q Indust M	33	32	32
—	Que Smelt	24	24	—
—	Que PH55	20½	20½	—
—	Red Crest	3½	3½	—
700	RA PeteB	100	95	95
—	Rusty L	36½	35	—
—	Ruby Foo	425	420	—
—	Ruby F w	17	17	—
—	St Lucie	13	13	—
—	StL Colum	315	315	—
—	StLD Lds	70	65	—
—	Sapawe	31	31	—
—	Select F	5¼	5	—
—	Silver Reg	17	16	—
—	Silver Sum	18	18	—
—	Silver T	18	18	—
—	Sobeys A	20	20	—
—	Soca	100	100	—
—	S Dufault	7½	7½	—
—	Spartan Air	450	450	—
1400	Stairs Ex	264	260	260
—	Std Gold	269	261	—
—	Sullivan	520	520	—
—	Superpak	300	300	—
—	Surlaga	37	37	—
—	Tazbe	14	13½	—
—	Talisman	68	67	—
—	Tazin	7	7	—
3000	Tib Expl	7½	7½	7½
—	Titan	9	9	—
—	Tonké	190	190	—
—	Trsterre	50	50	—
—	Tru Wall	5	5	—
—	U Corp B	13	13	—
—	Un Obalski	46	46	—
—	U Towns El	17	17	—
—	Val-Mar	5	5	—
—	V D Hout	230	230	—
—	Vanguard	5	5	—
—	Viola	380	380	—
—	Wabasso	18	18	—
—	Westburne	135	135	—
—	Westeel	16½	16½	—
1500	West Tin	47½	46	46
100	Westville	44	44	44
1000	White Star	30	30	30

Cours du dollar

NEW YORK — Le dollar canadien, en baisse de 1/16, est coté à 0.92 9/16 en argent américain.

La livre sterling baisse de 1.32 à $2.79 15/64.

MONTREAL — Le dollar américain gagne 1/32 à $1.00 1/32 en argent canadien.

La livre sterling gagne 1/16 à $3.01 11/16.

Début de séance mixte

MONTREAL (PC) — Les cours baissaient un peu ce matin a la Bourse de Montreal et a la Bourse Canadienne; les banques faisaient toutefois exception. Le nombre des échanges etait modéré.

Banque de Montréal a monté de ½ a 66.

Les valeurs industrielles étaient en baisse. Chemcell a flechi de ¼ à 18¾ et Asbestos, de ¼ a 28.

Les papeteries aussi reculaient. Dominion Tar et Abitibi ont baissé de ¼ à 21¾ et 12¾ respectivement.

Dans les services publics, Téléphone Bell a augmenté de ⅛ à 60⅞.

Du côté des métaux communs, Noranda a baissé de ¾ à 53½ et International Nickel a gagné ¼ à 98½. Consolidated Mining and Smelting a progressé de ⅛ à 45⅝. Dans les primaires, Algoma a baissé de ¾ à 72 et Aluminium et Steel of Canada ont baissé de ⅛ à 32¼ et 31¾.

Imperial Oil a flechi de ⅜ à 55¾.

Dans les denrées et les boissons, Canadian Breweries a clechi de ⅛ à 9¾. Les commerces et les institutions financieres accusaient des reculs. IAC a subi une perte de ¼ à 26¼ et Hudson Bay Co., de ⅛ à 13½.

Parmi les titres spéculatifs, Jubilee Iron a baissé de cinq cents à $4.10 et Equity Explorations a augmenté de trois cents à 80 cents.

* * *

TORONTO (PC) — Les cours variaient de façon régulière à l'ouverture d'un marché modéré a Toronto.

Les métaux usuels demeuraient fermes. Falconbridge obtenait un gain de ½ à 102.

Parmi les titres speculatifs, Violamac a pris 5 cents à $4.60, au cours d'une transaction importante. Anglo United Development et Mogul se sont également élevés de 5 cents à $1.38 et a $4.90.

Les aurifères et les huiles demeuraient calmes. Dickenson Mines a perdu 10 cents à $5.60. Home A était inchangé à 20¼.

* * *

NEW YORK — Début de seance mixte et actif à Wall Street. La tendance dans certains cas est ferme. Les variations dans la plupart des titres clé sont minimes.

Les aciéries sont un peu plus elevées. Les petroles flechissent legerement. La majorité des lignes aeriennes sont stables. Les electroniques sont mixtes. Les automobiles sont stables et les chimiques sont fermes.

Dès le début, American Tel. était très achalandé et gagne ⅛ à 70 sur une transaction-bloc de 12,400 actions. Jones & Laughlin gagne 1 point. IBM perd 2 points.



LONDRES. (Reuter) — La Bourse de Londres était extrêmement calme aujourd'hui et les prix avaient tendance à fléchir à la suite du manque d'intérêt faisant suite à l'incertitude que connaissent présentement les valeurs monétaires. Avec certaines ventes, les valeurs de repos étaient en recul de quelques fractions.

Les valeurs en dollars étaient généralement en baisse.

* * *

PARIS. — Encore une séance que l'on ne peut qualifier de foncierement mauvaise mais que l'on aimerait cependant voir beaucoup mieux disposée. Tout au plus peut-on constater ça et là lorsqu'un ordre d'achat atteint quelque consistance, un petit mouvement en avant, mais dans la grande majorité des cas, ce sont les realisations qui s'assurent un léger avantage.

Les operateurs semblent surtout s'interroger sur l'exactitude de la reprise économique que l'on predit volontiers pour l'automne prochain. Une expansion minima est indispensable pour realiser l'équilibre du même plan et satisfaire les objectifs que le pays s'est fixé, a dit hier le président du patronat français au Président de la République. Or, expansion et investissements sont intimement solidaires et les investissements ne trouvent leur source que dans l'auto-financement, l'appel a l'actionnaire et l'emprunt. La situation actuelle du marché des valeurs ne se prête guere à l'appel aux capitaux pour lequel c'est cependant sa vocation. L'incertitude donc de l'horizon économique sterilise des valeurs en baisse et des prix avaient tendance à flechir à la suite du manque d'intérêt faisant suite à l'incertitude que connaissent présentement les valeurs monétaires. Avec certaines ventes, les valeurs de repos étaient en recul de quelques fractions.

Les valeurs en dollars étaient généralement en baisse.

* * *

PARIS. — Encore une séance que l'on ne peut qualifier de foncierement mauvaise mais que l'on aimerait cependant voir beaucoup mieux disposée. Tout au plus peut-on constater ça et là lorsqu'un ordre d'achat atteint quelque consistance, un petit mouvement en avant, mais dans la grande majorité des cas, ce sont les realisations qui s'assurent un léger avantage.

Les operateurs semblent surtout s'interroger sur l'exactitude de la reprise économique que l'on predit volontiers pour l'automne prochain. Une expansion minima est indispensable pour realiser l'équilibre du même plan et satisfaire les objectifs que le pays s'est fixé, a dit hier le président du patronat français au Président de la République. Or, expansion et investissements sont intimement solidaires et les investissements ne trouvent leur source que dans l'auto-financement, l'appel a l'actionnaire et l'emprunt. La situation actuelle du marché des valeurs ne se prête guere à l'appel aux capitaux pour lequel c'est cependant sa vocation. L'incertitude donc de l'horizon économique sterilise des valeurs en baisse et des prix

TORONTO

	Ventes	Haut	Bas	11 h.
Abitibi	330	$ 13	13	13
Ackland	200	400	400	400
Alta Gas	2100	$ 30¾	30¾	30¾
Aqt Cen	400	$ 9½	9½	9½
Algoma	620	$ 72¼	72	72
Aluminl	2300	$ 32¾	31¼	32¾
Al 4¼ p	260	$ 41¾	41½	41¾
Alum L P	100	$ 22½	22½	22½
Amg CP 4½	25	$ 29	29	29
Anthes A	215	$ 20¾	20¾	20¾
Argus	230	$ 20½	20¼	20¼
Arg B pr	50	$ 53	53	53
Arg C P pr	860	$ 14¾	14¾	14¾
Arg 260 pr	210	$ 52½	52½	52½
Ashdown B	100	$ 7¼	7¼	7¼
Atl Sugar	195	$ 20½	20½	20½
Atl Sug A	225	$ 24¾	24¾	24¾
Avco	100	$ 24	24	24
Bank Mt	45	$ 65¼	65¼	65¼
Bank NS	220	$ 70½	70½	70½
Bell Phone	396	$ 60¾	60¾	60¾
Brazil	400	$ 10¼	10¼	10¼
Bc Tok	4143	7¾	7¾	7¾
BA Oil	330	$ 33¼	33¼	33¼
BC Phone	350	$ 69¼	68½	69¼
Burns	25	$ 29	29	29
Burrard A	200	$ 8	8	8
Cabol	1400	28	28	28
Cal Pow	405	$ 22¾	22	22
Cal Pete	100	$215	215	215
Can Bread	160	$ 17½	17½	17½
Can Cem	50	$ 58	58	58
Cl Fndry	500	$ 54½	54½	54½
Can Perm	21	$ 70¼	70¼	70¼
Ca Pe rts	540	120	115	120
Can Perm	250	$ 19¼	19¼	19¼
C Brew	1355	$ 9¾	9¾	9¾
C B Al A	200	$ 16½	16½	16½
C B Al w	325	4.00	4.00	4.00
C B A B w	100	4.00	4.00	4.00
Cdn Ca A	120	$ 15½	15½	15½
C Chem w	205	$ 11½	11½	11½
C Dredg rts	2713	18	17	18
C Imp Bk	135	$ 68¼	68¼	68¼
C I Gas Oil	500	$ 12	11¾	12
CH	550	$ 22¾	22¾	22¾
CPR	860	$ 62¾	62¾	62¾
Cdn Pet	210	$ 13¾	13¾	13¾
C Refract	100	$ 19¾	19¾	19¾
C Tire A	150	$ 48¼	48¼	48¼
Chemcell	355	$ 18¾	18¾	18¾
Crem 175 p	30	$ 38	38	38
Chrysler	210	$ 54	54	54
Col Cell	215	$ 9¼	9¼	9¼
Col Cell p	275	$ 26¼	26¼	26¼
C Bldg w	226	330	330	330
Con M S	355	$ 45¾	45½	45¾
Con Paper	331	$ 45	45	45
Con Gas	830	$ 13¾	13¾	13¾
C Gas B	15	$105½	105½	105½
Cormation	325	490	490	490
Cygnus A	320	495	495	495
Cygnus B	400	$ 6¾	6¾	6¾
Cygnus pr	225	$ 24¼	24¼	24¼
Dale Ros	1100	$ 17	17	17
Dist Seag	490	$ 39¾	39¼	39¾
D Brutge	620	$ 28½	28½	28½
Dosco	2174	$ 28¼	28¼	28¼
D Glass	1300	$ 15¼	15¼	15¼
Dosco	150	$ 13¾	13¾	13¾
Dom Tar	885	$ 21¾	21¾	21¾
Dom Text	50	$ 37¾	37¾	37¾
Du Pont	105	$ 52¼	52¼	52¼
Eron Inv	900	$ 13¾	13¾	13¾
Eddy Match	50	$ 40	40	40
Emco n	200	$ 13¾	13¾	14
Exquisit xd	50	$ 12¾	12¾	12¾
Falcon	1265	$102	101¾	101¾
Fam Play	200	$ 25¾	25¾	25¾
Fed Farms	600	400	400	400
Fed Grain	500	$ 7¾	7¾	7¾
Ford Cda	120	$157¼	157	157¼
FPE-Pto A	150	$ 16¾	16¾	16¾
Frontr Ac	750	$ 7¾	7¾	7¾
Frosst A	125	$ 22¾	22¾	22¾
Gen Bake	1100	$ 9¾	9¾	9¾
GMC	744	$110½	110	110½
GS Wares	250	$ 13¼	13¼	13½
Goodyear	20	$153	153	153
GL Paper	215	$ 23¼	23¼	23½
GN Cap Cw	100	220	220	220
Gr Wpg G	100	$ 18¼	18¼	18¾
Hawker S	400	$ 6¾	6¾	6¾
Home A	300	$ 20¼	20¼	20¼
HB Oil G	1175	$ 19	19	19
Hur Erie	420	$ 6¾	6¾	6¾
Husky	910	$ 13¼	13	13¼
Imp Oil	653	$ 55¾	55¾	55¾
Imp Tob	350	$ 14¾	14¾	14¾
Ind Accep	325	$ 26½	26¼	26½
Inland G	820	$ 11	10¾	11
Inland G pr	420	$ 19¾	19¾	19¾
Int-Cits G	425	$ 16¾	16½	16¾
IRM	21	$490	490	490
Int Nickel	2050	$ 98¾	98¼	98¾
Int Util	505	$ 34	34	34
Inter PL	225	$ 90¼	90¼	90¼
Int Stl P	250	6	5¾	6
InvGrp A	1100	$ 13¼	13¼	13¾
ITL Ind	225	$ 15½	15½	15½
Jefferson	325	$ 19	19	19
Jetf Bus	125	$ 12¾	12¾	12¾
Jockey C	260	5¾	5¾	6
Jock W	500	97	97	97
Kells wts	575	185	180	180
Labatt	150	$ 21¾	21¾	21¾
LOnt Cem	970	6	5¾	5¾
LO Cem w	900	270	270	270
Lakelan w	700	5¼5	5¼5	5¼5
Laura Sec	50	$

avis de DÉCÈS

AUBERTIN (Joseph-Aimé) — A Boucherville, le 30 mai 1965, à l'âge de 64 ans 2 mois est décédé Joseph-Aimé Auberti, époux en 1ères noces de Maria Décarie et en 2èmes noces d'Eugénie Daigneault. Les funérailles auront lieu jeudi le 3 juin. Le convoi funèbre partira de sa résidence
782 Boul. Marie-Victorin,
Boucherville.
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église Ste-Famille de Boucherville où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Boucherville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. Pas de fleurs s.v.p. Direction Charron & Tétreault de Boucherville.

BARBE (Florida) — A Laval-Ouest, le 31 mai 1965 à l'âge de 73 ans, est décédée Mme Alfred Barbe, née Florida Gohier de Laval-Ouest. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses 4 enfants Mme Roger Brien (Jeanne) Mme Marcel Bertz (Emilia) Dr Paul-Emile Barbe, Gérard Barbe ainsi que 14 petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 3 juin. Le convoi funèbre partira des salons
J.-H. Vanier & Fils
1, Ste-Agathe
pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Ste-Agathe-des-Monts, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELANGER (Joseph) — A St-Henri de Mascouche, le 30 mai 1965, à l'âge de 80 ans, est décédé M. Joseph Bélanger, époux de feu Ida rue L'Archevêque. Les funérailles auront lieu mercredi le 2 juin. Le convoi funèbre partira des salons
A. Crepeau
St-Henri de Mascouche
pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 10 hres. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELISLE (Olida) — A St-Janvier, le 31 mai 1965 à l'âge de 60 ans, est décédée Mme Raoul Belisle, née Olida Desjardins, demeurant à 163, Côte St-Pierre. Les funérailles auront lieu jeudi le 3 juin. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux & Aubin
35 ouest, rue Victor,
à 11 hrs pour se rendre à l'église St-Janvier, où le service sera célébré à 11 hrs 15 et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELISLE (Joseph) — A Ste-Anne-des-Plaines, le 30 mai 1965 est décédé M. Joseph Belisle, époux de Candina St-Louis. Les funérailles auront lieu mercredi le 2 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Joseph Grenier
171, boul. Ste-Anne
pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Anne où le service sera célébré à 10 hr. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLOUIN (Marie-Jeanne) — A Montréal, le 30 mai 1965, à l'âge de 67 ans, est décédée Marie-Jeanne Trudel, épouse d'Alphonse Blouin. Les funérailles auront lieu jeudi le 3 juin. Le convoi funèbre partira des salons
A. Bazinet Inc.,
1922 Boul. Rosemont,
à 8 h. 40, pour se rendre à l'église St-Pierre Claver où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURDON (Délia) — A Montréal, le 30 mai 1965, à l'âge de 79 ans, est décédée Mme Veuve Ovide Bourdon, née Délia De Blois, demeurant au 1101 boul. St-Joseph est, appt 1, mère de Marcel, Gaston, Mme Gaston Lippe (Annette) Roger et Paul. Les funérailles auront lieu mercredi le 2 juin. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative de Frais Funéraire,
4048 rue Papineau
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Stanislas-de-Kostka, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURDON (Eleonore) — A St-Hubert, le 31 mai 1965 à l'âge de 45 ans 8 mois est décédée Mme Aime Bourdon, née Eleonore Briere, demeurant 3075 Montée St-Hubert à St-Hubert. Elle laisse dans le deuil 12 enfants, 2 frères et 2 soeurs. Les funérailles auront lieu jeudi le 3 juin. Le convoi funèbre partira des salons
Latour & Demers
5123 rue Armand et Alexie,
St-Hubert.
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église de St-Hubert où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de St-Hubert, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURDON (Simone) — A Montréal, le 31 mai 1965, à l'âge de 37 ans est décédée Mme veuve Leopold Bourdon née Simone Rochon, demeurant à 4451 Parthenais. Les funérailles auront lieu jeudi le 3 juin. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative des Frais Funéraires
4848 rue Papineau
à 7.45 hres, pour se rendre à l'église St-Louis-de-Gonzague où le service sera célébré à 8.00 hres, et de là au cimetière de St-Jérome, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRODEUR (Auray) — A St-Hyacinthe, le 29 mai 1965, à l'âge de 73 ans, est décédé Aurey Brodeur, époux d'Yvonne Langelier, père de Madeleine et de Marcel Brodeur. Les funérailles auront lieu mercredi le 2 juin. Le convoi funèbre partira des salons
Y. J. Mongeau
rue Girouard, St-Hyacinthe
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Sacre-Coeur où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARON (Marie-Louise) — A l'hôpital Ste-Jeanne-d'Arc, le 30 mai 1965, à l'âge de 79 ans, est décédée Marie-Louise Chagnon, épouse de feu Joseph Caron, demeurant à 2, St-Thomas, Longueuil. Les funérailles auront lieu jeudi le 3 juin. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
781 ave Ogilvy, Parc Extension
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St. Francis Assisi, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CERISE (Souvenir) — A Montréal, le 30 mai 1965, à l'âge de 72 ans, est décédée Souvenir Cerise, époux de Espérance Reau, père d'Arthur. Les funérailles auront lieu mercredi le 2 juin. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.
1415 rue Fleury est
à 9 h. 15, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Pompei, où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de Coteau-du-Lac, lieu de la sépulture, où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAMPAGNE (Aurilia) — A Montréal, le 30 mai 1965 à l'âge de 65 ans, est décédée Mme Albert Champagne, née Aurilia Bougie, demeurant à 7840 Laieunesse. Les funérailles auront lieu mercredi le 2 juin. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltee.
7445 rue Cremazie est,
à 9 h. 15 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, ou le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAPLEAU (René) — A Montréal, le 30 mai 1965 à l'âge de 67 ans est décédé M. René Chapleau ex-employé des Postes, époux de Marie-Ange Caillous, père de Lyse et Mme Conrad Lanthier (Marthe) demeurant 10,247 Grande-Allee. Les funérailles auront lieu jeudi le 3 juin. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltee,
400 Boul. Henri-Bourassa est,
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Jude 10120, D'Auteuil ou le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHENARD (Henry G.) — A Montréal, le 31 mai 1965, à l'âge de 84 ans, est décédé M. Henry G. Chenard, époux de Joséphine McGrath et père de Anzelma (Mme D. Stewart), Francis, Clara (Mme J. D'Allaire), Aurele, Anna (Mme H. Huff), Madeleine (Mme E.A. Hilderbrand), Lucie (Mme V. Cunningham), Alexandre, Henri, Adele (Mme F. Archambault) et Emilie (Mme C. Lebeau). Les funérailles auront lieu jeudi le 3 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-B. Deslauriers Ltee
700, boul. Ste-Croix, St-Laurent
pour se rendre à l'église de St-Laurent où le service sera célébré à 9 h. Inhumation au cimetière de Caraquet, Nouveau-Brunswick, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHENEVERT (Roland) — A Montréal, le 31 mai 1965 à l'âge de 47 ans, est décédé Roland Chenevert, époux de Rose-Aimée Champagne, employé de la Cie de Montreel du Dept. des Permis et Privileges, demeurant à 2152 rue Baldwin. Les funérailles auront lieu vendredi le 4 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Gigniere & Tomasso Inc.
8989 rue Hochelaga
à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Bernard où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetiere de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COLLIN (Albert) — A Montréal, le 31 mai 1965, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Albert Collin, époux de feu Emilia Huot. Les funérailles auront lieu jeudi, le 3 juin. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Gaulbault Inc.
5359, 11ème Avenue, Rosemont
à 8 hrs 15 pour se rendre à l'église St-Esprit de Rosemont ou le service sera célébré à 8 hrs 30 et de là au cimetiere de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COURTEAU (J. Arthur) — A Montréal, le 29 mai 1965, à l'âge de 64 ans, est décédé J. Arthur Courteau, directeur de la Cooperative Federee de Québec et de Legrade Inc. et ses autres filiales, époux de Germaine Germain, père de Mme Gérald McMahon (Denise) et de Christiane. Les funérailles auront lieu jeudi le 3 juin. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallee Ltee.
1111 rue Laurier Ouest,
Outremont,
à 9 h. 30, pour se rendre à l'église St-Louis-de-Gonzague où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAGENAIS (Bertha) — A Cartierville, le 31 mai 1965, à l'âge de 72 ans, est décédée Bertha Gauthier, épouse de feu Olivier Dagenais. Les funérailles auront lieu jeudi le 3 juin. Le convoi funèbre partira des salons
J.-B. Deslauriers Ltee,
5503 boul. Gouin ouest
pour se rendre à l'église Notre-Dame du Bel Amour où le service sera celebre à 10 hrs, et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESJARDINS (Raymond) — A Montreal, le 30 mai 1965, est décédé Raymond Desjardins, époux de Grâce Curry, père bien-aime de Jack, Bruce et Margot. Les funérailles auront lieu mercredi le 2 juin. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
781 ave Ogilvy, Parc Extension
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St. Francis Assisi, ou le service sera celebré à 9 hrs, et de là au cimetiere de la Côte-des-Neiges, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESJARDINS (Yvon) — A St-Jérome, le 30 mai 1965, à l'âge de 23 ans, est décédé M. Yvon Desjardins, fils de M. Lucien Desjardins et de Marguerite Paquette, demeurant 354 O'Shea, autrefois du lac des 14 îles. Les funérailles auront lieu jeudi le 3 juin. Le convoi funèbre partira des salons
Herve Trudel & Fils
400, rue Labelle, à St-Jérôme
pour se rendre à la Cathedrale St-Jerome ou le service sera celebre à 10 hrs 30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUFRESNE (Edith) — A Deschambault, le 29 mai 1965, à l'âge de 69 ans, est décédée Mlle Edith Dufresne, fille de feu M. et Mme Côme Dufresne. Les funérailles auront lieu mercredi le 2 juin. Le convoi funèbre partira des salons
C. Legare & Fils Enrg.,
Rue Principale, Deschambault
pour se rendre à l'église paroissiale de Deschambault ou le service sera celebré à 10 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FORTIN (Roméo) — A Montreal, le 31 mai 1965, à l'âge de 40 ans, est decédé M. Roméo Fortin, demeurant à 1637 Valois. Les funérailles auront lieu vendredi le 4 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltee.
3198 rue Ontario est,
pour se rendre à l'église St-Mathias, ou le service sera celebre, et de la au cimetière de l'Est, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Omer) — Accidentellement à Beloeil, le 30 mai 1965, à l'âge de 72 ans, est decede Omer Gagnon, epoux de feu Anna Laporte, demeurant à 355 rue Brunelle à Beloeil. Les funérailles auront lieu mercredi le 2 juin. Le convoi funèbre partira des salons
Demers Ltee,
881 rue Mgr Laval
à 10 h. 45, pour se rendre à l'église St-Mathieu-de-Beloeil ou le service sera celebré à 11 h. et de là au cimetiere du même endroit, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GALARNEAU (Arthur) — A Châteauguay Nord, le 30 mai 1965, à l'âge de 46 ans, est decédé M. Arthur Galarneau, époux de Lairette Martineau, demeurant au 1er rue Lalonde. Les funérailles auront lieu mercredi le 2 juin. Le convoi funèbre partira des salons
J.-B. Reid & Fils,
35 boul. Normand,
Châteauguay Ouest,
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église Christ-Roi ou le service sera celebre à 10 hrs, et de la au cimetiere de Châteauguay Bassin, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GERVAIS-HEINS (Alexina) — A Montreal, le 30 mai 1965, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme veuve Oscar Gervais, née Alexina Guay, épouse en 1eres noces de feu John Heins, mere de Mme Camille Bellefleur (Jacqueline) et de Mme Romain Bellefleur (Lisette). Les funérailles auront lieu mercredi le 2 juin. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltee,
5551 rue Wellington,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Lourdes, ou le service sera celebre à 8 h. et de la au cimetiere de la Côte-des-Neiges, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

GERVAIS (Marie-Rose) — A Montreal, le 30 mai 1965, à l'âge de 56 ans, est decédée subitement Marie-Rose Marchand, épouse de Willie Gervais, demeurant au 7350 boul. Maurice Roberti, Ville St-Leonard, et mere de Mme Raymond Gareau (Giselle), et Carmen. Les funérailles auront lieu mercredi le 2 juin. Le convoi funèbre partira des salons
J.-S. Vallee Ltee,
2548 rue Beaubien, est
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Marc ou le service sera célébré à 9 hrs, et de la au cimetiere de Côte-des-Neiges, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GINGRAS (Cécile) — A Montreal, le 31 mai 1965, à l'âge de 71 ans est décédée Mme Hector Gingras, née Cecile Huet, demeurant à 10,924 Armand-Lavergne. Les funérailles auront lieu jeudi le 3 juin. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux & Fils Inc.
11,130 boul. Pie-IX
à 9 h. 15 pour se rendre à l'église St-Vincent-Marie-Strambi ou le service sera celebre à 9 h. 30 et de là au cimetiere de Côte-des-Neiges, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GINGRAS (William J.) — A Montréal, le 31 mai 1965, à l'âge de 73 ans est decedé William J. Gingras, epoux de feu Ruby McMillen. Les funérailles auront lieu jeudi le 3 juin. Le convoi funebre partira des salons
J. S. Vallée Ltée
4201 rue Hochelaga
à 9 h. 15 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste-de-LaSalle ou le service sera celebré à 9 h. 30 et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GODIN (Laura) — A Montréal, le 30 mai 1965, à l'âge de 64 ans, est décedée Mme Dolea Godin, née Laura Prescott, demeurant à 8491 St-Urbain. Les funérailles auront lieu mercredi le 2 juin. Le convoi funebre partira des salons
Urgel Bourgie Ltee,
745 rue Crémazie est,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Thomas-Apôtre, ou le service sera celébre à 10 hrs et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HALL (Simonne) — A Québec, le 30 mai 1965, à l'âge de 61 ans 6 mois, est décédée Mme Simonne Cantin, épouse de feu Robert-J. Hall, demeurant à 815 Willibrord, Verdun. Les funérailles auront lieu mercredi le 2 juin. Le convoi funebre partira de la résidence
Sylvio Marceau, Inc.
270, rue Marie-de-l'Incarnation
Québec
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Malo ou le service sera celébré à 9 h., et de là au cimetiere St-Charles, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HAMEL (Marguerite) — A Montreal, le 31 mai 1965, à l'âge de 68 ans, est decedee Mme J. Arthur Hamel, née Marguerite Lefebvre, demeurant à 10427 Oscar, Montreal-Nord. Les funérailles auront lieu jeudi le 3 juin. Le convoi funebre partira des salons
Bonnier, Duclos & Bonnier
3503, rue Papineau
à 7 h. 45 pour se rendre à l'église St-Antoine-Marie-Claret ou le service sera célébre à 8 h. 30 et de la au cimetiere de Trois-Rivieres, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Un libera sera chanté à midi en l'eglise St-Philippe. Pas de fleurs, s.v.p.

HENEAULT (Edouard) — A Montreal, le 31 mai 1965, à l'âge de 73 ans est decede M. Edouard Heneault, celibataire, demeurant à 7190 Casgrain. Les funérailles auront lieu jeudi le 3 juin. Le convoi funebre partira des salons
Urgel Bourgie Ltee & Societe Cooperative des Frais Funeraires
7384 rue St-Denis
pour se rendre à l'eglise Ste-Cecile ou le service sera célébre à 9 h. et de là au cimetiere de Côte-des-Neiges, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JEAN (Pierre) — Accidentellement, à Montreal, le 31 mai 1965, à l'age de 19 ans, est decédé M. Pierre Jean, fils de feu Charles-A. Jean et de Mara Murphy, de Québec. La dépouille mortelle sera exposee au salon
Arthur Cloutier & Fils Enrg.
46, rue St-Cyrille Ouest, Quebec
Avis des funerailles plus tard.

JETTE (Yvonne) — A l'Hôtel-Dieu de Montreal, le 31 mai 1965, à l'âge de 65 ans, 3 mois, est decedee Yvonne Boucher, épouse de Josephat Jette, demeurant au 89, rue Sherbrooke est, Longueuil. Les funérailles auront lieu jeudi, le 3 juin. Le convoi funebre partira des salons
B. Francoeur & Fils Enrg.
70, boul. Lemoyne, Longueuil
à 8.45 hres, pour se rendre à l'église St-Pierre-Apôtre ou le service sera celebré à 9.00 hres, et de là au cimetiere de l'Est, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACHAPELLE (Maria) — A Verdun, le 1er juin 1965, à l'âge de 68 ans, est décédée Mme veuve William Lachapelle, née Maria Thuot, demeurant à 314 Dufuis Ville Jacques-Cartier. Les funérailles auront lieu vendredi le 4 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltee
5551, rue Wellington
pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ou le service sera celebre et de là au cimetiere de Côte-des-Neiges, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAMOUREUX (René) — A Montreal, le 28 mai 1965 à l'âge de 49 ans, est decédé M. René Lamoureux, fils de feu Wilfrid Lamoureux, et de Regina Gingras, demeurant 7152 Boul. Pie IX. Les funérailles auront lieu mercredi le 2 juin. Le convoi funèbre partira des salons
E. Rajotte,
3635 rue Hochelaga,
pour se rendre à l'église Ste-Bernadette-Soubirous, ou le service sera célébre à 8 hrs 30 et de là au cimetiere de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LARIN (Florestine) — A Montréal, le 31 mai 1965, à l'âge de 79 ans, est décédée Mme veuve Alderic Larin, née Florestine Montpellier dit Beaulieu, demeurant à 2439 Allard. Les funérailles auront lieu vendredi le 4 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltee
2305, rue Allard
à 9 hres 15, pour se rendre à l'église St-Jean de Matha, où le service sera celebre à 9 hres 30, et de là au cimetiere de Côte-des-Neiges, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAUZON (Rose-Anna) — A Verdun, le 1er juin 1965, à l'âge de 72 ans, est decedee Mme veuve Albanil Lauzon, née Rose-Anna Goulet, demeurant à Verdun. Les funerailles auront lieu jeudi le 3 courant. Le convoi funebre partira des salons
Urgel Bourgie Ltee,
5551 rue Wellington,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Lourdes, ou le service sera celebre à 8 h. et de la au cimetiere de la Côte-des-Neiges, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

LEDUC (Marie-Aimé) — A Montréal, le 29 mai 1965, à l'âge de 77 ans, est decede Marie-Aime Leduc, epoux de feu Parmelia Marisseau, de Fabreville. Les funérailles auront lieu mercredi le 2 juin. Le convoi funebre partira des salons
Urgel Bourgie Ltee,
8535 rue St-Laurent
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église Ste-Therese de l'Enfant-Jesus, ou le service sera célébre à 10 hrs, et de là au cimetiere de la Côte-des-Neiges, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEFEBVRE (Arthur) — A Hawkeshury, le 31 mai 1965, à l'âge de 75 ans, est decede M. Arthur Lefebvre, époux de Dona Joanisse, demeurant à 484 Laurier, pere de Sarto, de North Bay, Donatien, de Pennsylvanigun, Yvon, de La Passe; Onil, Gaston, de Hawkeshury, et frere de Mme Oneda Gervais, de Montreal. Les funérailles auront lieu jeudi, le 3 juin. Le convoi funebre partira des salons
Noel Ltee
416, rue McGill, Hawkeshury
pour se rendre à l'église L'Assension, de Hawkeshury, ou le service sera celebré à 9 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEMOINE (C.T.) — A Montréal, le 30 mai 1965, à l'âge de 71 ans, est décédé M. T. Lemoine, époux de feu Yvonne Baubien, père d'Yvon et de Jean-Louis. Les funérailles auront lieu mercredi le 2 juin. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.,
130, boult. Henri-Bourassa est,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Nicolas d'Ahuntsic, ou le service sera célébre à 10 heures, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LETANG (Jeanne) — A LaSalle, le 30 mai 1965, à l'âge de 61 ans est décédée Mme veuve Albert Letang née Jeanne Beaupre, demeurant à La Salle. Les funérailles auront lieu jeudi le 3 juin. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.
1345 rue Notre-Dame, à Lachine
à 9 h. 40 pour se rendre à l'église St. John Brebeuf ou le service sera celebre à 10 h. et de là au cimetiere de Lachine, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LORRAIN (Camille) — A St-Jérôme le 30 mai 1965 à l'âge de 67 ans est décédé M. Camille Lorrain, ex-entrepreneur général, époux de Jeanne Lajeunesse, demeurant à 474 Fournier. Les funérailles auront lieu jeudi le 3 juin. Le convoi funèbre partira des salons
Herve Trudel & Fils
400 rue Labelle
pour se rendre à la Cathédrale de St-Jérôme où le service sera célebré à 9 hrs 30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARINEAU (Valida) — A St-Eustache, le 31 mai 1965, à l'âge de 77 ans, est décédée Valida Théoret, épouse d'Ubald Marineau, demeurant au 148 boul. Sauvé à St-Eustache, mère de Palma, propriétaire de Marineau Automobile, Ubald Fils et Alice Marineau. Les funérailles auront lieu jeudi le 3 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alban Mallette,
146 rue St-Louis, St-Eustache
à 9 hr. 45 pour se rendre à l'église paroissiale ou le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetiere du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTIN (René) — A Laprairie, le 30 mai 1965, à l'âge de 61 ans, est décédé M. René Martin, époux de Lucienne Dufort. Les funérailles auront lieu jeudi le 3 juin. Le convoi funèbre partira des salons
Henri Guérin,
425 chemin St-Jean
pour se rendre à l'église du Christ-Roi de Laprairie ou le service sera célébré à 9 hrs 30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MAROTTE (Louis-Henry) — Décédé à sa demeure, le 31 mai 1965, époux bien-aimé de Louise Lawrence, père bien-aimé de Gordon et d'Arthur, de Montreal, et frère d'Edgar-S., de Californie et de feu Cecil G. M., de Montreal-Ouest ; service funèbre en la chapelle
D. A. Collins,
5610 rue Sherbrooke ouest,
mercredi à 2 p.m.; inhumation au cimetiere Mont-Royal.

MAYER (Oscar Lawrence) — Lundi, le 31 mai 1965, est décédé Oscar Lawrence Mayer, époux de Nadine Mayer et père de John Michael Mayer. Le service funèbre aura lieu au salon
Paperman and Sons,
Chapelle Côte-des-Neiges,
5605, ch. Côte-des-Neiges,
mercredi le 2 juin à 11 a.m. Shiva strictement privé. Au lieu de fleurs, on est invité à faire un don au Montreal Neurogical Institute.

MENARD (Aurore) — A Montréal, le 30 mai 1965, à l'âge de 75 ans, est décédée Mme veuve Hector Menard, née Aurore Casault, demeurant rue Cuvillier, mère de Marthe (Mme J. O. Roberge), Fernand, Médéric, Yolande (Mme Real Plante), autrefois de Verdun. Les funérailles auront lieu jeudi le 3 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos et Bonnier
3503, rue Papineau
à 8 hres 30 pour se rendre à l'église St-Emile, où le service sera célébre à 9 hres, et de là au cimetiere de Côte des Neiges, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MERCIER (Gérard) — A St-Adele nord, le 30 mai 1965, à l'âge de 49 ans, est décédé Gérard Mercier, époux de Pierre-Ange Lalonde. Les funérailles auront lieu jeudi le 3 juin. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
745 rue Cremazie est,
à 9.15 hres, pour se rendre à l'église du Christ-Roi, ou le service sera célébré à 9.30 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MICHAUD (Irène-Lola) — A l'Hôtel-Dieu, le 30 mai 1965, est décédée Irene-Lola Michaud, de Fort Lauderdale, Floride, soeur bien-aimee de Madame Florestine Paleologne Fauvette (Mme Jose Delaquerriere) et Oswald Michaud. Exposee en la chapelle de
Jos. C. Wray and Bro.
1234, rue de la Montagne.
Service funebre en la cathedrale Marie-Reine du Monde, mercredi à 9 a.m. Inhumation au cimetiere Côte-des-Neiges.

MOQUIN (Thomas) — A Montréal, le 31 mai 1965, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Thomas Moquin, époux de Marguerite Brossard. Les funérailles auront lieu jeudi le 3 juin. Le convoi funèbre partira des salons
A. Bazinet Inc.,
1922 boul. Rosemont,
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église Ste-Gemma, ou le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetiere de Laprairie, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MOTH-LUND (Kiell) — Le 29 mai 1965, à sa demeure, est décédé Kiell Moth-Lund. Exposé en la chapelle funéraire
Jos. C. Wray and Bro.,
1234 rue de la Montagne.
Service funèbre en la Danish Lutheran Church, à 10 a.m. mardi. Au lieu de fleurs, les dons à la Société Canadienne contre le Cancer seront grandement appreciés. L'inhumation aura lieu au Danemark.

NORMANDEAU (Alice) — A Montréal, le 30 mai 1965, est décédée Mlle Alice Normandeau, fille de feu Pierre Eugène Normandeau et de feu Annie St-Charles. Les funérailles auront lieu mercredi le 2 juin. Le convoi funèbre partira des salons
J.-Paul Marchand,
4224 rue Papineau,
pour se rendre à l'église Immaculée-Conception où le service sera célébré à 8 hres et de là au cimetiere de la Côte-des-Neiges, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs.

OUELLETTE (Evelina) — A l'Hôpital Notre-Dame de Montreal, le 30 mai 1965 à l'âge de 74 ans est decedee Mme Veuve Mathias Ouellette, née Evelina Coursol, demeurant à 149 Turcot, St-Jonvier, comté Terrebonne. Les funérailles auront lieu jeudi le 3 juin. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux et Joseph Aubin
35 rue Victor Ouest, St-Janvier
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Janvier, ou le service sera celebre à 10 hrs et de là au cimetiere du même endroit, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PAGE (Napoléon) — A Cité Lasalle, le 31 mai 1965, à l'âge de 76 ans, est décédé Napoléon Page, ex-employé de la Cie Lasalle, époux d'Angelina Dubois, demeurant 7618 Broadway, Cite Lasalle. Les funérailles auront lieu jeudi le 3 juin. Le convoi funèbre partira des salons
Gustave Drouin Ltee,
7619 boul. Lasalle
à 8.45 hres, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Sacre-Coeur ou le service sera celebré à 9.00 hres, et de là au cimetiere de la Côte-des-Neiges, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PERRAS (Hermas) — A Montreal, le 29 mai 1965 à l'âge de 79 ans est decede Hermas Perras, ancien président du Club Canadien, époux en 1eres noces de Marie Laure Collette et en 2èmes noces de Lucille Collet, père de Gus, Yvon (C.R.), Docteur Colette Perras, épouse du Docteur Claude Cholette, tous deux chirurgiens à l'Hotel-Dieu de Montréal, Claude, Gilbert et Michele. Les funérailles auront lieu mercredi le 2 juin. Le convoi funèbre partira des salons
J. R. Deslauriers Ltee.
5650 Chemin Côte-des-Neiges
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Neiges, ou le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetiere de la Côte-des-Neiges, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

POULET (Roméo) — Subitement à Montréal, le 29 mai 1965 à l'âge de 52 ans, est décédé Roméo Poulet, préfet des Etudes de la section classique Nicolas Viel et de l'Ecole Secondaire Sauvé, époux de Marie-Paule Chausse, père de Danielle. Les funérailles auront lieu mercredi le 2 juin. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Gaulbault Inc.
5359, 11ème Avenue, Rosemont
à 9 hrs pour se rendre à l'église Notre-Dame d'Anjou, ou le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RACICOT (Maurice) — A Laval-des-Rapides, le 29 mai 1965, à l'âge de 61 ans, 11 mois, est decede Maurice Racicot, epoux d'Antoinette Hotte, demeurant à 438, 4ème rue, Laval-des-Rapides. Les funérailles auront lieu mercredi le 2 juin. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos & Bonnier,
3503 rue Papineau,
à 8 h. 15, pour se rendre à l'église du Bon-Pasteur, 400 Laurier, Laval-des-Rapides, ou le service sera célébre à 9 h. 30 et de là au cimetiere de St-Martin, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROUSSEAU (Walter) — A Montréal, le 31 mai 1965, est decédé Walter Rousseau, epoux de feu Germaine Piché, demeurant à 6540 St-Dominique. Les funérailles auront lieu jeudi le 3 juin. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6603 rue St-Laurent
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Jean-de-la-Croix ou le service sera celebre à 9 h. et de là au cimetiere du même endroit, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROY (Roland) — Accidentellement à Montréal, le 30 mai 1965, à l'âge de 21 ans, est decédé Roland Roy, fils d'Adrien Roy et de Laurette Grant. Les funérailles auront lieu mercredi le 2 juin. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.,
130, Boul. Henri-Bourassa Est,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Nicolas d'Ahuntsic, ou le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetiere de la Côte-des-Neiges lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROZON (Théophile Noël) — A Jacques-Cartier, le 30 mai 1965, à l'âge de 53 ans, est décédé Théophile Noël Rozon, restaurateur, époux de Rose-Anna Gabourry, demeurant 2203 Ste-Helène. Les funérailles auront lieu jeudi, le 3 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Darche & Fils Inc.
527, rue Ste-Hélène, Longueuil
ou le service sera célébré à 10 hrs 30 et de là au cimetière Laurentide Memorial Garden, lieu de la sépulture.

VOTRE MÉDECIN VOUS PARLE

RÉDIGÉ SOUS LES AUSPICES DU COLLÈGE DES MÉDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

L'eczéma du nourrisson

EMILE GAUTIER, M.D.

Le petit bébé, comme l'enfant et comme l'adulte, peut être atteint d'un eczéma relevant d'un facteur local, externe (comme, par exemple, les eczémas à la suite de l'application de produits de toilette ou par le contact des vêtements) ou d'un facteur interne déterminé (comme les eczémas survenant après l'injection ou l'ingestion d'un médicament). Mais, il existe une forme très particulière d'eczéma chez le bébé, et c'est à cette forme qu'on réserve d'ordinaire le nom d'eczéma du nourrisson.

C'est un eczéma qui apparaît trois ou quatre mois après la naissance et qui disparaît souvent vers l'âge de deux ans, quoique parfois, ce soit alors pour faire aussitôt place à un autre genre d'eczéma, l'eczéma atopique dont il peut n'être que la phase initiale.

Il atteint avec prédilection la face, respectant le nez, les yeux, la bouche et le menton. Les joues sont rouges, fendillées, squameuses et croûteuses par places, suintantes en d'autres points. Les vésicules typiques d'eczéma sont peu ou pas visibles, et elles n'apparaissent souvent que sur les bords de la rougeur, qui sont irréguliers. Les lésions s'étendent fréquemment aux oreilles, au cuir chevelu, au cou, aux membres. Cet eczéma s'accompagne d'une forte démangeaison et a une grande tendance à s'infecter.

Malgré l'insomnie provoquée par la démangeaison, l'état général n'est pas d'ordinaire altéré : le nourrisson eczémateux est habituellement de santé florissante. Cependant, on note assez souvent des pertes de poids passagères inexpliquées et des poussées brusques de température.

Il arrivait souvent aussi que, lorsqu'on hospitalisait autrefois ces petits malades, leur mort survenait subitement après une forte poussée de température, parfois dès le lendemain ou le surlendemain de leur entrée à l'hôpital, alors que l'eczéma était disparu brusquement. Prenant l'effet pour la cause, le public a attribué cette issue fatale à un "eczéma rentré"; d'où l'idée de ne pas traiter ces eczémas.

L'administration systématique et préventive d'antibiotiques garantirait maintenant contre ce danger, et permettrait d'hospitaliser au besoin, sans crainte, les nourrissons eczémateux. Dans la plupart des cas pourtant le traitement peut très bien se faire de préférence à la maison, et la disparition des lésions d'eczéma n'amène aucune complication du côté de l'état général.

L'évolution de l'eczéma du nourrisson est très variable, faite de poussées et d'atténuations déconcertantes. Les aggravations sont parfois expliquées par des troubles digestifs, par des fautes alimentaires, par des poussées dentaires. Les améliorations sont souvent sous la dépendance d'un changement de climat.

L'eczéma du nourrisson comme tel, disparaît habituellement au cours de la deuxième année, mais, comme nous l'avons dit plus haut, pourra récidiver sous une autre forme.

Parc provincial à Carillon

QUEBEC, (PC) — Le comité québécois qui s'occupe de préparer les fêtes du centenaire de la confédération a approuvé un projet à exécuter en partie dans le cadre des fêtes du centenaire : l'aménagement d'un grand parc sur la rive nord de la rivière Outaouais au coût de $15 millions.

M. Bona Arsenault, secrétaire de la province et ministre responsable au Québec de la préparation des fêtes du centenaire, a déclaré, jeudi, dans une interview, que la décision finale quant à l'aménagement de ce parc, qui doit porter le nom de Carillon, n'a pas encore été prise.

Il a précisé que la commission fédérale du centenaire n'a pas encore donné son approbation finale à ce projet.

M. Arsenault a déclaré que la partie des travaux à effectuer avant 1967 "ne représente qu'une infime partie du coût total des travaux d'aménagement du parc évalués à $15 millions".

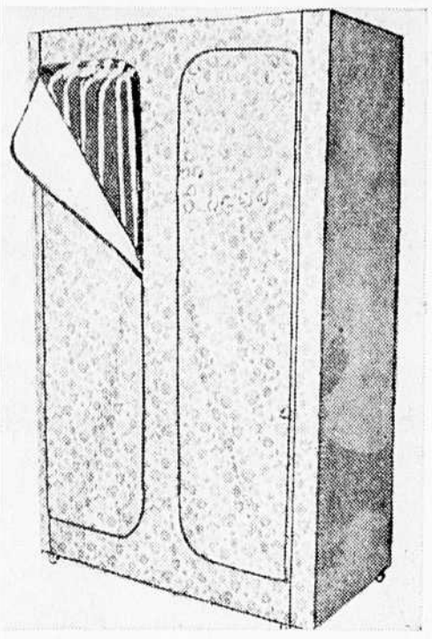
"Pour le centenaire, on doit dépenser seulement $2 millions environ," a-t-il dit, dépense qui doit être répartie à parts égales entre le gouvernement provincial, le gouvernement fédéral et l'Hydro-Québec, propriétaire du terrain qui doit être éventuellement transformé en parc.

"Ce parc, a dit M. Arsenault, doit s'étendre sur une distance de 70 milles sur la rive nord de l'Outaouais dans la région de Gatineau."

Il a révélé que des contrats doivent encore intervenir entre la commission du centenaire et l'Hydro-Québec quant à l'aménagement de l'éventuel parc Carillon.

Améliorez et embellissez votre intérieur tout en économisant avec ces achats chez DUPUIS

Le grand magasin canadien à l'accent français



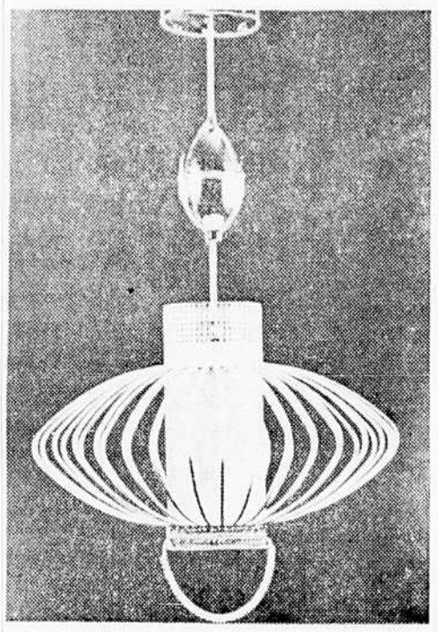
Penderies de 66 po.

AVEC LONGUE GLISSIERE
ordinairement 29.95 — 23.89

Un vinyle épais, durable et fleuri brun et beige. Surface 42 x 22 po., hauteur 66 po. Peut recevoir jusqu'à 48 vêtements bien à l'abri de la poussière, des mites, lumière.

COMPOSEZ 842-6171

DUPUIS — MEZZANINE, RAYON 230



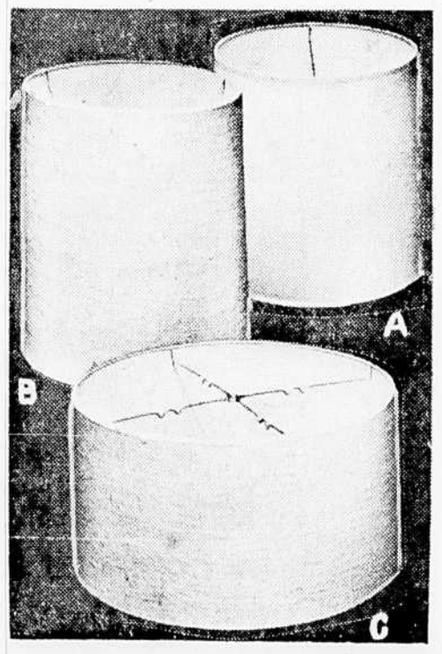
Plafonniers

joli ton mandarine
s'allonge à 60 po. — 10.49

Idéal est ce plafonnier dans la salle à manger, table de travail. Applique et coupe renversée du centre métal ton jaune or. Coupe extérieur métal blanc, intérieur métal et fibre de verre mandarine. Extensible de 23 à 60 po. Diamètre du globe 19 po.

COMPOSEZ : 842-6171

DUPUIS — QUATRIEME, RAYON 750



Jolis abat-jour

en pouces : 5 x 8 x 6 à pince — Spécial chacun	en pouces : 5 x 8 x 9 — 9 x 11 x 11 — 10 x 12 x 12 à visser chacun	en pouces : 12 x 14 x 14 — 13 x 15 x 16 — 18 x 19 x 9½ Spécial chacun
.69	.99	1.49

Elégants abat-jour en parchemin gravé fond blanc — bordure blanc doré, turquoise, mandarine, brun.

COMPOSEZ : 842-6171

DUPUIS — QUATRIEME, RAYON 750

AUCUN VERSEMENT COMPTANT
(taxe de vente payable à l'achat)
Jusqu'à 36 MOIS pour PAYER.

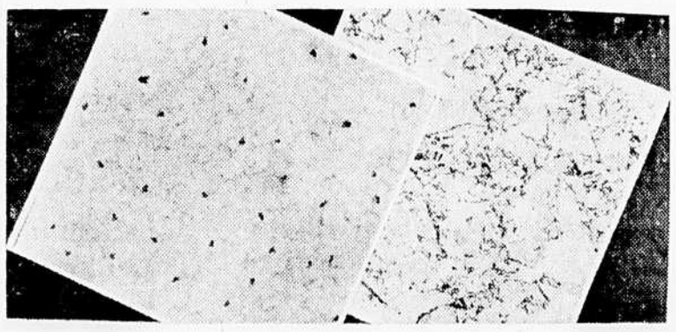
Broadloom 'Wilton' de laine très épais à prix Dupuis

LE FEUTRE ET LE POSAGE COMPRIS — 7.95 verge carrée

Deux tons de : ● beige ● bleu ● épice ● gris ● or ● vert. A l'épreuve des mites. 12 pieds. Luxueuse apparence. Installation faite par nos experts sans frais (Montréal et la banlieue). UNE VALEUR EXTRAORDINAIRE DUPUIS.

Tons unis -- laine frisée. Tapis mur à mur ou pour en faire des carpettes. Largeur 9 ou 12 pieds. Sa surface assure le maximum de résistance aux piétinements. Riches coloris : ● champignon ● cannelle ● sable ● épice.

DUPUIS — SIXIEME, RAYON 731



Prélart en vinyle — 2 ou 3 verges

Prix spécial Dupuis la verge carrée. Ordinairement $1.99

Grande variété de motifs modernes qui conviendront à une chambre, un boudoir, une cuisine. Cependant le nombre de verges est restreint dans quelques-uns de ces motifs. Coloris sobres pâles ou medium. Entretien facile. VENEZ FAIRE VOTRE CHOIX DES 9 h. 30 MERCREDI MATIN. — 1.59

DUPUIS — SIXIEME, RAYON 730



Panneaux droits

BLANCS EN "DACRON"

Marquisette DACRON garantie lavable résistante aux rayons solaires. Largeur de chaque panneau 60 pouces. Large bord les côtés avec ourlet.

Hauteur 54 pouces	le panneau 2.75
Hauteur 63 pouces	le panneau 2.95
Hauteur 72 pouces	le panneau 3.25
Hauteur 81 pouces	le panneau 3.50
Hauteur 90 pouces	le panneau 3.75
Hauteur 96 pouces	le panneau 3.95
Hauteur 108 pouces	le panneau 4.25

COMPOSEZ 842-6171

Rideaux droits

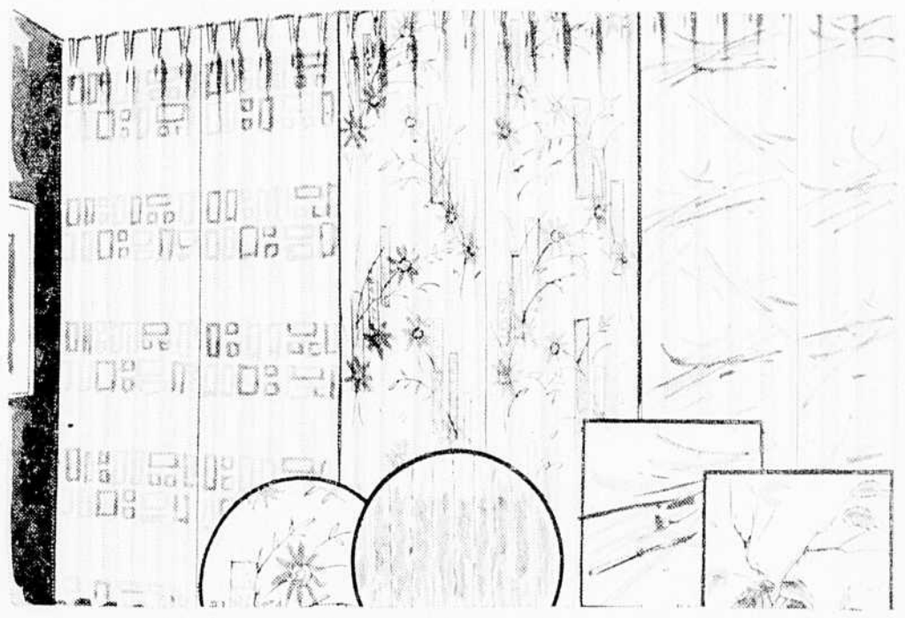
BLANCS "DACRON"

Qualité qui ne jaunit pas et qui résiste au rayon solaire. Largeur totale par paire 82 po. Bord large, côtés avec ourlet.

Hauteur 54 pouces	la paire 3.75
Hauteur 63 pouces	la paire 4.25
Hauteur 72 pouces	la paire 4.50
Hauteur 81 pouces	la paire 4.95
Hauteur 90 pouces	la paire 5.50
Hauteur 96 pouces	la paire 5.95
Hauteur 108 pouces	la paire 6.25

COMPOSEZ 842-6171

DUPUIS — CINQUIEME, RAYON 740



Tissus à draperies — Bas prix avantageux

Largeur 45 po. Blanc, beige. La verge — 1.88

SATIN ANTIQUE VISCOSE/ACETATE

Les motifs de fleurs, ou modernes et semi modernes sont dans les teintes ravissantes nommées "décorateur". Rien comme cette qualité pour embellir vos fenêtres.

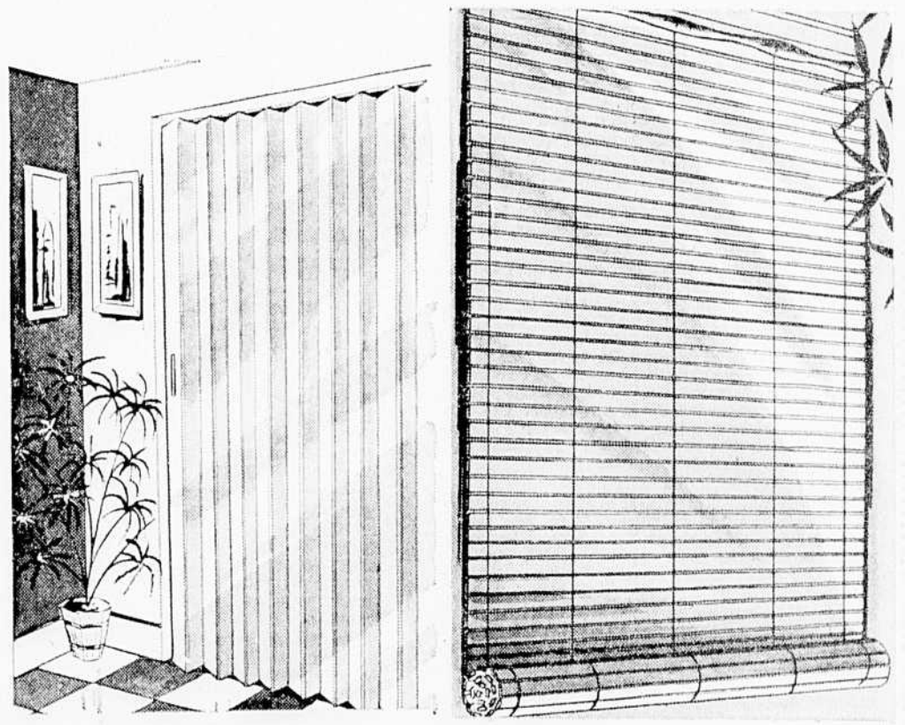
Largeur 46 po. Blanc, beige, champagne. La verge — 2.89

"ARNEL" TISSUS NOUVEAUX LAVABLES

Vous aimerez la texture souple qui se drape bien de cette série ARNEL aux dessins modernes, mi-modernes ou fleuris. Coloris inaltérables aux tons modernes.

CONFECTION GRATUITE DE VOS DRAPERIES — HAUTEUR MINIMUM 72 POUCES. Délai de 2 à 3 semaines pour la livraison.

COMPOSEZ : 842-6171 — DUPUIS — CINQUIEME, RAYON 740



Portes "accordéon"

32 x 80 po. Prix courant 15.95 ch.	36 x 80 po. Prix courant 18.95 ch.	48 x 80 po. Prix courant 24.95 ch.
13.95	15.95	19.95

Rien de plus ingénieux pour éliminer une porte entre deux-pièces (cuisine/salle à manger par exemple). Panneaux en Masonite recouverts de vinyle ● gris ● beige ● brun. Installation facile. Lavables à l'eau et au savon.

COMPOSEZ 842-6171

DUPUIS — CINQUIEME, RAYON 740

Stores en bambou

. . . une merveille pour le chalet, la véranda, laisse filtrer l'air tout en masquant la vue, et protège des rayons du soleil. Ce sont des lattes de bambou de demi pouce en vert, naturel.

largeur en pieds	hauteurs en pouce	naturel chacun	en vert chacun
2	72	99	1.19
3	72	1.59	1.89
4	72	2.19	2.59
5	72	2.59	3.19
6	72	3.19	3.69
7	72	3.69	4.19
8	72	4.39	5.19
9	72	4.99	5.79
10	72	5.49	6.49

COMPOSEZ 842-6171

DUPUIS — CINQUIEME, RAYON 740

DUPUIS 865 EST, RUE STE-CATHERINE, MONTREAL — COMMANDES TELEPHONIQUES : 842-6171 — AUTRES APPELS : 842-5151 — HEURES D'AFFAIRES : 9 h. 30 à 5 h. 30 — OUVERT LE SOIR JEUDI ET VENDREDI JUSQU'A 9 HEURES — SATISFACTION OU REMBOURSEMENT

VENDEURS D'AUTOMOBILES
DEMANDES

Par important depositaire General Motors, situe dans l'est de Montreal. Salaire et commission, assurance groupe, etc., experience dans la vente en general necessaire.

S'adresser en personne chez
SANGUINET AUTOMOBILE LTEE
1965 Lafontaine, Mtl.
Demandez M. Henry Hamilton, gerant des ventes.

UNE IMPORTANTE CHAINE DE MAGASINS
DE VENTE A RABAIS AU DETAIL
DEMANDE GERANT ET ASSISTANT-GERANT
POUR UNE NOUVELLE SUCCURSALE

Salaire initial de $6,000.00 à $12,000.00. Seuls les candidats de reelle experience et actuellement employés dans ce commerce seront considérés.
Si vous possedez les qualités requises, si vous avez de l'ambition, cette situation vous offre un avenir assuré et interessant.
Les réponses resteront strictement confidentielles.

Adressez votre demande par écrit à M. M. E. HAZAN
MANUFACTURES LaSALLE LTEE
210, rue ST-JEAN, Longueuil, Qué.

SPECIALISTES EN MESURE DU TRAVAIL
$5,340 - $5,880

On a besoin de deux spécialistes en mesure de la productivité au Dépôt d'approvisionnement de la Marine, ministere de la Defense nationale à LaSalle (P.Q.)

Les titulaires de ces emplois feront des études sur la mesure de la productivité et la simplification du travail, établiront des normes de travail en utilisant les techniques de mesure des temps et des motions, d'échantillonnage du travail et de chronométrage des travaux, recommanderont les améliorations à apporter à l'agencement, aux méthodes et aux pratiques et préparer les rapports pertinents.

Faites parvenir votre formule de demande et un resumé complet de votre formation et de votre expérience à la COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA, OTTAWA 4. On peut se procurer les formules de demande auprès d'un bureau de placement, d'une universite ou du Service national de placement, à un bureau de poste ou encore à un bureau de la Commission du service civil du Canada.

Prière de rappeler le numéro de concours 64-801

Offres d'emplois
Ville de Montréal
SERVICE DU PERSONNEL

Botaniste grade 2 ($8630-$10275) —
Participer à la préparation de programmes de recherches, effectuer des expériences et diriger l'exécution de travaux pratiques dans une des spécialités de la botanique.
Posséder un grade universitaire en sciences (option botanique) d'une université reconnue. Avoir un certain nombre d'années d'expérience dans des travaux de botanique.

Chimiste ($6760-$8330) —
Effectuer en laboratoire des travaux de recherches scientifiques et des analyses physiques, chimiques, bacteriologiques ou autres d'ordre professionnel.
Résider dans la ville de Montréal. Posséder un diplôme universitaire en chimie. Avoir quelque expérience dans l'exécution de travaux de recherches ou d'analyses physiques, chimiques, etc.

Estimateur grade 2 ($8010-$9625) —
Inspecter pour fins d'évaluation, les terrains ou édifices de grande importance et en établir la valeur locative et fonciere. Avoir au moins 25 ans. Au moins l'équivalent d'une 11e année d'études. Posséder un certain nombre d'années d'expérience dans l'estimation d'immeubles. Une compensation sur le nombre d'années d'expérience requis sera accordée aux candidats ayant suivi des cours en évaluation fonciere d'une université ou association professionnelle reconnue.

Infirmière — Infirmière hygiéniste ($4370-$5625) —
Travailler dans les cliniques de nourrissons, visiter les écoles, etc.
Etre membre en règle de l'association des infirmières de la province de Québec. De préférence, posséder un diplôme d'une école d'infirmieres hygiénistes.

Inspecteur de coupes ($4680-$6165) —
Inspecter les coupes effectuées dans la chaussée, afin de s'assurer qu'elles rencontrent les exigences des devis et cahiers des charges.
Avoir au moins 25 ans. Résider dans la ville de Montréal. Au moins l'equivalent d'une 9e année d'études. Quelques années d'experience dans l'exécution de travaux de voirie ou quelque experience dans la surveillance ou l'inspection de travaux d'installation d'utilités publiques dans la chaussée.

Inspecteur de materiaux ($4680-$6165) —
Effectuer aux laboratoires, aux usines d'approvisionnement ou sur les chantiers de construction, des essais normalisés afin de contrôler la quantité et la qualité des matériaux utilisés.
Résider dans la ville de Montréal. Au moins l'équivalent d'une 11e année d'études. Posséder quelques années d'experience en inspection, ou essais de materiaux. Un diplôme d'une école technique reconnue pourra compenser pour l'expérience requise.

Inspecteur grade 1 (Prevention des incendies) ($4370-$6705) —
Visiter les etablissements afin d'assurer l'application des règlements municipaux relatifs à la prévention des incendies.
Avoir au moins 25 ans. Résider dans la ville de Montréal. Au moins l'équivalent d'une 11e année d'études. Avoir quelques années d'expérience dans le domaine de la construction ou dans un travail d'inspection relatif à la prévention des incendies. Taille minimum d'au moins 5'7", pieds nus. Un diplôme d'une école technique reconnue pourra compenser pour l'experience requise.

Inspecteur (Permis et licences) ($3200-$5625) —
Visiter les domiciles et établissements commerciaux en vue d'assurer l'observance des règlements concernant les taxes personnelles ou speciales imposées sous forme de permis ou licences.
Avoir au moins 21 ans. Résider dans la ville de Montréal. Au moins l'équivalent d'une 10e année d'études. De préférence, avoir quelque experience avec le public.

Officier en administration financière ($9255-$10925) —
Effectuer, sous direction générale, des travaux comportant des études diverses sur la procédure comptable en vigueur à la Ville ainsi que sur les problèmes d'ordre financier, administratif ou comptable propres à l'administration municipale.
Facilité d'élocution et de rédaction en français et en anglais. Posséder un grade universitaire en sciences commerciales ou comptables ou être membre en règle d'une association de comptables reconnue lors de la nomination. Plusieurs années d'experience en comptabilité ou en finance publique ou privée, ou en administration financière, après l'obtention de l'un des titres ci-dessus mentionnés.

Policier ($4400-$5795) —
Etre citoyen canadien bilingue et avoir au moins 18 ans et demi à la date de l'examen préliminaire et ne pas avoir atteint 30 ans à la date d'entrée en fonction. Au moins l'equivalent d'une 10e année d'études. Taille minimum : 5'9", pieds nus, poids minimum : 140 livres sans vêtement.

Préposé aux spécifications (Achats et Magasins) ($5720-$7245) —
Analyser les demandes de fournitures et matériaux soumises par les services municipaux et rédiger les spécifications nécessaires aux appels d'offre du service des Achats et Magasins.
Résider dans la ville de Montréal. Au moins l'équivalent d'une 11e année d'études. Quelques années d'expérience dans la préparation de spécifications ou de devis; pouvoir lire des plans et executer certains travaux de dessin technique.

Steno-dactylo ($3200-$4545) —
Au moins 17 ans. Résidence à Montréal. Au moins l'équivalent d'une 11e année d'études. Bonne connaissance de la sténographie et de la dactylographie. L'expérience pratique n'est pas essentielle.

Technicien (électricité) ($5720-$8330) —
Elaborer des projets, dresser des plans généraux et de détails concernant l'éclairage des bâtisses, des rues, etc., ainsi que l'installation de feux de circulation.
Au moins l'équivalent d'une 11e année d'études. Un certain nombre d'années d'expérience dans l'élaboration et la préparation de plans généraux et de détails se rapportant au domaine de l'électricité. Des cours universitaires ou techniques en électricité pourront compenser pour une partie de l'expérience requise.

FORMULE DE DEMANDE D'EMPLOI : La formule de demande d'emploi, que l'on peut se procurer par la poste ou au service du Personnel, bureau no 403, à l'hôtel de ville, devra être complétée et retournée, au service du Personnel, accompagnée des certificats originaux de naissance et d'études, ainsi que de trois photos récentes (app. 2½ x 3). Dans tous les cas, les candidats devront posséder une certaine connaissance du français et de l'anglais.

Cité de JACQUES-CARTIER
PROVINCE DE QUEBEC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que, lors de la mise en nomination pour les candidats à l'élection du Quartier No 1, j'ai proclamé élu M. Thomas Dubuc, Contremaître, 2366 Boulevard Marie-Victorin, ce dont tous les interesses sont requis de prendre connaissance.

Donné sous mon seing, en la Cite de Jacques-Cartier, ce vingt-neuvième jour de mai, mil neuf cent soixante-cinq.

ROBERT BOITEAU,
Officier-Rapporteur

Gouvernement du Québec

MINISTERE DE LA VOIRIE
APPEL D'OFFRES
PROJET 3232-65

Le ministère de la Voirie demande des soumissions pour le terrassement et le gravelage du chemin du 7e rang et les intersections des routes 5 et 49, dans la paroisse et la ville de Plessisville, comté de Megantic. Longueur de 0.46 mille.

L'enveloppe de soumission devra porter les mots "Soumission pour contrat 3232-65".

On peut obtenir les plans, devis et formule de soumission en s'adressant au ministère de la Voirie, Bureau E-5, Hôtel du Gouvernement, Québec, et en lui faisant parvenir un chèque visé, ou un mandat-poste, de $10 non remboursable.

Ont droit de soumissionner les personnes, societés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires dans les comtés de Beauce, Dorchester, Frontenac et Mégantic.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, ou d'une police de garantie d'une compagnie autorisée à se porter caution judiciaire (bid bond), au montant de $6,700.

Les soumissions devront être adressées au ministère de la Voirie, Service des contrats, Bureau E-5, Hôtel du Gouvernement, Québec, et seront reçues jusqu'à 15 heures (heure avancée de l'Est), le 16 juin 1965, pour être ouvertes publiquement au même endroit et à la même heure.

Le ministre ne s'engage à accepter, ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Roger LaBrèque,
sous-ministre.

Gouvernement du Québec

MINISTERE DE LA VOIRIE
APPEL D'OFFRES
PROJET 9207-65

Le ministère de la Voirie demande des soumissions pour l'installation d'un système d'éclairage sur une section de la route no 3, dans les villes de Candiac, Laprairie et Brossard, comté de Laprairie; ville de Préville, et cites de Saint-Lambert, Longueuil et Jacques-Cartier, comte de Chambly. Longueur de 14.52 milles.

L'enveloppe de soumission devra porter les mots "Soumission pour contrat 9207-65".

On peut obtenir les plans, devis et formule de soumission en s'adressant au ministere de la Voirie, Bureau E-5, Hôtel du Gouvernement, Québec, et en lui faisant parvenir un chèque visé ou un mandat-poste de $10, non remboursable.

Ont droit de soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans le Québec.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cheque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, ou d'une police de garantie d'une compagnie autorisée à se porter caution judiciaire (bid bond), au montant de $22,000.

Les soumissions devront être adressées au ministere de la Voirie, Service des contrats, Bureau E-5, Hôtel du Gouvernement, Québec, et seront reçues jusqu'à 15 heures (heure avancée de l'Est), le 12 juin 1965, pour être ouvertes publiquement au même endroit et à la même heure.

Le ministre ne s'engage à accepter, ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Roger LaBrèque,
sous-ministre.

Gouvernement du Québec

MINISTERE DE LA VOIRIE
APPEL D'OFFRES
PROJET 1217-65

Le ministère de la Voirie demande des soumissions pour le revêtement en beton bitumineux d'une section de la route no 19, dans la ville de La Tuque, comté de Laviolette. Longueur de 1.60 mille.

L'enveloppe de soumission devra porter les mots "Soumission pour contrat 1217-65".

On peut obtenir les devis et formule de soumission en s'adressant au ministère de la Voirie, Bureau E-5, Hôtel du Gouvernement, Québec, et en lui faisant parvenir un chèque visé ou un mandat-poste de $10, non remboursable.

Ont droit de soumissionner les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires dans le Québec.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cheque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, ou d'une police de garantie d'une compagnie autorisée à se porter caution judiciaire (bid bond), au montant de $22,000.

Les soumissions devront être adressées au ministere de la Voirie, Service des contrats, Bureau E-5, Hôtel du Gouvernement, Québec, et seront reçues jusqu'à 15 heures (heure avancée de l'Est), le 16 juin 1965, pour être ouvertes publiquement au même endroit et à la même heure.

Le ministre ne s'engage à accepter, ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Roger LaBrèque,
sous-ministre.

PENSEZ AUBAINES



Complets fibres synthétiques veston et 2 pantalons

Pour les jeunes de 6 à 16 ans c'est le complet parfait pour tout l'été. Choix de bleu • brun • Loden • gris • Charcoal. Coupe et confection soignées. Veston droit et deux pantalons de coupe fuselée, poches usuelles. Glissière.

COMPOSEZ : 842-6171

SPECIAL SOUS-SOL DUPUIS **12.22** les 3 pièces

DUPUIS — SOUS-SOL, RAYON 1655



Coupe-vent pour hommes (36-46)

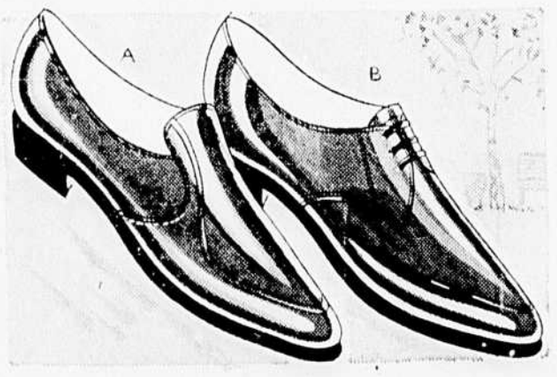
100% nylon, poudre, beige, noir, marine, charcoal

Vraiment idéal pour le golfeur et tous les amateurs de sports d'été. Forte glissière JUMBO. C'est à la fois léger et pratique, protégeant du vent et des ondées. ACHETEZ-EN PLUS D'UN A CE BAS PRIX EN VARIANT LA NUANCE. Poitrine : 36 à 46.

sous-sol Dupuis **4.44**

COMPOSEZ : 842-6171

DUPUIS — SOUS-SOL, RAYON 1605



Les confortables souliers cuir ou daim

pour hommes 6 à 11 — prix courant 5.97 — paire **4.94**

pour garçons 1 à 5½ et ½ — prix courant 4.97 — paire **3.94**

Diverses formes d'empeignes dans le cuir noir, dans le daim (suède) gris. Genre lacé ou Roger Bontemps (loafer). Semelles, talons en caoutchouc-mousse.

DUPUIS — SOUS-SOL, RAYON 1675



Ensembles garçons sportifs

SPECIAL SOUS-SOL DUPUIS l'ensemble **2.97**

CHANDAIL GENRE CHEMISETTE "T". Tricot de coton lavable, manches courtes — pour garçons de 7 à 12 ans — manches longues pour garçons de 6 à 10 ans. Pantalon JEANS à taille semi-boxer et pattes d'attache. Nuances pratiques inaltérables au lavage.

COMPOSEZ : 842-6171



Chemises 'Jac'

pour garçons P.M.G. **1.67**

a) Rayures, motifs variés. Manches courtes. Col à pointes retenues par un bouton.

Sous-vêtement

3 pour 1.22

b) Tricot de coton blanc. Camisoles athlétiques sans manches, encolure ronde. Culottes athlétiques ajustées. SOUS-SOL, RAYON 1665



Sous-vêtements tricot coton confortables pour les hommes

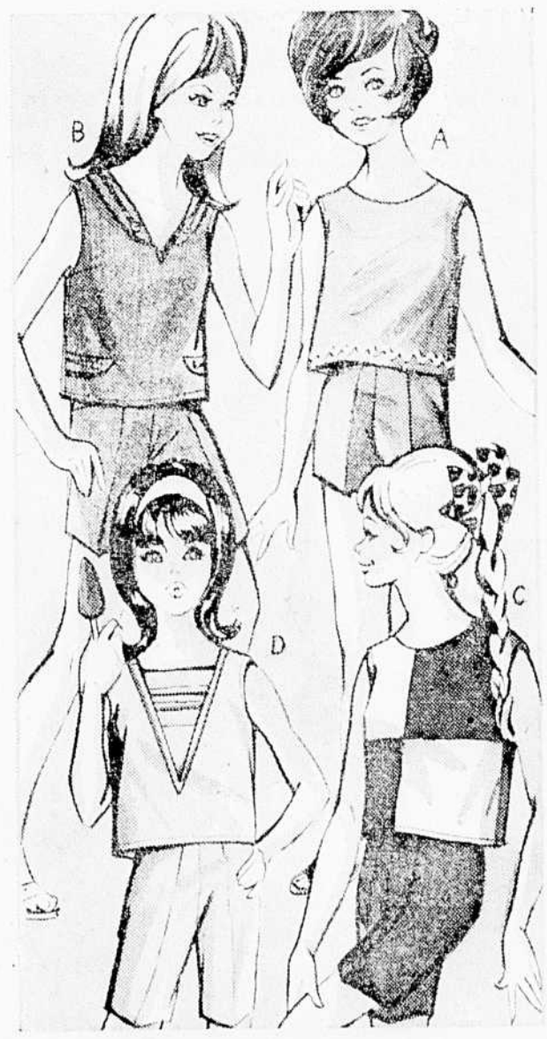
a) CAMISOLES sans manches, encolure ronde, coutures doubles. P.M.G. Blanc,
b) CULOTTES ATHLETIQUES ajustées, jambes courtes, taille élastique. P.M.G. Blanc.
c) CHEMISES SPORT — manches courtes. Broadcloth de coton "Sanforized" type "JAC", divers dessins et nuances. P.M.G. pour hommes et jeunes gens.

6 pièces 2.44

1.97 chacune

COMPOSEZ : 842-6171

DUPUIS — SOUS-SOL, (RAYON 1625)



Le trousseau de vacances pour fillettes de 7 à 14

a) Ensemble Corsage sans manches encolure bateau, garniture ricrac au bas. Short assorti marine et bleu.
b) Ensemble JAMAICA corsage sans manches boutonné au dos encolure V. Marine et bleu.
c) Ensemble en gabardine extensible. Corsage sans manches encolure bateau devant 4/4, dos boutonné. Culotte JAMAICA assortie : bleu, rose, noir, aqua.
d) Aussi en gabardine extensible bleu, rose, noir, aqua. Sans manches, encolure V avec modestie, soutache rouge et blanc.

SOUS-SOL DUPUIS

2.47 l'ensemble

COMPOSEZ : 842-6171
DUPUIS — SOUS-SOL, RAYON 1555

DUPUIS 865 EST, RUE STE-CATHERINE, MONTREAL • COMMANDES TELEPHONIQUES : 842-6171 — OUVERT LE SOIR JEUDI ET VENDREDI JUSQU'A 9 H.

Bientôt les vacances . . . transformez votre garde-robe aujourd'hui en profitant du vaste choix DUPUIS



Voici qui intéressera les mariées de juin

Notre collection de bagues et d'alliances est des plus complètes et des mieux assorties présentement et vous pourrez choisir tout à loisir dans notre gamme de prix qui est aussi vaste que les modèles offerts : solitaire, marquise, baguette, alliances brillants, alliances ciselées ou unies . . . enfin les plus nouveaux genres à monture délicate ou large en or blanc 18 carats. Nos pierres sont pleinement garanties.

A. Bague	200.00
B. Jonc	23.00
C. Bague	235.00
D. Jonc	17.50
E. Jonc à diamants	450.00

• autres qualités 112.50 jusqu'à 700.00

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE, RAYON 251



Le jeu des pois des rayures des imprimés sous le soleil

A. et B. Petites robes "pop-in" en coton aspect toile. Encolure dégagée, manches trois-quarts, deux larges poches plaquées. Une coupe ample pour aisance et liberté. Pois • bleu • orange • rose — Rayures • bleu ou • rose — P.M.G.

au choix chacune **3.99**

C. Robe "shift" en coton fini toile. Encolure dégagée, boutonnage sur l'épaule, fente chaque côté à l'ourlet, petite ceinture assortie. Imprimés attrayants en • bleu • or • corail — P.M.G.

chacune **4.99**

D. Très dernier cri ce modèle "shift" en coton satiné imprimé • rose/bleu • rose/jaune. Encolure dégagée avec col Chelsea, pas de manches, glissière au dos. Ceinture. P.M.G.

chacune **5.99**

DUPUIS — DEUXIEME, RAYON 390

COMPOSEZ 842-6171



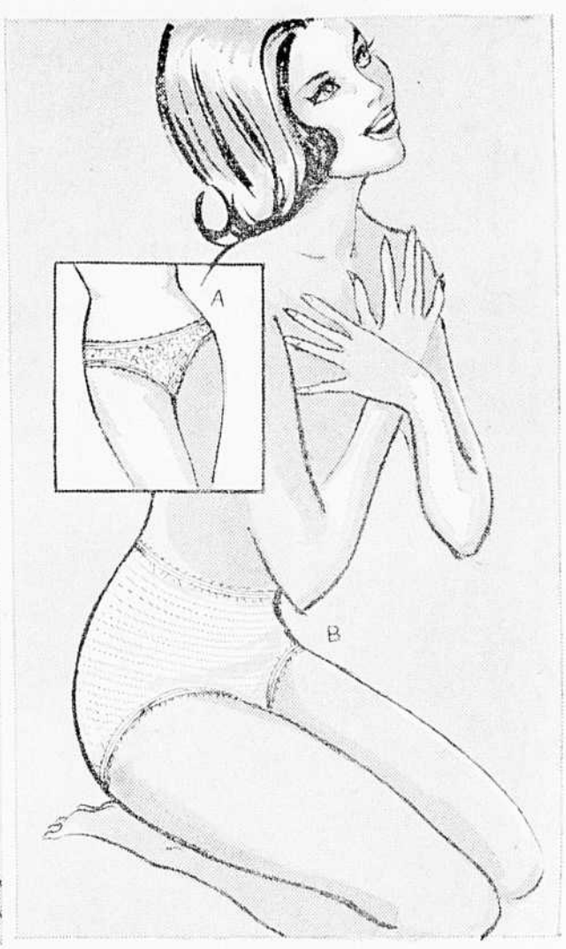
"Corette" vous donnera un galbe flatteur

a) **BANDEAU** "Corette" idéal à porter sous le maillot, demi-bonnets légèrement coussinés. Blanc ou noir, 32 à 36 (A et B). **3.50**

b) **BANDEAU** "Corette" type demi-buste, bonnets légèrement coussinés, bretelles éloignées sur l'épaule, réglables, dos tout nylon. BLANC. 32 à 36 (A-B-C). **5.00**

c) **GAINE-CULOTTE** "Corette" à jambes moyennes, plastron devant en marquisette et dentelle de nylon, plastron du dos en satin extensible. Gousset en tricot de nylon, quatre jarretelles amovibles. BLANC. P.M.G. **10.00**

DUPUIS — DEUXIEME, RAYON 360



Culottes bikinis "Ribolon"

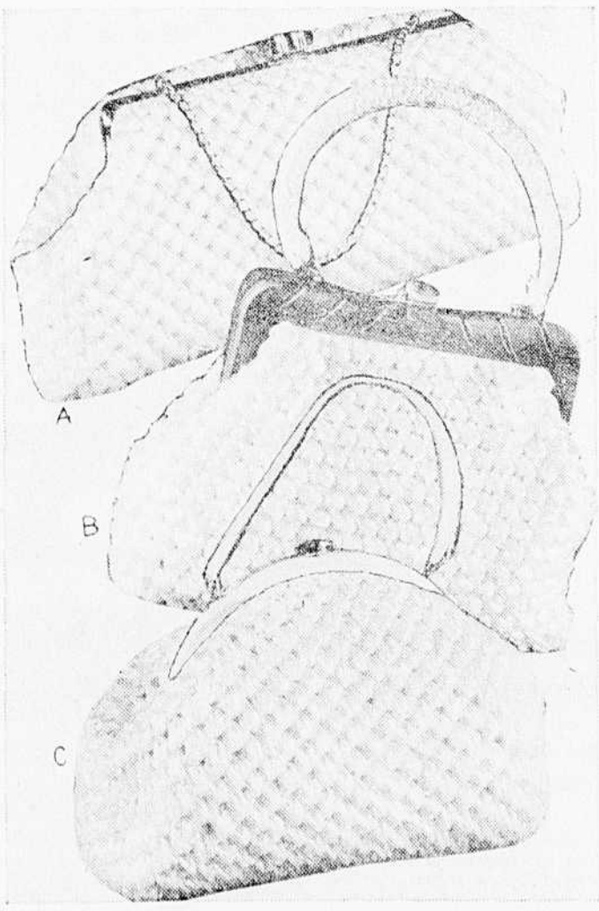
Nouvelle fibre RIBOLON à tissage dentelle, extensible, frais, confortable. Gousset double, tour de taille et de cuisse sur élastique. Pour toutes tailles • rose • blanc • bleu. **1.25** chacune

DUPUIS — DEUXIEME, RAYON 380

Culottes extensibles

Fibre RIBOLON, type "brief", bien coupées pour maximum de confort. Elastique à la taille, à la cuisse. TOUTES TAILLES • blanc • rose • jaune • vert • bleu • noir. **.99** chacune

COMPOSEZ 842-6171



Sacs vogue estivale légère paille crochetée

Pour la nouvelle saison vous aimerez avoir un nouveau sac, notre assortiment en comprend plusieurs de styles populaires, tous d'importation récente. Voyez-les sans faute à notre étalage au rez-de-chaussée.

A **5.00**

a) forme sous-bras en paille crochetée, riche doublure, chaîne amovible • noir • blanc.

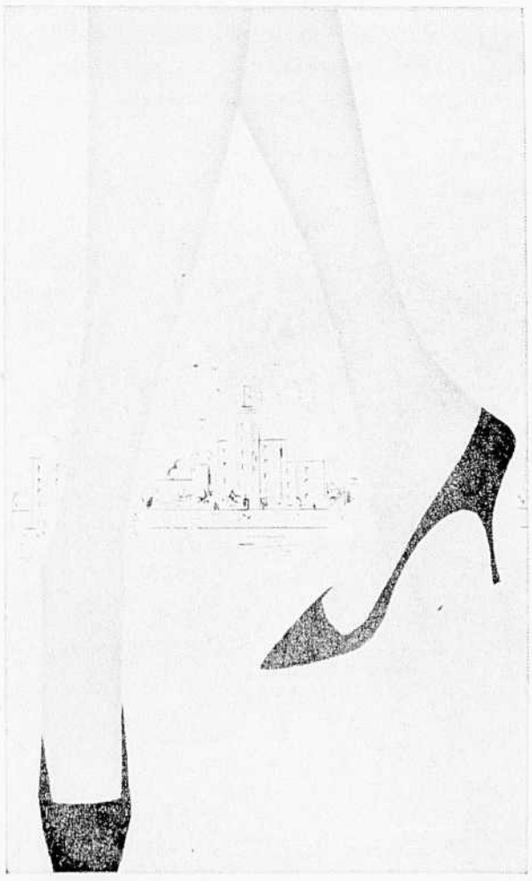
B **8.99**

b) paille gros crochet, monture originale, plusieurs glissières • blanc seulement.

C **12.95**

c) forme populaire à monture recouverte, doublure à motifs gais • noir • blanc.

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE, RAYON 460



Fameux bas "Sheer-Tex" d'une flatterie subtile

Des teintes qui flattent subtilement la jambe, des bas qui donne un galbe jeune, à l'entrée vraiment extensible. Tricot filet nylon résistant 400 aiguilles, 15 deniers, sans couture. 8½ à 11 pour dames et jeunes filles. • cocoa • épices • prélude • taupe-haze • midnit. Procurez-vous ces bas dès aujourd'hui, vous n'aurez qu'à vous en féliciter.

1.29 paire

3 paires **3.75**

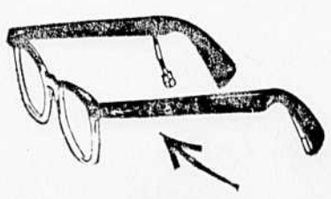
DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE, RAYON 370

COMPOSEZ 842-6171

Nouveau par

ZENITH

"De face" le microphone



Fixé dans la partie avant des branches de vos lunettes auditives pour mieux entendre et percevoir les sons naturels, les paroles. Minuscule commutateur pour mieux entendre au téléphone. Sonorité réglable. "DE FACE" est élégant, efficace, d'une performance inégalée dans ce qui se fait comme lunettes auditives de nos jours. Essayez-le !

Examens d'audiométrie GRATIS • Nous allons à domicile sur demande

LES APPAREILS AUDITIFS ZENITH RE-SON VIVANT

Venez ou téléphonez pour un rendez-vous 842-5151, Poste 316

DUPUIS — TROISIEME, SAINTE-CATHERINE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

DERNIÈRE ÉDITION 10¢ | Montréal, mardi le 1er juin 1965 / saint Pamphile / 81e année, No 124 / 4 cahiers / 44 pages / la météo : ensoleillé et frais / minimum 45 / maximum 65

Y.PATENAUDE
COMPTABILITE
ED.FINALE
1SEM - OSAM.

AUJOURD'HUI

Fulton : il serait mauvais d'imposer la formule F.-F. aux Québécois • En page 23

Claude Poisson est acquitté du meurtre du frère Lalonde

RIMOUSKI (DNC) — Après avoir délibéré pendant deux heures, les 12 jurés ont trouvé Claude Poisson non coupable de l'accusation de meurtre qualifié portée contre lui à la suite de l'assassinat du frère Oscar Lalonde, portier au collège de Matane. Me René Letarte, avocat de la défense, a immédiatement demandé son élargissement, ce qui fut accordé sur-le-champ.

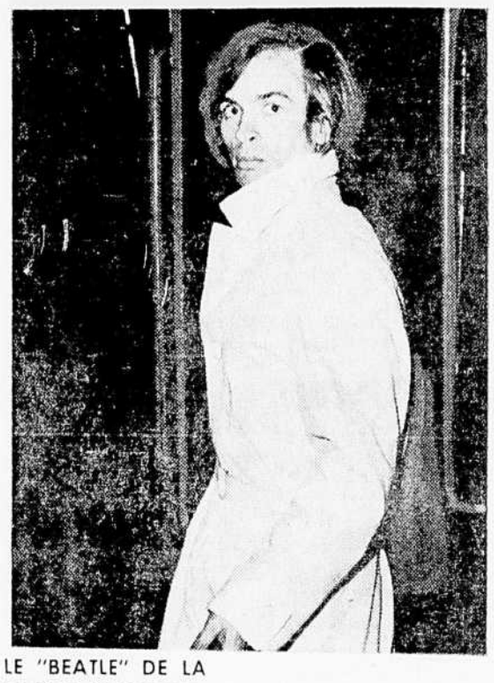
Dans son adresse, le juge Pelletier n'a retenu que les témoignages inculpant directement Poisson.

En analysant la preuve présentée par la Couronne, le juge a fait remarquer que certains incidents ne constituaient pas une preuve contre Poisson.

Parmi ces incidents, il a noté le fait que Poisson n'a pas servi la messe le lendemain du meurtre du frère Oscar Lalonde, l'économe de 59 ans du collège de Matane. Poisson était étudiant à ce collège.

Le juge Pelletier a également demandé au jury de décider si Poisson était sérieux ou non lorsqu'il a dit, comme l'ont cité certains témoins, qu'il était l'auteur du crime.

Près de 40 à 50 témoins ont été entendus au cours du procès, qui en est actuellement à sa quatrième semaine. (Voir autres informations sur le procès, en page 2.)



LE "BEATLE" DE LA DANSE CLASSIQUE

Le célèbre danseur d'origine russe, Rudolf Nureyev, qui a fausse compagnie à la police soviétique à Paris, en 1962, est arrivé hier à Montréal avec les autres danseurs du "Royal Ballet" de Londres. Nureyev a déjà déclaré, au cours d'une interview, qu'il "détestait les foules". A ce compte-là, il a dû goûter fortement la réception qu'il a eue hier à sa descente du train : un photographe et un journaliste, une représentante de "Canadian Concerts" et les employés du Pacifique Canadien. (Voir autre photo en page 8)

Martineau: la Cour d'appel ordonne un nouveau procès

QUEBEC. (PC) — La Cour d'appel du Québec a ordonné hier la tenue d'un nouveau procès dans le cas de M. Gérald Martineau, qui avait été acquitté le 26 novembre dernier de l'accusation d'avoir fraudé le gouvernement du Québec d'une somme de $34,600. Le juge Albert Dumontier, de la Cour des sessions, avait acquitté M. Martineau en concluant qu'il n'était pas un fonctionnaire.

La couronne en avait appelé de la décision du juge Dumontier et trois juges de la Cour d'appel du Québec, les juges Pratte, Casey et Brossard ont rendu hier leur décision unanime ordonnant un nouveau procès.

L'accusation portée contre M. Martineau comprenait 11 chefs résultant du versement de ristournes sur des achats faits par le gouvernement à la compagnie de peinture Sico Limitée sous l'ancienne administration de l'Union nationale entre 1955 et 1960.

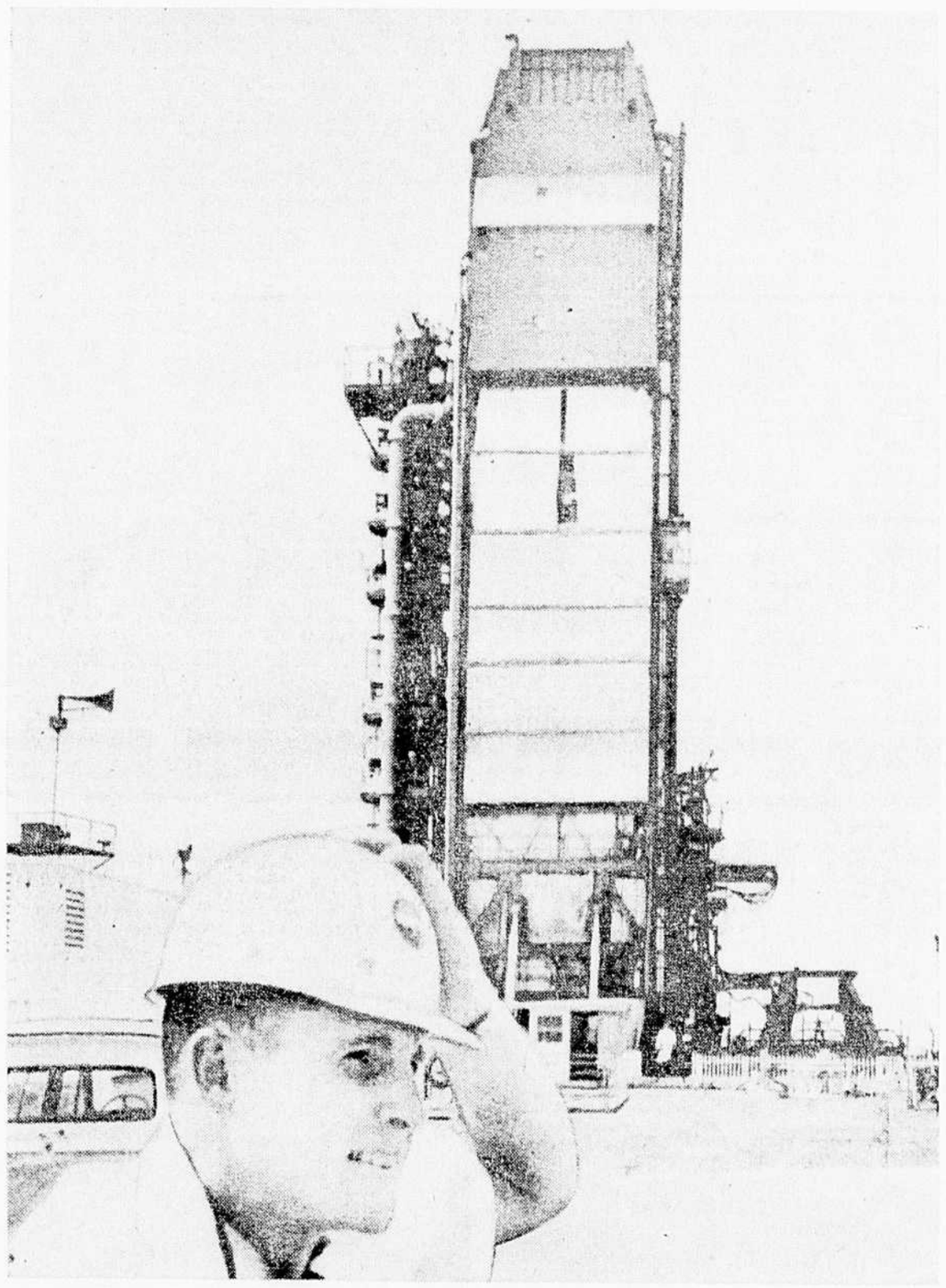


M. Gérald Martineau

Une divergence d'opinions

Dans ses notes, le juge Roger Brossard dit qu'il ne peut souscrire à l'opinion du juge de première instance, quand il dit "qu'il faut pour exercer une fonction publique avoir la responsabilité de l'application de la

Voir MARTINEAU en page 2



Les Eglises anglicane et unie du Canada sont au seuil de l'union

TORONTO (PC) — Dans un document conjoint rendu public aujourd'hui par l'Eglise anglicane du Canada et l'Eglise unie du Canada, on demande que des démarches immédiates soient entreprises en vue de l'union des deux plus grandes confessions religieuses du Canada après l'Eglise catholique.

Portant le nom de "Principes d'union", ce document de 4,000 mots, préparé par deux comités des Dix, recommande la formation d'une commission générale de 20 anglicans et de 20 membres de l'Eglise unie afin de préparer des plans concrets et détaillés préparatoires à l'union organique en une seule Elise de plus de 6,000,000 de personnes.

L'union de ces deux confessions placerait la nouvelle Eglise au deuxième rang, quant au nombre, au Canada, soit après l'Eglise catholique (8,342,000).

Les deux Comités des Dix des deux confessions chrétiennes ont approuvé unanimement les principes d'union après des pourparlers qui duraient depuis 1943.

Le document sera étudié par le synode général anglican, en août, à Vancouver, et par l'exécutif de l'Eglise unie, en octobre, avant d'être soumis à son concile général qui sera tenu à Waterloo, Ont., à l'automne de 1966.

En supposant que soient acceptés les principes de base de l'union, ont dit certains porte-parole, il faudrait encore quatre année avant de concrétiser l'union, soit après avoir planifié en détail les étapes de l'union. Des copies du document ont été envoyées à tous les ministres des deux religions.

Les membres des deux Comités ont dit s'être mis d'accord sur ce qu'est la religion chrétienne et sur une définition de l'Eglise et de son ministère.

L'Eglise unie n'a pas d'évêques mais la nouvelle Eglise qui sortirait de son union avec les anglicans comprendrait un épiscopat.

Ste-Thérèse : réouverture de l'enquête

OTTAWA (DNC) — L'enquête publique sur la tragédie aérienne de Sainte-Thérèse-de-Blainville rouvrira mercredi prochain, le neuf juin, à Ottawa.

Le juge George S. Challies, de la Cour Supérieure de Montréal, avait interrompu l'enquête après quelques semaines d'audiences, au début de l'automne dernier; le huit avril, il laissait entendre qu'il prendrait une décision sur la façon de conclure l'enquête après avoir pris connaissance des résultats d'une autre enquête effectuée par le Civil Aeronautics Board américain sur l'écrasement d'un DC-8 des Northwest Orient Airlines dans le lac Pontchartrain, en février 1964.

Cette décision s'inspirait du fait que les experts ont rapidement établi une corrélation entre l'écrasement de l'avion d'Air Canada, qui avait fait 118 morts le 29 novembre 1963, et celui de l'avion américain qui s'était écrasé neuf minutes après avoir décollé de l'aéroport de la Nouvelle-Orléans.

Maintenant que le CAB américain a complété son enquête, le juge Challies estime qu'il sera possible de jeter enfin la lumière sur la cause de la pire tragédie de l'histoire de l'aviation canadienne.

Les experts croient, selon toute évidence, que le stabilisateur du DC-8, qui a d'ailleurs été modifié depuis, est responsable à part plus ou moins entière des deux tragédies.

A 48 heures du "grand départ"

L'astronaute américain Edward White attend avec impatience l'heure H du 3 juin où dans un infernal sifflement le vaisseau cosmique Gemini-4 le transportera, son camarade James McDivitt et lui, vers le cosmos et la gloire. Les contretemps sont finis, les pannes réparées et à Cap Kennedy c'est la fébrile expectative qui précède le moment fatidique. Tout est en place et le 3 juin approche à tics tacs rapides.

Silence absolu sur Sidbec

QUEBEC (T. C.) — Rien n'a pu transpirer de la réunion du conseil des ministres qui a débuté hier à 4 h. de l'après-midi et qui ne s'est terminée qu'à une heure moins dix cette nuit.

Les ministres présents aussi bien que le premier ministre Jean Lesage, malgré les sept heures d'affilée qu'a duré cette réunion, semblaient détendus et tous souriaient et blaguaient avec les journalistes.

Interrogé par les journalistes, qui attendaient patiemment la fin de cette réunion, le premier ministre Jean Lesage à trois reprises, — une première fois vers 6 h. 15, une seconde vers minuit et la dernière à la fin de la réunion — a déclaré qu'il n'avait ni commentaires ni déclarations à faire sur cette réunion.

Tous les membres du cabinet étaient présents sauf un, M. Carrier Fortin, ministre du Travail, actuellement retenu à Genève pour trois semaines.

M. Filion, souriant, ne dit mot

Par ailleurs, vers 10 h. du soir, M. Gérard Filion, directeur général de la SGF et président de SIDBEC, est sorti, souriant. Il s'est refusé à toute déclaration.

Quant aux ministres, eux aussi se refusaient à toute déclaration, de quelque nature que ce soit. Tout en blaguant avec les journalistes, ils évitaient habilement les questions posées concernant SIDBEC.

"Cette réunion était-elle importante ?", a-t-il été demandé au premier ministre. "Tout dépend de ce que vous entendez par ce mot. Cette réunion n'est pas plus importante que d'autres. Ce qui peut être un sujet important pour vous, ne l'est pas forcément pour le cabinet ministériel, et ce qui est important pour nous, peut ne pas l'être pour vous."

"A-t-il été question de SIDBEC ?" "Je n'ai pas de commentaire à faire".

"La réunion continuera-t-elle demain ?", (soit aujourd'hui

Voir SIDBEC en page 2

Tour de l'Expo: Drapeau lance un appel d'offres à titre personnel

par Raymond Masse

Me Jean Drapeau, c.r., pose aujourd'hui (1er juin 1965) un geste inusité dans les annales de la ville, non pas à titre de maire mais à titre d'"initiateur du projet de monument Paris-Montréal".

Le projet, comme bien l'on pense, est celui d'une tour qui serait érigée en aval de l'île Sainte-Hélène agrandie, à l'occasion de l'Expo, tour de 325 mètres, a-t-on déjà dit, plus haute que la tour Eiffel, au coût approximatif de $20,000,000.

C'est en effet aujourd'hui que "Jean Drapeau, c.r., initiateur du projet du monument Paris-Montréal", demande sans que le comité exécutif ait adopté de résolution à ce sujet, des soumissions aux entrepreneurs généraux en construction.

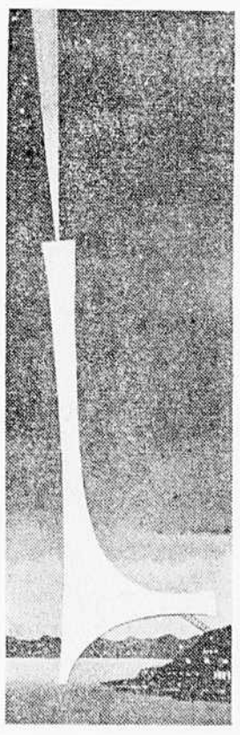
Les soumissions reçues d'ici 4 h. de l'après-midi, jeudi, (après-demain) seront ouvertes le même jour par Me Jean Drapeau, c.r., à son bureau de l'hôtel de ville.

Me Jean Drapeau, "initiateur du projet de monument Paris-Montréal", dit que l'avis publié aujourd'hui en vue de demander des soumissions l'est au nom de la société "à être constituée pour la réalisation du projet". Il ajoute que l'avis publié aujourd'hui "n'engage d'aucune façon la responsabilité de la ville de Montréal et de la ville de Paris".

Quand Montréal aura-t-elle l'autorité pour agir ?

Est-ce que, mercredi, le comité des bills privés de l'Assemblée législative, comité qui terminera probablement l'étude du bill de Montréal suspendue jeudi soir dernier, sera saisi d'un "papillon" (projet d'amen-

Voir DRAPEAU en page 2



Le projet original de la Tour de l'Expo : il a subi des modifications depuis

Les faux: 3 ans de prison à Sauvé

Le juge Trahan recommande l'émission d'une carte d'identité obligatoire pour mettre fin au fléau des télégraphes, les jours d'élection

par Léopold Lizotte

En imposant une peine de trois années de pénitencier à l'ex-boxeur Marcel Sauvé, l'un des instigateurs de l'affaire des faux certificats d'électeur, le juge Jacques Trahan a fortement suggéré aux autorités, ce matin, d'instituer dans la province une carte d'identité obligatoire qui pourrait mettre fin au fléau des télégraphes, les jours de scrutin, et qui pourrait également éviter des "affaires" semblables à celle qui a agité constamment le monde politico-judiciaire depuis le 3 novembre 1962.

"De telles cartes, semblables à celles que l'on donne aux nouveaux citoyens canadiens, par exemple, avec photo et signature du porteur, élimineraient les abus que l'on a pu connaître jusqu'à maintenant les jours d'élection".

S'adressant plus tôt à l'accusé lui-même, le tribunal avait souligné que ses agissements avaient évidemment provoqué l'accusation de personnes absolument innocentes. De plus, dit-il, d'autres individus qui étaient beaucoup moins près que vous de cette affaire ont écopé de peines allant jusqu'à deux années de détention. Dans votre cas, donc, la sentence sera : trois années de pénitencier, $1,000 d'amende ou une année additionnelle de prison".

Le procureur de la Couronne, Me Louis-Philippe Landry, avait plus tôt invité l'accusé lui-même à venir dire au tribunal quels étaient les véritables instigateurs de cette affaire, lorsque le procureur de Sauvé, Me Raymond Daoust, avait soutenu devant la cour que l'ex-boxeur n'en était pas un.

Devant son silence, Me Landry avait enchaîné :

"Rien ne peut donc nous porter à croire cette allégation.

"Mais, d'autre part, il faut se rappeler que ses gestes ont conduit directement cinq autres personnes, dont deux étaient sans aucun dossier antérieur que ce soit, à la prison ou au pénitencier. Il faut se rappeler aussi qu'au courant de toute

Voir SAUVE en page 2

24 mai: 3 sentences d'emprisonnement

par Gilles Daoust

Cinq jeunes gens, dont un Européen arrivé au Canada depuis deux ans à peine, ont été reconnus coupables, ce matin, par le juge Germain Charland de la Cour municipale, de s'être "attroupés illégalement" lors des diverses manifestations séparatistes organisées en plusieurs endroits de Montréal le 24 mai, jour de la fête de la Reine.

Tous les jeunes gens, sauf deux, ont été condamnés à diverses peines d'emprisonnement allant de 1 mois à 8 jours. Quatre des accusés étaient dans les cellules depuis le moment de leur arrestation, le soir du 24 mai. Trois d'entre eux avaient un casier judiciaire.

La Couronne, en obtenant que les accusés soient reconnus coupables d'attroupement illégal, a demandé ensuite le rejet de la seconde plainte qui fut portée contre tous les manifestants, celle d'avoir troublé la paix.

Voici les détails concernant les procès des cinq accusés :

• Jean-Guy Warren, 22 ans, du 3995, rue St-Denis, journalier, appréhendé vers 9 h., le soir du 24 mai, à l'angle des rues St-Hubert et Ste-Catherine, condamné à un mois de prison pour "attroupement illégal" (art. 67 du code pénal). Les policiers Alain Dion et Michel Dumais qui avaient effectué l'arrestation, ont témoigné hier devant le tribunal. Warren avait été condamné en 1962 pour vol et possession d'une arme offensive. Le juge Tourangeau lui avait refusé tout cautionnement lors de sa comparution, le 25 mai.

• Guy Clément, 19 ans, du 6630, rue Des Erables, coupeur, appréhendé vers 1 h., le matin du 25 mai, devant le poste CJMS, condamné à 20 jours de prison à compter de son arres-

Voir 24 MAI en page 2

Ventes d'uranium: Ottawa imposerait des conditions aux USA

Au moment où les négociations avec la France sont engagées et où les accords de guerre avec la Grande-Bretagne et les USA approchent de leur terme, le Canada forcerait ces deux derniers pays à accepter les mêmes conditions qu'il tente d'imposer à la France

par Pierre O'Neil

OTTAWA. — Le Canada forcerait bientôt l'Angleterre et les Etats-Unis à accepter un contrôle sur les ventes d'uranium à ces deux pays.

C'est du moins ce que veut une rumeur persistante à Ottawa au moment où notre pays tente de conclure un accord avec la France au sujet de l'achat par la Commission française de l'énergie atomique de 100,000 livres d'uranium canadien.

Les négociations avec la France ont été engagées on le sait il y a plusieurs mois. Une entente commerciale aurait été conclue fin avril et les discussions en sont maintenant au niveau politique.

La France se plaint de ce que le Canada exerce contre elle une certaine discrimination en exigeant qu'elle accepte des contrôles que le Canada n'impose pas aux Etats-Unis et à l'Angleterre.

Pendant que les négociations se poursuivent avec la France le temps passe et nos ententes de temps de guerre avec les Etats-Unis et la Grande-Bretagne atteindront bientôt leur terme.

Elles seraient alors renégociées et le Canada en profiterait pour imposer aux deux pays en question les mêmes contrôles qu'il a imposés à la Suisse, à la Suède, à l'Allemagne, au Japon . . . et possiblement à la France.

Si le principe de ces nouvelles négociations doit être soumis à la Chambre il y a tout lieu de croire qu'on assistera à un violent débat.

La semaine dernière lorsque le ministre du Commerce M. Mitchell Sharp a fait rapport de ses discussions avec les autorités françaises, M. Diefenbaker l'a encouragé à être ferme sur la question du contrôle et de l'utilisation pacifique du minerai par le pays acheteur mais à ne rien changer aux ententes avec les Etats-Unis et l'Angleterre simplement pour permettre la conclusion d'un accord avec la France.

Pour une politique sur l'uranium

Il est d'ores et déjà bien clair que l'absence d'une politique canadienne en matière de commerce de l'uranium est en voie de nuire à nos relations avec les trois grands de l'Occident ; c'est déjà un peu vrai pour la France. Ce le sera dans le cas des deux autres pays dès que les ententes deviendront renouvelables.

Les tensions avec la France surviennent à contretemps juste au moment où le Québec exerce des pressions sur le cabinet fédéral pour que le Canada tiennent davantage compte dans ses relations extérieures de l'existence au pays d'une forte minorité française.

Quant aux Etats-Unis on voit mal qu'ils se laissent très volontiers imposer des contrôles par un petit pays dont toute l'économie est somme toute sujette aux décisions qui se prennent de Washington.

C'est d'autant plus vrai que l'énergie vendue aux Etats-Unis par le Canada sert en partie à la défense de notre pays.

Il est difficile de savoir avec précision quand prennent fin les ententes avec les Etats-Unis et la Grande-Bretagne mais dans les deux cas ce serait d'ici un an.

Il n'est donc pas impossible que des négociations soient entamées alors même que se poursuivent les discussions avec la France.

Il pourrait en effet se produire ceci.

Persuadé que la France ne se laissera pas traiter de façon qu'elle estime discriminatoire par rapport aux Etats-Unis et à la Grande-Bretagne, le gouvernement canadien pourrait provoquer une relâche — non et profiter de ce moment pour mettre ou point une politique un arrêt dans les négociations générale en matière d'exportation de l'uranium.

Au beau milieu des négociations, le Canada pourrait rendre publique sa politique en assurant la France qu'elle est traitée de la même façon que le seront les Etats-Unis et la Grande-Bretagne à l'avenir.

Au fond, bien que le Canada ait les atouts nécessaires pour mener les négociations avec la France comme il l'entend il n'en reste pas moins que la France se voit donner une autre chance de marquer indirectement des points contre les deux grands du monde anglo-

Voir VENTES en page 2

SOMMAIRE

Annonces classées / 24 à 33
Courrier de Pauline / 16
Décès, Naissances, etc. / 40
Editorial / 6
Finance / 18, 19
Horoscope / 22
Loisirs et récréation / 38
Mots croisés / 39
Nouvelles métro / 10
Radio et Télévision / 39
Session fédérale / 23, 34
Session provinciale / 23
Spectacles et Concerts / 8, 9
Sports / 35 à 38
Tribunaux / 20, 21
Vie féminine / 14 à 17
Vie mondaine / 15
Vie syndicale / 11
Votre médecin / 41

En faveur de Poisson, la défense invoque le doute raisonnable

Le meurtre du frère Lalonde

par Jacques Guay

RIMOUSKI. — Le verdict du jury est attendu aujourd'hui au procès du jeune Claude Poisson accusé du meurtre du Frère Oscar Lalonde, tué dans sa chambre au Collège de Matane dans la nuit du 20 avril 1964.

Le juge Georges Pelletier, de la Cour du Banc de la Reine, qui préside le procès, doit prononcer ce matin à 10 heures son adresse aux douze jurés pour leur expliquer les points de droit avant que ceux-ci se retirent pour délibérer et prononcer ensuite un verdict. S'il est trouvé coupable par ses pairs de l'accusation de meurtre qualifié qui pèse sur lui, Poisson sera passible de la peine capitale.

Hier soir, le procureur de la Couronne, Me Jean Bienvenue, a fait une plaidoirie qui a duré deux heures et quinze minutes. Durant l'après-midi, le procureur de Claude Poisson, Me René Letarte, a plaidé pendant trois heures.

"Le sang du Frère Lalonde ne demande que justice et non pas un coupable quel qu'il soit. Il ne demande que justice. Le sort de Claude Poisson est entre les mains de ses pairs."

Dans un silence dramatique, ce furent, hier après-midi, les dernières paroles de Me René Letarte qui défendait Claude Poisson, 20 ans, accusé d'avoir tué, le 20 avril 1964, le frère portier du Collège de Matane, Oscar Lalonde, en tentant de commettre un vol à la comptabilité dans la pièce voisine de la chambre du frère.

"Le doute raisonnable"

Après avoir rappelé aux 12 jurés la théorie du doute raisonnable et avoir passé en revue les différents témoignages ainsi que la preuve offerte par la Couronne, Me Letarte avait demandé, avant de conclure : "Est-ce que c'est possible que ce ne soit pas Claude Poisson qui ait fait ça ? Est-ce que c'est possible que le vol ne soit pas le mobile du crime ?"

"Dans le cas de meurtre qualifié, avait également expliqué l'avocat, qui enseigne le droit criminel à l'Université Laval, il faut non seulement prouver, hors de tout doute raisonnable la culpabilité de l'accusé mais également le mobile".

Le vol est-il bien le mobile ?

Auparavant, baguette d'instituteur à la main et plan des différentes pièces attenantes et communicant avec les lieux du crime bien en évidence sur un chevalet de peintre, il avait édifié une hypothèse selon laquelle le meurtrier aurait pu venir de l'intérieur des différentes pièces attenantes, de la chambre du Frère Michaud à celle du Frère Lalonde. Et il avait posé la question suivante: Est-il possible que le Frère Lalonde soit mort pour une autre raison qu'un vol ?"

Me Letarte avait fait remarquer qu'un ou des individus venant de l'extérieur de ces pièces (chambre du Frère Michaud, procure, comptabilité, bureau-chambre du Frère Lalonde) pouvait s'introduire à la comptabilité par deux portes donnant directement sur le couloir d'entrée et par une troisième donnant sur la procure. "Pourquoi, a-t-il demandé, le ou les assassins auraient(ent)-t(ils) choisi le seul chemin où il lui ou leur aurait fallu forcer deux portes et passer à proximité de quelqu'un qui dormait (le Frère Lalonde) ? Etait-il plus dangereux de rencontrer, peut-être, le gardien de nuit (en forçant l'une des trois autres portes) que de rencontrer certainement le Frère Lalonde ?"

Outre les 12 jurés, une forte assistance suivait attentivement le plaidoyer de Me Letarte. Dans le public on pouvait voir quelques-uns des principaux témoins de la poursuite, tous religieux du Collège de Matane: le Père Lucien Bellemare, supérieur, le Père Jean-Pierre Audet, directeur spirituel de l'accusé, le Père Lucien Lelièvre, directeur des élèves ainsi que le surveillant de chambre, le Frère Rosaire Dauphin.

Me Letarte a mis en parallèle les différents témoignages entendus au cours du procès qui a commencé le 10 avril dernier et qui est entré dans son dernier stade, hier matin, lorsque la défense a déclaré sa preuve close, causant une certaine surprise, car elle n'avait fait entendre que quelques témoins.

Hystérie collective

Me Letarte a rappelé "l'ambiance du Collège de Matane" ... "où, a-t-il dit, tout le monde jouait au détective et où tout le monde accusait tout le monde". Il a qualifié cette "ambiance" de "phénomène d'hystérie collective".

"Il faut noter, retourner un an en arrière au Collège de Matane, dans le milieu étudiant. Poisson comme bien d'autres a dit toutes sortes de choses ... Aujourd'hui chacun des mots qu'il a dit devient très important. Ça remplace le pantalon taché de sang disparu, les empreintes manquantes. On vous demande de les interpréter. Aujourd'hui parce qu'on n'a pas d'indices matériels on prend des mots ... parce que Claude Poisson, et non pas tel ou tel autre, est dans la boite des accusés tout ça revêt une grande importance. Ce qu'il a pu dire, l'attitude qu'il a pu avoir à tel ou tel moment, on s'en souvient parce que aujourd'hui c'est lui qui est dans la boite.

On cristallise aujourd'hui une foule de petites choses. Dans le temps les élèves ne s'en rendaient même pas compte".

Me Letarte a souligné également." Au début au collège, sur le moment, tout le monde était énervé. Les élèves l'étaient. Il ne faut pas oublier que ces jeunes c'étaient des enfants. On ne devient pas adulte du jour au lendemain parce qu'un meurtre a eu lieu."

De la soirée du "Holliday Inn" où Poisson se serait vanté du meurtre, Me Letarte a noté "c'est une attitude prise devant des adolescents. C'était sa soirée à Claude, un meurtre avait été commis au collège d'où il venait, tous les copains étaient là. Tout le monde était convaincu qu'il s'agissait d'une farce".

L'avocat de Poisson a fait remarquer que les deux seules personnes à qui Poisson a pu dire sérieusement qu'il avait tu était Marie-Claude Jean, avec qui il "voulait casser" et Steve Legendre, qui accompagnait, ce soir-là, la jeune fille.

Les pièces absentes

Il a rappelé que le lendemain même il avait confié à son grand ami, "Felb" ou Bellefeuille, que c'était une blague. Me Letarte a aussi souligné que tous les détails donnés par Poisson sur le meurtre sont ceux que le Père Lelièvre avait repétés aux élèves à l'époque, et que Poisson n'a jamais mentionné les détails découverts par la suite.

Me René Letarte a insisté aussi sur le fait que plusieurs objets, qui se trouvaient sur les lieux du crime, n'ont jamais été amenés comme pièces à convictions.

"La Couronne, a-t-il dit, regrette que le pantalon ait été brûlé ; que le rouleau de l'horloge poinçonneuse, le porte-folio de plastique, la serviette (perdue depuis l'enquête du Coroner) n'aient pas pu être déposés. Ne pensez-vous pas que Claude Poisson ne le regrette pas ? Nous avions le droit de les avoir, ces pièces. Nous avions le droit d'examiner la camisole du Frère Lalonde où, selon les photos, il y a des traces de doigts. Nous aurions aimé savoir ce que le Frère qui a nettoyé la pièce a retrouvé dans les poches du pantalon qui a été brûlé. Poisson aurait aimé que le verrou, qui a été prélevé après un an sur le battant supérieur de la porte à deux battants, le soit le jour du meurtre.

Poisson aurait aimé voir le rapport du laboratoire médico-legal concernant la masse. Est-ce que c'est seulement cette masse qui a tué ? Poisson aurait aimé savoir quelles étaient ces empreintes qu'on aurait pu prélever ?" Au sujet du fameux pantalon noir taché de sang, Me Letarte a dit "rien ne ressemble plus à un uniforme qu'un autre uniforme semblable." "Est-ce que c'est possible que quelqu'un qui a un pantalon noir assassine quelqu'un qui portait un pantalon noir."

Le juge interrompt le réquisitoire de Me Bienvenue et l'empêche d'invoquer la première déclaration d'Allaire

RIMOUSKI. — "Est-ce le frère Michaud ou Claude Poisson qui, sur la première déclaration de Allaire aux policiers, portait un sac de plastique sur la tête pour aller le réveiller ?" Cette phrase de Me Jean Bienvenue, hier soir, a amené le juge Georges Pelletier à interrompre pour la première fois le plaidoyer de l'une des deux parties. Ce fut d'ailleurs la seule fois où le juge est intervenu. "Je ne crois pas, a dit le président du tribunal, que vous puissiez parler, Me Bienvenue, de la première déclaration de Allaire, il l'a niée".

Poursuivant plus tard ce qu'on pourrait, peut-être, qualifier de parallèle entre l'accusé Claude Poisson et le voisin de chambre du frère Lalonde, Me Bienvenue devait suggérer aux jurés de se poser la question suivante : "Le 10 mai à minuit, près du onze mai, Claude Poisson a fait, à Legendre, un récit du meurtre sans nommer Allaire. A 10 h. 30 le lendemain matin, à 250 milles de là, Allaire, (il l'a niée comme l'a fait remarquer tantôt Sa Seigneurie, je n'en parle ici que sur le plan de la crédibilité), Allaire, dis-je, a fait la déclaration qu'il a niée par la suite. Ce hasard, c'est à vous de l'envisager en vous posant des questions sur la crédibilité de Allaire".

"La déclaration de Allaire ne peut servir de preuve contre Claude Poisson, qu'elle soit ou non véridique. Elle ne peut être invoquée que pour juger de la crédibilité du témoin Allaire".

Plus tôt, le substitut du procureur général avait évoqué l'esprit de sacrifice des professeurs du collège de Matane qui donnent le meilleur d'eux-mêmes "pour former une élite et non pas des assassins et des voleurs". Après avoir dit : "Je ne puis m'empêcher à ce moment-ci de ne pas être touché quand je pense qu'on leur a ravi l'un des leurs", il a enchaîné, faisant, semble-t-il, allusion au plaidoyer de Me René Letarte, "demandez-vous, MM. les jurés, si au cours de ce procès l'accusé représenté par ses procureurs ne cherche pas, après avoir supprimé la vie humaine de l'un d'eux, à atteindre la réputation et la vie morale d'un de ceux qui vivent encore". Il a ajouté : "Etait-il insuffisant de supprimer la vie physique, il fallait aller plus loin et tenter de faire croire que l'un de ceux qui vivent, le frère Michaud, je le nomme et je veux être bien compris, était-il nécessaire de laisser croire que lui qui a eu la douleur de perdre l'un des siens, a pu être l'auteur de cette suppression de vie ?" Me Jean Bienvenue a alors déclaré aux 12 jurés, face à eux, les mains appuyés sur le bord de leur boite : "Vous déciderez si c'est le frère Michaud (qui a tué)".

Au début de son exposé, dans le soleil couchant qui éclairait la cour et plus particulièrement les jurés, Me Bienvenue les avait invités, en présence d'un public très nombreux qui avait envahi les places réservées aux journalistes et aux avocats, à "essayer, un peu comme on le fait en famille, à revivre cette nuit tragique, (la nuit du meurtre), les événements qui l'ont précédée et ceux qui l'ont suivie". "En suivant, avait-il bien souligné, la théorie de la ligne droite, le plus court chemin entre deux points, qui est également le chemin le plus court de l'intelligence humaine et qu'on appelle la ligne de la logique".

Il avait ensuite insisté sur ce point : "Au nom du procureur général que je représente, je veux faire sans hypocrisie la lumière sur le meurtre du frère Lalonde, sans détours". Il devait ensuite parler des professeurs dans les termes rapportés ci-haut. Des élèves du collège de Matane, il a souligné qu'ils venaient de deux milieux, le milieu rural et le milieu urbain. "Les fils de milieu rural, vous savez qui ils sont (il y a six cultivateurs sur le jury). L'un a témoigné devant vous, Gratien Allaire. Il était quoi avant que l'accusé vienne au collège de Matane ? Qu'est-ce que l'accusé en a fait de Gratien Allaire ?".

Le procureur de la couronne a continué ainsi sa distinction sur la provenance des élèves. "Les élèves de la grande ville, Lussier et Poisson en étaient. Ils se tenaient ensemble. Vous qui savez que le meurtre a eu lieu à peine 10 ou 15 jours après l'arrivée de Lussier".

Après avoir brossé un tableau du frère Lalonde, gaillard joyial, aimant rendre service", Me Bienvenue a demandé : "Qui et pour quel motif odieux, affreux, pouvait être assez méchant, assez cruel pour lui arracher sa vie à ce religieux qui avait le droit de vivre comme tous et chacun d'entre vous, MM. les jurés ?".

Et il a posé la question suivante : "Qui est cet assassin ? Etait-ce un ami ? Se sentait-il tant à l'abri de tout soupçon qu'il pouvait se vanter à ses plus grands amis ?".

Il a conclu : "Nous allons le chercher ensemble, cet assassin ... dans l'intérêt supérieur de la justice". Me Bienvenue a ensuite affirmé (rappelant qu'il suivait la ligne droite de la logique) que le meurtre a été commis par quelqu'un de l'intérieur ou par quelqu'un de l'extérieur, "du dehors ou du dedans".

Et il a noté : "L'accusé lui-même (selon les témoignages), au tout début, avant même son directeur spirituel qui disait que c'était quelqu'un de l'extérieur, je dis bien lui-même, disait que c'était le travail de quelqu'un de l'intérieur".

Il a ensuite exhibé la fameuse lettre à "Ole Felb". "Demandez-vous si vous, qui avez des fils, si vos fils écrivent des lettres comme celle-là". Et il a ensuite lu la lettre en posant des questions comme celle-ci : "Il ne se passa jamais rien dans ce collège monotone (phrase de la lettre). Qui est-il, lui, pour l'affirmer ?". Ou comme celle-ci : "Ce n'est pas tombé dans l'oreille de sourds (phrase de la lettre). Qui est-il, lui, comment sait-il que ce n'est pas tombé dans l'oreille de sourds ?".

La lettre à "Ole Felb" dit également : "Plus personne n'en parle (du meurtre)". Me Bienvenue a demandé : "Qui en parlait le 10 mai à Québec ? Qui faisait des farces là-dessus à Québec ?". Me Bienvenue a remis la lettre au greffier et il a dit : "Je voulais vous livrer l'opinion de l'accusé lui-même". Me Bienvenue a éliminé ensuite la possibilité que le meurtrier vienne de l'extérieur du collège : "Si c'était quelqu'un de l'extérieur, aurait-il couru la chance de rester là pour se laver dans le lavabo ou on a retrouvé des serviettes et de l'eau teintées de sang ?".

Et il a enchaîné : "Et si c'est de l'intérieur, je vais aller droit au but, ça ne peut être que deux groupes d'individus possibles, le frère Michaud ou un être humain d'ailleurs dans le collège. Si c'est le frère Michaud, il avait un lavabo dans sa chambre. Ci ce n'est pas le frère Michaud, c'est quelqu'un d'autre du collège qui ne pouvait pas se payer le luxe de se promener dans les corridors taché de sang".

La fameuse porte

Il a, après, abordé la question de la porte séparant la pièce du frère Lalonde de la comptabilité et dont la serrure a été "forcée". "Croyez-vous que si c'est le frère Michaud il se serait donné la peine de pousser l'ignominie jusqu'à laisser croire que c'était d'autres en forçant la serrure ? Ce n'est pas suivre la ligne droite que de poser cette hypothèse". Me Bienvenue a ensuite soutenu qu'il était impossible de se rendre à la comptabilité pour voler autrement qu'en passant par les chambres du frère Michaud ou du frère Lalonde, parce que les autres portes étaient munies de "barrures spéciales". "Si on a fait défaut de comparaître hier devant le juge Germain Charland. Un mandat sera sans doute émis contre lui.

Le procureur de la couronne a continué ainsi sa distinction sur la provenance des élèves. "Les élèves de la grande ville, Lussier et Poisson en étaient. Ils se tenaient ensemble. Vous qui savez que le meurtre a eu lieu à peine 10 ou 15 jours après l'arrivée de Lussier".

Après avoir brossé un tableau du frère Lalonde, gaillard joyial, aimant rendre service", Me Bienvenue a demandé : "Qui et pour quel motif odieux, affreux, pouvait être assez méchant, assez cruel pour lui arracher sa vie à ce religieux qui avait le droit de vivre comme tous et chacun d'entre vous, MM. les jurés ?".

Et il a posé la question suivante : "Qui est cet assassin ? Etait-ce un ami ? Se sentait-il tant à l'abri de tout soupçon qu'il pouvait se vanter à ses plus grands amis ?".

Il a conclu : "Nous allons le chercher ensemble, cet assassin ... dans l'intérêt supérieur de la justice". Me Bienvenue a ensuite affirmé (rappelant qu'il suivait la ligne droite de la logique) que le meurtre a été commis par quelqu'un de l'intérieur ou par quelqu'un de l'extérieur, "du dehors ou du dedans".

Et il a noté : "L'accusé lui-même (selon les témoignages), au tout début, avant même son directeur spirituel qui disait que c'était quelqu'un de l'extérieur, je dis bien lui-même, disait que c'était le travail de quelqu'un de l'intérieur".

Il a ensuite exhibé la fameuse lettre à "Ole Felb". "Demandez-vous si vous, qui avez des fils, si vos fils écrivent des lettres comme celle-là". Et il a ensuite lu la lettre en posant des questions comme celle-ci : "Il ne se passa jamais rien dans ce collège monotone (phrase de la lettre). Qui est-il, lui, pour l'affirmer ?". Ou comme celle-ci : "Ce n'est pas tombé dans l'oreille de sourds (phrase de la lettre). Qui est-il, lui, comment sait-il que ce n'est pas tombé dans l'oreille de sourds ?".

La lettre à "Ole Felb" dit également : "Plus personne n'en parle (du meurtre)". Me Bienvenue a demandé : "Qui en parlait le 10 mai à Québec ? Qui faisait des farces là-dessus à Québec ?". Me Bienvenue a remis la lettre au greffier et il a dit : "Je voulais vous livrer l'opinion de l'accusé lui-même". Me Bienvenue a éliminé ensuite la possibilité que le meurtrier vienne de l'extérieur du collège : "Si c'était quelqu'un de l'extérieur, aurait-il couru la chance de rester là pour se laver dans le lavabo ou on a retrouvé des serviettes et de l'eau teintées de sang ?".

Et il a enchaîné : "Et si c'est de l'intérieur, je vais aller droit au but, ça ne peut être que deux groupes d'individus possibles, le frère Michaud ou un être humain d'ailleurs dans le collège. Si c'est le frère Michaud, il avait un lavabo dans sa chambre. Ci ce n'est pas le frère Michaud, c'est quelqu'un d'autre du collège qui ne pouvait pas se payer le luxe de se promener dans les corridors taché de sang".

La fameuse porte

Il a, après, abordé la question de la porte séparant la pièce du frère Lalonde de la comptabilité et dont la serrure a été "forcée". "Croyez-vous que si c'est le frère Michaud il se serait donné la peine de pousser l'ignominie jusqu'à laisser croire que c'était d'autres en forçant la serrure ? Ce n'est pas suivre la ligne droite que de poser cette hypothèse". Me Bienvenue a ensuite soutenu qu'il était impossible de se rendre à la comptabilité pour voler autrement qu'en passant par les chambres du frère Michaud ou du frère Lalonde, parce que les autres portes étaient munies de "barrures spéciales". "Si on a fait défaut de comparaître hier devant le juge Germain Charland. Un mandat sera sans doute émis contre lui.

Il a ensuite dit aux jurés : "Vous avez tous vu les stries sur le verrou de la porte à deux battants. Serait-ce le frère Michaud, qui, lui, a accès par l'intérieur à la porte, qui aurait fait le grand tour ?. Le procureur de la couronne est ensuite passé au mobile. "Demandez-vous ce qu'il y avait peut-être eu dans le porte-folio (qui a été brûlé) à part le permis de conduire ? Qu'y avait-il dans les poches retournées du pantalon (brûlé) ? Y avait-il de l'argent dans ces poches ? Est-ce de l'homosexualité, des femmes ou non d'après la preuve faite ?".

Et il a alors demandé : "Qui avait intérêt à voler ? Le frère Michaud qui savait la combinaison de la voûte ? ... Est-ce le frère Michaud qui a demandé au gardien de nuit Plante s'il était armé ? ... Etaient-ce des jeunes qui couraient la veille du meurtre devant la comptabilité ou le frère Michaud devenu deux ?".

Me Letarte, dans son plaidoyer, avait fait allusion à de l'hyterie" qui aurait suivi la mort du frère Lalonde. Me Bienvenue a demandé : "Le frère Dauphin souffrait-il d'hystérie collective quand, la nuit du meurtre, il a entendu des bruits de pas et d'imperméable de plastique froissé ? Ceux qui ont eu le genie de se garnir de gants (rien dans la preuve n'a établi ce fait) pour ne pas laisser la moindre empreinte, souffraient-ils d'hystérie ?.

Reparlant du témoignage du frère Dauphin, Me Bienvenue a dit : "Si vous croyez que le frère Dauphin s'est parjuré, faites-en bénéficier l'accusé. S'il a bien entendu un bruit de plastique, demandez-vous ce que portait sur la tête celui qui se dirigeait vers la chambre de Poisson au milieu de la nuit ? "Etait-ce le frère Michaud que le frère Dauphin a entendu cette nuit-là ? Etait-ce le frère Michaud qui avait demandé un sac de plastique à Serge Ouellet ?".

Le courage d'une femme

C'est ici que Me Bienvenue a fait allusion à la déclaration faite au policier par Gratien Allaire.

Plus loin Me Bienvenue a relevé des détails sur le meurtre que le père Lelièvre n'avait pas donnés à Poisson et que Poisson a mentionnés. Ainsi le fait que Poisson a raconté que c'est Lussier qui aurait donné le premier coup de masse, ou que le frère Lalonde ronflait quand il serait entré dans la chambre.

Il était près de 10 h., Me Bienvenue parlait depuis 8 h., il s'est excusé auprès des jurés d'avoir été si long et, prenant la masse, il l'a tenue dans ses mains pendant qu'il prononçait les dernières phrases de son plaidoyer. "Vous vous demanderez qui un jour a tenu cet objet. Si vous arrivez à la conclusion que c'est un tel, c'est lui que vous devrez trouver coupable. Ayez le courage qu'a eu peut-être la seule femme qui a témoigné, le courage de ce petit bout de femme (Marie-Claude Jean) qui rapportait les paroles de celui qu'elle aime encore".

Me Bienvenue a dit ensuite, en remerciant les jurés : "Je demande au juge et à celui qui a payé de sa vie (sans doute le frère Lalonde) de vous éclairer et de vous guider".

La météo

MINIMUM : 45
MAXIMUM : 65

Minimum cette nuit : 45

Maximum demain : 65

Bureau météorologique du Canada, Dorval (PC). — **Régions de Montréal et Ottawa ; Estrie** : Ensoleillé sauf quelques intervalles nuageux, aujourd'hui et demain ; nuages cette nuit. Frais. Brises légères. Minimum cette nuit et maximum demain : Montréal et Ottawa, 45 et 65 ; Sherbrooke, 40 et 65.

Laurentides et Mauricie, régions de Québec et du Lac-St-Jean : Ensoleillé sauf quelques intervalles nuageux aujourd'hui et demain ; averses éparses l'après-midi. Frais. Brises légères. Minimum cette nuit et maximum demain : Ste-Agathe, Québec et Chicoutimi, 40 et 60 ; La Tuque, 35 et 60.

Pontiac-Témiscamingue et Abitibi : Ensoleillé sauf quelques intervalles nuageux aujourd'hui et demain. Frais. Brises légères. Minimum cette nuit et maximum demain : Témiscamingue, 40 et 60 ; Rouyn, Noranda et Val-d'Or, 35 et 60.

SIDBEC

SUITE DE LA PAGE 1

mardi). "Oui. Nous commencerons par le Conseil de la Trésorerie, et ensuite le conseil des ministres tiendra sa réunion habituelle".

L'ordre le meilleur

Quelques heures auparavant, le premier ministre Jean Lesage, lorsqu'on lui avait demandé si le cas de SIDBEC était à l'étude, avait répondu qu'il y avait un ordre du jour extrêmement chargé, et qu'il était libre de commencer l'étude d'un sujet dans l'ordre qui lui semblait le meilleur.

Toujours vers minuit, hier soir, le premier ministre a expliqué que vu le surcroit de travail administratif et législatif qui était imposé à son conseil, il fallait s'attendre à ce que dorénavant, les réunions du cabinet ministériel débutent tous les lundis vers quatre heures, reprennent vers huit heures, et se continuent le lendemain matin mardi.

Cette situation, a ajouté le premier ministre, durera tout le temps de la session. Et entre ces réunions du cabinet ministériel se tiendront, le mercredi soir, les séances du comité de législation.

C'est donc dans une atmosphère pleine de mystère que s'est tenue la réunion du cabinet ministériel hier soir.

Sept ministres pour la nationalisation de Sidbec ?

On se rappelle qu'en fin de semaine dernière une nouvelle avait éclaté à l'effet que sept ministres étaient décidés, au vu d'un rapport de la Commission d'orientation économique, laquelle préconisait pour SIDBEC le statut d'une entreprise d'Etat et non d'une société mixte avec participation minoritaire de l'Etat, et majoritaire des particuliers, à batailler pour que cette suggestion soit choisie par le gouvernement, malgré le fait que la majorité des ministres, ainsi que le premier ministre Jean Lesage, s'opposaient à cette mesure, ce qui avait eu pour effet, disait-on, d'amener une crise au sein du cabinet.

VENTES

SUITE DE LA PAGE 1

saxon avec lesquels elle a eu maille à partir depuis plusieurs mois.

Bref on n'attend pas pour bientôt l'aboutissement des négociations avec la France.

Mais quelle que soit l'issue de ces négociations, l'avenir de l'industrie de l'uranium au Canada n'en est pas moins assuré.

D'ici à ce que les cours du marché de l'uranium aient monté en flèche, on s'attend en effet à ce que le gouvernement pratique la politique du stockage pour maintenir les mines en état d'opération et permettre aux populations minières du nord de l'Ontario de continuer à vivre.

DRAPEAU

SUITE DE LA PAGE 1

dement révélé à la dernière minute, à brûle-pourpoint) en vue d'autoriser la ville à entreprendre, de concert avec la ville de Paris, la construction de la tour ?

M. Saulnier, à qui l'on posait la question, hier, a répondu : "Je ne le pense pas".

On ne peut encore dire si c'est la ville de Montréal ou le gouvernement provincial qui prendra l'initiative de la "mesure législative" requise pour donner à la ville de Montréal le pouvoir de contribuer, à parts égales avec Paris, au coût des travaux.

Selon un observateur digne de foi, si le coût de la tour dépasse $20,000,000, la ville de Paris "ne marchera plus".

L'avis public du 7 avril

Faut-il rappeler qu'au début d'avril, un "avis public", publié par le greffier de la ville de Montréal, débutait en révélant que "la ville de Paris et la ville de Montréal ont accepté le principe d'une participation conjointe à l'Exposition universelle de 1967, à Montréal".

Le même avis du 7 avril ajoutait qu'"un appel d'offres public pourra être lancé au cours du mois de mai prochain".

Le greffier terminait : "Vu qu'il deviendra urgent de procéder, aussitôt que l'accord définitif Paris-Montréal sera conclu, et afin d'assurer à tous les entrepreneurs généraux en construction la même possibilité de soumissionner dans les mêmes conditions, le présent avis s'adresse à tous les entrepreneurs généraux en construction et les invite à faire savoir, par écrit, dès immédiatement, au greffier de la ville de Montréal, leur intention de soumissionner pour la construction de ce monument".

SAUVE

SUITE DE LA PAGE 1

l'affaire, Sauvé n'a pas levé le petit doigt pour tenter de faire disculper MM. Lagarde et Archambault, dont il connaissait l'innocence, et que, au contraire, il a trouvé contre eux un faux témoin qu'il a amené à déposer. Il faut se mettre dans la peau de ces deux hommes. Il faut deviner la situation tragique dans laquelle ils se sont trouvés, alors qu'aucune défense possible ne leur était ainsi laissé.

"Il s'agit finalement, de dire Me Landry, d'une attaque très profonde à notre système démocratique, puisque ce faisant, on a ainsi tenté de tromper la population. De plus, on a réussi à laisser planer sur un certain nombre de personnes, des soupçons qui ne se dissiperont peut-être jamais.

Me Daoust, de son côté, a tenté d'obtenir la clémence de la cour en représentant qu'à 33 ans, son client n'avait qu'un dossier léger, "comparativement" à certains autres, et qu'il n'avait définitivement pas été celui qui avait machiné cette affaire.

Il avait également tenté de démontrer qu'il s'agissait d'un malade, et, pour ce faire, il appela dans le box le chiropraticien Gilbert Croteau.

Mais lorsque ce dernier déclara que son dernier examen remontait à ... trois ans, alors qu'il avait passé des examens radiographiques à l'inculpé, et qu'il avait "analysé" sa colonne vertébrale, le juge Trahan déclara cette preuve "hors-d'ordre". Si l'on peut dire.

24 MAI

SUITE DE LA PAGE 1

tation, pour "attroupement illégal". Trois policiers ont déclaré hier en cour avoir vu Clement, en compagnie de camarades, inciter des groupes de personnes à continuer la manifestation, tout en lançant des slogans séparatistes.

L'accusé qui était dans les cellules depuis le jour de son arrestation, attend actuellement sa sentence dans une affaire de vol avec effraction. Il déclara hier qu'il n'avait pas pris part à la manifestation et qu'il revenait de la montagne avec quelques amis.

• Noël Gauthier, 19 ans, domicilié rue Gauthier, peintre, appréhendé vers 11 h. le soir du 24 mai, au Parc Lafontaine, condamné au temps fait en prison (8 jours) depuis son arrestation. Deux policiers ont déclaré hier devant le juge Charland que l'accusé, en compagnie des autres manifestants lançait des objets en direction des agents de la paix tout en criant "gestapo". L'accusé a prétendu, lors de son témoignage, qu'il n'avait lancé aucun objet et que les policiers faisaient erreur. Gauthier n'avait aucun dossier.

• Christian Geoffroy, 23 ans, du 1028 rue St-Denis, citoyen français sans occupation, appréhendé vers 9 h. du soir, le 24 mai, condamné à une amende de $50 pour avoir participé à un attroupement illégal. Deux policiers ont témoigné hier à l'effet que l'accusé, au moment d'être arrêté, avait les mains pleines de cailloux et se trouvait au milieu d'un groupe de 50 personnes. L'accusé a prétendu de son côté qu'il avait seulement ramassé les cailloux pour les examiner et qu'il ne se trouvait pas au milieu d'une foule de manifestants. Geoffroy a admis avoir déjà été condamné pour vol d'un drapeau.

• Gérard Lantaigne, 21 ans, du 7209, rue Henri-Julien, appréhendé devant le poste CJMS, reconnu coupable d'avoir participé à un attroupement illégal mais remis pour sentence au 6 juillet. L'accusé, qui attend actuellement une autre sentence pour vol, a été confié à son père, et libéré sur parole. Deux policiers ont prétendu hier que l'accusé déambulait non loin du poste CJMS en criant, avec d'autres : "A bas la Reine".

Un sixième accusé, Michel d'Amour, du 963 rue Napoléon, avait choisi la porte de la chambre du frère Michaud, peut-être que ce ne serait pas le frère Michaud qui serait venu témoigner, mais le frère Lalonde".

Il a ensuite dit aux jurés : "Vous avez tous vu les stries sur le verrou de la porte à deux battants. Serait-ce le frère Michaud, qui, lui, a accès par l'intérieur à la porte, qui aurait fait le grand tour ?. Le procureur de la couronne est ensuite passé au mobile. "Demandez-vous ce qu'il y avait peut-être eu dans le porte-folio (qui a été brûlé) à part le permis de conduire ? Qu'y avait-il dans les poches retournées du pantalon (brûlé) ? Y avait-il de l'argent dans ces poches ? Est-ce de l'homosexualité, des femmes ou non d'après la preuve faite ?".

Et il a alors demandé : "Qui avait intérêt à voler ? Le frère Michaud qui savait la combinaison de la voûte ? ... Est-ce le frère Michaud qui a demandé au gardien de nuit Plante s'il était armé ? ... Etaient-ce des jeunes qui couraient la veille du meurtre devant la comptabilité ou le frère Michaud devenu deux ?".

Me Letarte, dans son plaidoyer, avait fait allusion à de l'hyterie" qui aurait suivi la mort du frère Lalonde. Me Bienvenue a demandé : "Le frère Dauphin souffrait-il d'hystérie collective quand, la nuit du meurtre, il a entendu des bruits de pas et d'imperméable de plastique froissé ? Ceux qui ont eu le genie de se garnir de gants (rien dans la preuve n'a établi ce fait) pour ne pas laisser la moindre empreinte, souffraient-ils d'hystérie ?.

Reparlant du témoignage du frère Dauphin, Me Bienvenue a dit : "Si vous croyez que le frère Dauphin s'est parjuré, faites-en bénéficier l'accusé. S'il a bien entendu un bruit de plastique, demandez-vous ce que portait sur la tête celui qui se dirigeait vers la chambre de Poisson au milieu de la nuit ? "Etait-ce le frère Michaud que le frère Dauphin a entendu cette nuit-là ? Etait-ce le frère Michaud qui avait demandé un sac de plastique à Serge Ouellet ?".

Le courage d'une femme

C'est ici que Me Bienvenue a fait allusion à la déclaration faite au policier par Gratien Allaire.

Plus loin Me Bienvenue a relevé des détails sur le meurtre que le père Lelièvre n'avait pas donnés à Poisson et que Poisson a mentionnés. Ainsi le fait que Poisson a raconté que c'est Lussier qui aurait donné le premier coup de masse, ou que le frère Lalonde ronflait quand il serait entré dans la chambre.

Il était près de 10 h., Me Bienvenue parlait depuis 8 h., il s'est excusé auprès des jurés d'avoir été si long et, prenant la masse, il l'a tenue dans ses mains pendant qu'il prononçait les dernières phrases de son plaidoyer. "Vous vous demanderez qui un jour a tenu cet objet. Si vous arrivez à la conclusion que c'est un tel, c'est lui que vous devrez trouver coupable. Ayez le courage qu'a eu peut-être la seule femme qui a témoigné, le courage de ce petit bout de femme (Marie-Claude Jean) qui rapportait les paroles de celui qu'elle aime encore".

Me Bienvenue a dit ensuite, en remerciant les jurés : "Je demande au juge et à celui qui a payé de sa vie (sans doute le frère Lalonde) de vous éclairer et de vous guider".

MARTINEAU

SUITE DE LA PAGE 1

loi ou de l'administration de la justice".

"Si tel était le cas, de dire le juge Brossard, les députés seraient, aussi bien que les conseillers législatifs, soustraits à l'application de l'article 102 du code criminel et n'auraient, pas plus que les conseillers législatifs, à répondre "d'une collaboration, d'une aide ou d'un exercice d'influence concernant la conclusion d'affaires avec le gouvernement qui serait la considération d'un prêt, d'une récompense, d'un avantage ou d'un bénéfice de quelque nature que ce soit pour eux-mêmes ou pour toute autre personne."

L'intention de l'article 100 ...

"Il me parait encore une fois impensable, de dire le juge Brossard, qu'un simple employé du gouvernement agissant en collaboration avec un député ou un conseiller législatif ou même sur leurs instructions puisse être trouvé coupable d'une fraude en vertu de l'article 102 alors que ce député ou ce conseiller législatif ne pourrait l'être sous le prétexte que, n'étant pas à l'emploi du gouvernement, il n'est pas par ailleurs chargé d'une fonction ou devoir public. Je me refuse à prêter au législateur une telle intention non seulement aucun article du code criminel n'indique-t-il une telle intention mais, au contraire, une intention opposée apparait clairement à l'article 100 du même code criminel.

"J'en viens donc à la conclusion que les deux motifs de droit sur lesquels le premier juge s'est appuyé pour acquitter l'accusé étaient mal fondés", a dit le juge Brossard tout en ordonnant un nouveau procès.

Dans le jugement qu'il avait rendu, le juge Dumontier avait dit qu'un conseiller législatif n'est pas un fonctionnaire au sens de l'article 102 du code criminel en vertu duquel l'accusation avait été portée et il avait également prétendu que même si un conseiller législatif est un fonctionnaire visé par l'article 102, l'article ne peut s'appliquer que si le geste qui lui est reproché a été posé par lui en sa qualité de conseiller législatif.

AVIS PUBLIC

Province de Québec,
Comté de Laval,

CITE DE LAVAL-DES-RAPIDES

A une assemblée publique des électeurs municipaux de la cité de Laval-des-Rapides, tenue en l'hôtel de ville, lundi, le 31ème jour de mai 1965, à midi, pour l'élection d'un maire et de six échevins, respectivement pour les quartiers Ouest, Centre et Est, conformément à la loi, sous la présidence de Me Gilles Duchesne, président de l'élection, et convoquée par avis public signé par le président, daté du 14ème jour de mai 1965, lequel avis, ainsi que le certificat de sa publication, sont lus par le président à l'ouverture de l'assemblée.

Le secrétaire d'élection Monsieur Viannex Samson, est aussi présent.

Et étant deux heures sonnées, et vu qu'il n'y a qu'un candidat mis en nomination pour la charge de maire, et pour les charges d'échevins pour les quartiers Ouest, Centre et Est, j'ai là et alors proclamés élus respectivement maire et échevins de ladite cité de Laval-des-Rapides, les candidats suivants :

Maire, Monsieur Claude Gagne,
Echevins :
Quartier Ouest —
Siège No 1 — M. Noel Dubé
Quartier Ouest —
Siège No 2 M. Rolland Nadon
Quartier Centre —
Siège No 1 M. Rosario Filiatrault
Quartier Centre —
Siège No 2 M. Paul-Marcel Maheu
Quartier Est —
Siège No 1 M. Roland Roy
Quartier Est —
Siège No 2 M. Marcel Bourdages

Et avis public de la proclamation des candidats élus fut donné par moi dans les délais légaux, en conformité aux dispositions de la loi.

Et nous avons signé, ce 31e jour de mai 1965.

GILLES DUCHESNE,
Président d'élection
VIANNEY SAMSON,
Secrétaire d'élection



POUR SA PROTECTION ET SA BEAUTÉ votre
PISCIN

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION VI. 9-4711 / LIVRAISON A DOMICILE VI. 9-1138

MONTREAL, MARDI 1er JUIN 1965 — 81e ANNEE — No 125



photo LA PRESSE

Accueil au premier recteur laïc

Le vice-recteur de l'Université de Montréal, M. Lucien Piché, présente à la foule rassemblée dans le hall d'honneur, le nouveau recteur, M. Roger Gaudry, que l'on voit à gauche.

Cinq cagoulards armés volent une remorque et $120,000 de cigarettes

Cinq cagoulards, tous armés de revolvers, ont volé durant la matinée une remorque remplie de $120,000 de cigarettes.

L'attentat s'est déroulé sur le boulevard Métropolitain, à peu près en face des entreprises Miron.

Le sergent-détective Mike Moriello, de la sûreté de Ville d'Anjou, n'a eu qu'indirectement à se mêler à cette enquête, mais a pu en donner une version fort cohérente en se basant sur la version des deux principales victimes.

"Vers 10 h. ce matin, a-t-il relaté un gros camion de Dumont Express, conduit par les conducteurs Lucien Mondou, 64, rue Genest, Ville Jacques-Cartier et Laurier Fontaine, 38, rue Dubuc, de la même ville, roulait sur le boulevard Métropolitain, quand un camion un peu plus petit, l'a soudainement doublé et lui a barré la route.

"Cinq hommes, la figure recouverte d'une cagoule et brandissant chacun un revolver, en sont sortis et ont cerné en un tournemain la cabine de la remorque.

"Ils ont sommé MM. Mondou et Fontaine de ne pas esquisser de faux gestes et de les suivre dans leur propre camion."

Dans ce second véhicule, ils leur ont passé des menottes et ont couvert leur figure avec des bandeaux blancs :

"Puis le camion s'est ébranlé cependant que deux des bandits se plaçaient au volant de la remorque et prenaient une direction inconnue."

Pendant ce temps, le petit camion parcourait plusieurs rues de la ville et finalement pénétrait dans une sorte de garage :

"On nous a enlevé notre bandeau, précise l'une des victimes, et j'ai pu voir que les murs de l'endroit étaient faits en gros blocs de béton, cependant que le plafond de bois craquait comme s'il y avait eu un étage au-dessus où des hommes vaquaient à leurs occupations."

Après une certaine attente,

Voir CAGOULARDS en page 4



Le feu jette une famille de 14 personnes sur le pavé

par Martin Pronovost

M. et Mme Alfred Leroyer, du 202 rue Paul, à Jacques-Cartier, et leurs douze enfants ont tout perdu dans l'incendie qui a complètement détruit leur maison de deux étages, hier matin vers 10 h.

Mme Leroyer, qui était à la maison avec ses plus jeunes enfants, a eu tout juste le temps de quitter les lieux lorsque les flammes ont pris naissance près de la porte d'entrée.

Pas d'assurance

"J'ai pas une cenne d'assurance" de dire le père, employé de la compagnie Swift.

"J'ai déjà voulu m'assurer, confie-t-il, lorsque j'avais la petite maison que je possédais avant celle-ci mais ils ont refusé. Je l'ai démolie et je me suis bâtie celle-là. Elle n'était même pas finie et j'attendais qu'elle le soit pour faire une autre demande pour l'assurer".

Qu'arrive-t-il alors ?

On se demande ce qui arrive en de telles circonstances dans une ville de l'importance de Jacques-Cartier.

Le service de police de cette municipalité, dirigé par M. Paul Charron, s'est occupé des sinistrés dès la première heure et leur a trouvé un gîte temporaire chez des voisins.

Le service du Bien-Etre Social, que dirige M. J. Lachapelle, s'avisait, dès hier midi, de trouver un logement convenable à cette famille nombreuse dont la mère attend un treizième enfant d'ici quelques jours.

Pour sa part, l'abbé Marcel Lecavalier, desservant de la paroisse Sacré-Coeur et remplaçant le curé malade, avec l'aide de quelques femmes, s'est occupé de nourrir toute la marmaille. Un restaurateur des environs a fait parvenir gratuitement les victuailles nécessaires.

Hier après-midi, quelques dons parvenaient déjà au poste de police. Cette famille avait besoin de tout, de meubles et de lingerie pour tous. Les enfants sont âgés de 2 à 16 ans.

La famille Leroyer compte deux couples de jumelles, Jeanne et Jeannette, âgées de 12 ans et Sylvie et Sylvianne, âgées de 2 ans.

Le médecin de Mme Leroyer croit possible l'arrivée de nouveaux jumeaux. Le couple avait perdu un fils, âgé de 9 ans, l'année dernière dans un accident de la route.

Le nouveau recteur entre en fonction à l'Université

Le nouveau recteur laïc de l'Université de Montréal, M. Roger Gaudry, est entré en fonction ce matin, à 9 h. 30.

Dans le Hall d'honneur, il a été accueilli par les doyens, le corps professoral, des étudiants et le personnel administratif de l'institution dont il va maintenant diriger les destinées, comme premier recteur laïc.

Au pied des marches de pierre, à l'extérieur de l'université, il a été reçu par le vice-recteur, M. Lucien Piché et par M. Léon Lortie, secrétaire général et membre du Conseil des gouverneurs.

A l'intérieur, une foule assez nombreuse l'attendait. M. Piché a dit quelques mots de bienvenue, auxquels M. Gaudry a répondu aussi brièvement.

La tâche de recteur d'université, a-t-il dit, est maintenant

Voir RECTEUR en page 4



photo LA PRESSE

Le sourire malgré le sinistre

Les jumelles Jeanne et Jeannette, âgées de 12 ans, et, Sylvie et Sylvianne, âgées de 2 ans, ne semblent pas trop s'en faire, malgré l'incendie qui a détruit leur maison, hier, rue Paul, à Jacques-Cartier, et dans lequel elles ont tout perdu.

Réélection en bloc du conseil municipal de Laval-des-Rapides

Le maire Claude Gagné a été réélu par acclamation, hier, ainsi que tous les conseillers de l'administration sortant de charge à Laval-des-Rapides.

La mise en nomination avait lieu entre midi et 2 h. de l'après-midi. Aucune autre candidature n'ayant été enregistrée, le président d'élection, Me Gilles Duchesne, a déclaré qu'il n'y aurait pas d'élection et que le maire Claude Gagné était réélu pour un quatrième mandat, ainsi que les conseillers sortant de charge, MM. Noël Dubé et Roland Nadon, quartier ouest ; Rosaire Filiatreault et Paul-Marcel Maheux, quartier centre ; Roland Roy et Marcel Bourdages, quartier est.

Le maire Gagné a déclaré qu'il s'agissait d'une "victoire morale" qui créait un précédent, étant donné que c'était probablement la première fois sur l'île Jésus qu'un conseil municipal était réélu en bloc.

"Je demeure absolument contre toute formule de fusion ou d'annexion. Par contre, je suis disposé à dialoguer avec Pont-Viau, et si des mesures avantageuses se dessinaient, alors nous poserons un geste, mais pas avant d'avoir reçu l'approbation des contribuables par voie de référendum."

Interrogé par LA PRESSE à savoir pourquoi le bilan de 1964 et le budget de 1965 n'étaient pas encore déposés, le maire Gagné a répondu qu'il y aurait du nouveau à ce sujet d'ici peu.

Par ailleurs, s'inquiétant de l'état des finances de la ville, sous l'administration du maire Gagné, le Comité dit redouter que la ville tombe en tutelle à brève échéance.

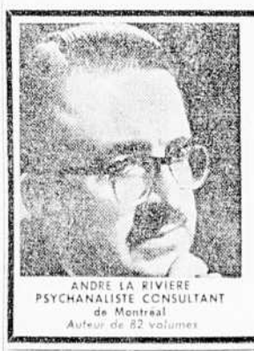
Enfin, revenant sur la question de la fusion des municipalités de l'île Jésus, l'organisme se dit justifié de croire qu'un projet de loi sera bientôt présenté faisant ainsi suite à une déclaration en ce sens du ministre des Affaires municipales, M. Pierre Laporte, d'où l'inutilité pour le Comité de présenter des candidats oppositionnistes aux élections d'hier.

2,000 étudiants de Verdun appuient leurs professeurs

(J.L.) — Quelque 2,000 étudiants de Verdun ont manifesté pendant deux heures aujourd'hui pour appuyer leurs professeurs dans leurs revendications. Ils se sont ensuite "donné" congé pour le reste de l'après-midi et avaient l'intention de se rendre, ce soir, près des bureaux de la Commission scolaire au moment où les commissaires tiendraient leur réunion pour y tenir une autre manifestation.

Un échevin qui passait près des lieux de la réunion, sur un terrain de baseball derrière l'hôpital général de Verdun, M. Roger Seguin, a déclaré au président du syndicat des professeurs, M. Paul Bournival, qui venait d'arriver, qu'il songeait à faire une déclaration pour dénoncer le geste des étudiants. M. Seguin croit que les professeurs seraient derrière cette manifestation. M. Bour-

Voir ETUDIANTS en page 4



ANDRE LA RIVIERE
PSYCHANALISTE CONSULTANT
de Montreal
Auteur de 82 volumes

Etes-vous nerveux !

(Névrosé ?)

(timide, angoissé, obsédé, scrupuleux, mélancolique, etc.)

"GRATUITEMENT" faites venir le catalogue de 100 pages (résumé de chacun des 1500 textes) nature et remède à la Nervosité (Névrose).

EDITIONS PSYCHOLOGIQUES ENRG.
(Lucille Tremblay, directrice générale)
3426 av. Marcil, Montréal 28
488-0374 ou encore 488-4312

L'HOMME L'AUTRE BORD DU PONT VEND MOINS CHER



Médard DENIGER
Président

Agent distributeur :
DODGE - CHRYSLER
VALIANT - SIMCA
Vaste terrain d'autos usagées
Location à court ou long terme

Longueuil
AUTOMOBILE LTEE

268 ouest, rue St. Charles, Longueuil

Avec le temps, des empreintes apparaissent sur le colis de $40 millions d'héroïne

par Léopold Lizotte

On dit souvent, et avec raison, que le temps efface bien des choses.

Dans le cas de deux individus qui subissent présentement leur procès devant le juge Jean Tellier sous l'accusation d'avoir conspiré pour introduire illégalement au Canada quelque $40,000,000 d'héroïne, c'est exactement le contraire qui se produit.

Un expert de la Gendarmerie royale, M. Austin E. Trainor, a en effet déclaré, hier après-midi, que des empreintes digitales qu'on n'avait pu discerner sur le précieux colis, le lendemain de l'arrestation des deux individus et de leurs trois compagnons deviennent très claires avec le temps.

Et interrogé par le procureur spécial de la police fédérale, Me Pierre Lamontagne, il a ajouté qu'avec encore plus de temps d'autres empreintes apparaîtront sur le papier et le carton qu'on a traités au nitrate d'argent.

Et que, plus on attendra, plus il sera facile de les identifier.

Le policier Trainor a fait cette étonnante révélation au moment où il témoignait au procès d'Emile Serafin, ex-employé de la compagnie Air-France, à ses bureaux de l'aéroport de Dorval.

C'est de Serafin que l'expert en empreintes digitales a trouvé le plus d'empreintes légalement identifiables.

En fait, il en a trouvé une vingtaine, soit de doigts, soit de la paume de l'une ou de l'autre de ses mains.

A une question de Me Lamontagne, il a de plus précisé que de la façon dont la trace de ses mains avait été laissée sur le colis, il semble évident que l'accusé le transportait alors. Et que le contenu était particulièrement lourd.

Rien . . . d'Aubert

Sur la boîte où se trouvaient douze contenants plus petits, il dit avoir relevé l'empreinte de ses paumes cinq fois.

Dans un cas, il a même pu trouver 150 points de comparaison entre les empreintes qu'on a prises de lui et celles-là. Il a illustré là de ces points

Voir HEROINE en page 4

Offre "finale" de la CTM

La Commission de transport de Montréal a soumis, hier, au syndicat de ses 3,900 employés, ses offres monétaires qu'elle considère comme "finales". Le comité exécutif du syndicat affilié à la Confédération des syndicats nationaux en a pris connaissance en soirée, et doit faire rapport ce soir à ses membres.

Le président du syndicat, M. Yvan Blain, a refusé de faire des commentaires sur ces offres. Le directeur des services administratifs de la CTM, M. J.-G. Lagacé, a laissé au syndicat le soin de rendre publiques les offres de l'entreprise.

M. Lagacé a déclaré, à une question de notre reporter, que les offres de l'entreprise étaient assez éloignées des demandes syndicales. D'ailleurs le syndicat s'attendait à cet écart, et

Voir OFFRE en page 4

NOUVELLE ADRESSE
6741
ST-HUBERT

Paul-E Talbot
Bachelier en optométrie

EXAMEN DE LA VUE
•
PRESCRIPTION DES VERRES
OPTOMETRISTE-OPTICIEN DIPLOME DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL
•
AUTREFOIS
OPTOMETRISTE CONSULTANT
A L'HOPITAL SAINTE-JUSTINE
272-7611 • 272-7616



UN NOUVEAU SERVICE
"LAFOREST"
SANS CHARGE SUPPLÉMENTAIRE

Soucieux de faciliter un choix parfaitement adéquat aux besoins de l'acheteur de couvre-planchers, la direction de Nap. Laforest & Fils Ltée est fière de vous offrir les services de

MLLE CLAUDETTE MARTINEAU
D.I.A.A.
conseillère en décoration

Venez donc, dans l'atmosphère calme du nouveau Studio Laforest, Place Crémazie, faire un choix judicieux grâce aux sages conseils de Mlle Martineau.

NAP. LAFOREST & FILS LTÉE
50 PLACE CRÉMAZIE — SUITE 1219 — 384-0440

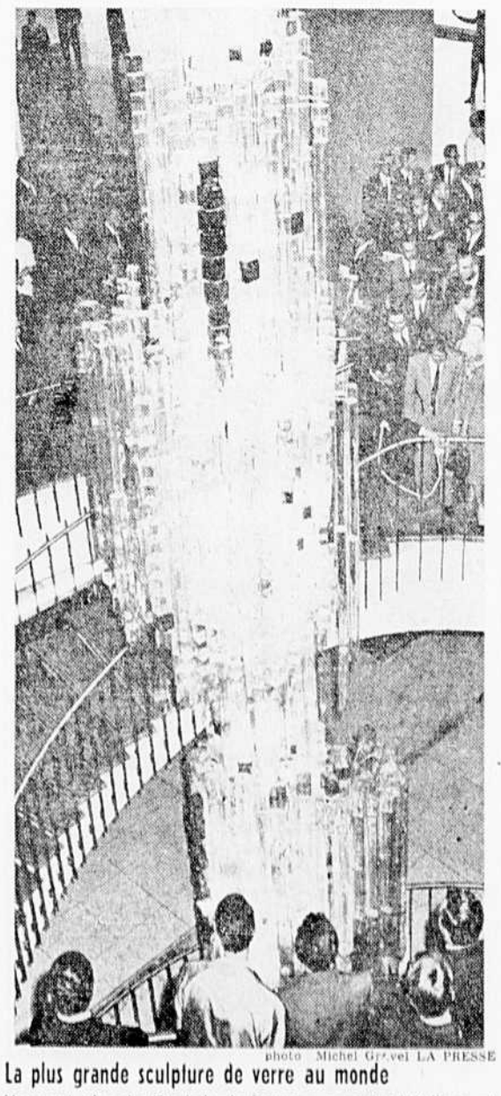


photo Michel Gravel LA PRESSE

La plus grande sculpture de verre au monde

Mesurant plus de 42 pieds de hauteur, pesant 6,200 livres et comportant quelque 3,000 pièces de verre taillées à la main, la nouvelle sculpture à l'intérieur de la Tour de la Bourse est la plus grande pièce de verrerie d'art du monde. La couleur fondamentale du verre est le rose pâle rehaussé de tons d'aigue-marine, d'améthyste orientale, de rubis et de bleu royal.

Inauguration à la Place de la Bourse

"Cette splendide sculpture sera le symbole de la grande collaboration qui existe entre la haute finance et le petit commerce", a déclaré hier le président de la Place de la Bourse, M. Paul Bienvenu, en inaugurant la plus grande sculpture de verre au monde.

Formée de quelque 3,000 pièces de verre taillées à la main en une variété de subtils coloris, la sculpture de la Tour de la Bourse descend du plafond du hall d'entrée, à travers le vaste escalier elliptique jusqu'à la promenade et l'arcade du métro. Dans son ensemble, la

Voir INAUGURATION en p. 4

FAITS divers

Arrestation imminente des quatre bandits

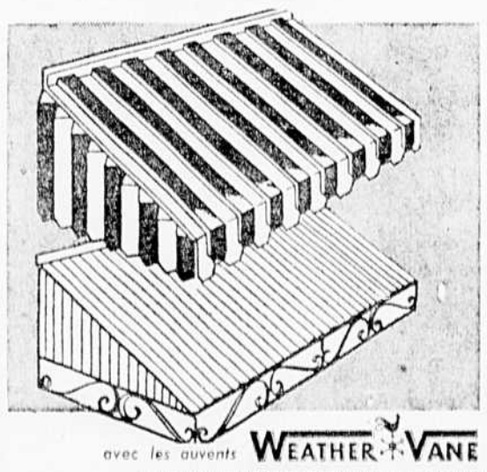
La Sûreté provinciale croit imminente l'arrestation des quatre bandits qui ont perpétré un hold-up jeudi dernier à la Caisse populaire de St-Léonard-de-Port-Maurice, blessant grièvement un passant et une caissière qu'ils avaient emmenée comme otage.

Plusieurs raids ont été effectués au cours de la journée d'hier, à la suite d'informations recueillies par les policiers au cours d'une descente dans un chalet de St-Calixte, vendredi dernier.

Les policiers avaient cerné ce chalet, dans une tentative de

Voir FAITS DIVERS en page 4

EMBELLISSEZ ET PROTEGEZ VOTRE
MAISON



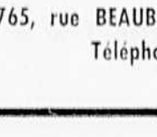
avec les auvents WEATHER-VANE

ACHETEZ MAINTENANT
PAYEZ PLUS TARD

Auvents Weather-Vane
3055, av. Verdun
VERDUN — Tél. 769-3853
S.V.P., me fournir tous renseignements et votre offre de paiements différés.
NOM .....
ADRESSE .....
VILLE ..... TEL. .....

☐ Auvents
☐ Portes
☐ Fenêtres
☐ Clapboard d'aluminium

FUTURES MARIEES



UN CADEAU VOUS ATTEND . . .

CHEZ
Lemieux
A. LEMIEUX CADEAUX INC.

En effet, voilà une chance inespérée pour vous futures mariées. La Maison du Cadeau offre gratuitement un magnifique cadeau de noces à toutes les jeunes fiancées qui viendront s'enregistrer à notre magasin.

Renseignez-vous auprès de notre personnel au sujet de ce nouveau service A. LEMIEUX le seul magasin de cadeau à conserver le fichier personnel de chacune des futures mariées.

Profitez de ce service personnel et recevez un cadeau pratique offert gracieusement par LA MAISON DU CADEAU à toutes les nouvelles mariées.

L'ENDROIT IDEAL POUR UN CADEAU SANS EGAL

765, rue BEAUBIEN (près de St-Hubert)
Téléphone : 274-6529

FAITS divers

SUITE DE LA PAGE 3

surprendre les bandits, mais l'endroit était désert.

Armés d'une mitraillette, les voleurs n'avaient pas hésité à faire feu sur un passant en sortant de l'établissement, ce qui porte la police à croire qu'ils pourraient également faire feu s'ils se sentent cernés.

Les bandits ne s'étaient pas fait de scrupules pour assommer à coups de revolver la caissière qu'ils avaient détenue comme otage. Ils l'avaient ensuite jetée hors de la voiture.

On croit qu'il pourrait exister un lien entre le vol de St-Léonard-de-Port-Maurice, le vol de l'automobile du procureur général, Me Claude Wagner, et le vol de 12 coffrets de sûreté à la succursale de St-Polycarpe de la Banque Provinciale, le 20 mai dernier.

Hold-up raté : le gérant de la banque blesse un cagoulard

ST-LAMBERT. (PC) — Deux cagoulards armés ont dû prendre la fuite les mains vides, tôt hier matin, alors qu'ils ont tenté de cambrioler la succursale de la Banque Provinciale du Canada, dans le village de St-Lambert, sur la rive sud, près de Québec.

En plus d'avoir les mains vides, l'un des cagoulards a été ramené par son compagnon, ayant été blessé sérieusement au dos par le gérant de la banque, M. Fernand Boutin, qui lui a asséné un coup violent à l'aide d'un banc de bois.

La police monte présentement la garde auprès d'un suspect hospitalisé à Québec pour une blessure semblable à celle du cagoulard. L'automobile des suspects avait été retrouvée en face de cet hôpital.

Une femme aurait également été complice dans cette tentative de vol. Elle était demeurée au volant d'une automobile pendant que les deux bandits entraient dans l'établissement.

Les deux cagoulards s'étaient introduits par effraction dans le logement de M. Boutin, où se trouve la banque, vers 1 h. hier matin. M. et Mme Boutin ont été surpris dans leur sommeil.

Le couple a refusé d'ouvrir le coffre-fort, expliquant qu'il était muni d'un mouvement d'horlogerie ne permettant pas de l'ouvrir avant le matin.

Les bandits ont tenté d'emporter le coffre-fort de 3,000 livres, mais ont renoncé à cet exploit. Ils ont finalement compris qu'ils étaient vaincus et ont tenté de s'enfuir. C'est à ce moment que M. Boutin s'est emparé d'un banc et a violemment frappé l'un des cagoulards. Ce dernier s'est écrasé au sol et il a été ramassé par son compagnon et la femme dans la voiture qui est venue à sa rescousse. Puis ils ont pris tous trois la fuite en auto.

Double évasion au centre fédéral de réhabilitation

Deux détenus se sont évadés, vers 2 h. 10 la nuit dernière, du Centre fédéral de réhabilitation de St-Vincent-de-Paul.

Ce sont : Pierre Therrien, 21 ans, six pieds, trois-quarts de pouce, 190 livres, teint medium, cheveux et yeux bruns, qui purgeait une peine de deux ans, et Paul Fosso, 19 ans, cinq pieds huit pouces et demi, 155 livres, cheveux blonds et yeux bruns, qui avait été condamné à quatre ans de réclusion.

Une auto capote : un mort et un blessé

COATICOOK. (PC) — Une Américaine a été tuée et sa compagne a été blessée lorsque l'automobile dans laquelle elles prenaient place a capoté, hier, près de Coaticook, dans les Cantons de l'Est.

Mme Adrienne Brien, âgée de 50 ans, domiciliée rue Bleason, à Attleboro, Mass., qui conduisait l'automobile, a été tuée sur le coup.

Sa compagne, Mme Dorothy Waralo, âgée de 63 ans, domiciliée au 116 Rose Garden, à Providence, R.-I., blessée dans l'accident, a été transportée à l'hôpital de Sherbrooke.

Hold-up de $45 dans un restaurant

Deux individus, dont l'un était armé d'un revolver noir, ont pris la fuite avec une somme de $45, vers 9 h. 10 hier soir, après avoir perpétré un hold-up dans un restaurant sis au 4418 rue DeLanaudière.

Les deux bandits ont fait irruption dans l'établissement au moment où le propriétaire, M. Jos Honorius Faucher, se trouvait seul sur les lieux. Sous la menace, M. Faucher a remis aux malfaiteurs le contenu du tiroir-caisse.

Les deux bandits ont pris la fuite à pied.

Vol à main armée de $800 au restaurant St-Louis-de-France

Deux bandits, dont l'un était armé d'un revolver, ont perpétré un hold-up, vers minuit 45 la nuit dernière, au restaurant St-Louis-de-France, situé au 503 est, rue Roy.

C'est le propriétaire lui-même, M. Marcel Lavigne, qui a dû remettre le contenu du tiroir-caisse aux suspects, soit $800. Les bandits lui ont de plus ordonné de leur donner sa bague, un diamant d'une valeur de $950, dont il lui a fallu se départir.

Les suspects ont pris la fuite dans une direction qui n'a pas été déterminée, puisque M. Lavigne avait été enfermé à clef dans une pièce attenante à son restaurant et qu'il lui a fallu un certain temps pour sortir de là.

Convoi immobilisé sous le mont-Royal

Plusieurs centaines de banlieusards ont mis une heure de plus à regagner leur domicile après leur journée de travail, hier, alors qu'un train des Chemins de fer nationaux est demeuré immobilisé sous le tunnel du Mont-Royal, la locomotive étant en panne.

Selon un porte-parole de la compagnie, le convoi s'est immobilisé au centre du tunnel, vers 5 h. 30 hier après-midi. La cause de l'arrêt est imputable à un dynamo qui a brûlé, immobilisant le moteur de la locomotive.

Tout a été assez rapidement remis à l'ordre, mais une panne de courant a occasionné un autre retard. Le train s'est finalement remis en marche vers 6 h. 30.

Un porte-parole a déclaré que le convoi comprenait une douzaine de wagons et qu'il s'agissait de l'un des plus achalandés de la journée. Les usagers ont pris leur mal en patience et ont attendu calmement la remise en marche du train. On n'a eu à déplorer aucun incident découlant de cet arrêt.

Transformé en une torche humaine

VALLEYFIELD. (J.-D. G.) Un jeune homme de Coteau-du-Lac, dans le comté de Soulanges, a momentanément été transformé en une torche humaine, hier matin, quand la flamme d'une cuisinière à gaz s'est communiquée à ses vêtements. Jean-Robert Guibord, âgé de 18 ans, qui était seul au logis familial à ce moment-là, courut sur une distance de plusieurs centaines de pieds avant de se jeter à la rivière qui coule à cet endroit. Il a été sauvé par des voisins et transporté d'urgence à l'Hôtel-Dieu de Valleyfield. Un examen a révélé des brûlures au troisième degré. Son état est grave.

On repêche le corps d'un enfant

La police municipale a repêché ce matin le cadavre du jeune Alain Desaulniers, âgé de 10 ans, noyé le 24 mai dernier, dans la rivière des Prairies, près du Pont Pie IX.

OFFRE

SUITE DE LA PAGE 3

c'est pourquoi depuis plusieurs mois, on parle, à la CTM, d'une grève possible qui pourrait être déclenchée au début de ce mois.

La CTM n'a toutefois pas été informée encore de la tenue de la grève. En vertu du Code du Travail, un syndicat qui désire faire une grève dans un service public doit en informer le ministre du Travail huit jours à l'avance. Cet avertissement n'a pas encore été formulé.

M. Blain trouve anormales les conditions de travail de tous les employés de la CTM: chauffeurs, mécaniciens et caissiers. Il désire la parité de salaires entre ceux versés à ses membres et ceux des policiers et des pompiers de la Ville de Montréal.

Les structures de grève sont sur pied. Le directeur de l'arrêt de travail sera M. Raymond Couture, l'un des plus habiles directeurs de grève de la CSN. Il sera assisté de M. Jacques Dupont.

Les chauffeurs d'autobus se réuniront ce soir pour prendre connaissance des dernières offres de la compagnie. On s'attend qu'ils les rejettent et se prononcent en faveur de la grève.

HEROINE

SUITE DE LA PAGE 3

de comparaison, alors qu'il suffit d'en trouver dix, selon la loi, pour que l'expertise puisse être acceptée par la cour.

Le témoin n'a cependant pas trouvé d'empreintes de Sérafin sur aucun des colis ouverts.

En fait, un seul des petits colis était entrouvert, le sac de plastique de l'intérieur pouvant être aperçu entre les cartons mal joints.

Et c'est une empreinte d'un doigt de Delecolle qu'il a trouvée sur ce contenant.

Il n'a cependant trouvé aucune empreinte des doigts de Georges Aubert, le seul des 5 accusés qui ait témoigné pour la Couronne, jusqu'à maintenant, et qui, de son propre aveu, a lui-même placé le colis de $40 millions à l'avant de la carlingue du Boeing 707, au départ d'Orly, dans la banlieue de Paris.

La boîte avait été fabriquée de toutes pièces par l'expéditeur, de même que les douze contenants plus petits qui se trouvaient à l'intérieur.

Le tout avait été reconstitué avec précision devant la cour et Trainor a expliqué au tribunal de quelle façon, très exactement, les douze petits colis (qu'Aubert a dit avoir pris pour des . . . livres à l'index) se trouvaient logiquement, à l'intérieur.

Les empreintes toujours une preuve valable

Contre-interrogé par le procureur de l'accusé, Me Raymond Bernier, le témoin soutient que le papier d'emballage a pu être utilisé auparavant, mais qu'il n'a certainement pas été employé pour recouvrir un colis de même dimension.

Une brève discussion s'est alors engagée entre le témoin et l'avocat de Sérafin quant à la "valeur" probante des empreintes.

Montrant du doigt un ouvrage sur la question, qui se trouvait devant le procureur de l'accusé, M. Trainor a dit que l'une des théories exposées dans ce livre était difficilement acceptable.

"Il faudrait que nous recensions plusieurs fois la population entière du globe, dit-il, pour trouver deux personnes ayant exactement les mêmes empreintes digitales."

Pour sa part, l'expert a dit avoir consacré trois semaines entières de travail aux diverses pièces à conviction et il a souligné une fois de plus que certaines des empreintes présentées à la cour n'étaient apparues que depuis deux semaines ou moins.

En matinée, le procureur de Jacques Borelle, Me Jacques Bédard, avait terminé le long contre-interrogatoire d'Aubert.

Il avait particulièrement tenté de trouver des contradictions entre certains des dires du témoin, depuis mercredi, et la teneur d'une déclaration faite à la police, le lendemain même de son arrestation.

Lorsque, ainsi mis en contradiction à deux reprises, Aubert a dit finalement à Me Bédard reconnaître qu'il avait pu se glisser ainsi des erreurs bénignes dans ce qu'il avait pu raconter aux policiers de la Gendarmerie royale peu après sa mise sous arrêt.

Le procès, qui a débuté lundi dernier, durera très probablement toute la présente semaine, et il s'est poursuivi aujourd'hui.

INAUGURATION

SUITE DE LA PAGE 3

sculpture représente une étincelante stalactite translucide.

Au moins 36 caisses renfermant les 3,000 cubes et parallélépipèdes de verre ont été nécessaires pour transporter le tout de la verrerie Barovier et Toso, de Murano, près de Venise, où sa fabrication avait débuté en janvier dernier.

D'une ampleur de huit pieds à son plus large et d'un poids de 6,200 livres, la sculpture forme la plus grande pièce de verrerie d'art du monde. Elle est une inspiration de Luigi Moretti, architecte principal de la Tour de la Bourse de 47 étages. Le dessin en a été exécuté par Roberto Morisi. L'assemblage de l'oeuvre à Montréal a été effectué sous la direction de M. Italo, de la verrerie de Murano.

C'est une équipe de 15 artisans, assistés chacun de trois aides, qui ont façonné à la main chaque pièce pour lui donner l'une des deux formes de base, cubique ou parallélépipédique. La couleur fondamentale du verre est le rose pâle rehaussé de tons d'aquamarine, d'améthyste orientale, de rubis et de bleu royal.

RECTEUR

SUITE DE LA PAGE 3

"très difficile dans le monde entier". Depuis quelques années, a-t-il poursuivi, l'Université de Montréal a grandi de façon remarquable. "Mais cela n'est que le commencement d'une oeuvre extraordinaire".

Le nouveau recteur, après après avoir affirmé que l'université de Montréal est "la plus belle et la plus grande du Canada français", a exhorté ses auditeurs à être fiers de leur institution. "Ne permettez pas qu'on la critique à tort".

Et sur ces mots, a-t-il enchaîné, "je vais maintenant entrer en fonction".

ETUDIANTS

SUITE DE LA PAGE 3

nival a affirmé qu'il n'en était rien, et que l'initiative était venue des étudiants eux-mêmes, dont le conseil général s'était réuni la veille au soir.

Un autre échevin, M. Jacques Lessard a eu de longs entretiens avec les représentants des étudiants. Il avait demandé à l'entrepreneur qui avait installé les micros d'enlever cette installation. Le vice-président de l'Association des étudiants de l'école secondaire Richard et également vice-président de la Fédération des étudiants du Québec, Paul Bachand, a crié à ses compagnons que si les micros n'étaient pas en service dix minutes plus tard, la manifestation, qui se voulait paisible, deviendrait bruyante. Les micros ont été installés.

M. Bachand, a lu une longue déclaration dans laquelle il expliquait que les étudiants ne voulaient pas perdre leurs professeurs et qu'en conséquence une convention collective avantageuse devait être signée. Les étudiants déplorent qu'après 24 séances de négociations qui se sont échelonnées sur 13 mois, les commissaires d'écoles aient décidé de retirer leurs propositions.

CAGOULARDS

SUITE DE LA PAGE 3

les deux chauffeurs ont reçu l'ordre de remonter dans le camion et après plusieurs autres détours, ont finalement été descendus dans un terrain vague, près du boul. Leduc qui est la continuation de la rue Henri-Bourassa, dans l'extrême est de la ville.

Menottes aux mains, ils ont marché durant quelques instants et de Rivière-des-Prairies, ont marché jusque dans le territoire de Ville d'Anjou, où ils ont alerté la police.

"C'est ainsi que nous de Ville d'Anjou, nous devons nous occuper d'un attentat commis dans les limites de la ville de Montréal et qui a partiellement abouti dans celles de Rivière-des-Prairies, le boul. Leduc étant situé dans les limites de ce nouveau quartier de la métropole."

Dès que la police a appris la nouvelle, elle a ordonné la fermeture des ponts autour de l'île et a commencé de minutieuses recherches.

Un observatoire dans les Andes

SAN JUAN, Argentine. (PA) — Un nouvel observatoire, qu'ont financé en partie les universités Yale et Columbia, a été inauguré près d'ici dans les Andes, récemment. Il porte le nom de El Leoncito (Petit Lion) et c'est l'université de Cuyo qui en a la direction. Le personnel est composé de savants américains et argentins.

CE SOIR

Nouvelle série rafraîchissante pour l'été

"ANDY WILLIAMS SHOW"

mettant en vedette cette semaine Jonathan Winters et Polly Bergen. Si vous aimez la musique, la danse, la comédie, ne manquez pas cette émission ce soir à 8 heures 30 au canal 12.

CANAL 12

Une double indemnité serait-elle avantageuse dans votre cas?

C'est fort possible. Il en coûte vraiment très peu d'ajouter le bénéfice de la double indemnité à votre police d'assurance de base de la Manufacturers. Dans le cas de mort accidentelle, ainsi que le définit le contrat, votre assurance paierait alors le montant de la double indemnité en plus de la somme qu'elle paierait normalement. Voilà pourquoi la double indemnité intéresse tant de personnes—celles en particulier qui voyagent beaucoup.

Mais la double indemnité ressemble plutôt à un accessoire facultatif sur une nouvelle voiture . . . un "extra" que vous pouvez choisir selon vos besoins particuliers. Il se peut très bien qu'un autre "accessoire facultatif" vous paraisse plus indispensable. Une clause d'invalidité qui paierait votre prime si vous étiez empêché de travailler, par exemple. Ou encore, si vous êtes jeune, il pourrait être plus logique d'assurer votre "assurabilité", c'est-à-dire de pourvoir à l'augmentation future de votre assurance-vie même si une santé précaire vous empêchait alors de l'augmenter normalement.

La double indemnité est-elle la solution la plus avantageuse dans votre cas? Cela dépend entièrement de vos besoins . . . vous êtes le meilleur juge. Mais cela dépend aussi des possibilités offertes et pour cela la Manufacturers peut vous aider. Consultez le représentant de la Manufacturers. Il est à votre disposition.



G. J. Israel
Représentant
MONTREAL
Tél: 875-5540



Roger Lelièvre
Représentant
REPENTIGNY
Tél: 381-9101



François Faugère
Représentant
MONTREAL
Tél: 381-9101



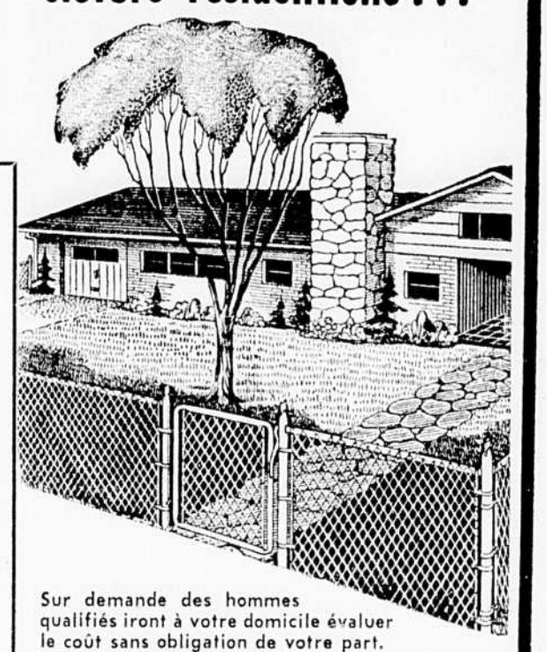
Jacques Ouimet
Représentant
MONTREAL
Tél: 381-9101

La Compagnie d'Assurance-Vie
MANUFACTURERS

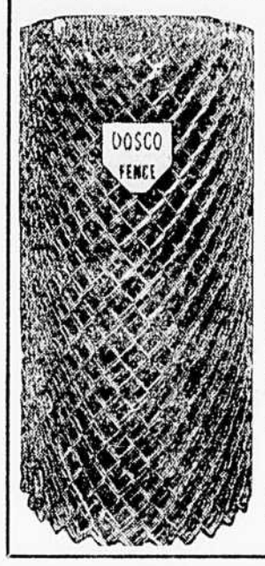
47F-65



Faites installer votre clôture résidentielle . . .



BROCHE DE FABRICATION CANADIENNE



galvanisée 2 fois pour une plus longue durée

Maille 2" Haut	Au pi.	Calibre 11 Roul. 100'
36	31	$20.75
42	36	$23.90
48	42	$27.25
60	52	$38.80

Maille 2" Haut	Au pi.	Calibre 13 Roul. 100'
36	20	$13.95
42	24	$16.40
48	27	$18.70
60	34	$24.70

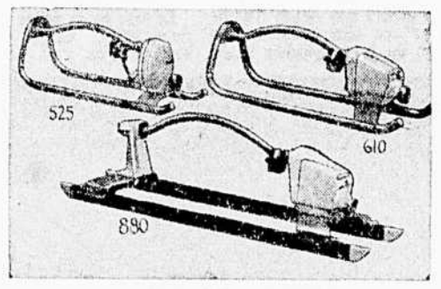
Poteau en "T"

6'	7'	8'
1.00	1.20	1.35

Sur demande des hommes qualifiés iront à votre domicile évaluer le coût sans obligation de votre part.
Clôture à maille de chaine, pour terrasses, parterres.
Acier galvanisé. Calibre 13 et 11. Maille 2 pouces.
Hauteur 36", 42" et 48".

SIGNALEZ 288-0251

POUR UNE BELLE PELOUSE



choix de gicleurs "Melnor"

No 525 — Couvre une surface de 1575 pieds carrés. Gicleur oscillant. $7.50
No 610 — Gicleur oscillant. Arrose une surface de 2,000 pieds carrés. $9.50
No 880 — Gicleur oscillant avec contrôle pour superficie à arroser 2400 pieds carrés d'arrosage. $13.95

TAILLE-HAIE ET EMONDOIR
électrique à scie d'égalage exclusif

Sunbeam



- Moteur, transmission et lame protégés par un embrayage à patinage exclusif.
- Dents de prise sûres.
- Interrupteur.
- Léger
- Bien équilibré.
- Ne chauffe pas.
- No de cat. A 164 A

$37.95

LA QUINCAILLERIE DE RENOM . . . OU LE SERVICE PRIME ET LA QUALITE DOMINE.

OMER DeSERRES

1406 ST-DENIS
COMMANDES TELEPHONIQUES 288-0251
OUVERT LES JEUDI ET VENDREDI SOIRS JUSQU'A 9:30

6955 ST-HUBERT
CENTRE D'ACHAT WILDERTON
FACILITES DE STATIONNEMENT GRATUIT

PRIX VEDETTES sur peinture B-H
en blanc seulement



- Fini mat : pour intérieur, lavable, s'applique au pinceau, fusil ou rouleau no 5600. Rég. $9.35 SPECIAL $6.95
- Latex : légèrement lustré, sèche en 30 minutes, lavable, no. 5500. Rég. $9.80 SPECIAL $6.95
- Email semi-lustré : Résiste aux lavages répétés, no. 5400. Rég. $10.25 SPECIAL $7.45
- Super blanc : pour boiseries de cuisine, salles de bain, no. 5307. Rég. $14.05 SPECIAL $8.95

Pour l'extérieur, le sous-sol



Séchoirs à linge avec tube de sol

- Tout aluminium.
- Equivaut à 130 pieds de corde.
- Se replie comme un parapluie.
- Corde plastique comprise.

SPECIAL $8.95

Pour faciliter les alignements sur chantier



Niveau de construction

Comprend :
Trépied de bois franc ajustable.
Ecran empêchant le soleil de pénétrer dans la lentille.
Plomb d'oscillation et coffret de bois

$175.00 *à termes si désiré*

- Télescope 11"
- Sensibilité, 40 secondes, à 2 minutes.
- Cercle horizontal de 3".
- Vernier pouvant se lire à 3 minutes.

343 EST, RUE STE-CATHERINE

PRIX de RABAIS sur POUBELLE "RUBBERMAID"

Rég. $5.49 SPECIAL 4.37
No 2977



- Capacité de 8½ gallons
- Se nettoie aisément.
- Ne rouille pas.
- Légère.
- Couvercle avec fermeture à même.
- Couleur attrayante.

Aubaine sur boyau d'arrosage



- En plastique résistant
- Longueur 50'
- Diamètre 7/16"
- Noir seulement

Spécial $1.39

Déficit record de nos échanges

Laurent Lauzier



La statistique fédérale vient d'indiquer une fois de plus que les objectifs de plein emploi poursuivis plus ou moins fortement par les autorités fédérales introduisent dans l'économie des éléments d'instabilité. On a fait et on fait encore grand état, dans la capitale, des mesures prises pour stimuler l'industrie afin de hausser le produit national brut à l'échelle des prévisions formulées au début de l'année; mais alors qu'il se donne à une fin aussi louable, le gouvernement central ne semble plus capable d'agir efficacement au niveau de notre commerce extérieur aux fins d'y maintenir un équilibre raisonnable dans la balance de nos comptes internationaux.

Le phénomène, qui s'est déjà produit plusieurs fois dans la vie économique canadienne, semble avoir pris une ampleur dangereuse au cours des derniers mois alors que le déficit de nos comptes, pour le premier trimestre de 1965, pourrait atteindre $500,000,000 lorsque les compilations définitives auront été complétées.

• • •

Les rapports préliminaires du bureau fédéral de la Statistique indiquent déjà que ce déficit sera probablement l'un des plus élevés jamais enregistrés dans l'histoire de notre commerce extérieur. Il dépasserait celui du premier trimestre de l'an dernier par plus de 50 pour cent et il serait même supérieur à celui de $453,000,000 enregistré l'an dernier. Le dernier record de $1,504,-000,000 à la balance annuelle de nos comptes avait été marqué en 1959.

Les chiffres publiés récemment ne permettent pas encore de fixer dans quel secteur la détérioration de notre balance des comptes s'est le plus aggravée. Il semble toutefois que la hausse considérable des importations ait joué un rôle d'importance dans le déficit prévu. Celles-ci ont haussé de 12 pour cent dans le premier trimestre et même de 27 pour cent en mars. Cette augmentation des achats à l'extérieur s'est surtout concentrée aux Etats-Unis où l'accroissement a été de 31 pour cent en mars seulement. Elle a également été observée dans nos relations commerciales avec les autres pays, notamment avec la Grande-Bretagne.

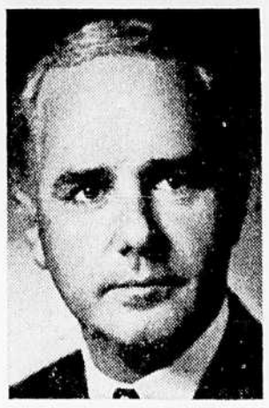
• • •

Au regard des résultats obtenus l'an dernier dans nos échanges commerciaux, les chiffres que nous venons de mentionner sembleraient indiquer un renversement complet d'une situation jugée hautement favorable. L'écart dans le bilan des deux trimestres sous revue apparaît plus considérable du fait même que les résultats de 1964 ont été tout à fait exceptionnels à cause de nos ventes de blé à la Russie. Il faut aussi tenir compte dans l'appréciation du déficit actuel des surcharges imposées par le gouvernement de Grande-Bretagne sur les importations du Canada. Il est certain que celles-ci ont abaissé le volume possible de nos ventes vers ce pays.

• • •

Même si les autorités fédérales n'ont pas encore laissé voir d'inquiétude sur cette augmentation rapide de notre déficit avec l'étranger, on peut être certain que ce dernier est envisagé sérieusement à Ottawa et que des mesures sont certainement à l'étude actuellement pour corriger cette situation qui revient comme un mal chronique dans l'économie nationale. Il a quelques années et même encore tout récemment, le gouvernement canadien pouvait compter sur l'apport des capitaux étrangers, notamment des capitaux américains, pour abaisser le déficit de nos échanges. Une telle possibilité apparaît maintenant fort réduite depuis que le gouvernement américain pratique une politique assez sévère de contrôle sur le mouvement des capitaux vers notre pays. On ne saurait donc prévoir, pour le moment, vers quels éléments nouveaux de solution se pencheront les experts de la capitale fédérale pour conjurer ce nouveau danger.

C. J. HODGSON & CIE INC.



M. LUC LEHOUX

Monsieur J. A. Hodgson, président de C. J. Hodgson & Cie Inc., agents de change, est heureux d'annoncer que Monsieur Luc Lehoux a été nommé administrateur de la compagnie. Monsieur Lehoux possede plusieurs années d'expérience dans le domaine du placement et se spécialise dans le service des comptes institutionnels et individuels. •

Québecair enregistre des profits nets de $150,838

La société Québecair, publiant son rapport financier annuel, souligne qu'elle a mis à la disposition de sa clientèle une capacité de 6,177,500 tonnes-milles, dont 62,348,000 sièges-milles. Quelque 3,841,000 tonnes-milles ont été utilisées, dont 33,386,000 sièges-milles. Il en est résulté des coefficients d'utilisation de 62.2% en charge payante et de 53.5% en passagers.

Au terme de l'exercice, les revenus d'exploitation atteignaient $3,669,496 et les dépenses $3,334,135. Les dépenses additionnelles étaient de $425,909 et les régularisations extraordinaires de $247,302. Il en est donc résulté un bénéfice net de $150,838, soit d'environ $0.30 par action ordinaire. Le tout a porté le solde des bénéfices non répartis à $472,838, ou à environ $0.95 par action ordinaire.

En décembre, la société a vendu ses propriétés immobilières à Les Immeubles Quebecair Inc., une filiale formée à cette fin. C'est aussi au cours de ce mois que le capital-actions autorisé de Quebecair a été augmenté par la création de 100,000 actions privilégiées de deuxième rang, d'une valeur au pair de $10 chacune. Ces actions ont été émises aux détenteurs d'actions ordinaires, à titre de dividende représentant une distribution partielle de gains de capital.

En 1964, souligne d'autre part le rapport, les avions de Québecair ont transporté 106,267 passagers. Le courrier transporté représente 59,000 tonnes-milles, et le fret 375,000 tonnes-milles.

Abordant l'avenir de l'exploitation, le rapport de Québecair note en premier lieu que le territoire desservi par Québecair couvre une superficie d'environ 400,000 milles carrés. La distance, par voie des airs, qui sépare Montréal du point extrême de son réseau est de quelque 700 milles. Une partie de ce territoire est composé de régions récemment mises en valeur dont la principale liaison rapide avec l'extérieur est l'avion.

Formation de "La Stabilité, Compagnie d'assurance-vie"

M. Hubert Godin, président de Zodiac Ltée, annonce la formation de "La Stabilité, Compagnie d'Assurance Vie". Les fondateurs ont versé au trésor de la compagnie, qui a obtenu sa charte en date du 18 mai dernier, la somme de $1,748,250.00. La nouvelle compagnie obtenait, le 28 mai, du surintendant des Assurances du Québec, le permis d'effectuer des opérations d'assurance-vie de tous genres.

M. Tancrède Sicard, C.L.U., vice-président exécutif et directeur général de la compagnie, soulignait que la compagnie projette de porter, sous peu, son capital à environ $4,000,000.00. C'est la première fois au Canada, croit-on, qu'une compagnie d'assurance-vie débute en affaires avec un capital aussi important.

La nouvelle société comptera parmi ses administrateurs MM. Paul A. Dionne, président de Dionne Ltée ; Guynemer Giguère, professeur de finance à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal ; Hubert Godin, président de Zodiac Ltée et de Société de Placements Ltée ; Sévère Godin, financier bien connu de Montréal ; Tancrède Sicard, vice-président exécutif et directeur général de La Stabilité ; Jean Thérien, président d'Alliance Credit Corporation ; Roland Thérien, premier vice-président de Zodiac Ltée et Paul G. Vien, vice-président (finances) de Zodiac Ltée.

M. Roland Thérien sera le président du conseil de La Stabilité tandis que M. Hubert Godin détiendra le poste de président. La Compagnie sera sous la direction expresse de M. Tancrède Sicard qui en sera le vice-président exécutif et le directeur général. M. Sicard est bien connu dans le domaine de l'assurance-vie ayant accumulé plusieurs années d'expérience dans divers postes de commande.

La compagnie, qui a obtenu sa charte de la Province de Québec le 18 mai dernier, aura son siège à Montréal ; elle concentrera ses efforts, au début, dans la province de Québec. La Stabilité offrira des polices d'assurance-vie de tous genres, y compris les plans d'assurance-vie collective et des fonds de retraite.

Ventes au détail de nouveau favorisées, faillites en baisse

Le temps a de nouveau favorisé les ventes au détail, dans le district de Montréal, sur tout chez les détaillants et les spécialistes, et les magasins à rayons, qui ont annoncé que les affaires avaient été bonnes, relate le bulletin hebdomadaire de Dun & Bradstreet of Canada.

Aucun changement appréciable n'a été enregistré dans le commerce en gros, resté stable, et la production industrielle s'est maintenue à des niveaux satisfaisants.

D'autre part, on a enregistré 13 faillites commerciales, dans le district de Montréal avec des passifs engagés pour $998,585, et des actifs pour $380,532, contre 20 faillites, des passifs pour $1,675,683 et des actifs pour $1,556,197 dans la semaine correspondante de 1964.

Le total des faillites, d'après les chiffres compilés par Dunn & Bradstreet, pour le mois de mai se montent à 87, avec des passifs de $6,873,826 et des actifs de $4,263,154.

Les chiffres correspondants, en mai 1964, avaient été de 83 faillites, $3,735,402 de passifs et $2,431,634 d'actifs.

N. Ont. Natural Gas alimentera la région de Rouyn-Noranda

TORONTO — Northern Ontario Natural Gas Company Ltd a annoncé des plans pour une extension de son réseau d'une valeur de $4 millions en vue de transporter le gaz naturel jusqu'à la région de Rouyn-Noranda, au delà de la frontière de l'Ontario avec le Québec.

M. Edmund C. Bovey, président de la corporation, a annoncé qu'une filiale, Champion Pipe Line Corp. Ltd, a reçu un certificat de la Commission nationale de l'Energie, l'autorisant à construire une ligne de transmission depuis Earlton, Ont., jusqu'à Rouyn-Noranda, soit à environ 60 milles de là.

Ce pipeline recevra le gaz naturel dans les installations de NONG de la zone d'Earlton, et l'acheminera à la compagnie filiale distributrice, Le Gaz provincial du Nord de Québec Ltée, qui a acquis les droits de distribution du gaz naturel dans la région de Rouyn-Noranda, pour desservir une population globale de près de 30,000 habitants, et un vaste complexe industriel.

On s'attend que les profils et le cahier de références relatifs à ce projet soient déposés aux autorités compétentes, et que les travaux préliminaires pour la construction de la ligne commencent dès réception de l'accord de la Commission nationale.

La construction du réseau de distribution local dans la région de Rouyn-Noranda, sujet à l'accord de la Régie de l'Electricité et du Gaz du Québec, ne commencerait qu'après le 6 juillet.

WILLIAM SOFIN et COMPAGNIE



Monsieur Lucien Ayoub a dernièrement été désigné directeur général de la société William Sofin & Cie Ltée, dont les bureaux sont situés à Montréal. M. Ayoub a eu une longue expérience bien variée dans l'industrie du parfum et articles de toilette. Il dirigera les ventes et la promotion des parfums Christian Dior, parfums Raphael, parfums Weil, Tabac Original Produits de Toilette pour hommes, Produits cosmétiques du Dr N.-G. Payot, Produits pharmaceutiques Schieffelin, Produits hypo-allergiques Almay, Vaporisateurs Step, Aqua Lavanda Puig, Dinalon et des produits Ambray pour le bain. •

Le manque de compétence et la pénurie de capitaux empêchent les Canadiens de contrôler leur économie

STILLWATER, OKLA. (AP) — Un économiste, canadien de naissance, affirme que l'absence de compétence en matière d'administration et la pénurie de capitaux constituent les principaux facteurs qui empêchent l'économie canadienne de se développer par elle-même.

Le Dr A. Gordon Ball, maintenant professeur à l'Université d'Iowa, a fait ces commentaires à la première séance de l'Assemblée inter-américaine sur les relations canado-américaines. M. Paul-A. Bridle, directeur de la division pour les Etats-Unis du ministère canadien des Affaires extérieures, a également adressé la parole.

M. Ball, qui fut un temps économiste à l'emploi du gouvernement canadien, a dit qu'un certain nombre de Canadiens se plaignent des actes des Américains en les qualifiant "de la plus haute forme d'impérialisme", parce qu'ils entraînent le contrôle de l'économie du Canada au moyen de prêts commerciaux et d'investissements industriels.

Mais M. Ball a enchaîné en disant que le Canada manque de compétence et d'argent pour développer ses propres ressources et que les Etats-Unis ont comblé ces lacunes.

"Si le Canada désire maintenir son rythme de croissance et de progrès, a-t-il dit, il ne pourra certainement pas le faire en remplaçant les Américains par des Canadiens moins bien préparés à administrer de façon à rencontrer la concurrence, ni en refoulant le capital américain qui assure cette croissance."

Pour sa part, M. Bridle a dit que les investissements américains sont bénéfiques au Canada en contrebalançant, d'une certaine façon, l'imposant déficit de notre balance commerciale avec les Etats-Unis. Toutefois, il a ajouté que la nature et l'importance de ces investissements préoccupent plusieurs Canadiens.

M. Bridle a par ailleurs expliqué que les mesures de contrôle des investissements récemment adoptées au Canada visent, non pas à restreindre la participation des Etats-Unis, mais à encourager les Canadiens à investir davantage.

Il a enfin souligné que la Société de développement du Canada a été conçue dans le but de grouper des fonds suffisants pour favoriser le développement d'importantes entreprises canadiennes et, en particulier, pour permettre à la Société de développement d'empêcher que des entreprises canadiennes déjà existantes tombent aux mains de non-résidents.

Le huitième congrès de l'Institut des comptables agréés se tiendra à Sherbrooke du 6 au 8 juin

Le huitième congrès annuel de l'Institut des Comptables agréés de la province de Québec se tiendra, les 6, 7 et 8 juin prochains, à Sherbrooke. A cette occasion, l'Institut sera l'hôte de la Faculté de Commerce de l'Université de Sherbrooke. Les réunions et les manifestations du congrès auront lieu dans les locaux de cette faculté, sur le campus sherbrookois. Le congrès se déroulera sous la présidence de M. Marcel Caron, C.A., qui est également président de l'Institut.



M. Marcel Caron, C.A., président de l'Institut des comptables agréés de la province de Québec.

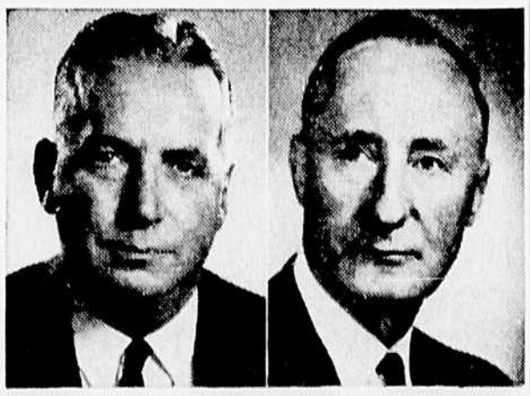
Dès dimanche soir, le 6 juin, les assises de l'Institut prendront un grand départ; l'Université de Sherbrooke, lors d'une cérémonie académique, décernera un doctorat honorifique en Sciences commerciales à M. C. Douglas Mellor, C.A., directeur-administratif de l'Institut. L'Université a voulu saisir l'occasion de reconnaître et souligner les mérites de M. Mellor; en plus de sa participation au développement de la profession de comptable, il a donné une collaboration particulièrement fructueuse aux écoles de commerce pour le perfectionnement de la formation académique des spécialistes en comptabilité et administration. La remise des honneurs académiques sera faite par le recteur de l'Université, Mgr Irénée Pinard, P.A.

Les journées de lundi et mardi seront remplies par un programme de travail et d'étude avec la participation d'experts et invités. Les présidents-conjoints du comité du congrès, MM. V. Assaly et G. Chabot prévoient, par le nombre d'inscriptions déjà reçues, que le congrès réunira le plus grand total de participants depuis le début de cet événement annuel. Toutes les régions de la province seront représentées.

MAGNIFIQUE COTTAGE
14 pièces — $55,000.
Vue magnifique, face au fleuve et parc. Riche façade en granit, belles grandes fenêtres. Situé dans le meilleur secteur résidentiel de Verdun au :
6425 boul. Lasalle
COTE & FILS COURTIER
769-6660

PROTEGEZ LA SANTE DE VOTRE PERSONNEL
C'EST PROTEGER VOTRE CAPITAL
... Sur rendez-vous,
"SERVICES DE BILAN DE SANTE"
Villa Medica
Hôpital pour convalescents
Pour tout renseignement concernant le PLAN DE BASE et le PLAN SPECIAL, pour des examens médicaux, écrivez ou téléphonez :
225 est, rue SHERBROOKE, MONTREAL 288-8201

Nominations à la Banque Toronto-Dominion



M. A. E. WOODS — M. E. BROWN

La Banque Toronto-Dominion annonce que M. A. E. Woods a été nommé gérant général adjoint de la division Est. Lorsqu'il entrera en fonction à la fin de l'année, il succédera à M. E. Brown qui prend sa retraite après 46 années de service. M. Woods, qui aura ses bureaux à Montréal, occupe le poste de gérant général adjoint de la division d'Ontario depuis deux ans et demi ; précédemment, il était surintendant de la division du crédit corporatif, au siège social. La division de l'Est comprend toutes les succursales du Québec et des provinces Maritimes.

M. Brown est gérant général adjoint de la division de l'Est depuis dix ans. En prenant sa retraite, il compte aller s'établir à Kingston. •

Jean Mehling câble de Paris

Importance capitale d'une conversion au système métrique

La nouvelle de l'acceptation du système métrique par la Grande-Bretagne a produit une profonde impression en France. Si les Anglais cherchaient à prouver leur appartenance à l'Europe en renonçant à des siècles de tradition, ils ont réussi au-delà de tout espoir. Rien ne pouvait frapper davantage une opinion publique pourtant blasée ! On n'hésite pas à voir, dans la décision prise, la preuve d'une bonne volonté méritoire, d'un profond sens des réalités, d'une nouvelle phase de la "politique de la main tendue"; bref, une étape absolument décisive. Les esprits malveillants disent que les Anglais sont allés à Canossa ! Les anglophiles sont prêts à pavoiser. Tout le monde est d'accord sur un point au moins : l'événement est d'une importance capitale. Il ne s'agit donc pas de tenir des propos désabusés dans une atmosphère d'euphorie, mais de ramener la décision anglaise à des proportions raisonnables. Les premières remarques rejoignent donc celles des Anglais eux-mêmes : l'adoption du nouveau système demandera des années; elle rencontrera, longtemps encore, de farouches opposants.

Sous cette réserve malgré tout minime, je partage en la matière l'optimisme général. Nous venons d'assister — au seul plan des conséquences économiques — à un événement de première importance. Dire que les Anglais ont fait acte de bonne volonté, pour apporter la preuve de leurs liens avec l'Europe, est exact mais insuffisant. Parmi les innombrables partisans d'une adhésion anglaise à la Communauté des Six — et au sein même de l'A.E.L.E., — bien des gens déploraient que rien ne pût être fait en Grande-Bretagne "comme sur le Continent".

Des hommes d'affaires, et non des moindres, hésitaient à ajouter, aux difficultés d'une langue qu'ils connaissent mal, celles de mesures où le technicien le plus averti se perd. Les principaux exportateurs anglais ont su, depuis toujours, s'adapter aux réactions psychologiques de leurs clients européens. Mais l'opinion publique joue un rôle primordial dans les flux commerciaux, et son aversion avouée pour les "singularités anglaises" a joué de mauvais tours aux vendeurs britanniques. J'en suis absolument convaincu, l'acheteur français — par exemple — cessera d'ici quelques années de rechigner devant le produit anglais, par la seule vertu de la décision dont il vient d'être parlé.

N'oublions pas que, depuis plusieurs années, la plupart des commentaires malveillants faits sur la Grande-Bretagne, en Europe, s'appuyaient sur des considérations quelquefois très subjectives : impossibilité de se comprendre "prouvée" — disait-on — par l'"hermétisme des "signes", quels qu'ils soient. Dans la querelle qui oppose, à propos de son admission, l'Europe continentale à la Grande-Bretagne, l'un au moins des obstacles vient d'être levé. Peut-être les Anglais se préparent-ils eux-mêmes, psychologiquement, à souscrire aux conditions du Traité de Rome. Ils affirment leur vocation européenne chaque jour plus clairement. Leur décision prouve qu'ils renoncent à leur "isolement". En tout cas, la "manoeuvre" traduit un intense désir de vendre davantage aux continentaux.

Sur ce point, les Anglais n'ont pas caché leur objectif. Personne ne les en blâmera. Aucun des six pays de la Communauté n'accepte de renoncer à certains de ses vieux privilèges pour une autre raison. Pourquoi Londres ferait-elle exception à la règle ? Je crois d'ailleurs que le vrai problème est celui-ci : la demande de produits anglais augmentera parce que les Européens cesseront de croire — sans l'avoir vérifié — qu'ils sont différents des leurs !

En conclusion, il faut bien reconnaître que la décision anglaise est capitale, non pas pour ce qu'elle apporte de nouveau sur le plan concret, mais pour le choc psychologique qu'elle crée. Les produits anglais vendus à Paris sont exprimés en litres ou en kilos ! Les produits français vendus à Londres mentionnent, eux, leur correspondance en poids anglais ! Pratiquement, rien n'est tellement changé. Seule la machinerie d'une certaine importance conserve encore, parfois, ses mesures nationales. Par contre le choc psychologique donnera aux acheteurs européens récalcitrants l'impression d'une transformation. Suprême habileté qui relève de la grande stratégie commerciale. Il y a des siècles qu'on admire, en Europe, l'aptitude des Britanniques à se plier aux circonstances passagères, lorsque leurs intérêts commerciaux sont en cause. Il n'y a que peu d'années, néanmoins, que les Anglais ont compris ce phénomène majeur.

ROYALITE OIL COMPANY, LIMITED
DIVIDENDE
ACTIONS PRIVILEGIEES
NO 43
AVIS est par les présentes donné qu'un dividende trimestriel de 32.8125 cents l'action a été déclaré sur les actions privilégiées 5¼% première série de la compagnie, payable le 1er juillet 1965, aux actionnaires immatriculés à la fermeture des bureaux le 10 juin 1965.
D'ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,
Le secrétaire,
R. C. SMITH.
Calgary, Alberta,
27 avril 1965.

UNITED SHOE MACHINERY COMPANY



M. G.-V. KNOWLES

L'élection de M. G.-V. Knowles au poste de vice-président de la section de la manufacture de la United Shoe Machinery Company of Canada Limited, vient d'être annoncée par la compagnie. M. Knowles, diplômé de l'Université Queen's, en génie mécanique, est au service de la USMC depuis 18 ans et était auparavant surintendant de la manufacture. •

PARKWAY INDUSTRIAL PARK
A VILLE D'ANJOU, QUEBEC
TERRAINS ET BATIMENTS INDUSTRIELS
A VENDRE OU A LOUER
TOUS SERVICES
TEL.: RE. 1-2721

Elections au Canadian Wine Institute



W. D. HATCH

Lors de l'assemblée annuelle du Canadian Wine Institute, M. W. D. Hatch a été élu président. M. Hatch est président de Bright's Wines Ltd. A la même assemblée, M. Philip Torno, président de Jordan Wines Limited, a été élu vice-président de l'Institut ; et M. Frank J. Cooper, vice-président de Welland Winery Limited, a été élu secrétaire.

Le Canadian Wine Institute est l'association en gros de l'industrie canadienne du vin. •

Les compagnies
TRUST ROYAL
et
NIAGARA
consentent maintenant des
HYPOTHÈQUES
de 87½%
Pour achat, vente ou réparation d'habitations.
Coût modique: taux d'intérêt raisonnables.
Pour vous renseigner: écrivez ou téléphonez au plus proche bureau de prêts hypothécaires du Trust Royal ou de la Niagara.
TRUST ROYAL
630 ouest, boul. Dorchester—849-4741
PLAN D'HYPOTHÈQUE COMBINÉE
LA COMPAGNIE DE PRÊTS ET D'HYPOTHÈQUES NIAGARA LTÉE
Bureau 540
615 ouest, boul. Dorchester—866-1946

Un seul service réunissant tous les corps de métiers... créations originales ...prestige accru
LE SERVICE D'AGENCEMENT ET D'AMEUBLEMENT DE BUREAUX EATON PAR CONTRAT
Si vous projetez d'emménager vos bureaux dans un nouveau local ou si vous songez simplement à moderniser ceux déjà existants, consultez le personnel expérimenté d'EATON, sans obligation et à votre commodité.
Affiches et lettrages
Agencement de couleurs
Air conditionné
Accessoires de bureau
Boiseries
Classeurs
Classeurs d'archives
Couvre-plancher
Eclairage
Eléments de cuisine
Eléments encastrés
Etageres
Luminaires
Mobilier de bureau cafétéria
Mobiliers de salles de conférences
Mobiliers de salles de repos
Murales, papier-tenture
Murs de division
Parois de séparation
Peintures
Placards-remise
Plan d'intérieur
Plafonds insonorisés
Portes
Répartition d'espace
Rideaux
Stores
Tableaux et photos
Tapis
Tentures
Vestiaires
EATON — Service d'agencement et d'ameublement de bureaux par contrat (revoir 670), au septième étage
COMPOSEZ 842-9331, POSTE 297 ou 298

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	3 h.
1325	Abitibi	13	12¾	13
200	Allianc CCA	13¼	13¼	13¼
1840	Alumin	32¼	32	32¼
275	Alum 4¼ p	41½	41½	41½
—	Alcan I p	22¾	22¾	—
—	Alcan 2 p	48½	48½	—
—	Anglo CP	12½	12½	—
—	Anglo CP p	28	28	—
—	Ang T 4½ p	47	47	—
—	Ang T 265 p	52½	52½	—
—	Ang T 290 p	53	53	53
100	Argus	20¼	20¼	20¼
—	Arg 2.50 p	51¼	51¼	—
100	Arg C p	14¾	14¾	14¾
175	Asbestos	28½	28	28
55	Bq CN	73¾	73½	73¾
50	Bq Imp	68¼	68	68
250	Bq Mont	66	65¾	65¾
150	Bq NE	78¼	78	78
100	Bq PC	54½	54½	54½
80	Bq Roy	78½	78½	78½
50	Bq Tor-D	66	66	66
25	Bath P	27¾	27¾	27¾
—	Bath wts	14¼	14¼	—
—	Bath P A	62½	62½	—
2139	Bell Phone	60¾	60¾	60¾
—	Bow Mer Pr	51½	51½	—
120	Bow Paper	6¼	6¼	6¼
650	Brazil	7¾	7¾	7¾
—	BA Bk N	69	69	—
400	BA OIL	33¾	33¾	33¾
75	BC Forest	28¾	28¾	28¾
—	BC Phone	60½	60½	—
—	BC Ph 4¾	91	91	—
—	BC Ph 56 Pr	98	98	—
30743	Brinco	6¼	6¼	6¼
—	Bruck A	33	33	—
—	Bruck B	17¾	17¾	—
—	Bulolo	9	9	—
225	Cal Pow	22	22	22
—	Can Cem	38	37¾	—
—	Can Cem Pr	28	28	—
—	CD Sugar	28¼	28¼	—
100	Can Iron	34¼	34¼	34¼
—	Can Iron p	95½	95½	—
—	Can Malt	25½	25½	—
—	CSL	33½	33	—
—	CSL pr	6¾	6¾	—
2370	C Aviat E	19¾	18¾	19¼
700	C Brew	9¾	9¾	9¾
—	C Brew A	47	47	—
—	C Brew B	54	54	—
200	CB Alum A	16	16	16
—	CBronze p	100	100	—
—	C Chem w	11½	11¼	—
200	C Endtn	9¾	9¾	9¾
100	C Hydroc	32	32	32
—	CIL	22¾	22½	—
—	CIL pr	82	82	—
206	CI Pow	25¼	25	25¼
25	CI Pow p	50	50	50
100	C Marconi	5¾	5¾	5¾
275	CPR	62¾	62¾	62¾
—	C Prina	13¾	13½	—
—	CPP Sec A	24¾	24½	—
—	C Vickers	24	24	—
—	Central Del	11¼	11	—
760	Chemcell	18¾	18¾	18¾
—	Chm 1.75 Pr	37½	37½	—
—	Coghlin	17¾	17¾	—
—	Coll Cell	9¾	9¾	—
270	Cons MS	43¾	43	43
90	Cons Paper	45¼	45¼	45¼
—	Cons Text	28¼	28¼	—
—	Consu Glass	16	16	—
—	Corby (A)	21½	21½	—
—	Corby (B)	21½	21½	—
150	Coronation	490	490	490
100	Crain RL	27½	27¾	27½
—	Cred Fonc	73	69½	—
—	Cr Cork	120	120	—
100	Cr Zell (A)	36	36	36
200	Crush Int	15¾	15¾	15¾
—	Cygnus (A)	500	50	—
—	Cygnus (B)	7	7	—
—	Denison	31	31	—
570	Dist Seag	39¾	39¾	39¾
300	Dome Pete	18¾	18¾	18¾
400	D Bridge	28¾	28½	28¾
—	D Coal pr	7	7	—
—	D Corset	13½	13	—
—	Dairies	16½	16	—
125	Do Fasco	28½	28¾	28½
2770	D Gass	15¾	15¼	15¾
—	D Glass pr	18¾	18	—
—	D Lime	6¾	6¾	—
1130	D Lime w	22	22	22
300	Dosco	13½	13½	13½
75	D Stores	25¾	25½	25½
1010	D Tar	22	21¾	21¾
1223	D Text	37¾	37¾	37¾
325	Donohue	9¾	9¾	9¾
75	Du Pont	52¼	52	52¼
150	Dupuis (A)	12¾	12¾	12¾
25	Eddy Match	40	40	40
—	Enamel (A)	8¾	8½	—
—	Enamel (B)	5	5	—
150	Falcon	102¾	102	102¾
—	Fam Play	23½	23¼	—
—	Fleetwood	21	20¾	—
50	Fraser	34	34	34
—	Freiman	5¾	5¾	—
800	Fr Pete Pr	557	570	570
—	Frosst (A)	22½	22½	—
—	G Drayton	46¾	46¾	—
—	GS Wares	13¾	13	—
—	GR BRCI Pr	51	50	—
—	Gr Wpg G	18¾	18¾	—
—	GL Paper	23¼	23¼	—
—	Hdy Andy	6½	6½	—
—	Hardee	115	115	—
25	Hawk Sidd	6½	6½	6½
—	Id Pr	102	102	—
800	Hollinger	29	29	29
—	Holt Ren	22	20	—
100	Home O (A)	20½	20½	20½
—	Id B	23	22	—
—	Horne Pf	370	360	—
600	Hud Bay M	78	78	78
125	Hud's Bay	13¾	13½	13¾
525	Husky O	13¾	13¾	13¾
155	Imp Oil	55¾	55¾	55¾
300	Imp Tob	14¾	14¾	14¾
325	Ind Accep	26½	26¼	26½
—	Inland C Pr	19	19	—
—	Inland N G	11¾	11¾	—
—	Int Bronze	27½	27½	—
790	Int Nickel	98¾	97¾	97¾
122	Int Pap	36	36	36
500	Int Util	34	34	34
—	Interpro PL	91¼	91	—
—	Jamaica PS	14¼	14¼	—
—	Labatt	21½	21½	—
—	Laur Fin	19¾	19¾	—
—	Laur F 1.25	21½	21½	—
—	Laur F 2.00	42	41¾	—
—	Loblaw (A)	10¼	10	—
600	Loblaw (B)	10¾	10¾	10¾
—	Loeb M	16	16	—
—	MacLaren A	23	23	—
—	MacLaren B	24¼	24¼	—
—	MacLean	32¼	32	—
100	MacMillan Pr	33¼	33¼	33¼
—	Maritime E	20½	20½	—
5671	Maritime T	23	22¾	23
2387	Mass F	31	31	31
—	McAllister	7¾	7¾	—
—	Miron 6	13½	13½	—
—	Mitch R A	13¾	13¾	—
—	Molson A	40¾	40¾	—
—	Molson B	41¾	41½	—
—	Mtl Loco	13¾	13¾	—
—	Mtl Trust	25	25	—
125	Moore Corp	71	71	71
—	Morse A	16¾	16¾	—
100	Morse B	14½	14½	14½
—	Mussens	25½	25¼	—
—	Nat Druz	15½	15½	—
200	NFLD Light	10½	10½	10½
240	Noranda	53½	53½	53½
—	N Ont NG	28½	28½	—
—	N Ont Pr	80	80	—
—	N S Light	35½	33	—
—	Ocean Fish	8¾	8¾	—
505	Ogilvie	14	13½	14
—	Ogilvie Pr	38½	38½	—
—	Ont Steel	37½	37½	—
225	Pac Pete	11¾	11¾	11¾
—	Penman P	121	121	—
—	Placer	26	26	—
1595	Pow Corp	15½	15½	15½
—	Price Br	42¾	42¾	—
—	Price Pr	88¾	88¾	—
—	QN Gas	11¾	10½	—
—	QNG Pr	99½	99	—
10	Que Phone	25	25	25
—	Q PH43¼ 65	19¾	19¾	—
1000	Reitmans	10¾	10¾	10¾
200	Rio Algom	18¾	18¾	18¾
—	Rockwell	31	31	—
—	Rolland A	12¼	12	—
—	Rolland Pr	90	90	—
100	Ronalds	14¾	14¾	14¾
75	Rothmans	26	26	26
—	Ros T 3% A	22¼	22¼	—
25	St-L C (A)	41	41	41
—	St-L Cm w	22	21	—
—	St-L Crp A	103¾	103¾	—
300	Salada F	12¾	12¾	12¾
—	Scott LaS	14½	14½	—
375	Shell Can	17¾	17¾	17¾
—	Shell L p	23¾	23¾	—
100	SherW	41	41	41
—	Shop Save	16¾	16¾	—
—	Simp Sears	29½	29½	29¾
100	Sicard	7	7	7
130	Simpsons	29¾	29¾	29¾
—	Soc GF	7¾	7	—
30	Southam	39½	39½	39½
100	SS Steel	23	23	23
673	Steel Can	31¾	31¾	31¾
35	Steinbg (A)	47	47	47
125	Texaco Can	56¼	56	56¼
400	T Fin A	16¾	16¾	16¾
—	Tr-C Corp	10¾	10¾	—
50	Tr-C PL	37	37	37
—	Tr Mt PL	21½	21½	—
—	Triad Oil	231	237	—
—	Turnbull	12	12	—
—	Turnbull Pr	21½	21½	—
180	Un Carbide	30¾	29¾	30¾
—	Viau	14¼	14	—
175	Walk GW	39¾	39¾	39¾
—	Weldwood	12¼	12¼	—
500	WCoast Tr	16	16	16
—	W Pac Pd	18	18	—
—	Weston A	21	21	—
—	Weston B	22¾	21½	—
305	Zeller's	18½	18½	18½

Bourse Canadienne

Ventes		Haut	Bas	3 h.
—	Ajax	9½	9	—
—	Alpha A	70	70	—
1150	Alscope	120	110	110
—	Alsol	13½	13	—
5000	Amg B Bel	33	32½	33
300	Amerainium	5	5	5
—	A A Molsh	255	255	—
—	Anthonian	9½	9	—
—	Arno	5	5	—
1300	Augustus	32	32	32
—	Baker Talc	8	8	—
—	Band-Ore	18	18	—
500	Bateman	6	6	6
—	Beauce Pl	11	11	—
89100	Black Ha	400	370	390
1500	Black Riv	26½	26½	26½
1100	Blue Bon	400	395	400
—	Bluewater	47	47	—
—	Bornite	6½	6½	—
—	Bourse Prest	15	15	—
11300	Bruneau	27	26	27
500	Burnt Hill	39	39	39
—	Calumet	6	6	—
—	Camflo	260	260	—
—	C Intercurb	350	350	—
—	C Magnesite	45	45	—
700	C Sec Und	250	250	250
—	Cantexas	165	165	—
—	Carbec	11	11	—
—	Carteir-Que	10½	10½	—
—	Casavant	475	475	—
—	Cassiar	13¾	14¾	—
300	Cessland	580	580	580
1400	Chemalloy	174	168	168
3000	Chib Bay	30	30	30
—	Chipman	18	18	—
14000	Com H M	98	98	98
1500	Com O G	37	36	36
—	Commodore	7¾	7¾	—
—	Coomod w	450	450	—
11000	Cominga	18	16	16
—	C Cadamar	32	32	—
1000	C Manitoba	59	59	59
26000	C Mogador	43	40	40
—	C New Pac	16	16	—
—	C Persh	20	19	—
—	CQ Yell	8	8	—
—	C Virginia	41	37	—
—	Copperfam	13	13	—
125	Couvrette A	8	8	8
165	Cr St-L A	128¾	128¾	128¾
17500	Crowbridge	50	48	48
—	Crusade	13	13	—
10000	Dauphin	28	27	28
—	Delta Elect	283	275	—
200	Denison A	15¾	15¾	15½
—	Denault w	10	10	—
27500	Dolsan	52	50	52
100	Delta Min	34	34	34
—	Dom Exp	12	12	—
—	Dom Lease	31½	31½	—
—	D Oilcloth	32¾	32¾	—
300	Drum Weld	10½	10½	10½
—	Dumagami	55	54	—
—	Dumont	30	29	—
—	East Sull	750	730	—
7500	East Vent	56	52	56
—	Electrolier	9½	9½	—
178100	Equity Ex	81	77	80
1000	Fab Mer	25	25	25
44000	Fano	12	11½	12
—	Fiscal	9	9	—
—	Fontana	4	4	—
—	FT Relianc	56	55	—
33000	Fox Lake	30½	30	30½
—	Frigistors	40	40	—
2000	Fundy	3	3	3
500	Futurity	43	43	43
—	Garnet	47	47	—
51000	Ghislau	47	43	43
1000	G Autotrn	250	225	250
—	Glacier	14	13	—
—	Glen Lake	132	130	—
600	Grissol	260	255	260
—	Gui-Por Ur	30½	30½	—
—	Hastings	350	350	—
1400	Inspiratn	185	180	185
—	Int Atlas	140	130	—
—	Int Ceram	8	8	—
6500	Intp Dredg	32	31	31
—	Inv Fund	54	54	—
—	Israel Oil	13	13	—
—	James Bay	42	42	—
9100	Jubelee	415	405	415
1000	K Desmond	44	44	44
1300	Kiena	295	280	295
—	Kilembe	15½	15½	—
200	Kodiac Pet	335	325	325
—	Kontiki	8	8	—
—	Lab Acce A	11¼	11¼	—
—	Laduborn	33	33	—
—	Lait Lecl A	13	12¾	—
100	Lambt A	18½	18½	18½
—	Lapenota A	17	17	—
—	Lingside	4½	4	—
—	Lithium	10	10	—
3000	Louanna G	15	13	15
—	Malartic HY	23	23	—
—	Massval	9	9	—
—	Matarnew	34	33	—
—	McAdam	110	105	—
—	McIntyre	82	82	—
—	McKinney	24	21	—
575	Melchers	20	20	20
—	Melchers Pr	53¼	53¼	—
—	Merc Chip	11	11	—
—	Merrill	80	80	—
—	Mid Chib	22	22	—
—	Miro Mine	32	32	—
20400	Midespa	415	385	385
4500	Mistango	19	19	19
1300	Molyb	75	75	75
—	Mon pre	13	12	—
—	Mt Costigan	23½	23½	—
2600	Mt Pleast	103	102	103
—	Mt Rice	18	18	—
29500	Mt Pr rts	101	100½	101
—	NAut Und	135	130	—
—	Native Min	11½	11½	—
9000	N Forman	6	6	6
7200	N Imperial	215	210	215
—	Newrich	18	16	—
—	NW Amulet	5½	5½	—
—	Noeana	11	11	—
—	N Kayr M	25	23	—
1200	NorthEx	160	160	160
300	NW Canalas	13	13	13
2000	Norvalie	6	6	6
—	Opem Ex	13	13	—
2000	Pat Silver	20	20	20
1000	Paudash	11	11	11
—	Peace Rive	425	425	—
4500	Peonbee	21	21	21
1000	Peso S	140	140	140
—	Phoenix O	72	70	—
—	Pitt Gold	4½	4	4
21300	Porcupine	39	35	35
—	Pow C 1 Pr	46	46	—
—	Pow C 2 pr	16¾	16¾	—
—	Provn G	265	265	—
2500	Que Ascot	6	5½	6
—	Que Chib	14	13	—
—	Q Cobalt	190	190	—
10000	Q Indust M	33	32	32
2300	Que Smelt	24½	23	23
—	Que PH 55	20½	20½	—
—	Red Crest	3½	3½	—
2700	RA Pet B	100	93	95
—	Rusty L	36½	35	—
200	Ruby Foo	425	425	425
—	Ruby Fwts	17	17	—
—	St Lucie	15	13	—
300	St-L Colum	305	305	305
—	St-L D Lds	70	65	—
—	Sapawe	33	33	—
—	Select F	5¼	5	—
—	Silver Reg	17	16	—
—	Sun Shrine	18	18	—
2000	Silver T	17	17	17
100	Sobeys A	20½	20½	20½
—	Soca	100	100	—
—	S Dufault	7½	7½	—
—	Starrin Air	50	49	—
13200	Stairs Ex	263	255	255
—	Std Gold	269	261	—
—	Sullivan	320	320	—
—	Superpak	300	300	—
—	Surlaga	37	37	—
1000	Tache	13	13	13
—	Talisman	68	67	—
2000	Tazin	7	7	7
3000	Tib Exel	7½	7½	7½
—	Titan	9	9	—
—	Tonke	190	190	—
—	Treterre	50	50	—
—	Tru Wall	5	5	—
—	U Corp B	13	13	—
—	U Ohalski	46	46	—
200	U Towns	16½	16½	16½
—	Val-Mar	5	5	—
—	V D Hout	230	230	—
1000	Vanguard	4½	4½	4½
—	Viola	380	380	—
—	Wabasso	18	18	—
1500	Westburne	135	134	135
100	Westeel	17	17	17
3500	West Tin	47½	45	45
800	Westville	44	43	43
1500	White Star	30	30	30

cours des obligations

Source : Assoc. des courtiers en valeurs mobilières du Can.

GOUVERNEMENT DU CANADA

3¾ sept	1965	99¾	100¼
4½ déc.	1966	99¾	100¾
2¾ 15 juin	1968	93½	96½
3¼ juin	1970	85	85½
4¾ sept.	1972	93¼	96
5½ avril	1969	102½	103½
5½ oct.	1975	102½	103¾
4½ sept.	1983	92¾	95
CNR 5½ déc.	1971	102¼	103¼
CNR 4½ avril	1967	100	100½
CNR 5¾ janv.	1985	107	108
CNR 4½ fev.	1967	97	98
CNR 5 oct.	1977	98	99¾
3 Perpétuels	1969	75	76

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

Alta Mun F 5½	1986	100½	101¾
B C Elect 5½	1989	100¾	101¾
B C Elect 3¼	1967	96	97
B C Elect 3¾	1969	94¾	95¾
B C Pow 5 sept	1982	95	96
B C Elect 5¾	1977	102	103
Manit 5¾ janv.	1984	103	104
N B 3½ sept.	1965	89¼	100
N B 5¾ déc.	1966	98¼	100
Nfld 6 fev.	1981	103¼	104¾
Nova S 5½ mars	1982	100¼	101¾
Nova S 3¾ juin	1965	99¼	100
Ont H 5¼ nov.	1983	98½	99¾
Ont 3 nov.	1965	98¼	100
Ont H 4 mai	1968	90¼	100
Ont Hy 5¼	1984	98¾	99½
Que 4¾ juil.	1967	93½	96½
Que 3¼ août	1965	93¼	94¼
Que 5½ juin	1980	93½	96¾
Que 4 août	1982	103	104
Que 5¾ fev.	1988	101½	106½
Que 6 août	1972	98½	99¾
Q Hyd 3¾ mars	1973	85½	86½
Q Hyd 5½ nov.	1965	98	99
Sask 3½ mars	1982	100½	101¼

MUNICIPALITES

Montreal 3	1973	83¾	84¾
Montreal 5½	1981	97½	98¾
Ottawa 5½ 2 juil	1980	100	101
Tor Met 5½	1982	100	101
Vancouver 6	1980	104	105

EMPRUNTS CONVERTIBLES

Abitibi 4¼	1966	107	109
Brazil Tr. 4½	1971	85	90
Cdn Petrofina 4	1972	90	92
Cdn Utilities 5¾	1977	138	—
Inland Cemnt 4½	1976	89	—
Int Nat Gas 5¾	1977	99	—
Loblaw 4¾	1976	134	—
Lob Lease Pre 5½	1973	99½	101
Pac Pete 5	1977	103	107
Shaw W&P 5½	1972	100	101
Shaw W&P 4¾	1976	93¼	94¼
Shaw W&P 3½	1970	92	93
Simpson's 5½	1979	132	—
TC Pipeline 5	1989	114	116
TC Pipeline 5	1988	140	—
Simpson's 5	1976	204	—
Utd Twn El 6¼	1981	124	—
WCoast 5½ x-e	1988	102	104

INDUSTRIES

Abit P&P 6½	1977	103½	104½
Alcmna Stl 5¼	1978	97½	98½
Alum of Can. 4½	1978	94	95
BA Oil 5¾	1977	97½	98¼
CB Alum 5¾	1980	100	101
CIL 5¾	1977	100½	101½
C Breweries 5	1963	95¼	96¼
C Chemical 5¼	1971	99½	100½
CPR 5	1983	94¾	95¾
Cr Foncier 5½	1974	96¼	96¾
D Stores 5½	1976	99¾	100¼
Dom Tar 5¾	1978	97¼	98¼
Dom Textile 4	1966	96	99
Imperial Oil 3	1969	93	94
Ind Accept 5¾	1972	99	100
Loblaw Gr 6	1977	102	103
Reynolds Al 5¾	1978	100½	101½
Shell Oil 4¾	1976	99	99
Shell Oil 5¾	1977	101½	103
St Law Corp 5	1978	94¾	95¾
Simpson's 4¾	1971	98¼	99¼
Steinbgr's 5¼	1972	99	100
Traders Fin 5¾	1974	98¾	99¾
Weston Geo 4¾	1971	96	97

SERVICES PUBLICS

Anz Can Tel 6	1983	101	—
Alta Gas Tk 5¾	1979	100¾	101½
Bell Tel 3¾	1979	84½	85½
Bell Tel 3	1962	99½	101
Bell Tel 5¾	1984	102	103½
Bell Tel 6¼	1984	105	106½
Bow Pow 3¾	1980	83	84
Braz Tract 4¾	1970	90	—
BC Tel 5¾	1986	100	102
Calgary Pow 5¾	1982	100½	—
Can Elect 4	1968	94	—
C West NG 5¾	1982	100	101½
Cons Gas 5¾	1984	100¼	102
Gt Lakes P 5¾	1977	100	—
Lakeland NG 6	1982	99	101
Marit Elect 5¾	1983	100	102
Nfld L&P 5½	1978	97	—
N Ont N Gs 4¾	1952	100	102
Northw Ut 5¾	1988	100½	102
North Tel 5¾	1983	100	—
Que Nat Gs 5¾	1985	98	98
Que Nat Gas 6	1988	100½	—
Que Tel 3¾	1983	99½	101
TC Pip Line 5.85	1987	100	102
Union Gas 5½	1977	99	101

IMMEUBLES

Brant Coach 6	1978	96	—
Eaton B 3¾	1968	97	98½
Eatons 5	1978	95½	97
Slainberg 6	1984	101	—
Loblaw 5½	1983	99	100½

Diminution des recettes nettes du Canadien Pacifique en avril

Les recettes nettes du Canadien Pacifique pour le mois d'avril 1965 se sont élevées à $3,041,625, ce qui représente une diminution de $474,326 comparativement au même mois de l'an dernier. Le bilan du mois s'établit comme suit :

Mois d'avril	1965	1964 Revisés	
Revenus du rail	$42,184,492	$43,297,786	$1,113,294 dim.
Dépenses du rail	$39,142,867	$39,781,835	$ 638,968 dim.
Recettes nettes	$ 3,041,625	$ 3,515,951	$ 474,326 dim.
Depuis le 1er janvier			
Revenus du rail	$166,713,516	$170,279,848	$3,566,332 dim.
Dépenses du rail	$156,156,962	$156,369,724	$ 212,762 dim.
Recettes nettes	$ 10,556,554	$ 13,910,124	$3,353,570 dim.

Les chiffres comprennent les montants relatifs aux recommandations de la Commission royale d'enquête MacPherson et au terme de la Loi de réduction des tarifs-marchandises.

QUEBEC MANITOU MINES LTD.
63 rue Sparks, Ottawa, Ont.
Les actionnaires sont priés de faire enregistrer leurs certificats, afin de recevoir les renseignements concernant les activités de la compagnie, directement de la compagnie.
Veuillez les envoyer à :
Eastern & Chartered Trust Company,
34 ouest, rue St-Jacques, Montréal,
ou 719 rue Yonge, Toronto, Ont.

30 est, boul. St-Joseph

• Pour la profession médicale
• Occupation immédiate
• Situation centrale
• Air climatisé
• Stationnement intérieur
• Service d'appels téléphoniques
• Clinique d'urgence
• Service de laboratoire
• Salle de radiographie
Pour informations :
527-2496
M. R. Duhamel
P. Lajeunesse
845-4241
Dr Guy Laporte
Clinique médicale de l'est — Bureaux à louer

Tendance généralement plus faible

MONTREAL — A l'exception des titres bancaires, la tendance générale de la cote est plus faible à Montréal, en début d'après-midi. Le commerce des échanges est modérément actif.

Aux banques, Canadienne Nationale se hausse de ¾ à 73¾ et Impériale de Commerce gagne ¼.

Aux industrielles et services publics, Chemcell et Dominion Glass perdent ¼ chacun, Du Pont gagne ½, Trans-Canada Pipe Line perd ½, Maritime Tel. & Tel. enregistre deux transactions de 5,000 actions chacune à 23 gagnant ¼ de point, Brinco gagne ⅛.

Aux papeteries, Fraser perd 1 point à 34 et Dominion Tar ⅛.

Les métallurgiques sont plus faibles; parmi les métaux usuels, Nickel perd ½ et Noranda ⅜, par contre Falconbridge gagne ¾. Aux aciéries, Algoma perd ¾ et Aluminium ¼.

Dans les autres secteurs, tels les pétroles, les machineries, les alimentaires et les brasseries, les variations en baisse sont très minimes.

Aux spéculatives, Black Hawk gagne 25 cents à $3.90 et Kiena Gold 20 cents à $2.95. Kodiak Pete perd 10 cents à 3.25 et Inspiration 10 cents à 1.80. Chemmaloy perd 7 cents à $1.68.

* * *

TORONTO — Les aciéries ont perdu du terrain en matinée à Toronto. Algoma perd ½ à 72 et Stelco ¼ à 31¾.

Parmi les spéculatives, Violamac bondit de 40 cents à 4.95 sur un volume de plus de 68,000 actions. Anglo United Development gagne 5 cents à 1.38, Tribag 2 à 2.90 et McAdam 4 à 1.16.

La tenue des métaux usuels est mixte; Inco perd ⅜ et Noranda ¼. Falconbridge gagne ¼ à 101¾ et une transaction de 1,000 actions fut enregistrée à 101⅜.

Les aurifères son tplus faibles, Dome perd ¾ à 39½. Les pétroles de l'ouest de premier plan sont généralement inchangés.



NEW YORK — La tendance des cours à Wall Street qui avait débuté sur un ton mixte perd graduellement du terrain en matinée et présente une allure plus faible vers le milieu de l'après-midi.

Aucune nouvelle spéciale, après ce long congé du "Memorial Day", ne semble affecter le marché défavorablement, au contraire, le règlement de la plupart des réclamations de la main-d'oeuvre dans l'industrie de l'aluminium devrait avoir un effet réassurant.

Une tendance en baisse prédominait aux automobiles, aux aciéries, aux magasins de commandes postales et aux pharmaceutiques. Par contre, les services publics, les pétroles, les caoutchoucs et les aérospatiales marquaient des gains.

Aluminium est ferme et Alcoa gagne près de 1 point.

Spiegel, une firme de commandes postales de Chicago qui projette de se fusionner avec Beneficial Finance, était très animé et débuta en hausse de 3¼ sur un bloc de 30,000 actions mais recula d'environ

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDITION DE MONT — 10¢ — Montréal, mardi le 1er juin 1965 / saint Pamphile / 81e année, No 124 / 4 cahiers / 44 pages / la météo: ensoleillé et frais / minimum 45 / maximum 65

AUJOURD'HUI

I. PATENAUDE
COMPTABILITE
REAL
- OSAL.

Fulton : il ... nuvais d'imposer la formule F.-F. aux Québécois • En page 23

Martineau: la Cour d'appel ordonne un nouveau procès

QUEBEC. (PC) — La Cour d'appel du Québec a ordonné hier la tenue d'un nouveau procès dans le cas de M. Gérald Martineau, qui avait été acquitté le 26 novembre dernier de l'accusation d'avoir fraudé le gouvernement du Québec d'une somme de $34,600. Le juge Albert Dumontier, de la Cour des sessions, avait acquitté M. Martineau en concluant qu'il n'était pas un fonctionnaire.

La couronne en avait appelé de la décision du juge Dumontier et trois juges de la Cour d'appel du Québec, les juges Pratte, Casey et Brossard ont rendu hier leur décision unanime ordonnant un nouveau procès.



M. Gérald Martineau

L'accusation portée contre M. Martineau comprenait 11 chefs résultant du versement de ristournes sur des achats faits par le gouvernement à la compagnie de peinture Sico Limitée sous l'ancienne administration de l'Union nationale entre 1955 et 1960.

Une divergence d'opinions

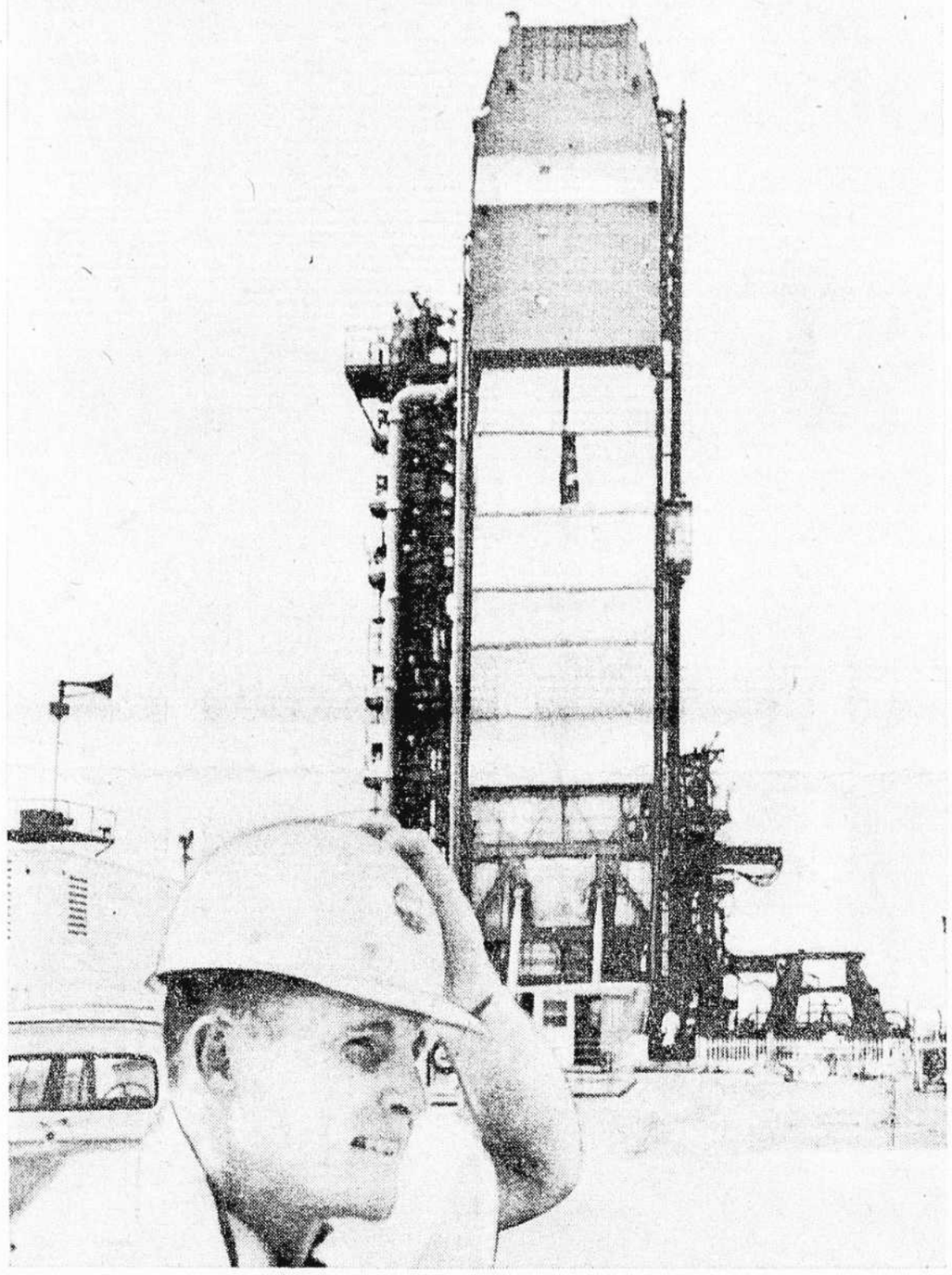
Dans ses notes, le juge Roger Brossard dit qu'il ne peut souscrire à l'opinion du juge de première instance, quand il dit "qu'il faut pour exercer une fonction publique avoir la responsabilité de l'application de la loi ou de l'administration de la justice".

"Si tel était le cas, de dire le juge Brossard, les députés seraient, aussi bien que les conseillers législatifs, soustraits à l'application de l'article 102 du code criminel et n'auraient, pas plus que les conseillers législatifs, à répondre "d'une collaboration, d'une aide ou d'un exercice d'influence concernant la conclusion d'affaires avec le gouvernement qui serait la considération d'un prêt, d'une récompense, d'un avantage ou d'un bénéfice de quelque nature que ce soit pour eux-mêmes ou pour toute autre personne."

L'intention de l'article 100 . . .

"Il me paraît encore une fois impensable, de dire le juge

Voir MARTINEAU en page 2



Silence absolu sur Sidbec

QUEBEC. (T. C.) — Rien n'a pu transpirer de la réunion du conseil des ministres qui a débuté hier à 4 h. de l'après-midi et qui ne s'est terminée qu'à une heure moins dix cette nuit.

Les ministres présents aussi bien que le premier ministre Jean Lesage, malgré les sept heures d'affilée qu'a duré cette réunion, semblaient détendus et tous souriaient et blaguaient avec les journalistes.

Interrogé par les journalistes, qui attendaient patiemment la fin de cette réunion, le premier ministre Jean Lesage à trois reprises, — une première fois vers 6 h. 15, une seconde vers minuit et la dernière à la fin de la réunion — a déclaré qu'il n'avait ni commentaires ni déclarations à faire sur cette reunion.

Tous les membres du cabinet étaient présents sauf un, M. Carrier Fortin, ministre du Travail, actuellement retenu à Genève pour trois semaines.

M. Filion, souriant, ne dit mot

Par ailleurs, vers 10 h. du soir, M. Gérard Filion, directeur général de la SGF et président de SIDBEC, est sorti, souriant. Il s'est refusé à toute déclaration.

Quant aux ministres, eux aussi se refusaient à toute déclaration, de quelque nature que ce soit. Tout en blaguant avec les journalistes, ils évitaient habilement les questions posées concernant SIDBEC.

"Cette réunion était-elle importante ?", a-t-il été demandé au premier ministre. "Tout dépend de ce que vous entendez par ce mot. Cette réunion n'est pas plus importante que d'autres. Ce qui peut être un sujet important pour vous, ne l'est pas forcément pour le cabinet ministériel, et ce qui est important pour nous, peut ne pas l'être pour vous."

"A-t-il été question de SIDBEC ?" "Je n'ai pas de commentaire à faire".

"La réunion continuera-t-elle demain ?", (soit aujourd'hui mardi). "Oui. Nous commencerons par le Conseil de la Trésorerie, et ensuite le conseil des ministres tiendra sa réunion habituelle".

L'ordre le meilleur

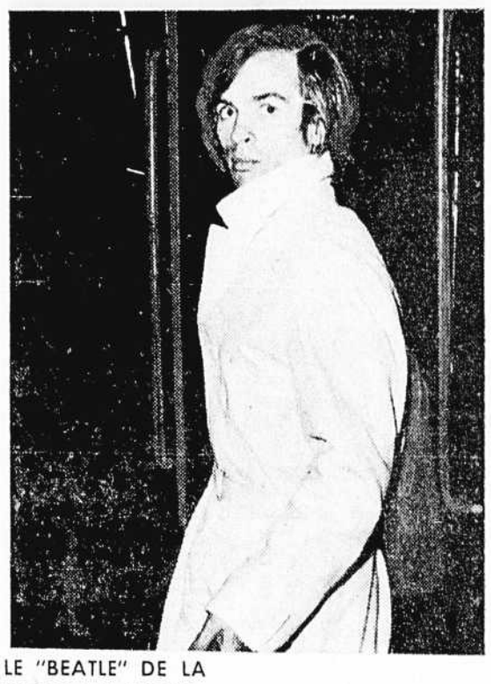
Quelques heures auparavant, le premier ministre Jean Lesage, lorsqu'on lui avait demandé si le cas de SIDBEC était à l'étude, avait répondu qu'il y avait un ordre du jour extrêmement chargé, et qu'il était libre de commencer l'étude d'un sujet dans l'ordre qui lui semblait le meilleur.

Toujours vers minuit, hier soir, le premier ministre a expliqué que vu le surcroit de travail administratif et législatif qui était imposé à son conseil, il fallait s'attendre à ce que dorénavant, les réunions du cabinet ministériel débutent tous les lundis vers quatre, heures, reprennent vers huit heures, et se continuent le lendemain matin mardi.

Cette situation, a ajouté le premier ministre, durera tout le temps de la session. Et entre ces réunions du cabinet ministériel se tiendront, le mercredi soir, les séances du comité de législation.

C'est donc dans une atmosphère pleine de mystère que

Voir SIDBEC en page 2



LE "BEATLE" DE LA DANSE CLASSIQUE

Le célèbre danseur d'origine russe, Rudolf Nureyev, qui a faussé compagnie à la police soviétique à Paris, en 1962, est arrivé hier à Montréal avec les autres danseurs du "Royal Ballet" de Londres. Nureyev a déjà déclaré, au cours d'une interview, qu'il "détestait les foules". A ce compte-là, il a dû goûter fortement la réception qu'il a eue hier à sa descente du train : un photographe et un journaliste, une représentante de "Canadian Concerts" et les employés du Pacifique Canadien. (Voir autre photo en page 8)

Tour de l'Expo: Drapeau lance un appel d'offres à titre personnel

par Raymond Masse

Me Jean Drapeau, c.r., pose aujourd'hui (1er juin 1965) un geste inusité dans les annales de la ville, non pas à titre de maire mais à titre d'"initiateur du projet de monument Paris-Montréal".

Le projet, comme bien l'on pense, est celui d'une tour qui serait érigée en aval de l'île Sainte-Hélène agrandie, à l'occasion de l'Expo, tour de 325 mètres, a-t-on déjà dit, plus haute que la tour Eiffel, au coût approximatif de $20,000,000.

C'est en effet aujourd'hui que "Jean Drapeau, c.r., initiateur du projet du monument Paris-Montréal", demande sans que le comité exécutif ait adopté de résolution à ce sujet, des soumissions aux entrepreneurs généraux en construction.

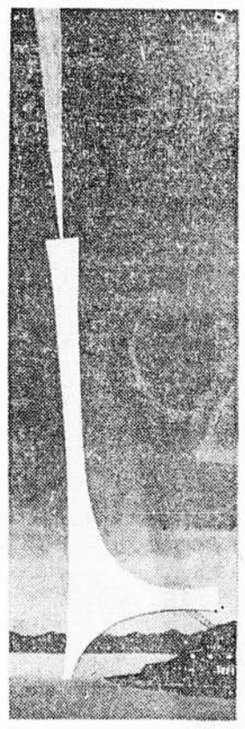
Les soumissions reçues d'ici 4 h. de l'après-midi, jeudi, (après-demain) seront ouvertes le même jour par Me Jean Drapeau, c.r., à son bureau de l'hôtel de ville.

Me Jean Drapeau, "initiateur du projet de monument Paris-Montréal", dit que l'avis publié aujourd'hui en vue de demander des soumissions l'est au nom de la société "à être constituée pour la réalisation du projet". Il ajoute que l'avis publié aujourd'hui "n'engage d'aucune façon la responsabilité de la ville de Montréal et de la ville de Paris".

Quand Montreal aura-t-elle l'autorité pour agir ?

Est-ce que, mercredi, le comité des bills privés de l'Assemblée législative, comité qui terminera probablement l'étude du bill de Montréal suspendue jeudi soir dernier, sera saisi d'un "papillon" (projet d'amen-

Voir DRAPEAU en page 2



Le projet original de la Tour de l'Expo : il a subi des modifications depuis

Les Eglises anglicane et unie du Canada sont au seuil de l'union

TORONTO (PC) — Dans un document conjoint rendu public aujourd'hui par l'Eglise anglicane du Canada et l'Eglise unie du Canada, on demande que des démarches immédiates soient entreprises en vue de l'union des deux plus grandes confessions religieuses du Canada après l'Eglise catholique.

Portant le nom de "Principes d'union", ce document de 4,000 mots, préparé par deux comités des Dix, recommande la formation d'une commission générale de 20 anglicans et de 20 membres de l'Eglise unie afin de préparer des plans concrets et détailles préparatoires à l'union organique en une seule Elise de plus de 6,000,000 de personnes.

L'union de ces deux confessions placerait la nouvelle Eglise au deuxième rang, quant au nombre, au Canada, soit après l'Eglise catholique (8,342,000).

Les deux Comités des Dix des deux confessions chrétiennes ont approuvé unanimement les principes d'union après des pourparlers qui duraient depuis 1943.

Le document sera étudié par le synode général anglican, en août, à Vancouver, et par l'exécutif de l'Eglise unie, en octobre, avant d'être soumis à son concile général qui sera tenu à Waterloo, Ont., à l'automne de 1966.

En supposant que soient acceptés les principes de base de l'union, ont dit certains porte-parole, il faudrait encore quatre année avant de concrétiser l'union, soit après avoir planifié en détail les étapes de l'union. Des copies du document ont été envoyées à tous les ministres des deux religions.

Les membres des deux Comités ont dit s'être mis d'accord sur ce qu'est la religion chrétienne et sur une définition de l'Eglise et de son ministère.

L'Eglise unie n'a pas d'évêques mais la nouvelle Eglise qui sortirait de son union avec les anglicans comprendrait un épiscopat.

Ste-Thérèse: réouverture de l'enquête

OTTAWA (DNC) — L'enquête publique sur la tragédie aérienne de Sainte-Thérèse-de-Blainville rouvrira mercredi prochain, le neuf juin, à Ottawa.

Le juge George S. Challies, de la Cour Supérieure de Montréal, avait interrompu l'enquête après quelques semaines d'audiences, au début de l'automne dernier; le huit avril, il laissait entendre qu'il prendrait une décision sur la façon de conclure l'enquête après avoir pris connaissance des résultats d'une autre enquête effectuée par le Civil Aeronautics Board américain sur l'écrasement d'un DC-8 des Northwest Orient Airlines dans le lac Pontchartrain, en février 1964.

Cette décision s'inspirait du fait que les experts ont rapidement établi une corrélation entre l'écrasement de l'avion d'Air Canada, qui avait fait 118 morts le 29 novembre 1963, et celui de l'avion américain qui s'était écrasé neuf minutes après avoir décollé de l'aéroport de la Nouvelle-Orléans.

Maintenant que le CAB américain a complété son enquête, le juge Challies estime qu'il sera possible de jeter enfin la lumière sur la cause de la pire tragédie de l'histoire de l'aviation canadienne.

Les experts croient, selon toute évidence, que le stabilisateur du DC-8, qui a d'ailleurs été modifié depuis, est responsable à part plus ou moins entière des deux tragédies.

A 48 heures du "grand départ"

L'astronaute américain Edward White attend avec impatience l'heure H du 3 juin où dans un infernal sifflement le vaisseau cosmique Gemini-4 le transportera, son camarade James McDivitt et lui, vers le cosmos et la gloire. Les contretemps sont finis, les pannes réparées et à Cap Kennedy c'est la fébrile expectative qui précède le moment fatidique. Tout est en place et le 3 juin approche à tics tacs rapides.

Le Canada offre de contribuer davantage aux forces de l'OTAN

PARIS. (UPI) — Le ministre canadien de la Défense Paul Hellyer a offert une plus grande participation canadienne aux forces tactiques de l'OTAN. L'offre pourrait s'étendre aussi bien à la fourniture de contingents qu'aux moyens de transport, y compris des avions.

On sait que le Canada a déjà assigné un bataillon de 1,000 hommes du régiment des Black Watch à la Force tactique du commandement européen unifié de l'OTAN. Ce bataillon reçoit actuellement un entrainement spécialisé au Camp Gagetown, au Nouveau-Brunswick.

De sources canadiennes, on précise que la force spéciale de 3,500 hommes, qui est actuellement mise sur pied par suite de la récente intégration du commandement de la Défense du Canada, pourra également être mise très rapidement à la disposition de l'OTAN, là où pourraient se créer des "points chauds".

La conférence des ministres de la Défense des pays membres de l'OTAN a tenu une réunion restreinte à huis clos, afin de discuter de l'offre du ministre canadien et d'examiner plus avant la proposition américaine de "cabinet nucléaire" en vue du contrôle effectif des armements nucléaires dont sont dotées les forces de l'OTAN.

Le Canada a accordé son appui à la suggestion de la création d'un comité de 5 membres formulée par le secrétaire américain à la Défense, Robert McNamara.

M. Hellyer, au sujet de ce "cabinet nucléaire", a déclaré qu'il aimerait être en possession de plus de détails, mais il pense que la suggestion obtiendra "un appui surprenant" de la part des pays membres de l'OTAN.

M. Hellyer s'est dit optimiste au sujet de l'avenir de l'OTAN

Voir OTAN en page 2

Les faux: trois ans de prison à Sauvé

Le juge recommande l'émission d'une carte d'identité obligatoire pour mettre fin au fléau des télégraphes

par Léopold Lizotte

En imposant une peine de trois années de penitencier à l'ex-boxeur Marcel Sauvé, l'un des instigateurs de l'affaire des faux certificats d'électeur, le juge Jacques Trahan a fortement suggéré aux autorités, ce matin, d'instituer dans la province une carte d'identité obligatoire qui pourrait mettre fin au fléau des télégraphes, les jours de scrutin, et qui pourrait également éviter des "affaires" semblables à celle qui a agité constamment le monde politico-judiciaire depuis le 3 novembre 1962.

"De telles cartes, semblables à celles que l'on donne aux nouveaux citoyens canadiens, par exemple, avec photo et signature du porteur, élimineraient les abus que l'on a pu connaître jusqu'à maintenant les jours d'élection".

S'adressant plus tôt à l'accusé lui-même, le tribunal avait souligné que ses agissements avaient évidemment provoqué l'accusation de personnes absolument innocentes. De plus, dit-il, d'autres individus qui étaient beaucoup moins près que vous de cette affaire ont écopé de peines allant jusqu'à deux années de détention. Dans votre cas, donc, la sentence sera : trois années de pénitencier, $1,000 d'amende ou une année additionnelle de prison".

Le procureur de la Couronne, Me Louis-Philippe Landry, avait plus tôt invité l'accusé

Voir SAUVE en page 2

SOMMAIRE

Annonces classées / 24 à 33
Courrier de Pauline / 16
Décès, Naissances, etc. / 40
Editorial / 6
Finance / 18, 19
Horoscope / 22
Loisirs et récréation / 38
Mots croisés / 39
Nouvelles métro / 10
Radio et Télévision / 39
Session fédérale / 23, 34
Session provinciale / 23
Spectacles et Concerts / 8, 9
Sports / 35 à 38
Tribunaux / 20, 21
Vie féminine / 14 à 17
Vie mondaine / 15
Vie syndicale / 11
Votre médecin / 41

Ventes d'uranium: Ottawa imposerait des conditions aux USA

Au moment où les négociations avec la France sont engagées et où les accords de guerre avec la Grande-Bretagne et les USA approchent de leur terme, le Canada forcerait ces deux derniers pays à accepter les mêmes conditions qu'il tente d'imposer à la France

par Pierre O'Neil

OTTAWA. — Le Canada forcerait bientôt l'Angleterre et les Etats-Unis à accepter un contrôle sur les ventes d'uranium à ces deux pays.

C'est du moins ce que veut une rumeur persistante à Ottawa au moment où notre pays tente de conclure un accord avec la France au sujet de l'achat par la Commission française de l'énergie atomique de 100,000 livres d'uranium canadien.

Les négociations avec la France ont été engagées on le sait il y a plusieurs mois. Une entente commerciale aurait été conclue fin avril, et les discussions en sont maintenant au niveau politique.

La France se plaint de ce que le Canada exerce contre elle une certaine discrimination en exigeant qu'elle accepte des contrôles que le Canada n'impose pas aux Etats-Unis et à l'Angleterre.

Pendant que les négociations se poursuivent avec la France le temps passe et nos ententes de temps de guerre avec les Etats-Unis et la Grande-Bretagne atteindront bientôt leur terme.

Elles seraient alors renégociées et le Canada en profiterait pour imposer aux deux pays en question les mêmes contrôles qu'il a imposés à la Suisse, à la Suède, à l'Allemagne, au Japon . . . et possiblement à la France.

Si le principe de ces nouvelles négociations doit être soumis à la Chambre il y a tout lieu de croire qu'on assistera à un violent débat.

La semaine dernière lorsque le ministre du Commerce M. Mitchell Sharp a fait rapport de ses discussions avec les autorités françaises, M. Diefenbaker l'a encouragé à être ferme sur la question du contrôle et de l'utilisation pacifique du minerai par le pays acheteur mais à ne rien changer aux ententes avec les Etats-Unis et l'Angleterre simplement pour permettre la conclusion d'un accord avec la France.

Pour une politique sur l'uranium

Il est d'ores et déjà bien clair que l'absence d'une politique canadienne en matière de commerce de l'uranium est en voie de nuire à nos relations avec les trois grands de l'Occident ; c'est déjà un peu vrai pour la France. Ce le era dans le cas des deux autres pays dès que les ententes deviendront renouvelables.

Les tensions avec la France surviennent à contretemps juste au moment où le Québec exerce des pressions sur le cabinet fédéral pour que le Canada tiennent davantage compte dans ses relations extérieures de l'existence au pays d'une forte minorité française.

Quant aux Etats-Unis on voit mal qu'ils se laissent très volontiers imposer des contrôles par un petit pays dont toute l'économie est somme toute sujette aux décisions qui se prennent de Washington.

C'est d'autant plus vrai que l'énergie vendue aux Etats-Unis par le Canada sert en partie à la défense de notre pays.

Il est difficile de savoir avec précision quand prennent fin les ententes avec les Etats-Unis et la Grande-Bretagne mais dans les deux cas ce serait d'ici un an.

Il n'est donc pas impossible que des négociations soient entamées alors même que se poursuivent les discussions avec la France.

Il pourrait en effet se produire ceci.

Persuadé que la France ne se laissera pas traiter de façon qu'elle estime discriminatoire par rapport aux Etats-Unis et à la Grande-Bretagne, le gouvernement canadien pourrait provoquer une relâche — non et profiter de ce moment pour mettre ou point une politique un arrêt dans les négociations générale en matière d'exportation de l'uranium.

Au beau milieu des négociations, le Canada pourrait rendre publique sa politique en assurant la France qu'elle est traitée de la même façon que le seront les Etats-Unis et la Grande-Bretagne à l'avenir.

Au fond, bien que le Canada ait les atouts nécessaires pour mener les négociations avec la France comme il l'entend il n'en reste pas moins que la France se voit donner une autre chance de marquer indirectement des points contre les deux grands du monde anglo-

Voir VENTES en page 2